



HAL
open science

La nouvelle Libye

Olivier Pliez

► **To cite this version:**

| Olivier Pliez (Dir.). La nouvelle Libye. IREMAM. Karthala, 240 p., 2004, 9782845865767. <hal-01947336>

HAL Id: hal-01947336

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01947336v1>

Submitted on 6 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La nouvelle Libye

Sociétés, espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo

Coord. : Olivier Pliez

LISTE DES AUTEURS

Béatrice Chevallier-Bellet, docteur en Sciences Economiques.

Karine Bennafla, maître de conférences en géographie à l'Université de Lyon, laboratoire GREMMO (Groupe de Recherches et d'Etudes sur la Méditerranée et le Moyen-Orient).

Jean Bisson, professeur honoraire de géographie à l'Université de Tours, laboratoire URBAMA (Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe).

Marc Côte, professeur émérite de géographie à l'Université de Provence, laboratoire IREMAM (Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman) Aix-en-Provence.

Jacques Fontaine, maître de conférences en géographie à l'Université de Besançon, laboratoire THEMA, (Théoriser et Modéliser pour Aménager), Besançon.

Christian Graeff, Ambassadeur de France, a exercé les fonctions de chef de mission diplomatique en Libye de 1982 à 1985, au Liban de 1985 à 1987, en République Islamique d'Iran de 1988 à 1991. Depuis 2001, chercheur associé à l'IREMAM et vice-président de la Fondation méditerranéenne d'études stratégiques.

Maria Graeff Wassink, docteur de psychologie et en sociologie de l'Université d'Amsterdam, a été professeur à l'Université de Rabat (Maroc) et de Beyrouth (Liban), puis consultante à l'OCDE et à l'UNESCO. Membre de l'AFEMAM depuis sa fondation, elle est chercheur associé de l'IREMAM depuis 2001.

Emmanuel Grégoire, géographe, directeur de recherche à l'IRD, CEAF-EHESS (Centre d'Etudes Africaines), Paris.

André Laronde, professeur d'histoire à l'université de Paris 4 – Sorbonne, directeur de la mission archéologique française en Libye, et correspondant de l'Institut.

Delphine Perrin, docteur en droit, chargée d'enseignement à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence chercheur associée au CERIC (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires) et au CERDRADI (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Droits Africains et sur le Développement Institutionnel des pays en développement de Bordeaux).

Olivier Pliez, géographe, chargé de recherche au CNRS, laboratoire IREMAM, Aix-en-Provence

INTRODUCTION : PROCHE LIBYE

Olivier Pliez

« La Libye est proche » clame une brochure de l'office du tourisme libyen disponible sur tous les sites que visitent les touristes internationaux. La formule ne surprend pas dans le contexte actuel car dans son souci d'ouverture la Libye doit rappeler sa proximité de l'Europe, principal foyer d'émission touristique du pays et premier partenaire commercial.

Certains pays véhiculent des images persistantes. La Libye en fait partie : un temps agressive, longtemps considérée comme fermée au regard extérieur, vaste désert qui sépare le Maghreb du Machrek, elle fut en conséquence marginalisée dans le champ de la recherche scientifique. Vue au prisme déformant de son médiatique dirigeant, Mouammar Kadhafi, la Libye en a fait oublier son appartenance au Maghreb, à l'aire méditerranéenne, à moins de trois heures d'avion des capitales européennes. La catégorisation qui s'est progressivement dessinée autour du cliché du « bouillant et imprévisible colonel », acteur majeur du terrorisme international des années 1970 et 1980, rend peu visible la Libye. Les clichés ont la vie dure et nous n'aurons pas la prétention d'en venir à bout ; contribuer à lever le voile sur le pays nous paraît être un objectif plus modeste mais aussi plus raisonnable.

Quelles mutations se sont opérées durant les années d'embargo en Libye ? Cette question a servi de fil directeur à une journée d'étude intitulée « La Libye : Etat, sociétés et espaces », tenue en 2001 à Aix-en-Provence durant laquelle les contributeurs ont tenté de brosser un tableau de la Libye de la fin de la décennie 1990. Le moment, marqué par la suspension de l'embargo en 1999, se prête évidemment à un état des lieux que des ouvrages ou des livraisons de revue ont permis de dessiner de manière convaincante (cf. bibliographie). Durant l'année suivante, le retour de la Libye sur la scène internationale s'est confirmé et des travaux menés sur place, dans différentes régions et sur des thèmes variés permettent de faire le point sur un pays que l'on n'a longtemps pu étudier qu'à distance, par procuration mais plus sur le terrain ni dans son quotidien.

Il en ressort que la Libye a connu des mutations profondes, tant politiques qu'économiques, sociales et spatiales, dont les grandes lignes paraîtront familières à ceux qui s'intéressent au Monde arabe : libéralisation économique et désengagement de l'Etat, redistribution interne des pouvoirs, atténuation des rythmes de la croissance démographique, jeunesse de la population... Pour autant, la Libye se singularise de l'ensemble maghrébin, dans lequel les classifications internationales la rangent car elle est un pays d'immigration, rentier, peu peuplé ; elle est aussi une puissance régionale. Ce mixte de convergences et de divergences avec le Maghreb et le Monde arabe rend donc le « cas libyen » particulièrement riche à analyser. Mais, par-delà le recensement des principales évolutions, il importait surtout de dire ce qu'est la Libye

contemporaine, en apportant des éclairages sur les différentes facettes des changements intervenus durant cette décennie.

Les articles réunis dans cet ouvrage reflètent donc le choix de ne pas répéter ce qui a déjà été dit ailleurs. Il n'était évidemment pas question de faire l'impasse sur les changements majeurs que la Libye a connus durant les années 1990, notamment l'ouverture à l'Afrique, les relations avec l'Europe, l'émergence d'une économie « informelle », les changements sociaux de tous ordres. Mais le parti-pris a été d'alterner des entrées peu exploitées afin d'apporter de nouveaux éclairages (le patrimoine, l'agriculture, les paysages, la question des femmes, ...) ou de broser des tableaux synthétiques (la Méditerranée, les migrants, l'économie, ...) permettant au lecteur de saisir les changements profonds qui ont traversé la Libye contemporaine.

LES NOUVEAUX HORIZONS DE LA GEOPOLITIQUE LIBYENNE

Au sein du Monde arabe, la Libye pourrait autant être classée au Maghreb comme au Machrek même si par convention elle relève plutôt du premier ensemble ; les échanges économiques, culturels et les migrations sont des raisons objectives qui en font la charnière entre les deux ensembles. Mais à y regarder de plus près, au prisme des ensembles régionaux qui la composent, la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan, la Libye se situe au carrefour de trois espaces relationnels, le Machrek, le Maghreb et l'Afrique, fortement ancrés dans l'espace méditerranéen. François Burgat (1996) a résumé les relations de la Libye avec chacun de ces trois ensembles : « le cœur en Orient », « la raison maghrébine », « l'Afrique des commandes et des crédits ». Les années d'embargo ont changé la donne et la teneur de ces relations, au plan politique certes, mais aussi au plan économique.

On a beaucoup dit sur le « projet africain » de Mouammar Kadhafi ; en revanche, le renversement de perspective que proposent Emmanuel Grégoire et Karine Bennafla permet de situer ce renouveau du discours géopolitique du côté des Etats qui en ont été les principaux acteurs depuis plusieurs décennies. Dans le même ordre d'idée, le régime libyen s'inscrit résolument dans la tendance à une juridicisation des rapports interétatiques, disséqués ici par Delphine Perrin pour qui « la Libye s'appuie en premier lieu sur le droit international tel qu'il existe, par la dénonciation de sa violation par les puissances occidentales; tel qu'il devrait exister, par la reprise de revendications aujourd'hui quadragénaires ». Une image complexe se dessine, en porte-à-faux avec l'optique simpliste que sous-tend le qualificatif de *rogue state*, « Etat-truand », dont la Libye, et quelques autres Etats, ont été affublés. C'est désormais sur d'autres terrains que celui de la subversion que s'expriment les divergences entre les grandes puissances et les porte-parole de la cause du Sud, ou du moins parfois « autoproclamés » comme tels.

LA MEDITERRANEE, GRANDE ABSENTE OU NOUVEAU PROJET ?

La dimension méditerranéenne de la Libye n'apparaît pas immédiatement tant le régime a surtout médiatisé d'autres facettes de ses options géopolitiques : arabe, africaine et tiers-mondiste. Elle « lui confère (pourtant) à la fois dimension stratégique et valeur civilisationnelle » comme le démontre Christian Graeff en brossant les principales étapes d'une longue histoire commune. L'Europe communautaire méditerranéenne est, en outre, une sorte d'évidence économique avec laquelle la Libye effectue 83 % de ses exportations et 62 % de ses importations (B. Chevallier-Bellet).

Dès lors, c'est bien là que se situe la raison libyenne ; elle se fonde sur une histoire et une culture communes mais aussi sur des intérêts mutuels dictés à la fois par les impératifs auxquels la Libye est soumise -ceux des économies rentières- et ceux qu'imposent la dégradation des relations de la Jamahiriya avec les Etats-Unis durant les années 1980. Car comme le rappelle opportunément Béatrice Chevallier-Bellet, c'est « la décision du gouvernement Reagan en 1982 de prendre des sanctions économiques unilatérales envers la Libye », plus que l'embargo des années 1990 qui a été le déclencheur de la nouvelle orientation du commerce extérieur libyen.

La Méditerranée est par ailleurs un espace de la négociation et du dialogue particulièrement précieux pour la Libye en quête d'appuis internationaux dans ses efforts pour que la levée définitive de l'embargo soit enfin décidée. Des instances comme le 5+5 et le Forum Méditerranéen lui offrent un espace d'expression et d'implication dans les questions qui concernent l'euro-méditerranée, comme celle des migrations clandestines en direction de l'Italie qui resurgit régulièrement dans les médias et les interventions politiques. Mais si, comme le souligne Christian Graeff, « rien n'indique que la Libye s'apprêterait maintenant à prendre un tournant, ou simplement à « réduire la voilure », en direction d'une Europe dont l'attractivité reste très forte », on ne peut que constater les velléités libyennes à réoccuper un rôle régional. C'est ainsi que lors d'une rencontre avec des investisseurs venus du monde entier, M. Kadhafi présente la Libye comme la porte d'entrée pour les investissements européens en Afrique (Al Ahram Weekly, 14-20 déc. 2000, n°512). Cette position charnière entre les soutiens africains de la période de l'embargo et ceux, européens, de l'après-embargo situerait la Libye à la fois dans une continuité historique, celle de la place que ses ports et villes sahariennes ont occupé pendant des siècles sur les routes du commerce transsaharien et comme un partenaire incontournable des relations qui se recomposent dans l'espace euro-africain.

L'AFRIQUE UNIE, NOUVEAU PROJET KADHAFIEN ?

C'est en 1998 que le Guide « annonce officiellement l'abandon du panarabisme au profit de l'africanisme » (L. Martinez, 2000) et en 2000 qu'est créé le Secrétariat (Ministère) à l'Unité africaine (D. Perrin). Cette décision

symbolique marque un tournant majeur dans l'histoire récente de la Libye, M. Kadhafi étant, depuis sa prise de pouvoir en 1969, l'un des principaux chantres du panarabisme. Durant les années d'embargo, cette nouvelle orientation s'est progressivement dessinée, alors qu'en butte à la prise de distance des dirigeants arabes, la Libye avait lancé des initiatives diplomatiques en direction de l'Afrique subsaharienne, au Tchad, dont elle reconnaît en 1988 la souveraineté sur la Bande d'Aouzou, au Soudan, avec lequel elle signe un accord de coopération en 1990 et au Niger. En retour, l'OUA avait soutenu la Libye dans ses efforts visant à la levée de l'embargo.

La diplomatie a progressivement laissé la place au projet africain. En 1998, le CENSAD (Communauté des Etat sahélo-sahariens) est créé sous l'égide de la Libye et regroupe désormais vingt-deux Etats-membres. Ce groupement n'est pour Kadhafi qu'une première étape vers une union africaine qui ressemble, dans sa vision du continent, aux nombreux projets de fusions ou d'unions que la Libye a tentés de mettre en place durant les années 1970 et 1980, comme le rappelle Delphine Perrin.

Abolition des frontières, libre circulation des personnes, contrepoids à l'exploitation économique de l'Afrique, le projet africain de la Libye, mené tambour battant, médiatisé en Afrique par le Guide lui-même, se heurte à de nombreux obstacles. Financé à hauteur de 44 % (S. Haddad, 2000) par le régime libyen, le CENSAD ne peut d'évidence pas tenir ses engagements tant « les attentes libyennes sont démesurées par rapport aux moyens humains et financiers » investis (D. Perrin). Mais surtout, pour les pays africains, le souvenir est encore dans les mémoires que jusqu'à la fin des années 1980, « l'essentiel de la politique africaine de la Libye révolutionnaire est marquée... par ses démêlés avec tous ses voisins » (H. Bleuchot, 1980). Ainsi, si les dirigeants libyens rappellent, avec raison, une communauté d'histoire et d'échanges, l'histoire récente a de quoi rendre méfiants ceux qui en ont été les principaux protagonistes. La situation actuelle est donc paradoxale car, comme le souligne Emmanuel Grégoire, au Niger, la Libye « ne poursuit pas véritablement d'objectifs économiques mais plutôt politiques ». Or, cette posture semble largement partagée puisqu'à la proposition libyenne de promouvoir à travers le CENSAD, « la création d'une unité politique », les participants ont répondu en optant « pour la seule intégration économique et la signature d'accords de non-agression mutuelle » (E. Grégoire). La position du Tchad est voisine de celle du Niger comme le démontre Karine Bennafla puisque les autorités tendent « à considérer avec prudence le soudain élan de solidarité libyen et à diversifier leurs alliances extérieures, entre autres au profit du Soudan et de Taïwan ». La réticence paraît d'ailleurs être autant externe qu'interne comme le laissent supposer les violences commises contre des ressortissants d'Afrique subsaharienne à l'automne 2000 (O. Pliez). Elles sonnent comme un cinglant camouflet des objectifs de « libre circulation des personnes... et de liberté de résider, de travailler... dans tel ou tel État membre

»¹ aux yeux de l'opinion publique libyenne, sans doute plus préoccupée, aujourd'hui, d'investir dans la reconstruction d'une économie mise à mal par la baisse durable des revenus pétroliers et l'embargo que par une nouvelle étape de la géopolitique libyenne.

Cette méfiance dépasse d'ailleurs le cadre du CENSAD puisque lors du sommet de l'Union africaine de Durban, du 8 au 10 juillet 2002, « ses propositions ont été renvoyées à un examen ultérieur »². En définitive, quoique épaulé « par plusieurs pays parmi les plus pauvres... mais aussi par ceux qui sont en froid, comme lui, avec la communauté internationale » (Le Monde, 19.07.02), M. Kadhafi voit son ambitieux projet africain être marginalisé.

Pour autant, malgré d'indéniables échecs, la Libye demeure un acteur régional de premier plan sur la scène africaine, privilégiant désormais la diplomatie aux armes. Ainsi, au Soudan, c'est en coopération avec l'Égypte qu'elle propose des initiatives en vue du règlement d'un conflit déjà vieux de deux décennies³. Par ailleurs, à Tripoli, sous l'égide du Secrétaire aux affaires africaines, le principal mouvement d'opposition armée et le gouvernement tchadien viennent de signer un accord de réconciliation⁴. La récente décision de supprimer le Secrétariat à l'Unité africaine, intégré à l'occasion d'un remaniement ministériel dans le Secrétariat aux Affaires Étrangères en juin 2003 (L'Intelligent, n°2215, 22-28.06.03), marque à la fois le retour au « réalisme » diplomatique mais aussi au fait que l'orientation africaine est sans doute désormais suffisamment avancée pour pouvoir se dispenser de la symbolique d'un Secrétariat propre.

LA FIN DE L'OMNIPRESENCE DE L'ÉTAT

Afin de donner sens aux récentes déclarations de M. Kadhafi qui considère désormais nécessaire « d'abolir le secteur public car il a échoué »⁵, une mise en perspective est nécessaire, au moins pour relativiser l'effet d'annonce d'une telle formule et lui donner sens au prisme de ce qu'est l'économie libyenne aujourd'hui. Béatrice Chevallier rappelle que depuis la chute de la royauté et la prise du pouvoir par Mouammar Kadhafi en 1969, la Libye a alterné les phases d'isolement et d'ouverture, et l'on pourrait sommairement se risquer à dégager trois cycles : après le cycle de l'État omniprésent (années 1970), du désengagement et de la crise (années 1980), les années 1990 semblent avoir été celles de la transaction entre le pouvoir central et les acteurs locaux. Ce dernier cycle se caractérise par l'émergence d'un petit entrepreneuriat privé, lié à de

¹ Mémoire explicatif. La communauté des États sahélo-sahariens présentés au Secrétaire général des Nations-Unies. Réf. A-56-191.

² Il s'agissait de la création d'un poste de président de l'Union, qui serait occupé par un chef d'État africain à plein temps, la mise en place d'une armée unique et la définition d'une politique étrangère et commerciale commune (Le Monde, 19.07.02).

³ Mouna Naïm, « au Soudan, l'esquisse d'un espoir de paix », Le Monde, 5.08.02.

⁴ « Tchad, accord de réconciliation avec les rebelles du Tibesti », Le Monde, 9.01.02.

⁵ « L'économie prend le dessus », Al Ahram Hebdo, 18-24.06.03

multiples activités, agriculture, commerce, trabendo où les étrangers ont un rôle clé car ils fournissent d'importants contingents de main-d'œuvre qualifiée, à forte technicité ou bien prête à accepter tous les salaires. Pour autant on ne peut négliger l'omniprésence de l'extraversion économique liée au statut rentier de l'Etat libyen. Quid donc du désengagement de l'Etat libyen dans ce contexte ?

L'importance de la rente pétrolière a longtemps permis aux dirigeants libyens de disposer de ressources importantes sans avoir à taxer leurs concitoyens et de prendre en charge ces derniers en les employant massivement dans la fonction publique. Cette opportunité a eu des avantages immédiats, notamment celui de laisser les mains libres aux dirigeants exempts de l'obligation de rendre compte de leurs choix politiques mais aussi de toute velléité de perfectionnement de l'appareil d'État. Mais les limites de ce mode de fonctionnement sont tout aussi flagrantes car l'économie rentière libyenne est triplement dépendante : de la variabilité du prix du baril de pétrole, de l'importation de biens de consommation et de technologie et de la main-d'œuvre étrangère.

La longue crise dans laquelle est entrée l'économie libyenne depuis la deuxième moitié des années 1980 a agi comme un révélateur des fragilités de l'édifice jamahiryen. Et face à cette érosion durable de la rente, les années d'embargo ont été celles d'une double adaptation. D'une part, celle de l'appareil d'Etat qui, confronté à la chute des revenus pétroliers, doit redéfinir les fondements de la légitimité. D'autre part, celle de la population libyenne qui, entre 1970 et 1995, a subi une érosion constante de ses conditions de vie, attestée par la chute spectaculaire du PIB par habitant, de plus de 70 %.

LES LIMITES DE L'INFITAH : CRISE DE LEGITIMITE ET REDISTRIBUTION DES RICHESSES

L'année 1987 est marquée par « le virage de l'*infithah* économique et de la *perestroïka* politique » (F. Burgat, A. Laronde, 1996). Mais Dirk Vandewalle (1995, 1998) démontre les limites du mouvement, soulignant qu'à la place de « l'*infithah* nationale », les gouvernants ont privilégié une modeste « *infithah* de la consommation ». Comment et pourquoi, se demande-t-il, le gouvernement semble-t-il incapable de libéraliser l'économie, après une intense période d'étatisme ? Dirk Vandewalle explique ces paradoxes par l'incapacité de la Libye à rompre avec le fonctionnement d'un État rentier ; une incapacité qui est le reflet de la nécessité pour le pouvoir de continuer à s'assurer de soutiens et de relais au sein de la population.

Cette hypothèse donne sens à la dérégulation généralisée de l'économie libyenne durant les années 1990. L'essor du commerce privé par le biais duquel sont écoulés les produits que ne fournit pas le circuit officiel ; la relance des échanges commerciaux et des investissements « par le haut » et « par le bas » avec le Sahel (K. Bennafla et E. Grégoire) ; l'importance du trabendisme depuis Malte, Istanbul et Dubaï, qui prend en Libye, comme dans le reste du Maghreb, une ampleur spectaculaire, sont autant d'indices de la mutation de l'économie

libyenne tant au plan intérieur qu'extérieur. Tripoli affirme son rôle de place marchande d'importance régionale où les migrants maghrébins et africains viennent acheter des produits écoulés dans les *souks libya* que l'on retrouve de la Tunisie et de l'Algérie au Soudan, dans tous les pays frontaliers de la Libye. On ne peut donc pas expliquer l'expansion de l'économie informelle par la seule érosion de la rente mais par un faisceau de causes liées à la recherche d'une nouvelle légitimité par le pouvoir, à l'embargo et aux options géopolitiques du régime.

C'est ainsi que si la présence de travailleurs immigrés en Libye était indispensable au fonctionnement de l'économie étatisée, leur rôle est tout aussi déterminant pour le développement de l'économie privée. Il faut en effet rappeler que dès le milieu des années 1970, un actif sur trois n'avait pas la nationalité libyenne et que durant les années 1980, les étrangers composaient plus de la moitié de la population active en Libye (F. Burgat, A. Laronde, 1996).

Comme le montre des études fines comme celle de Marc Cote sur le Fezzan, l'agriculture privée connaît une expansion rapide dans l'ensemble du pays, la majorité des jardins sont entretenus par des paysans égyptiens ou maghrébins qui travaillent pour le compte d'un propriétaire libyen et partout les Africains fournissent les plus importants contingents de journaliers. Un tel travail donne des clés de compréhension sur le paysage économique qui se dessine après plus d'une décennie de désengagement de l'Etat. Localement, selon le contexte, des acteurs émergent qui investissent dans les activités les plus rentables, profitent de l'importance et de la diversité de la main-d'œuvre immigrée en Libye. Certes, cette économie est fragile, dépendante des faibles coûts des intrants que fournit toujours l'Etat libyen, exploitant des ressources non renouvelables. Mais le résultat est là, celui d'un véritable bouleversement spatial qui touche le Sahara mais aussi les régions côtières peuplées et celles des arrière-pays montagneux. Son ampleur serait évidemment moindre sans la présence d'une main-d'œuvre subsaharienne ou arabe omniprésente.

Le tableau brossé par Jean Bisson sur les paysages libyens permet de prendre la mesure des dynamiques qui traversent tout le pays et de leurs nuances régionales. Les paysages, au-delà de la première vision livrée par les cartes postales dont ils constituent le matériau, sont, selon la belle image proposée par Jean Bisson une véritable « boîte noire » qui enregistre les modalités selon lesquelles les Hommes modèlent l'espace, générations après générations. Le « paysage est d'abord un héritage » mais on peut y « repérer les indices qui signalent une mutation en cours », laquelle se manifeste dans toutes les régions, l'urbanisation généralisée, le renouveau agricole, l'intervention étatique et son reflux.

L'image de l'Etat interventionniste aujourd'hui en panne, après avoir pris en charge l'aménagement et transformé l'ensemble du territoire en un bref laps de temps, est ici battue en brèche par une révolution discrète : celle qui touche l'espace. Souvent considérée comme marginale, une telle approche permet pourtant de prendre la mesure de quelques évolutions économiques, politiques et sociales majeures de la Libye de l'après-embargo.

Elle conduit notamment à pondérer les effets d'annonce du régime de Tripoli, notamment la déclaration récente de M. Kadhafi « d'abolir le secteur public car il a échoué » (Al Ahram Weekly, 18-24.06.03). Certes, la Libye semble décidée à prendre un tournant économique majeur, à lancer réellement cette libéralisation maintes fois différée mais les travaux menés sur le terrain sont là pour rappeler que cette réforme s'inscrit dans un processus de moyen terme, préparé durant l'embargo et les années qui ont suivi la suspension des sanctions. Des formes nouvelles d'entreprenariat se sont développées dans tous les secteurs d'activité et de nouveaux réseaux commerciaux ont été construits avec l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne en marge de l'économie étatisée des années 1980.

UNE SOCIÉTÉ JEUNE, COSMOPOLITE ET RENTIÈRE

Un tableau d'ensemble, proposé par Jacques Fontaine, donne une idée de la rapidité des changements survenus depuis quatre décennies : en 1995, la population est 4 fois supérieure à ce qu'elle était en 1954 ; les migrations internes modifient sa répartition au profit des littoraux urbanisés et des régions sahariennes en pleine expansion ; désormais 85 % des Libyens sont des citadins et vivent à près d'un sur deux dans l'une des deux métropoles nationales, Tripoli et Benghazi. Ainsi, chaque décennie change le visage de la société libyenne. Pour autant, comme le rappelle l'auteur, si « la société actuelle, citadinisée et tertiaisée n'a plus rien à voir avec celle, rurale et agricole, du début des années 50... deux générations, c'est une durée beaucoup trop courte pour effacer des siècles pendant lesquels la tribu était la référence incontournable... ».

D'autant que la Jamahirya libyenne n'échappe pas aux profonds changements que connaissent les systèmes migratoires mondiaux (O. Pliez). Alors qu'après les expulsions massives du milieu des années 1980, les autorités avaient annoncé leur décision de contingentiser les migrations de travail, il apparaît aujourd'hui que le nombre de migrants -probablement 2,5 millions- n'a jamais été aussi élevé. Les migrations internationales en Libye ne répondent plus au schéma émigration arabe – immigration de travail, mâtiné depuis toujours de jeux géopolitiques dont les immigrés ont souvent fait les frais. La Libye devient aussi un haut-lieu du transit des migrants depuis l'Afrique subsaharienne, une porte d'entrée vers l'Europe.

Par-delà les chiffres qui donnent une idée du bouleversement permanent dans lequel l'ensemble de la société libyenne est prise, des changements plus discrets, de longue haleine, se font jour. Le pouvoir a toujours promu la promotion des femmes mais qu'en est-il aujourd'hui ? « Le « féminisme kadhafien », largement inspiré par les idées personnelles du Guide de la révolution, (a été) introduit « par le haut » comme nous le rappelle Maria Graeff en menant des enquêtes dans des institutions d'enseignement supérieur à dix années de distance. On ne peut qu'être circonspect vis-à-vis des changements sociaux impulsés par un pouvoir central, et notamment se questionner sur l'intérêt qu'aurait eu pour le régime libyen des années 1970-1980 la promotion de

l'émancipation féminine afin d'affaiblir les structures sociales de la Libye, véritable frein à un contrôle plus poussé du pays. Il faut pourtant aussi reconnaître là les velléités de « la Libye jamahiryenne (qui) tente de créer son propre modèle de société, atypique au sein du monde arabe et musulman ». Dans un autre ordre d'idée, en décrivant le regard sur le patrimoine d'une société presque entièrement urbanisée et en plein questionnement sur son passé et son identité, André Laronde pointe la volonté d'asseoir sa conscience nationale et de l'ancrer dans le passé, proche et lointain, tout en réfléchissant aux pistes d'un tourisme culturel encore bien modeste.

DECONCENTRER OU RESSERRER LE POUVOIR ?

« Kadhafi a passé une bonne partie des trente dernières années à mener une campagne concertée et permanente contre l'Etat » souligne de manière lapidaire Lisa Anderson (2000). L'analyse peut surprendre mais elle renvoie pourtant à quelques traits fondamentaux de la société libyenne. D'abord, le fait que la Libye n'a pas hérité d'un modèle étatique colonial, cette période ayant été courte et belliqueuse. Ensuite, la vision suspicieuse que porte Kadhafi envers les institutions étatiques et son refus non seulement de l'État mais aussi de toute forme de représentation. La *Jamahiriya* (État des masses) se définit par l'abolition de tout gouvernement central et sa remise du pouvoir aux unités de base au sein desquelles est regroupée la population (R. Bocco, 1988). Parler d'État en Libye revient donc à employer une commodité de langage plus qu'une réalité clairement définie.

Les relations entre les niveaux de pouvoir local et national s'effectuent sans échelons intermédiaires, de niveau régional, aux pouvoirs clairement identifiés. Mais de nombreux paramètres viennent perturber ce mode de fonctionnement. Indéniablement, le fait que « l'autoritarisme jacobin » soit si prégnant limite d'autant les marges de manœuvre du pouvoir local. De plus, « dans la pratique, l'autonomie de décision des congrès de base va s'avérer assez largement fictive (car) les appartenances traditionnelles et leurs logiques mobilisatrices propres se sont très vite coulées dans les failles de ce système pour le détourner » (F. Burgat, A. Laronde, 1996).

L'assise tribale de la société joue donc un rôle essentiel qui conduit à considérer la relation entre « l'État et des tribus » comme fondatrice de l'action politique dans la Jamahiriya. Les recherches de John Davis (1987), qui analyse les relations de pouvoir au niveau local et leurs articulations avec le système politique national libyen, sont de ce fait toujours un point de départ incontournable. L'auteur montre notamment comment « l'organisation tribale... se reproduit dans la Jamahiriya (à une époque où) l'arène politique du pays est relativement petite » (R. Bocco, 1988). Entre-temps, on admettra aisément que le contexte politique, la société et les modalités d'exercice du pouvoir aient pu largement évoluer.

L'évolution des découpages administratifs est sans doute symptomatique de la délicate répartition des pouvoirs entre les différents niveaux d'encadrement du territoire, national, régional et local. En Libye, le système initialement décentralisé semblait susceptible de favoriser, bien avant les États voisins, l'émergence d'un pouvoir local institutionnel structuré.

L'instauration de la Jamahiriya en 1977 se traduit l'année suivante par une inflation du nombre de municipalités et d'annexes dans l'esprit des principes énoncés par Mouammar Kadhafi dans le Livre Vert. Mais les découpages suivants (1986 et 1991) consistent en une rétraction du nombre d'entités administratives particulièrement drastique. Les annexes de 1978 disparaissent et les anciennes municipalités deviennent annexes jusqu'au découpage de 1997 qui renoue avec celui de 1978. L'interprétation de l'évolution du maillage administratif libyen est donc pour le moins délicate : elle ne traduit ni n'accompagne la croissance et l'agglomération de la population, d'autant que durant toute la période, les comités locaux continuent à poursuivre leur action. Le découpage de 1978 traduit en fait une vision idéologique très décentralisée au plan local, alors que les découpages suivants correspondent aux aires d'action d'aménagement du territoire.

La récente décision de décentraliser les pouvoirs va peut-être dans le sens d'une plus grande lisibilité des échelons du pouvoir administratif en créant en 1998 avec les *Sha`abiyat* un niveau régional d'encadrement du territoire plus affirmé. Il semble qu'après plusieurs *scenarii*, il ait été décidé de stabiliser le découpage à 26 unités. Cette réforme frappe par son ampleur et la rapidité de sa mise en place, 21.5 % du budget national est alloué aux *Sha`abiyat* en 1998, 38 % en 1999, 48 % en 2000 et 55 % en 2001⁶. La dissolution de l'appareil d'État, longtemps prônée, se concrétise alors que le discours dogmatique sur l'État sans État a désormais perdu l'essentiel de sa substance, conférant à l'échelon régional une capacité d'intervention inédite dans l'histoire de la Libye contemporaine. Il paraît en revanche opportun de se questionner sur ceux qui bénéficient d'une décentralisation aussi massive. A l'échelle régionale, chaque ensemble bénéficie d'une dotation proportionnelle à son poids démographique. Mais à bien des égards, la déconcentration des moyens financiers dont dispose l'État libyen paraissent profiter aux élites locales proches du régime, renforçant ainsi de nouvelles formes de clientélisme, plus discrètes, alors qu'officiellement l'ouverture libyenne se poursuit. On rejoint donc l'hésitation de Dirk Vandewalle qui notait que la séparation du territoire en 1500 *mahalat* (litt. lieux ; l'unité administrative la plus fine) en 1997 répondait aux aspirations de décentralisation du Guide mais que cette mesure avait pu être « vue par certains comme une tentation de réduire l'influence croissante du » Congrès Général Populaire. Ainsi, par-delà les allers-retours entre différentes formes d'encadrement du territoire national se devinent les indispensables transactions auxquelles doit procéder l'État libyen face aux structures de la société.

⁶ Données brutes transmises par le PEE de Tripoli.

On aura compris qu'au-delà des clichés qui servent encore trop souvent à décrire la Libye et les Libyens aujourd'hui, c'est vers une vision à la fois plus nuancée et plus complexe que les contributeurs de cet ouvrage ambitionnent de mener le lecteur. Entre Afrique et Europe, entre Maghreb et Machrek, l'image sulfureuse de la « Proche Libye » tient encore trop souvent à la carence en connaissances et en recherches dont elle fait l'objet. Puissent les articles contenus dans cet ouvrage participer au comblement de ce fossé.

L'ECONOMIE EXTERIEURE LIBYENNE DEPUIS 1969, ENTRE ISOLEMENT ET OUVERTURE

Béatrice Chevallier-Bellet

Après la prise du pouvoir par Mouammar Kadhafi en 1969, l'instauration d'un nouveau système politique marque la Libye des années 1970. Cette première phase permet d'asseoir et de concrétiser sur le plan intérieur les idées révolutionnaires. Elle trouve son aboutissement en 1977 avec l'établissement de la *Jamahiriyah* dont le fondement premier est de donner le pouvoir au peuple libyen.

De 1979 à 1989, les responsables libyens appuient leur politique extérieure sur la volonté de faire sortir la révolution libyenne hors de ses frontières et de l'afficher par quelques moyens que ce soient sur le plan international. En 1979, les positions radicales sur la question palestinienne, le refus d'aider l'administration Carter lors de la crise des otages à Téhéran, l'appui à la révolution iranienne, la mise à sac de l'ambassade américaine à Tripoli sont autant de moyens utilisés. Les Etats-Unis désignent alors officiellement la Libye comme un Etat terroriste et ils appliquent les premières sanctions portant sur les ventes de matériels militaires et sur les exportations de matériels aéronautiques. Puis, en 1982, le président Reagan interdit l'importation de pétrole brut libyen. S'en suivent entre 1984 et 1986 les attaques terroristes du groupe d'Abou Nidal et l'attentat contre un avion de la compagnie Egyptair. En janvier 1986, les Etats-Unis renforcent leurs sanctions en interdisant tout commerce avec la Libye, toute liaison aérienne directe et en gelant les avoirs libyens détenus aux Etats-Unis ainsi que dans des filiales étrangères de banques américaines. Enfin, en avril 1986, les Etats-Unis ont recours à la force en bombardant les villes de Tripoli et de Benghazi dans le cadre de l'opération *El Dorado Canyon*. L'année 1989 clôt cette période avec notamment l'évacuation de la bande d'Aouzou dans le conflit qui oppose la Libye au Tchad. Cet épisode scelle - ainsi que l'attentat contre le DC-10 d'UTA cette même année et celui contre un Boeing de la Pan Am un an auparavant - une décennie qui reste marquée par l'aventurisme militaire, le recours au terrorisme international et surtout par l'affrontement direct avec les Etats-Unis.

Les années 1990-1999 sont en effet celles de l'isolement de la Libye sur le plan international du fait de l'embargo onusien. En réponse aux attentats contre un avion de la Pan Am en 1988 (affaire Lockerbie) et contre un avion d'UTA en 1989, le Conseil de sécurité interdit en 1992 les exportations d'armes, d'avions et de matériel aéronautique et interrompt l'ensemble des liaisons aériennes internationales avec la Libye. En 1993, l'embargo onusien est renforcé avec l'interdiction d'exporter du matériel utilisé pour le pompage, le raffinage, le chargement et le transport du pétrole. Des sanctions diplomatiques et financières sont également décidées. L'embargo est suspendu en avril 1999 après

l'extradition des deux suspects libyens dans l'attentat contre le vol de la Pan Am et la condamnation de six libyens dans celui contre le DC-10 d'UTA.

Paradoxalement, cette interruption de certains échanges commerciaux n'a toutefois pas été le phénomène le plus significatif dans les relations économiques internationales de la Libye depuis la Révolution. En effet, l'événement majeur est sans conteste l'embargo unilatéral américain en 1982 qui a conduit par la suite à la rupture quasi-totale des échanges des Etats-Unis avec la Libye et à une modification profonde de la structure du commerce libyen.

LE RETOUR DE LA LIBYE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

L'année 1999 peut être considérée comme un point de retournement dans la politique libyenne puisqu'elle a marqué le retour de la Libye sur la scène politique internationale après une dizaine d'années d'isolement en raison de l'embargo. Cette suspension des sanctions a permis le renforcement du dialogue avec les partenaires européens. La Libye a d'abord été invitée en avril 1999 à la Conférence de Stuttgart se rapportant au Partenariat euro-méditerranéen. Les pays prenant part à ce projet ont établi que la Libye pourra en devenir membre à part entière après la levée définitive des sanctions onusiennes. Cette même année, la Grande-Bretagne a renoué ses relations diplomatiques -qui étaient rompues depuis plus de quinze ans- avec la Libye.

Dans les années 1980 le gouvernement libyen a privilégié le politique dans ses relations extérieures. Depuis l'embargo, il apparaît nettement qu'il a choisi de renforcer le dialogue avec ses partenaires en jouant principalement la carte économique. Ce changement de tactique est repérable en fait dès 1997.

Dans un premier temps, il s'est manifesté dans la mise au premier plan de ministres s'occupant directement d'affaires économiques internationales (S. Sobh, 1997) en remplacement des idéologues du régime et dans les nombreuses rencontres que le Guide de la Jamahiriya a effectué avec certains de ces homologues arabes et africains pour discuter de projets économiques ou pour signer des accords.

Dans un second temps, ce changement a été signifié par la promulgation d'une nouvelle loi en septembre 1997 visant à promouvoir les investissements de capitaux étrangers dans les secteurs non pétroliers¹. La Libye s'était déjà engagée sur la voie de l'ouverture économique à la fin des années 1980. Puis, en mai 1993, le colonel Kadhafi s'est proclamé dans un discours officiel en faveur de la création d'une loi qui permettrait d'accroître les investissements étrangers plus particulièrement dans le secteur touristique². Les sanctions onusiennes et leur renforcement ont accéléré ce processus. La volonté des autorités libyennes

¹ Loi n°5 de l'année 1997 relative à l'encouragement des investissements des capitaux étrangers. Cette loi a représenté une réelle innovation puisqu'elle a annulé la précédente loi relative à l'investissement des capitaux étrangers (loi n°37) qui datait de 1968.

² L'ouverture de la Libye au tourisme international était au programme depuis 1989 mais le colonel Kadhafi n'avait pas encore donné son accord.

de réagir à ces sanctions et de contrer leurs effets s'est manifestée par certaines orientations qui ont été données à la politique économique extérieure en 1993 et qui ont été consolidées en 1997. En effet, une part de la stratégie de l'Etat libyen a été d'encourager les investissements étrangers dans les secteurs non soumis à l'embargo.

La loi n°5 de l'année 1997 annonce notamment la création d'un organisme d'encouragement de l'investissement dont les fonctions principales sont d'étudier, d'autoriser et de favoriser les investissements étrangers en Libye. Cette ouverture de l'économie libyenne reste donc sous le contrôle direct de l'Etat. Le contenu de cette loi démontre l'intention des autorités libyennes d'attirer des investissements durables en Libye. En effet, les investisseurs ont le droit de réexporter le capital investi seulement cinq ans après la date d'émission des autorisations d'investir³. Les projets d'investissement doivent par ailleurs permettre un développement de l'économie libyenne en favorisant par exemple la priorité à l'emploi de la main-d'œuvre nationale⁴. Leurs répercussions sur l'économie nationale constituent d'ailleurs un élément déterminant pour leur acceptation par l'organisme d'investissement.

Les récentes mesures en matière de système de change visent aussi à appuyer le développement des investissements étrangers et du commerce extérieur. En janvier 2002, le gouvernement libyen a procédé à une dévaluation du taux de change officiel du dinar utilisé par l'Etat, les entreprises publiques libyennes et surtout par les entreprises commerciales étrangères. Notons également qu'en matière de régime de change les autorités libyennes ont instauré en 1999 un taux de change spécial applicable aux dépenses des particuliers. Cette dernière décision est à mettre en relation avec la déconnexion entre le taux de change officiel du dinar et celui sur le marché parallèle qui s'est accentuée durant la période d'embargo : en 1993, le taux de change officiel était de 1 dinar pour 3,1 dollars alors que le taux de change sur le marché parallèle était évalué à 1 dinar pour 0,3 dollar (S. Naaoush, 1994).

Enfin, la modification des orientations de la politique extérieure libyenne est aussi apparue dans le Budget de l'Etat libyen pour l'année 1997. Le paiement de la dette extérieure est alors devenu une des orientations majeures de la politique budgétaire. L'économie libyenne se caractérise par un endettement extérieur relativement faible. Le stock de la dette externe était estimé à environ 3,319 milliards de dollars en 1996, ce qui équivalait alors à 11 % de son P.N.B. (OCDE, 1999). La volonté de l'Etat libyen de régler ses dettes s'est exprimée dans l'article 3 de la loi budgétaire de 1997 qui énonce que « tout surplus de recettes sera affecté au paiement de la dette en priorité et à la constitution de

³ Cette mesure est énoncée dans le douzième article de cette loi mais il est toutefois précisé que « l'investisseur a le droit de [...] re-transférer le capital étranger à l'extérieur de la même façon par laquelle il est arrivé après un délai de six mois à compter de son arrivée, et ce si des difficultés ou des circonstances indépendantes de la volonté de l'investisseur empêchaient son investissement ».

⁴ Il est souligné dans que l'investisseur a le droit d'employer des étrangers s'il ne trouve pas de personnes qualifiées parmi les citoyens libyens.

réserves ». En 1996 et 1997, le paiement de la dette extérieure a absorbé une part de l'accroissement des recettes de l'Etat libyen (qui a été principalement dû à l'augmentation des recettes pétrolières). Ce paiement est ainsi passé de 92 à 173 millions de dinars libyens entre ces deux années (+ 88 %) ⁵. Cet assainissement de la situation financière a visé à régulariser les relations de l'Etat libyen avec ses créanciers et à diminuer la dépendance financière de la Libye. Dans la même optique, le gouvernement libyen a signé en 1995 des accords avec la Turquie, l'Inde et la Corée du Sud pour rembourser sa dette par le biais de livraisons pétrolières (S. Naaoush, 1995).

UNE MODIFICATION RADICALE DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES AVEC L'EMBARGO UNILATERAL AMERICAIN

L'embargo onusien, entre 1992 et 1999, n'a pas eu de répercussions quantitatives majeures sur l'évolution du commerce extérieur libyen. Les exportations libyennes étaient en effet estimées à 7,5 milliards de dollars en 1993 et elles ont atteint les 10,1 milliards de dollars en 1996. Les importations sont passées quant à elles de 5,5 à 5,6 milliards de dollars de 1993 à 1996 (S. Naaoush, 1994). L'économie libyenne n'a pas non plus subi une réduction drastique de sa production avec l'embargo. Ces statistiques trouvent leur justification dans le contenu des sanctions économiques onusiennes, lesquelles n'ont jamais empêché la Libye d'exporter du pétrole. La Libye a ainsi pu préserver le secteur productif essentiel de son économie.

LE PETROLE : ELEMENT-CLE DE L'ECONOMIE LIBYENNE

Elément clé de l'économie libyenne, le pétrole représentait ainsi en 1999 près de 95 % de ses exportations, 24 % de son PIB (PEE, 2001c) et 67 % de ses recettes budgétaires (PEE, 2001b). La production moyenne sur l'année 2001 s'est montée à 1,367 million de barils/jour et elle a été de 1,277 million de barils/jour sur les trois premiers mois de 2002 (EIA, 2002). Certes, le Produit Intérieur Brut libyen a fluctué depuis 1991. Mais ces variations ont été plus liées aux évolutions du marché pétrolier qu'aux conséquences des sanctions économiques. Comme toute économie basée principalement sur l'exportation d'un seul produit, l'économie libyenne a toujours été sensible aux fluctuations du prix du pétrole.

Membre de l'OPEP depuis 1962, la Libye a les réserves de brut prouvées les plus importantes d'Afrique : avec 29,5 milliards de barils de réserves, elle se place en 2001 devant le Nigeria (22,5 milliards de barils) et l'Algérie (9,2 milliards de barils). En outre, le brut libyen a la particularité d'être de haute qualité puisqu'il est léger avec une basse teneur en soufre. La Libye dispose donc de plusieurs atouts dans le secteur pétrolier. Tout d'abord, l'importation de brut en provenance de la Libye pour les pays européens est avantageuse car les

⁵ PEE (1997). Entre 1996 et 1997, les recettes pétrolières de la Libye ont augmenté de 18 %.

coûts de transport sont beaucoup moins élevés que pour le brut du Golfe : en 1994, le coût du transport (destination Le Havre) était de 0,8 dollar pour un baril libyen contre 2,2 dollars pour un baril saoudite (S. Naaoush, 1994). Ce pays a aussi un fort potentiel puisque de nombreuses « zones sont encore sous-explorées et d'importantes réserves restent à développer » (J.M. Guillerrou, 1996). De plus, le coût de l'extension de la production de brut est généralement faible et attractif pour les compagnies étrangères : il est estimé à 73 cents par baril contre 2,8 dollars pour un baril de brut algérien (EIA, 1997).

LES EFFETS DE SUBSTITUTION DANS LE SECTEUR PETROLIER

L'embargo a eu un impact limité sur la production et sur le commerce de la Libye en ne frappant pas les ventes de pétrole. En revanche, la décision du gouvernement Reagan en 1982 de prendre des sanctions économiques unilatérales envers la Libye a induit de profonds changements dans la structure de l'industrie pétrolière et des échanges libyens.

En 1980, la part des Etats-Unis dans les ventes totales de brut libyen était conséquente (35 %). Ce pays se plaçait alors devant l'Allemagne fédérale (18,3 %) et l'Italie (14,8 %) (*Le Pétrole et le Gaz Arabes*, 1986). Après l'interdiction prononcée par le président Reagan d'importer du pétrole libyen, la part des Etats-Unis est tombée à 3,2 % en 1982 pour devenir nulle à partir de 1983. Mais les sanctions américaines ont surtout provoqué le départ des compagnies pétrolières américaines. La firme Exxon a ainsi suspendu ses activités en Libye en 1981 et elle a été suivie par la firme Mobil Oil en 1983. En 1985, la société Occidental Petroleum a cédé une part de ses actifs à la compagnie autrichienne OeMV. Ces décisions semblent avoir été motivées par le durcissement de la politique américaine même si les responsables de ces sociétés n'ont pas mis cet argument en avant pour justifier leur retrait, préférant avancer des considérations d'ordre commercial et financier.

En 1986, certains gouvernements européens s'étaient montrés réservés sur le renforcement des sanctions économiques unilatérales des Etats-Unis et ils avaient clairement déclaré qu'ils ne se joindraient pas à cette politique. Les gouvernements suisse, autrichien et espagnol avaient fait savoir qu'il n'était pas question pour eux de s'associer à des sanctions décidées par d'autres Etats. Laurent Fabius, alors Premier ministre de la France, avait affirmé qu'il ne suivrait pas la politique américaine : « si c'est pour avoir des sanctions inefficaces, cela n'a pas d'intérêt ». Cette déclaration allait dans le même sens que celle de son homologue britannique, Margaret Thatcher : « les sanctions ne marchent que si elles sont appliquées à 100 % et je ne connais aucun endroit où elles aient été appliquées à 100 % ». Les représentants de l'Italie avaient annoncé qu'ils ne souhaitaient pas réexaminer leurs relations avec Tripoli et le chancelier de l'Allemagne fédérale, Helmuth Kohl, avait déclaré qu'il devait évidemment faire passer les intérêts allemands avant les autres, même si cela pouvait entraîner des divergences avec les Etats-Unis (*Le Pétrole et le Gaz Arabes*, 1986).

Le fait que ces gouvernements ne se soient pas à l'époque alignés sur la politique américaine, s'explique en partie par les effets de substitution dans le secteur pétrolier libyen dans les années 1980 qui se sont réalisés au profit des compagnies européennes. L'éviction de la concurrence américaine a ainsi été favorable à l'arrivée de firmes européennes dans l'industrie pétrolière libyenne.

Actuellement le pétrole libyen est presque exclusivement exporté (à 90 %) vers les pays de l'Union européenne. En 2000, les exportations pétrolières libyennes se sont ainsi dirigées principalement vers l'Italie (pour 43,0 % du total), vers l'Allemagne (pour 20,3%), vers la France (pour 5,0 %) et vers l'Espagne et la Grèce (EIA, 2001).

Mais surtout l'Europe est actuellement le principal partenaire de la Libye pour l'exploitation du pétrole (tab.1). Les partenaires de la Libye détenant des droits miniers pour l'exploration des ressources pétrolières ou intervenant dans leur développement et dans leur production sont des compagnies européennes. En 2000, la production pétrolière libyenne était à 45,3 % le fait de sociétés mixtes regroupant la Société Nationale du Pétrole Libyenne et des compagnies européennes ; le reste de la production pétrolière étant assuré par des filiales de cette société. La compagnie italienne Agip est le principal opérateur pour ce qui est du développement et de la production du pétrole en Libye dans le cadre de sociétés mixtes. Viennent ensuite l'Espagnol Repsol et les Allemands Veba et Wintershall. Bien qu'elle n'intervienne que dans 1 % de la production pétrolière libyenne, la compagnie française TotalFinaElf est active en Libye puisqu'elle est impliquée dans des projets relevant de la phase d'exploration du pétrole localisé dans les bassins pétrolifères de Mabrouk et de Mourzouk.

Tableau 1 : Répartition de la capacité de production pétrolière de la Libye (en barils/jour, 2000)

Opérateurs	Capacité de production journalière (barils/jour)	en %
Compagnies filiales de la Société Nationale du Pétrole Libyenne (SNPL : unique détenteur du capital)	925 000	54,7
Arabian Gulf Oil Company	375 000	22,2
Sirte Oil Company	50 000	2,9
Waha Oil Company	500 000	29,6
Sociétés mixtes : Société Nationale du Pétrole Libyenne et compagnies étrangères (SNPL : détenteur majoritaire du capital)	767 000	45,3
Agip Oil Company (Italie)	270 000	15,9
Repsol Oil Company (Argentine - Espagne)	200 000	11,8
Veba Oil Company (Allemagne)	85 000	5,0
Wintershall Oil (Allemagne)	60 000	3,6

Zouetina Oil Co.	60 000	3,6
Lasmo (Royaume-Uni)	50 000	2,9
Red Sea Oil	25 000	1,5
CPTL (Total) (France)	17 000	1,0
Total	1 692 000	100,0

Source : Arab Oil and Gas Directory (2000) et PEE (2001).

UNE POLARISATION DU COMMERCE EXTERIEUR LIBYEN SUR QUELQUES PAYS

La place de l'Europe dans le commerce libyen est prépondérante. Les pays européens représentent la principale source de débouchés des exportations libyennes atteignant près de 83 % des exportations totales en 1999 (tableau 2). L'Union européenne est réciproquement la principale source d'approvisionnement de la Libye. En 1999, l'Union européenne comptait pour 62 % environ des importations totales libyennes. Ces dernières sont diversifiées et ce contrairement aux exportations qui trouvent quasi-exclusivement leur origine dans le secteur pétrolier. En 1999, le premier poste d'importations de la Libye correspondait aux voitures particulières et représentait environ 5,4 % des importations totales (CFCE, 2001). Hormis ces importations qui viennent principalement de Corée du sud, la Libye importe une multiplicité de produits que ce soit des produits alimentaires, des machines, des équipements de télécommunications, etc. Et l'Italie est sans conteste le principal partenaire commercial : en 1999, sur les 50 premiers produits importés par la Libye, l'Italie était à 24 reprises le premier exportateur (CFCE, 2001).

Quelques-unes des particularités du commerce extérieur de la Libye réside dans la polarisation du commerce extérieur de la Libye sur quelques pays et le fait qu'il peut difficilement s'analyser en termes de régions. Il s'effectue ainsi toujours avec un ou deux pays privilégiés dans chacune des régions du monde (tableau 2) : l'Italie et l'Allemagne pour l'Union européenne ; l'Egypte pour le Moyen-Orient ; la Tunisie pour l'Afrique ; la Turquie pour l'Europe (hors Union européenne) ; le Brésil pour l'Hémisphère occidental ; la Chine (non compris Hong-Kong) et la Corée du sud pour l'Asie.

Mais ce découpage a des limites compte tenu de son caractère arbitraire : l'Egypte et la Tunisie sont par exemple des pays limitrophes de la Libye. C'est pourquoi, il apparaît peu pertinent de les intégrer dans deux régions distinctes. Trois zones géographiques peuvent être ainsi spécifiées. Le commerce de la Libye se réalise avec des pays appartenant à :

- une zone de directe proximité (à laquelle appartiennent l'Egypte et la Tunisie) ;
- une zone de moyenne proximité (Italie, Allemagne, Turquie) ;
- une zone géographiquement éloignée (Brésil, Chine, Corée du sud).

Tableau 2 : Ventilation du commerce extérieur de la Libye, 1999

	Exportations		Importations	
	En valeur	En %	En valeur	En %
Pays Industrialisés	6807	85,9	2850	66,4
Etats-Unis	-	-	-	-
<i>Union européenne</i>	6570	82,9	2665	62,1
Italie	2981	37,6	1210	28,2
Allemagne	1765	22,3	607	14,1
Pays en développement	1102	13,9	1443	33,6
Afrique	272	3,4	386	9,0
Tunisie	227	2,9	281	6,5
Asie	38	0,5	533	12,4
Chine (non compris Hong- Kong)	15	0,2	71	1,6
Corée du sud	-	-	294	6,8
Europe	668	8,4	281	6,5
Turquie	456	5,7	154	3,6
Moyen-Orient	78	1,0	163	3,8
Egypte	52	0,7	46	1,1
<i>Hémisphère occidental</i>	46	0,6	80	1,9
Brésil	32	0,4	61	1,4
Autres pays	11	0,1	-	-
Cuba	11	0,1	-	-
Total	7921	100,0	4294	100,0

(-) : données négligeables.

Source : Données brutes, IMF, 2000, pp. 298-299.

LA RELATIVE INSIGNIFIANCE SUR LE PLAN ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE

La relative insignifiance de l'Afrique et du Monde Arabe dans le commerce extérieur libyen est flagrante si l'on exclut les relations avec les pays voisins, à savoir l'Egypte et la Tunisie. Sur ce dernier point, la réalité économique tranche avec le discours politique des autorités libyennes.

Un rapprochement politique tangible entre la Libye et certains Etats africains s'est dessiné deux ans avant la suspension de l'embargo onusien. En août 1997, des représentants du Burkina, du Mali, du Niger et du Tchad ont participé à Tripoli à un sommet à l'issue duquel ils ont signé avec le chef de l'Etat libyen la déclaration suivante : « Soucieux de donner une nouvelle impulsion aux relations de coopération existant dans différents domaines pour réaliser les intérêts communs, les dirigeants ont décidé d'agir afin de consolider les liens sociaux et économiques entre leurs pays et de renforcer les mécanismes de coopération établis en faveur de la stabilité politique et sécuritaire dans la région » (S. Gharbi, 1997). Ce sommet a été aussi le moyen pour la Libye d'obtenir le soutien de ces quatre Etats africains contre l'embargo onusien. Ce soutien s'est exprimé plus largement dans le cadre de l'Organisation de l'Unité

Africaine avec le vote en juin 1998 d'une résolution déclarant que ses Etats membres violeraient unilatéralement l'embargo aérien imposé par les Nations Unies à partir du mois de septembre suivant à moins que les Etats-Unis et le Royaume-Uni soient d'accord pour que le procès de l'attentat de Lockerbie se tienne dans un pays tiers neutre (EIU, 1998)⁶.

Le resserrement des liens avec les Etats africains, la construction d'un espace économique avec différents Etats du Sahara sont les nouveaux « chevaux de bataille » du colonel Kadhafi. Après avoir été un ardent défenseur de l'unité du monde arabe, le chef de l'Etat libyen souhaite se positionner en tant que leader du monde africain comme en témoigne sa participation au Sommet Europe-Afrique qui s'est tenu au Caire en avril 2000. Mais la réalité économique reste encore éloignée des discours politiques.

La Tunisie et l'Egypte sont en fait les principaux pays arabes ou africains avec lesquels la Libye commerce. Un constat identique peut être fait si l'on analyse les investissements directs extérieurs de la Libye. Certes, le flux des investissements directs libyens vers l'Afrique a été en constante progression (+ 62 %) de 1996 à 1999 passant de 5,5 à 8,9 milliards de dollars (UNCTAD, 2000). Mais l'accroissement des flux d'IDE libyens a été plus marqué vers l'Egypte (+ 135 % de 1996 à 1999) et vers la Tunisie (+ 91 % de 1996 à 1998). De plus, les stocks d'IDE libyens se concentrent principalement vers les pays industrialisés ; les pays en développement ne comptant que pour 30,1 % en 1999. Et surtout les stocks d'IDE libyens en Afrique sont relativement faibles puisqu'ils ne représentaient en 1999 que près de 2 % du stock total d'IDE libyens (93,1 milliards de dollars sur un total de 4772 milliards de dollars) ; la Tunisie et l'Egypte concentrant par ailleurs près du tiers des IDE libyens vers l'Afrique.

CONCLUSION

La politique libyenne a donc traversé trois phases successives de 1969 à 1999. La suspension des sanctions onusiennes permettra-t-elle l'entrée de la Libye dans une quatrième phase à savoir dans une nouvelle phase d'ouverture ?

En fait, seule la levée des sanctions donnera à la Libye les clés de sa réinsertion politique et économique sur le plan international. Sa participation au projet euro-méditerranéen reste par exemple conditionnée par la levée de ces mesures (B. Chevallier-Bellet, 2001). L'aval des Etats-Unis est incontournable pour qu'une résolution soit adoptée dans ce sens au Conseil de sécurité. Les Etats-Unis considèrent que la levée des sanctions suppose que l'Etat libyen reconnaisse sa responsabilité dans les attentats perpétrés en 1988 et en 1989 et

⁶ Le 5 septembre 1998, les présidents de la Gambie, de l'Erythrée, du Soudan, du Niger et du Tchad ont ainsi enfreint l'embargo aérien pour assister à la commémoration du 29^{ème} anniversaire de la Révolution. Le même mois les présidents du Nigeria, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda ont également bravé l'embargo sur les relations aériennes.

qu'il indemnise les victimes de l'affaire Lockerbie. Les Etats-Unis ont aussi réaffirmé leur fermeté envers la Libye en votant en août 2001 la reconduction pour cinq ans de la loi Kennedy-d'Amato qui menace de sanctions les firmes étrangères investissant plus de 20 millions de dollars dans les secteurs pétroliers et gaziers en Libye. Enfin, le 3 janvier 2002, le président Bush a déclaré le maintien pour un an de l'état d'urgence qu'avait prononcé en janvier 1986 le président Reagan vis-à-vis de la Libye.

La levée définitive des sanctions onusiennes paraît donc compromise à court et à moyen terme. Elle l'est d'autant plus dans le contexte actuel de lutte contre le terrorisme international lancée par le gouvernement américain depuis la fin de l'année 2001. D'autant que la reconnaissance par l'Etat libyen de son implication dans les attentats contre le DC-10 d'UTA et le Boeing de la Pan-Am pourrait légitimer une potentielle intervention dirigée contre lui.

La fermeté du gouvernement des Etats-Unis sur la question des sanctions unilatérales incite donc à penser que le retour des compagnies pétrolières américaines en Libye n'est pas à l'ordre du jour. Même le Vice-président Dick Cheney est revenu sur ses positions une fois au gouvernement alors qu'il avait critiqué les sanctions contre l'Iran et la Libye quand il dirigeait la compagnie pétrolière *Halliburton*. De leur côté les compagnies pétrolières américaines expriment de plus en plus leur mécontentement et souhaitent obtenir la levée des sanctions américaines en usant de l'influence de groupes de pression comme le *Dubenstein Group*.

Quoi qu'il en soit, on peut supposer que la levée des sanctions onusiennes, quand elle sera effective, entraînera aussi celle des sanctions unilatérales. C'est pourquoi avant le retour des compagnies américaines les entreprises européennes se positionnent sur les secteurs clés de l'économie libyenne et plus particulièrement sur celui du pétrole en développant la signature de contrats d'exploration et d'exploitation.

<p>1961 : Découverte des premiers gisements pétroliers en Libye</p> <p>1er septembre 1969 : Coup d'Etat militaire, création d'un Conseil de la Révolution sous la direction du colonel Kadhafi</p> <p>1977 : Instauration de la <i>Jamahiriyah</i></p> <p>1982 : Instauration par le président Reagan d'un boycott du pétrole libyen</p> <p>1986 : Décision par les Etats-Unis d'un embargo total sur la Libye</p> <p>Avril 1986 : Raids de l'aviation américaine sur Benghazi et Tripoli</p> <p>Décembre 1988 : Attentat contre un avion de la Pan Am au-dessus de Lockerbie (Ecosse)</p> <p>Septembre 1989 : Destruction en vol d'un DC-10 de l'Union des Transports Aériens au-dessus du Niger</p>

Mars 1992 : Premières sanctions de l'ONU (sur les exportations d'armes et de matériels militaires, d'avions et de matériels aéronautiques, interruption des relations aériennes internationales avec la Libye)

Novembre 1993 : Renforcement des sanctions onusiennes (sur les exportations de matériels utilisés dans le secteur pétrolier, gel des avoirs libyens à l'étranger)

1996 : Signature de la loi Kennedy-D'Amato par le président Clinton

Avril 1999 : Suspension des sanctions onusiennes

Août 2000 : Prorogation de la loi Kennedy-D'Amato pour cinq ans

Références :

Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE), 2001, « Les importations de la Libye en 1999 », Paris.

Energy Information Administration (EIA), 2001, *Libya, Country Analysis Briefs*, United States Government, Washington, DC.

EIA, 2002, *Libya, Country Analysis Briefs*, United States Government, Washington, DC.

Economist Intelligence Unit (EIU), 1998, *Libya, Country Report*, 4th quarter 1998, London, The EIU Limited.

Gharbi S., 1997, « Le nouveau rêve africain de Kadhafi », *Jeune Afrique*, n°1912, 27 août-2 septembre.

Guillermou J. -M. (entretien avec), 1996, « La Libye et ses défis », *Energies*, automne.

International Monetary Fund (IMF), 2001, *Direction of Trade Statistics Yearbook 2000*, IMF, Washington, DC.

Naaoush S., 1994, « L'évaluation de l'embargo contre la Libye », *Marchés Tropicaux*, 16 décembre.

Naaoush S., 1995, « Les finances extérieures de la Libye », *Marchés Tropicaux*, 11 août.

Organisation de Coopération et de Développement (OCDE), 1999, *Statistiques de la dette extérieure 1987-1998*, Supplément, OCDE, Paris.

Poste d'Expansion Economique (PEE), 1997, *Libye : Budget de l'Etat libyen 1997*, Tripoli, juin.

PEE, 2001 a, *Le secteur pétrolier en Libye*, Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, Tripoli, janvier.

PEE, 2001 b, *Le budget 2000*, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Tripoli, janvier.

PEE, 2001 c, *La lettre de Libye*, n° 38, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Tripoli, mai-juin.

Le Pétrole et le Gaz Arabes, 1986, « Les intérêts américains dans l'industrie pétrolière en Libye », n°404, vol. XVIII, 16 janvier.

Le Pétrole et le Gaz Arabes, 1986 b, « Les pays européens se montrent réticents à des sanctions économiques contre la Libye », n°404, vol. XVIII, 16 janvier.

Sobh S., 1997, « Kadhafi : billets verts contre Livre vert », *Arabies*, juin.

Unctad, 2000, *Country Fact sheet : Libyan Arab Jamahiriya*, United Nations, Genève.

LA POLITIQUE JURIDIQUE EXTERIEURE¹ DE LA LIBYE

Delphine PERRIN

Qualifiée d'Etat terroriste par les Américains depuis 1981, la Libye apparaît paradoxalement comme précurseur d'une tendance constatée depuis le début des années quatre-vingt dix, celle de la juridicisation des relations internationales, marquée par une place accrue du droit dans les rapports interétatiques. Bien qu'isolé et mis au ban de la société internationale, le *rogue State*² s'est fait le champion de l'invocation du droit et du recours aux juridictions internationales en tant que moyen de légitimation de son action et d'instrument d'ascension sur la scène internationale.

La République arabe libyenne, révolutionnaire et socialiste, instaurée le 1^{er} septembre 1969 par le Conseil de Commandement de la Révolution avait pour vocation de favoriser *"l'union des pays du tiers-Monde"* et de soutenir *"leurs efforts pour vaincre le sous-développement social et économique"* (A. Martel, 1991). A cette fin, Kadhafi use dès son arrivée au pouvoir de deux moyens principaux, à savoir l'union des forces « anti-impérialistes », tant à travers des soutiens financiers que la subversion, et le droit. Le bouclier juridique, « l'arme du faible », constitue un instrument dans la poursuite de sa *"logique d'unité, de développement et de lutte anti-impérialiste"* (Ibid.). A cette fin, il multiplie les invocations du droit et recourt aux institutions et juridictions internationales - au point d'être parfois qualifié de *"man of treaties"* (H.P. Mattes, 2001)- pour rappeler et restaurer la légalité internationale face à des Occidentaux qui brandissent de plus en plus l'argument de la légitimité pour fonder leurs actions internationales.

Pour autant, le recours au droit en tant que moyen de légitimation et d'illustration de sa bonne foi ne constitue pas une nouveauté pour la Libye, et elle n'en a pas non plus l'apanage. Seulement, l'entrée du droit et le privilège du droit dans sa lutte anti-impérialiste révèlent le renouveau de la politique juridique extérieure libyenne. Apparaissant comme un Etat contestant le système international, Tripoli use donc du droit à la fois pour en dénoncer la violation par les grandes puissances, nuancer les accusations à son encontre et favoriser les poussées institutionnelles afin de trouver sa place dans l'ordre relationnel mondial, caractérisé par les rapports de force entre Etats et la hiérarchie du Talion.

La lutte anti-impérialiste de la Libye s'appuie en premier lieu sur le droit international, tel qu'il existe, par la dénonciation de sa violation par les puissances occidentales, mais aussi tel qu'il devrait exister, par la reprise de

¹ Selon l'expression de LADREIT de LACHARRIERE (G.), *La politique juridique extérieure*, IFRI, Paris, 1983, 286p.

² Etat truand ou voyou selon la classification donnée par les autorités américaines.

revendications aujourd'hui quadragénaires. Elle se poursuit en second lieu par l'édification d'un droit régional africain, vecteur d'émancipation et de rejet de l'héritage colonial.

UNE REVENDICATION CONSTANTE POUR UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL

La stratégie libyenne consiste à réclamer ce qui fut l'une des revendications des pays nés dans les années soixante, à savoir une modification des normes internationales faites par et pour les puissances occidentales. Mais elle s'appuie parallèlement sur le droit international classique jadis vilipendé car d'origine européenne, aujourd'hui loué car protecteur des souverainetés contre les ingérences universalistes.

Tripoli, en effet, dénonce une nouvelle forme de colonialisme, celui des institutions financières qui imposent des conditions économiques sévères aux pays en développement, s'ingèrent dans les affaires internes d'un Etat, interviennent pour "raisons humanitaires", imposent des sanctions injustes, agressent sous couvert de légitimité... bref, tout ce qui érode la souveraineté étatique est vilipendé. Ces dénonciations des dérives du système international actuel trouvent autant leur source et leur motivation dans la situation et les intérêts nationaux libyens que dans une diatribe tiers-mondiste constante chez Kadhafi et partagée par un grand nombre d'Etats revendiquant des règles internationales plus équitables.

Alors que la Charte des Nations Unies affirme à plusieurs reprises le principe de l'égalité souveraine des Etats, illustré par l'adage "un Etat, une voix", les principaux pôles décisionnels constituent davantage des directoires fondés sur la puissance réelle des Etats que sur une légitimité démocratique. Les insuffisances de cette démocratisation ont été dénoncées dès les années soixante par les nouveaux Etats qui revendiquaient une égalité juridique mais aussi décisionnelle. C'est de leur fait et pour répondre à une représentation géographique plus équitable que furent notamment élargis la Commission du Droit International, le Conseil de Sécurité et le Conseil économique et social en 1963 et qu'évolua la composition de la CIJ (Cour Internationale de Justice) à partir de 1966. Mais en dépit de ces réformes, la large majorité des Etats du Sud demeurent exclus des lieux du pouvoir décisionnel comme le Conseil de Sécurité, ou du pouvoir économique et financier tels que le FMI et la Banque mondiale. L'Assemblée générale créa en 1992 un groupe de travail afin d'y remédier.

Pour Tripoli, la revitalisation du système des Nations Unies et l'établissement d'un ordre économique mondial juste et équitable passe par la relance de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que par un encadrement de l'action du Conseil de Sécurité qui ne devrait pas être utilisé comme un instrument de coercition contre les Etats petits et vulnérables. La Libye estime notamment que l'Assemblée générale devrait disposer des

moyens de faire appliquer ses résolutions, se référant surtout à la résolution 41/38 ayant condamné l'agression américaine en Libye en 1986. Un système de responsabilité devant l'Assemblée devrait être mis en place, afin d'assurer le respect de ses résolutions, mais également de contrôler les actes des autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil de Sécurité qui devrait constituer un instrument de l'organe plénier.

L'AFFAIRE DE LOCKERBIE ET LA REMISE EN CAUSE DU CONSEIL DE SECURITE

L'affaire de *Lockerbie* illustre la tendance actuelle à une désacralisation de la justice universelle fondée sur une instrumentalisation de l'instance judiciaire à l'encontre de l'organe politique de l'ONU. La Haute juridiction est apparue à cette occasion non plus seulement comme un mode de règlement des différends, mais aussi comme une arme politique, au même titre que le Conseil de Sécurité. L'affaire *Lockerbie* a, en effet, soulevé un problème constitutionnel, exploité par Tripoli, qui souhaite pouvoir le soumettre à l'avis de l'Assemblée générale, celui du rapport entre la CIJ et le Conseil de Sécurité, et plus généralement des limites à l'action de l'organe restreint.

Suite à la destruction au-dessus du village écossais de Lockerbie, le 21 décembre 1988, du Boeing 747 du vol 103 de la Pan Am, assurant la liaison Londres/New-York, et ayant fait 270 victimes, le Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies condamna l'attentat le 30 décembre de la même année ; puis, après l'explosion du DC-10 de l'UTA qui s'était écrasé au Niger au-dessus du désert du Ténéré le 19 septembre 1989 faisant cent soixante et onze victimes, le Conseil de Sécurité adopta la résolution 635 (1989) le 14 juin 1989, condamnant les agissements illicites contre la sécurité de l'aviation civile. Ce n'est qu'en 1991 que la Libye fut incriminée, sur une base bilatérale. En effet, faisant suite à l'enquête portant sur l'attentat de Lockerbie et aux accusations du Procureur d'Ecosse, une déclaration britannico-américaine du 27 novembre 1991 exigeait la livraison des agents libyens suspects, la divulgation de renseignements sur ce crime et le versement d'indemnités aux familles des victimes. La pression prit une tournure trilatérale par la déclaration britannico-américano-française, la France ne réclamant cependant qu'une simple coopération judiciaire libyenne à la procédure liée au vol de l'UTA.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU entra véritablement en scène en opposition avec la Libye, sous l'influence des trois Etats susmentionnés, en adoptant à l'unanimité la résolution 731 (1992) le 21 janvier 1992, qualifiant le terrorisme international de menace à la paix et à la sécurité internationales mais intervenant sur le fondement du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, pour condamner l'attentat de Lockerbie et réclamer une réponse aux demandes anglo-saxonnes du 27 novembre 1991.

Le mois de mars 1992 fut le cadre d'une course contre la montre entre les parties par l'intermédiaire des organes de l'ONU. Tandis que les audiences se

déroulaient devant la Cour, les projets de résolutions se succédaient au Conseil de Sécurité, la Libye cherchant à gagner du temps en proposant la livraison de ses ressortissants à la Ligue arabe et en obtenant le soutien de celle-ci à l'ONU. Le 3 mars 1992, la Libye, devant l'imminence des sanctions, saisit la Cour internationale de Justice par deux requêtes contre le Royaume-Uni et les Etats-Unis sur la base de la convention de Montréal pour la répression d'actes illicites dirigés contre l'aviation civile, seul instrument de droit international pénal ayant force obligatoire entre les trois Etats, et y ajoutait une demande en indication de mesures conservatoires ; celle-ci conférant la liberté aux Etats contractants de choisir entre l'extradition et l'ouverture d'un procès national et exigeant l'entraide judiciaire. Mais le 31 mars, soit trois jours après la fin des audiences devant la CIJ, l'organe restreint adopta la résolution 748 (1992) sur la base du Chapitre VII de la Charte, dans laquelle il invoquait de nouveau la déclaration commune anglo-américaine, et prévoyait un embargo pour le transport aérien et le commerce des armes en cas d'inexécution avant le 15 avril 1992. La résolution 883 du 11 novembre 1993 prorogea les sanctions.

La requête libyenne et l'attitude des défendeurs en l'affaire *Lockerbie* ont confronté la CIJ à la question de ses rapports avec les autres organes principaux des Nations Unies, notamment le Conseil de Sécurité. Elle constituait une première dans l'histoire de la Cour, tant par son contexte politique que par son contenu juridique novateur et audacieux. L'on connaît l'embarras qui en découlait pour elle, abdiquant face à la trop forte charge politique de cette affaire - en rejetant la demande libyenne en indication de mesures conservatoires en 1992 - puis cherchant à sauvegarder sa fonction judiciaire et son indépendance au sein des Nations Unies - en réfutant les exceptions préliminaires soulevées par les défendeurs en 1998 - tout en espérant ne pas avoir à se prononcer sur le fond.

La saisine parallèle du Conseil de Sécurité et de la CIJ est possible et il n'existe aucune hiérarchie entre ces deux organes principaux du système onusien. Elle peut permettre de régler les aspects à la fois politiques et judiciaires d'un différend. En l'espèce cependant, outre le fait que c'était la première fois que les deux organes étaient respectivement saisis par deux parties qui s'opposaient l'une à l'autre, la question de l'extradition, sur laquelle portaient aussi bien les résolutions du Conseil et les demandes faites à la Cour, s'exposait au risque de deux solutions contradictoires, l'une politique, l'autre judiciaire, et d'une contrariété entre la décision de la CIJ et celle du Conseil de Sécurité. En effet, les résolutions 731 (1992) et 748 (1992) exigeaient une réponse libyenne aux demandes anglo-saxonnes d'extradition tandis que la saisine de la Cour visait l'application de la convention de Montréal, comprenant l'adage "extrader ou juger" et laissant donc le choix à Tripoli.

La Cour devait-elle tenir compte des résolutions du Conseil de Sécurité et s'abstenir de statuer ? Dans ses ordonnances du 14 avril 1992, elle considéra que la résolution 748 (1992) s'imposait *prima facie* aux membres des Nations Unies et se refusait ainsi à indiquer des mesures conservatoires. Ces ordonnances apparurent, aux yeux de nombre d'observateurs, comme une abdication de la Cour, qui ne put exercer sa fonction judiciaire de manière indépendante mais

s'était efforcée de ne pas entrer en conflit avec l'organe restreint, qui avait pourtant superbement ignoré le travail de la Haute juridiction.

Par la suite, le Royaume-Uni et les Etats-Unis soulevèrent plusieurs exceptions préliminaires, y compris celle de l'irrecevabilité de la demande libyenne car elle serait devenue sans objet ou "*moot*" en raison des résolutions adoptées par le Conseil de Sécurité. L'arrêt serait donc inapplicable et inexécutable. En effet, les résolutions exigeant l'extradition des deux ressortissants libyens, un arrêt constatant l'application de la convention de Montréal et par là même le droit de ne pas extrader, serait inapplicable. La Cour refusa cette fois de suivre les défendeurs sur cette voie et estima, dans ses arrêts du 27 février 1998, qu'elle devrait examiner au fond la question de la compatibilité des obligations tirées des résolutions et celles issues de la convention et d'une éventuelle primauté des premières.

Aujourd'hui se repose pleinement la question du devenir "*moot*" de la requête libyenne. Suite au rejet des exceptions préliminaires en 1998, les parties ont réclamé aux juges internationaux des délais importants pour la remise des pièces écrites, les prorogeant jusqu'au 31 mars 1999. Dans cet intervalle, la Libye concéda l'extradition de ses deux ressortissants vers La Haye, dont le procès par un tribunal écossais appliquant le droit écossais s'ouvrit en avril 2000. Cette solution avait été proposée depuis longtemps par la Ligue des Etats arabes et acceptée par la Libye depuis 1991.

Suite aux revendications de nombreux Etats et notamment des membres de l'OUA ainsi que du Mouvement des Non Alignés, et grâce aux bons offices du Président de l'Afrique du Sud, du roi d'Arabie Saoudite et du Secrétaire général de l'ONU, la Grande-Bretagne parvint à convaincre les Etats-Unis d'accepter que le procès de Lockerbie se déroule devant un tribunal des Pays-Bas. Le Conseil de Sécurité entérina cet accord - tout en réitérant les exigences antérieures - par sa résolution 1192 (1998) du 27 août 1998 adoptée à l'unanimité sur la base du Chapitre VII et décidant de la suspension des sanctions. Ces dernières furent suspendues en avril 1999 après que le Secrétaire général de l'ONU ait rendu un rapport estimant que la Libye avait rempli ses obligations au titre des résolutions 883 (1993) et 1192 (1998).

L'affaire n'a cependant pas été rayée du rôle de la CIJ. Ni du Conseil de Sécurité d'ailleurs, puisque les sanctions n'ont pas été levées, l'organe restreint attendant de plus amples garanties de l'engagement de Kadhafi à cesser de soutenir le terrorisme international.

La réplique libyenne sur le fond du différend fut déposée à la CIJ le 29 juin 2000 tandis que les délais prévus pour la remise des duplicques des défendeurs ont été prorogés jusqu'au 3 août 2001. Rien, depuis, ne s'est produit devant la Cour.

Parallèlement, le 31 janvier 2001, l'un des suspects libyens, Abdel Basset Al-Megrahi, fut condamné par le tribunal écossais à vingt années de réclusion, l'autre fut acquitté. Le mois suivant, Kadhafi rejetait publiquement sa responsabilité dans l'attentat. En juillet 2001, les Etats-Unis reconduirent pour

cinq ans les sanctions économiques unilatérales imposées à l'Iran et à la Libye. Or, le 2 août 2002, le secrétaire d'Etat britannique aux Affaires étrangères s'étant rendu à Syrte - une première en dix-huit ans -, obtint du chef de la diplomatie libyenne un engagement à discuter des indemnisations des proches des 270 victimes de l'attentat de Lockerbie, de l'éventuelle reconnaissance d'une responsabilité générale de l'Etat libyen dans ce dernier ainsi qu'une promesse formelle de renoncement au terrorisme, soit les trois conditions posées pour une levée définitive des sanctions.

En supposant que la Cour ait à statuer, il est fort probable qu'elle déclare la requête sans objet. A moins qu'elle ne considère que la pression exercée sur la Libye, par l'intermédiaire du Conseil de Sécurité, a contraint Tripoli à extradier sans que le différend relatif à l'obligation d'extrader n'ait été résolu.

LIMITER LE POUVOIR DU CONSEIL DE SECURITE

Demeure alors l'indécision quant aux limites imposées au Conseil de Sécurité. En l'affaire de *l'Incident aérien de Lockerbie*, sachant qu'aucune des parties n'avait adopté une position illégale, soit en refusant d'extrader soit en demandant l'extradition, le fait que le droit international ait été écarté par une décision du Conseil de Sécurité, rendant par là même une de ces positions illicite, implique de s'interroger sur la licéité de cette décision au regard des buts de la Charte et du droit international.

Le Conseil a ces dernières années fait de plus en plus de prononcés de droit et invoqué la responsabilité d'Etats ayant des effets juridiques définitifs, sans pour autant avoir eu à suivre de procédures judiciaires. Il fut notamment plusieurs fois reproché à l'organe restreint de recourir à son pouvoir discrétionnaire sur le fondement du Chapitre VII de la Charte tout en se fondant sur des qualifications abusives.

En 1992, la Libye dit soupçonner le Conseil de n'avoir exercé son pouvoir de qualification nécessaire à l'usage du Chapitre VII que comme prétexte pour ne pas appliquer la convention de Montréal. Elle invoque les intérêts économiques et géostratégiques des Etats-Unis et du Royaume-Uni et dénonce également un "*double détournement de procédure*", le premier consistant en l'utilisation à des fins personnelles du mécanisme du Conseil de Sécurité, le second illustré par la tentative d'écarter par cette nouvelle méthode la juridiction de la Cour.

Cependant, il ne suffit pas d'affirmer qu'il existe des limites aux pouvoirs du Conseil de Sécurité, comme tente de le démontrer la Libye avec le soutien d'une majorité d'Etats. Encore faut-il déterminer l'autorité compétente pour en constater la violation. Se pose alors la question de la compétence de la CIJ à cette fin, position que défend Tripoli, sans que cette possibilité ne soit expressément prévue par la Charte de l'ONU.

Comme le souligne, et s'en insurge, un conseil des Etats-Unis en l'affaire *Lockerbie*, "*la démarche libyenne est d'une audace inouïe. C'est la première fois*

qu'un Etat vient devant la Cour pour lui demander d'exercer un contrôle sur les actes du Conseil de Sécurité"³. La Libye conteste explicitement la validité des résolutions du Conseil de Sécurité et demande expressément à la Cour de contrôler leur conformité avec la Charte et le droit international général⁴. Pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis, c'est un "*recours pour excès de pouvoir qui ne dit pas son nom*", digne du contentieux administratif français.

La livraison et le jugement des ressortissants libyens par le tribunal écossais sis à La Haye évitent à la CIJ d'affronter ce dilemme qui, dans tous les cas, aurait bouleversé ses relations avec l'organe restreint en entamant le soutien sans faille dont elle a jusqu'ici fait preuve⁵.

Certains Etats - notamment les pays en développement - voient dans le contrôle juridictionnel le moyen de rétablir au sein des Nations Unies un certain équilibre entre les organes, équilibre existant dans le passé entre l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité mais disparu aujourd'hui au profit du second, et qui pourrait renaître à l'aide de la Cour. C'est le partage du pouvoir au sein de l'ONU qui est sous-jacent au débat relatif au contrôle de légalité. Ces revendications relèvent d'un souci de démocratisation du système de l'ONU, comprenant une représentation plus équitable au sein du Conseil de Sécurité et une plus grande transparence de ses travaux.

La Libye ne perd pas de vue le contexte politique dans lequel se déroule l'affaire, reprenant les dires du Secrétaire général Boutros Ghali en 1994 qui considérait que "*la nouvelle situation du Conseil de Sécurité amène à soulever ou à rappeler de nouvelles questions juridiques: l'unanimité des membres permanents confère-t-elle au Conseil des pouvoirs illimités ? Jusqu'où doit-il étendre ses compétences ? Est-il le seul organe à pouvoir interpréter ses pouvoirs ? Ses actions sont-elles exemptes de tout contrôle ? Ce sont des questions juridiques très complexes, qui ne sont pas abstraites car elles ont un impact direct sur la manière dont le pouvoir de décision est exercé au niveau universel*"⁶.

La requérante se dépeint comme le bouc-émissaire dans ce "*nouvel ordre international dont on chantait les louanges*", un "*moucheron [ayant] l'audace d'affronter aujourd'hui l'aigle et le lion*", "*un pays en voie de développement luttant contre deux super-puissances*"⁷.

L'exploitation libyenne de l'affaire *Lockerbie* s'avère donc particulièrement efficace. D'une part, bien qu'un paradoxe puisse apparaître dans le recours à une convention de lutte contre le terrorisme par un Etat considéré comme terroriste, Tripoli réussit à apparaître comme se situant dans le droit, et dans son bon droit, face à une instrumentalisation du Conseil de Sécurité. D'autre part, ces actions

³ Compte-rendu d'audience devant la CIJ (CR), 97/23, Mme ZOLLER, §3.2.

⁴ CIJ, Recueil des arrêts de la CIJ, 1998, §42.

⁵ La Libye menace alors aujourd'hui d'obtenir un avis consultatif de la CIJ sur cette question, par l'intermédiaire d'une demande de l'Assemblée générale.

⁶ Communiqué de presse SG/SM/94/53 du 20 avril 1994.

⁷ CR 97/20, M. EL-MURTADI SULEIMAN, *passim*.

permirent de détourner l'attention de la communauté internationale en mettant l'accent sur le déséquilibre institutionnel onusien et la nécessité d'y remédier, ce pour quoi la Libye reçoit un large soutien, en pleine relance des débats au sein des Nations Unies en vue de leur réforme. Enfin, et en conséquence des deux premiers points, forte du soutien d'une majorité d'Etats pour la levée de l'embargo, elle se présente elle-même comme une victime du terrorisme et une championne de la lutte contre celui-ci.

LA LIBYE « VICTIME » : LA MISE EN ACCUSATION DES ACCUSATEURS

Après avoir dénoncé l'instrumentalisation du Conseil de Sécurité, Tripoli met en cause l'impartialité des juges écossais dans le procès d'Al-Megrahi, en première instance comme en appel, soumis selon lui à l'influence et aux éléments de preuve des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Al-Megrahi fut condamné le 31 janvier 2001 à la prison à vie par un tribunal spécial écossais constitué sur une ancienne base militaire américaine aux Pays-Bas. La Libye fit appel devant la Cour d'appel écossaise, rejeté le 14 mars 2002. L'équipe juridique d'Al-Megrahi se prépare alors à saisir d'autres instances écossaises et européennes.

Dénonçant son incarcération pour motifs politiques, la Libye demande la libération de son citoyen, "*otage politique*" selon les règles du droit international, exige la levée des sanctions, une réparation pour les pertes physiques et humaines découlant de leur maintien, et en profite pour réclamer réparation pour l'agression anglo-saxonne de 1986.

Kadhafi reçoit dans ses positions le soutien de nombreux Etats. Sur proposition sénégalaise, l'OUA a créé un comité de juristes pour préparer un argumentaire sur l'affaire Lockerbie, à présenter au niveau africain et international. Par ailleurs, la résolution AHG/Dec.168 (XXXVII) invite le Conseil de Sécurité à lever les sanctions injustes et réclame la libération d'Al Megrahi condamné pour des raisons politiques "*qui n'ont rien à voir avec le droit, son maintien en détention pouvant être considéré comme un enlèvement abominable au regard de toutes les lois et coutumes applicables*"⁸. La position des chefs d'Etats de la CEN-SAD est identique, de même que le Comité des Sept de la Ligue des Etats arabes - Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Syrie et Tunisie - et six membres du Mouvement des Non Alignés - Burkina Faso, Cuba, Laos, Malaisie, Afrique du Sud et Zimbabwe - qui adressèrent le 13 novembre 2001 une lettre au Conseil de Sécurité en ce sens.

Plus généralement, la Libye estime que l'ensemble de l'affaire *Lockerbie* relève d'un plan américano-britannique visant à manipuler les organisations internationales et régionales et l'opinion publique mondiale afin d'accentuer les sanctions. Elle se considère donc victime du terrorisme américain, et non l'inverse.

⁸ Rapport de la 73^{ème} session ordinaire du CM, 22-26 février 2001, Tripoli.

Dans l'ensemble de ses interventions, Tripoli répartit les rôles, se plaçant sur le plan du droit – saisine de la CIJ, respect des procédures de la convention de Montréal, de l'ONU et du droit international – et cantonnant les Etats-Unis et le Royaume-Uni à la sphère des rapports de force et de la manipulation politique : " *finalement, ceux qui n'adhèrent pas aux règles de la CIJ et ne s'y soumettent pas seront les hors-la-loi qui défient la communauté internationale, que nous remercions de soutenir notre cause*"⁹.

Kadhafi dénonce la politique américaine du double standard, notamment en matière d'extradition, notant que les Etats-Unis ont refusé d'extrader un citoyen américain vers la Russie le réclamant en l'absence de traité d'extradition, ainsi qu'un pasteur rwandais inculpé par le TPIR, ceci étant "*une confirmation que les Etats-Unis considèrent qu'ils ont des droits qui ne devraient pas être accordés aux autres*"¹⁰.

Le droit constitue ainsi une arme redoutable pour Kadhafi afin de relativiser les accusations dont il est affublé en pointant les fautes des accusateurs, suspectés de victimiser la Libye et la majorité des Etats de la communauté internationale, et ainsi désigner les véritables coupables, usant d'une diatribe que l'on a retrouvé chez d'autres Etats mis au ban de la société internationale, la RFY de Milosevic ou l'Irak de Saddam Hussein.

LES PRIORITES LIBYENNES DE LA SECURITE COLLECTIVE DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE

Depuis le 11 septembre 2001, la Libye se range aux côtés de la lutte contre le terrorisme mais s'oppose à un *leadership* américain d'une coalition anti-terroriste. Le régime libyen y a un intérêt car il s'oppose aux fondamentalistes sur son territoire. Sur le plan international, outre sa contribution à la libération des otages de Jolo, aux Philippines, en septembre 2000, la Libye adhère à un grand nombre de traités visant à lutter contre le terrorisme et participe activement aux développements juridiques en la matière.

Elle distingue, de manière traditionnelle et à l'instar de la majorité des pays en développement, le terrorisme de la lutte légitime des peuples contre l'opresseur et pour la liberté. Elle reconnaît d'ailleurs avoir soutenu des mouvements de libération, en particulier en Afrique, ce qui constitue à ses yeux une lutte légitime distincte du terrorisme. Pour autant, elle adopte une définition large de ce dernier, impliquant l'occupation, l'agression, les sanctions, afin de s'en prouver victime, et de dénoncer la responsabilité occidentale, la politique du double standard, et plus généralement un ordre mondial injuste et inégal. Tripoli voit dans Israël l'auteur principal du terrorisme d'Etat, par la colonisation, l'occupation et l'agression mais dénonce également comme actes terroristes l'usage de la force, les bases militaires étrangères, les armes de destruction

⁹ Permanent mission of Libya to the UN, press release n° 2, NY, 27 février 1998.

¹⁰ *ibid.*, press release n° 1, NY, 9 janvier 1998.

massive, les conditions imposées par le FMI, la Banque mondiale et l'OMC. La Libye propose depuis 1992 l'organisation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies afin de trouver un accord sur la définition du terrorisme, ses causes et un plan pour s'attaquer à ses racines.

La lutte contre le terrorisme ne peut se faire selon elle par la force militaire mais en comprenant ses racines et en s'attaquant à ses causes. Cependant, elle ne peut non plus s'effectuer par le recours à la Cour pénale internationale, dont Tripoli ne signera pas le statut tant qu'il ne s'adressera qu'aux faibles, et non aux responsables d'agression, de trafic de drogue et de massacre de personnes innocentes¹¹.

La Libye adhère à un ensemble de conventions internationales de lutte contre le terrorisme¹². Le 13 novembre 2001, dans le cadre du forum des traités organisé par les Nations Unies, Tripoli signa la convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme, la convention contre le crime organisé transnational ainsi que ses trois protocoles et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Par ailleurs, la Libye rejette les accusations américaines selon lesquelles elle développerait un programme d'armes biologiques. Elle s'insurge contre les armes de destruction massive et rappelle qu'elle a signé le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), la convention interdisant le développement, la production et le stockage des armes biologiques, le traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique et le CTBT, et son engagement à bannir les armes chimiques. Elle adhère également au traité de Pelindaba établissant une Afrique dénuée d'arme nucléaire. La Libye rappelle que la priorité sécuritaire est de contraindre les Etats nucléaires à supprimer leurs arsenaux, les membres du TNP comme les Etats-Unis, ainsi que ceux qui n'y adhèrent pas, tels qu'Israël. Elle précise que ces deux pays sont responsables du surarmement de la région arabe. Tripoli dénonce l'abrogation unilatérale du traité ABM de 1972 par les Etats-Unis et le développement du bouclier de défense national anti-missile qui ne viserait qu'à consacrer la souveraineté absolue et la suprématie du *superpower* sur le monde, la priorité étant de créer une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Ainsi, la lutte contre la prolifération verticale s'avère être plus urgente et pertinente que le combat contre la dissémination horizontale. Une fois encore, sa politique juridique extérieure réside dans l'inversion des rôles, dans la désignation des véritables violateurs du droit.

¹¹ Permanent mission of Libya to the UN, Sommet du Millenium, NY, 8 septembre 2000.

¹² convention de Tokyo, 1963; convention de La Haye contre la piraterie aérienne, 1970; convention de Montréal, 1971; convention sur la prévention et la sanction des crimes contre les personnes internationalement protégées, y compris les agents diplomatiques, 1973; convention internationale contre la prise d'otage, 1979; convention de Vienne sur la protection du matériel nucléaire, 1979; convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'entraînement de mercenaires, 1989; convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies, 1994; convention internationale pour la suppression des attentats à la bombe, 1997; convention arabe du Caire pour la suppression du terrorisme, 1998.

Tripoli tente également d'orienter les tendances du désarmement conventionnel, notamment en soulignant les lacunes de la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel, estimant qu'elles ne constituent qu'une simple forme d'armement et déplorant par ailleurs le fait que la convention ne distingue pas l'utilisation légitime de mines et leur utilisation irresponsable par des pays qui possèdent déjà toutes les armes mortelles. Elle réclame la révision de la convention afin d'inclure des dispositions relatives à la détermination de la responsabilité juridique des Etats ayant posé des mines dans le territoire d'autres Etats et le droit de ces derniers à obtenir réparation. Tripoli se considère comme entrant dans cette catégorie d'Etats, étant une zone de combat pendant la seconde guerre mondiale.

Ainsi, parallèlement à l'utilisation du droit classique pourfendeur des ingérences, lorsque Tripoli s'oppose au droit existant, c'est en invoquant la justice à l'encontre du droit, la légitimité se situant dans les différences de puissance et de développement. L'on ne peut alors que constater que la Libye de Kadhafi fait un remarquable usage du droit international existant et bénéficie d'un contexte politique et juridique favorable à ses revendications pour le modifier. Bien que la majeure partie de la communauté internationale ne conteste pas ses antécédents terroristes, elle ne peut que soutenir ses positions juridiques fondées sur des principes universels, en particulier l'égalité souveraine des Etats. Le droit international constitue alors un formidable atout pour Tripoli, inadapté aux accusations qui lui sont adressées - et amenant ainsi les Etats-Unis à user de moyens illicites -, mais permettant de dénoncer de manière pertinente l'hégémonisme occidental, en particulier américain.

La Libye bénéficie d'un contexte international favorable à sa stratégie juridique à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt dix : la dénonciation de la mondialisation capitaliste et de l'hégémonie américaine, mais surtout la multiplication des critiques à l'encontre de l'action du Conseil de Sécurité qui a considérablement accru son pouvoir dans la première moitié de la décennie et le mouvement de réforme au sein de l'ONU sont autant d'éléments renforçant le message et la position internationale de la Libye. Par ailleurs, la "nouvelle donne terroriste", depuis le 11 septembre 2001, a constitué l'occasion pour Tripoli de se repositionner et un moyen de réintégrer la société internationale.

Si le contexte international s'est révélé favorable au recours au droit international par la Libye, la dynamique de regroupement interétatique et de régionalisation actuelle l'est également à l'ambition constante de Kadhafi, celle de l'unité régionale.

LA LUTTE ANTI-IMPERIALISTE VIA L'EMERGENCE D'UN DROIT REGIONAL AFRICAIN

L'unité africaine, nouvelle version du panafricanisme teintée de kadhafisme, tente de répondre à l'indifférence et la domination occidentales par une

autogestion et une organisation régionales devant favoriser un renouveau du poids de l'Afrique dans les rapports de force mondiaux. Dans cet esprit, la Libye initie depuis 1998 l'unité africaine, multipliant les efforts de mobilisation en vue d'une relance et d'une révision de la régionalisation africaine, aboutissant notamment à la création de la CEN-SAD et de l'Union africaine. Renouant avec ses ambitions unificatrices, Tripoli vise ainsi une émancipation africaine devant constituer un tremplin à l'intégration sur la scène internationale, mais s'attaque parallèlement à des principes juridiques fondamentaux de la construction africaine.

LA RECHERCHE D'EMANCIPATION-TREMLIN

A la fin des années soixante-dix, l'emprise libyenne sur les enjeux politiques africains est considérable, de nombreux pays du continent ayant rompu leurs relations avec Israël, et Tripoli constituant la capitale des rebelles africains. Mais le prestige accumulé pendant les années soixante-dix, qui aboutit en 1979 au projet des "Etats-Unis du Sahel", s'étiole dans la guerre contre le Tchad pendant la décennie suivante. Les succès diplomatiques de 1985, notamment au Burkina Faso et au Ghana, ne suffiront pas à assurer son assise africaine. D'autant plus qu'à la défaite de son armée en 1987 au Tchad après l'opération française *Epervier*, s'ajoute l'humiliation du bombardement américain de Tripoli et Benghazi en 1986, les Etats-Unis l'ayant dénoncée comme Etat terroriste dès 1981.

La fin des années quatre-vingt est marquée pour la Libye par un rapprochement avec le Maghreb, avec la constitution de l'Union du Maghreb arabe le 17 février 1989, mais surtout l'impact de la détente internationale qui la prive du soutien russe et d'un jeu à dimension mondiale, nouvelle situation renforcée par l'internationalisation de l'embargo américain à son encontre en 1992. Une nouvelle phase des relations libyo-africaines s'ouvre, dont « *le principal changement... réside dans l'abandon, officiellement revendiqué, du recours à la violence* » (L. Martinez, 2000).

En 1988, Kadhafi reconnaît la légitimité du régime tchadien et conclut l'année suivante, suite au cessez-le-feu obtenu sous les auspices de l'OUA, l'accord d'Alger par lequel la Libye abandonne ses prétentions territoriales. Son application posant des difficultés, c'est cet accord qui permet aux deux Etats de saisir la CIJ en 1990¹³. Sur la base du traité franco-libyen d'amitié et de bon voisinage du 10 août 1955 portant sur les frontières dans la région, traité que Tripoli reconnaissait comme pertinent mais inégal et ne permettant pas à ses yeux de déterminer l'ensemble de sa frontière avec le Tchad, la Cour considéra le 3 février 1994 que le BET appartenait à N'djamena. Sur autorisation du

¹³ A noter que la Libye fut la première à notifier cet accord à la Cour le 31 août 1990, le Tchad présentant sa propre requête le 3 septembre. Constatant que leurs demandes coïncidaient, les parties convinrent que l'affaire était unique et que l'accord d'Alger constituait le compromis, révélant ainsi la volonté de ne pas instaurer un contexte inamical.

Conseil de Sécurité, une équipe d'observateurs des Nations Unies se déploya pendant quarante jours, et les deux Etats constatèrent dans une déclaration commune datée du 30 mai 1994 que l'administration et les forces libyennes s'étaient retirées du territoire. Ainsi, sur le plan international, la Libye réussissait à se montrer respectueuse du droit international et rompait avec le discours hégémonique qui avait effrayé l'OUA dans les années quatre-vingt, et, sur le plan interne, elle parvenait à envoyer un message à sa population démontrant qu'elle avait usé de tous les moyens pour défendre son peuple. Evacuant le BET, elle n'en perdait pas la face pour autant.

Après avoir reconnu en 1994 la souveraineté du Tchad sur la bande d'Aouzou, la Libye relance sa politique africaine dès la suspension des sanctions onusiennes. Le 5 septembre 1998, Kadhafi salue le courage des chefs d'Etat africains ayant violé l'embargo et annonce officiellement l'abandon du panarabisme au profit du panafricanisme. Lors de sa session de 1994, le congrès général du peuple avait décidé de définir le niveau des relations entre la Libye et les autres Etats en fonction de leur position à l'égard de l'embargo (M. Djaziri, 1998). Or, par la résolution du sommet de Ouagadougou en juin 1998, les membres de l'OUA avaient décidé d'une levée partielle de l'embargo. La Ligue arabe avait voté à l'unanimité en septembre 1997 une résolution analogue, recommandant à ses membres l'allègement des sanctions de l'embargo. Cette décision n'avait guère été suivie dans les faits. En conséquence, après avoir aboli le ministère de l'unité arabe le 15 décembre 1997 en réaction au dilettantisme de la Ligue arabe, Kadhafi crée le secrétariat de l'unité africaine le 1^{er} mars 2000 (H.P. Mattes, 2001 : p. 37). Par ailleurs, suite à l'initiative libyenne d'août 1997 qui créait le Rassemblement des Etats sahariens autour du Tchad, du Burkina Faso, du Mali et Niger et faisait naître le projet des "Etats-Unis du Sahara", la Libye lance en février 1998 la Communauté des Etats sahélo-sahéliens (CEN-SAD ou COMESSA). Se joignent aux cinq participants initiaux la Tunisie, l'Egypte et le Soudan puis l'Erythrée et la Centrafrique lors du troisième sommet d'avril 1999 à Syrte. En février 2000 à N'djamena, ce sont Djibouti, la Gambie et le Sénégal qui rejoignent l'organisation intergouvernementale et enfin, en février 2001 à Khartoum, l'Egypte, le Maroc, le Nigeria, la Somalie et la Tunisie. Le quatrième sommet organisé en mars 2002 permettra l'adhésion du Togo et du Bénin, celle du Liberia étant refusée, tandis que Kadhafi est élu pour un an à la tête de la CEN-SAD. Elle devait être l'instrument de Kadhafi pour rassembler les Africains avant l'Union africaine, proposée au sommet extraordinaire de l'OUA à Syrte le 9 septembre 1999. L'UA est proclamée au sommet de Syrte des 1^{er} et 2 mars 2001.

Si les moyens diffèrent, l'on doit noter la constance des objectifs libyens. En effet, en mobilisant les dirigeants africains pour une révision de la régionalisation du continent, Kadhafi entend fonder l'émancipation de l'Afrique, sa libération de l'emprise occidentale sur le renforcement des solidarités régionales et sous-régionales, qui dépasseraient la simple coopération pour s'apparenter davantage à des fusions d'Etats, créant une union africaine dont il prendrait la direction. Vingt années après avoir échoué à créer une union des nomades sahariens autour du Tchad, du Niger, du Mali et du Sénégal (H.P.

Mattes, 2001), le Guide semble parvenir à ses fins sans que les Etats africains ne s'inquiètent plus des visées hégémoniques et expansionnistes du passé. Cependant, la place et les attentes libyennes semblent démesurées par rapport à ses moyens humains et financiers (Ibid.).

Le projet d'Union Africaine, adoptée à l'unanimité en juillet 2000 au sommet de l'OUA à Lomé ne correspond pas à l'ambitieux projet libyen des Etats-Unis d'Afrique mais constitue une réforme de l'organisation panafricaine préexistante. Et bien qu'ayant souhaité initier cette relance de l'organisation africaine, Tripoli revit l'échec des années quatre-vingt, rejeté de la présidence de l'OUA. En effet, le premier sommet de l'UA, organisé à Durban en juillet 2002, a vu sa marginalisation tandis que l'Afrique du Sud prenait la tête de la nouvelle institution. Kadhafi continue à revendiquer pour l'Afrique de plus grandes ambitions que la constitution d'une Union calquée sur le modèle européen et dans laquelle il a du mal à trouver sa place. Il plaide pour la création d'un poste de président de l'Union, occupé par un chef d'Etat à plein temps, la mise en place d'une armée unique et la définition d'une politique étrangère et commerciale commune. Ses propositions ont été renvoyées à un examen ultérieur.

Pour Tripoli, les problèmes de l'Afrique résident dans l'exploitation abusive de ses ressources, le pillage de ses richesses, l'intervention dans ses affaires internes et l'imposition de concepts étrangers à ses traditions et ses cultures. *"Les pays capitalistes ne veulent pas que notre continent se développe. Ils entendent garder l'Afrique telle quelle, pour lui soutirer ses matières premières". "Nous appelons aussi les Etats qui ont colonisé l'Afrique, tracé ses frontières, divisé ses peuples et les ont réduits en esclavage à présenter leurs excuses au continent et à réparer les dommages causés par le colonialisme"*¹⁴.

Kadhafi développe l'idée de la constitution des "Etats-Unis d'Afrique" pour le décollage économique et politique de l'Afrique, qui devrait notamment permettre de quitter le FMI et la Banque mondiale, d'intégrer le commerce mondial sans se soumettre aux préceptes d'organisations occidentales. Il s'oppose de manière virulente au Nepad (Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique), adopté en 2001 par les dirigeants africains, d'inspiration principalement sénégalaise, algérienne, sud-africaine, égyptienne et nigériane. Ce plan lie démocratie et bonne gouvernance politique et économique à l'aide internationale et à l'investissement. Selon le Guide, le Nepad viserait à imposer à l'Afrique *"un modèle de développement occidental, allant à l'encontre des religions et traditions africaines"*¹⁵.

En conséquence, la CEN-SAD, qui comprend la moitié de l'Afrique, soit 13 millions de kilomètres carrés et trois cent millions de personnes, a pour objectif la libre circulation des biens et des personnes dans cet espace. Elle est fondée sur le principe de non concurrence entre Africains, chaque pays produisant un produit, dans l'idée d'un marché commun des denrées agricoles. Elle implique la

¹⁴ Permanent mission of Libya to the UN, 56^{ème} session de l'Assemblée générale sur le rapport du secrétaire général sur le travail de l'Organisation, NY, 26 septembre 2001.

¹⁵ *Le Monde*, 19 juillet 2002.

création d'une banque africaine de développement et de commerce, alimentée à 75 % par des capitaux libyens, mise sur pied en juin 2000 à Syrte.

Le préambule du Traité de la CEN-SAD dispose que les Etats membres sont résolus à promouvoir leur complémentarité économique, culturelle, politique et sociale, l'article premier prévoyant la création d'une union économique globale. Ceci implique l'élimination de tous les obstacles entravant l'unité des Etats membres au moyen de mesures visant à garantir la liberté de circulation des personnes et des capitaux ; la liberté de résider, de travailler, d'acquérir des biens ou de mener une activité économique dans les Etats membres; la liberté de circulation des biens et des services. Les autres objectifs sont notamment la promotion du commerce extérieur, l'augmentation des moyens de transport et de communication terrestre, maritime et aérien entre les Etats membres; la coordination des systèmes éducatifs et pédagogiques et la coordination des activités dans les secteurs culturel, scientifique et technique.

Moyen idéal de répondre aux exigences et impératifs de la mondialisation qui fonctionne par groupes d'Etats et de se préparer au développement du processus de Barcelone, la CEN-SAD a une dimension sécuritaire importante, la résolution des conflits africains dans et hors la Communauté étant une de ses priorités. Elle a également développé un caractère politique par son immixtion dans les conflits et affaires internes et internationaux en Afrique, sa demande de levée de l'embargo ou encore sa réaction aux ingérences américaines sur le continent.

Aux yeux de Kadhafi, elle constitue le premier pas vers les Etats-Unis d'Afrique et son extension à tous les membres de l'Union africaine. A défaut de diriger l'UA, il voit dans la CEN-SAD un instrument pouvant permettre de renforcer son rôle et son influence au niveau africain et arabe d'une part, à l'échelle internationale d'autre part. L'unité africaine constitue autant un moyen pour le continent de renforcer son poids sur la scène mondiale qu'un instrument pour le Guide d'ascension et d'influence accrues. Cette stratégie ignore cependant les véritables intentions des Etats partenaires, profitant de la vague unificatrice sans pour autant cautionner et adhérer à l'ensemble des ambitions kadhafiennes.

LA FIN DES FRONTIERES

Kadhafi se positionne clairement en faveur de la suppression des frontières et la libre circulation des personnes. *"Si l'on décide que les Africains peuvent circuler et s'installer librement dans les différents pays du continent, on enjambe le problème des frontières"*¹⁶. *"L'Afrique, ce n'est pas cinquante Etats. C'est une nation, un peuple, une culture, une économie, une défense et aucune frontière"*¹⁷.

¹⁶ *Le Figaro*, 20 août 1999.

¹⁷ Cité par CALLIES de SALIES (B.), "Spectaculaire retour de la Libye", *Le Monde diplomatique*, janvier 2001.

Cette position implique tout aussi bien un impact sur le droit interétatique classique qu'un retour sur un élément primordial de l'unité et la stabilité africaines, celui de l'*uti possidetis juris*, le maintien des frontières héritées de la colonisation. Ce principe fut défini en 1819 par les Républiques d'Amérique du Sud nouvellement émancipées, qui décidèrent que leurs limites politiques se calqueraient sur celles des anciennes frontières inter- et intra-impériales. Or, en 1964, l'OUA adopta une position similaire par la résolution AHG/Rés.16 sur les "litiges entre Etats africains au sujet des frontières" par laquelle tous les Etats membres s'engageaient à "*respecter les frontières existantes au moment où ils ont accédé à l'indépendance*" afin de geler toute revendication expansionniste ou irrédentiste et garantir la stabilité du continent.

Prônant depuis son origine les fusions interétatiques et la disparition de frontières, la Libye de Kadhafi n'a pourtant jamais contesté le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. C'est d'ailleurs à trois reprises que Tripoli se présenta devant la Cour internationale de Justice pour y voir réglés ses différends frontaliers avec ses voisins, sur la base du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats. N'ayant jamais accepté la clause facultative de compétence obligatoire de la Cour¹⁸, ce fut par compromis que la Libye lui soumit trois différends l'opposant à ses voisins, dont deux relatifs à la délimitation de son plateau continental¹⁹ et un relatif à sa frontière terrestre avec le Tchad²⁰. La Libye appliqua l'ensemble des arrêts rendus, bien que la Tunisie dénonça un temps la mauvaise foi libyenne.

Même en l'affaire du *Différend territorial* l'opposant au Tchad, la Libye se référerait au principe de l'*uti possidetis juris*, estimant simplement qu'à la date de son indépendance en 1951, la délimitation frontalière n'était que partielle et que la limite définie par le traité franco-libyen de 1955 dans la Bande d'Aouzou renvoyant à l'*uti possidetis*, ne correspondait qu'à l'indication de zones d'influence et non de frontières internationales. C'est donc pour compléter un élément de preuve défaillant que la Libye invoquait l'existence de titres originaux des peuples autochtones et de l'Ordre senoussi pour réclamer la Bande d'Aouzou. Elle estimait que le titre territorial appartenait aux tribus et peuples devant allégeance à l'Ordre senoussi dont ils avaient accepté l'autorité dans leur lutte contre les empiètements de la France et de l'Italie et, d'autre part, qu'il existait une communauté de titres entre celui des peuples autochtones - faisant partie du peuple libyen des points de vue religieux, culturel, économique

¹⁸ Cette clause, sise à l'article 36-2 du Statut de la CIJ, prévoit que les Etats peuvent accepter, sur simple déclaration, la compétence *a priori* de la Haute juridiction pour tout différend juridique les concernant, et sous seule condition de réciprocité.

¹⁹ Avec la Tunisie, compromis de Tunis du 10 juin 1977, arrêt du 24 février 1982 dont Tunis demanda la révision, arrêt du 10 décembre 1985; avec Malte, compromis de La Valette du 23 mai 1976, arrêt du 3 juin 1985.

²⁰ Accord-cadre sur le règlement pacifique du différend territorial entre la Libye et le Tchad, 31 août 1989, arrêt du 3 février 1994.

et politique - et les droits et titres de l'Empire ottoman, transmis à l'Italie en 1912 et hérités par la Libye en 1951²¹.

Deux conceptions du droit international s'opposaient cependant devant le prétoire : le droit international doit-il servir à effacer les conséquences négatives du colonialisme sur l'ensemble des structures sociales et politiques de l'Afrique, comme le soutenait la Libye en réclamant le recours à l'équité, ou doit-il être considéré comme un instrument destiné à renforcer la stabilité des structures existantes pour éviter des luttes fratricides, position tchadienne ? Un argument libyen récurrent apparut, déjà présent en l'affaire du *Plateau continental* l'opposant à la Tunisie, celui de l'inégalité des négociations. Ne contestant pas le traité franco-libyen de 1955, Tripoli estimait cependant qu'il ne fut pas conclu sur la base d'une "égalité, d'une indépendance et d'une liberté complètes", en raison du manque d'expérience libyenne en matière de négociations internationales et de sa méconnaissance de faits pertinents dont la France aurait profité à l'époque. L'on retrouvait ainsi la diatribe anti-coloniale de Kadhafi.

A propos de la Bande d'Aouzou, la Libye parlait de "confins" plutôt que de frontière, du fait que la dernière se réclame de la stabilité, tandis que les premiers restent l'expression du mouvement. Or, le tracé linéaire de la frontière moderne a justement pour fonction de mettre fin à cette action dynamique et de substituer aux zones de juridiction indéfinies un statut territorial à l'abri des contestations. C'est ici que l'on peut y voir une dénonciation de la frontière européenne, obstacle à l'expansionnisme libyen. Il s'agit de se rappeler les dires de Kadhafi, rapportés par H. Habré: "*le Tchad est l'espace vital de la Libye. Le Tchad est le prolongement naturel de la Libye*" (H.P Mattes, 2001).

Ainsi en cette affaire apparaissait la dualité de la position libyenne en matière de frontière. Constante dans sa dénonciation de la colonisation et de ses avatars, la Libye cherchait à remettre en cause les pratiques coloniales et néo-coloniales en en contestant l'héritage. Parallèlement, connaissant l'état du droit international qui favorise la stabilité et le titre écrit sur la mouvance des effectivités, ainsi que le droit régional africain qui entérine les frontières coloniales, Tripoli ne va pas jusqu'à dénoncer ses fondements ni s'opposer à sa nature, mais cherche plutôt à l'exploiter. En l'affaire l'opposant au Tchad, la Libye se savait perdante sur le plan juridique. Mais l'étant également sur le terrain, c'est en se montrant respectueuse du droit qu'elle sauvait la face sur le plan interne et international.

Aujourd'hui, en prônant une disparition des frontières, Tripoli ne se situe pas en contradiction avec le principe d'*uti possidetis juris* dans la mesure où ce dernier interdit simplement que la décolonisation ne serve de prétexte à la modification de limites existantes ou qu'elles ne soient changées par la force. Il ne s'oppose en rien à une modification pacifique, librement concertée entre les populations et les Etats concernés.

²¹ CIJ, *Rec.1994*, p.13 §17.

En revanche, Kadhafi semble aller à l'encontre d'une tradition juridique africaine, la sacralisation de l'Etat. Le sujet fondamental du droit régional africain est la construction étatique à laquelle les Africains sont extrêmement attachés. Le fait colonial ayant été le principe unificateur des sociétés coloniales, un nouveau principe, celui de l'Etat africain, fut consacré à la décolonisation, transformant la conscience anti-(coloniale) en conscience pro-(nationale). Jaloux de leur indépendance mais fragiles, les Etats adoptent ainsi l'*uti possidetis juris* indispensable à l'équilibre existentiel de chacun d'eux. L'*uti possidetis juris* devient un des principes les plus importants du droit international africain, dirigé exclusivement vers la consolidation étatique (J.M. Bipoun-Woum).

Il semble que l'ensemble des Etats africains soit actuellement engagé dans un processus de régionalisation important, tendance notable dans le monde entier. Beaucoup moins probable est leur intention de dépasser l'Etat. Le simple calquage sur le modèle européen, vilipendé par Kadhafi, paraît pourtant la méthode suivie tant par la CEN-SAD que par l'Union africaine. Même si la CEN-SAD s'engage plus loin vers une collectivisation des besoins et des moyens, elle est davantage basée sur une coopération des Etats et une libre circulation concertée que sur une union ou fusion d'Etats.

L'UA est très en retrait du projet kadhafien, même si l'on peut noter l'éventualité d'atteintes à la souveraineté étatique que ne permettait pas la Charte de l'OUA - notamment le droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre en cas de crimes de guerre, génocide ou crimes contre l'humanité ou la condamnation des changements anti-constitutionnels de régime. En effet, si le préambule de l'acte constitutif de l'UA rappelle "*les luttes héroïques menées par [les] peuples et [les] pays [africains] pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique*", si ses objectifs sont notamment de "*réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique*", de promouvoir "*l'autodépendance collective*" et de mettre en place une politique de défense commune, un de ses principes de base demeure le "*respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance*".

C'est sur une certaine allégeance déjà que Kadhafi cherchait à fonder l'extension de son pouvoir dans les années soixante-dix. C'est aujourd'hui dans une recherche de combinaison entre les impératifs du droit international actuel fondé sur les Etats, donc une coopération, et le développement de liens d'allégeance que Kadhafi tente de construire l'unité africaine.

La recherche de transposition du modèle libyen au niveau international est éloquent. Ainsi, sur le plan international, si Kadhafi use de l'action diplomatique, d'offres de médiation dans les conflits interafricains, de l'investissement et de la coopération classique pour étendre son influence, "*c'est encore et avant tout par le vecteur religieux-culturel que continue de s'exercer au fil du temps le prosélytisme libyen*" (C. Graeff, 1998). D'ailleurs, la réactivation de la composante islamique de la politique libyenne (Ibid., 1998), correspond à la relance de la politique d'unification régionale de Tripoli en Afrique. A l'instar du Soudan, de l'Arabie Saoudite et de l'Egypte, la Libye forme des prédicateurs pour les pays africains. En mai 1997, Kadhafi annonce la création d'un Front des

musulmans d'Afrique. Président du "Commandement populaire islamique mondial", il institue un réseau de liens non étatiques conférant à la Libye, sinon un pouvoir souverain du moins une influence ancrée et diffuse au-delà des frontières.

La position du Guide est une fois encore duale. La place et les attentes qu'il s'accorde s'apparentent au système d'allégeance traditionnel du Sahara nomade fondé sur une personnalisation du pouvoir, des liens religieux, culturels... Mais en parallèle, Kadhafi se plie au contexte actuel et cherche à atteindre ses objectifs en tenant compte et en exploitant les impératifs du droit international et des traditions juridiques africaines depuis 1963.

La politique juridique extérieure de la Libye apparaît donc riche et multiple. Dénonçant le système international actuel, combattant l'hégémonie occidentale, la Libye de Kadhafi prône des changements juridiques fondamentaux au niveau régional – fin des frontières et de l'Etat – et international – contrôle judiciaire de la légalité des actes de "l'exécutif" onusien, droit du développement. Parallèlement, c'est par la consécration et l'exploitation du droit international existant que Tripoli parvient au mieux à défendre ses intérêts. Le droit est le moyen par excellence du "*man of treaties*", aux positions juridiques ambitieuses et souvent révolutionnaires, de réintégrer la communauté internationale, de convoiter le *leadership* d'un continent tout en poursuivant sa lutte anti-impérialiste.

Porte-parole des revendications des pays les plus faibles, Kadhafi use d'une tactique juridique – aux motivations communes à de nombreux Etats – dont l'originalité se situe dans un activisme et une audace sans limites. Se heurtant à sa propre démesure et aux soubassements hégémoniques qui lui sont parfois prêtés, la politique juridique extérieure libyenne a un impact avant tout rhétorique. En effet, le droit lui a jusqu'ici davantage servi à ménager une image d'Etat respectueux du droit et à conserver son rôle de trublion international qu'à obtenir ce qu'il revendiquait - Aouzou, Union africaine. Si ses positions juridiques sont souvent soutenues par une majorité d'Etats, ces derniers ne le suivent que modérément dans les faits, s'y associant au gré de leurs intérêts ponctuels, pas toujours recommandables, à l'instar du Zimbabwe récemment.

LA VOCATION MEDITERRANEENNE DE LA LIBYE AU MIROIR DU PROCESSUS EUROMEDITERANEEN

Christian Graeff

« La géographie a été créée par Dieu, l'histoire par satan ». Cet aphorisme, en apparence peu sérieux, que l'on attribue à la sagesse orientale, est-il si dénué de sens et de subtilité qu'il y paraît à première vue ? Si boutade il y a, c'est qu'il tend d'abord à poser comme postulat une réalité géographique sacralisée, la connaissance des lieux et des espaces dans ce qu'ils auraient d'immuable. Puis en parallèle et comme par antithèse, à introduire sournoisement la démonisation de l'histoire. Alors, de badin, le propos ne devient-il pas dénigrant à l'égard de ceux dont on estime couramment que par leur pensée ou leur action ils font et défont l'histoire ? Et ne devient-il pas amer pour les historiens, ces enseignants et chercheurs épris d'une science que d'aucuns qualifieraient plutôt d'« humaine, trop humaine » ?

Interrogeons-nous par exemple sur les responsabilités assumées devant l'Histoire par les auteurs de la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995. Cet acte fondateur du Partenariat euro-méditerranéen est à juste titre perçu comme un événement contemporain de première importance. Aussi bien s'est-il donné pour objectif ambitieux de construire dans le moyen et long terme un avenir global - sécuritaire, politique, économique, social et culturel - pour l'aire méditerranéenne prise comme un tout.

Sur un point précis, les signataires de Barcelone semblent avoir écarté le message de la « sagesse des nations ». Regroupant dans un Partenariat défini *hors Balkans* vingt sept Etats membres, ils ont inclus dix-sept des pays riverains, et laissé à l'écart un dix-huitième, la Libye. Or sur la carte du *mare nostrum* et symboliquement en son centre, le pays du colonel Kadhafi déploie une façade littorale de quelque 1800 kilomètres, entre Tunisie et Egypte. Ne peut-on dire dès lors des négociateurs du processus euroméditerranéen qu'ils ont délibérément tourné le dos à la géographie et que par là (référant à l'anecdote maxime précitée) ils ont donné, en apparence, de l'espace méditerranéen une vision sinon *désacralisée* du moins dénaturée ?

Ne se sont-ils pas exposés, en mettant de côté la Libye, au reproche de manquer aussi à l'Histoire ? Les auteurs de la Déclaration de Barcelone ont, nous semble-t-il aujourd'hui, tenu pour raison supérieure de leurs choix géopolitiques l'opportunité immédiate, à savoir ce que leur suggérait la contingence des rapports internationaux du moment. A leurs yeux trois éléments pouvaient être tenus pour essentiels : l'évolution, à l'époque favorable, du dialogue pour la paix au Proche-Orient (sans bien en mesurer alors la fragilité, ni les faux-semblants) ; la marginalisation de la Yougoslavie d'après Tito (sans que soient prévus - mais étaient-ils tous prévisibles ?- les désordres à venir dans les

Balkans, ni donc a fortiori leurs remèdes) ; l'obsédante menace du terrorisme aérien, principalement illustrée à la fin des années 80 par le double attentat perpétré contre le Boeing 707 de la PanAm à Lockerbie et contre le DC 10 d'UTA au Sahara (deux entreprises criminelles non encore jugées en novembre 1995, mais déjà largement imputées dans les opinions publiques au terrorisme libyen, sur la foi des informations données par les médias)¹.

Le processus de Barcelone a donc connu au départ quelques aléas, et pris certains risques, dont nous mesurons mieux huit ans après la réalité. Ayant choisi alors de délaisser le concept d'« élargissement », pourtant cher à la construction européenne, les négociateurs-fondateurs apparaissent en outre comme oublieux du long passé commun à tous les pays de la région. Oublieux aussi des fortes leçons de Fernand Braudel qui a si bien mis en lumière le « destin multicolore » - collectif - de l'ensemble de la Méditerranée, ces liens tissés par les nécessités du commerce et de l'échange, l'œcuménisme de la culture et des arts, et cette même matrice philosophique en partage qu'est l'universel monothéiste.

Or la Méditerranée est faite à la fois de l'ensemble de terres et de mer qui la composent géographiquement, et de la somme de ces hommes et femmes innombrables qui présentent autant de traits dissemblables que de caractères communs. Dans l'espace méditerranéen qui fut pour nous « le monde » jusqu'à la Renaissance, puis « le centre du monde » avant de n'en être plus aujourd'hui que la périphérie, la géographie et l'histoire ont noué concrètement entre les Etats et les villes de son pourtour un système relationnel assez unique. Gardons-nous des clichés mais constatons cependant que trente siècles d'événements à grand fracas - invasions, conquêtes, guerres, bouleversements en tout genre - n'ont pu venir à bout d'un lien que l'on ne peut bien sûr qualifier d'identitaire, mais dire peut-être communautariste dans le pluralisme.

¹ Sur les doutes que certains croyaient pouvoir nourrir alors à propos de cette imputation, voir notamment :

- « shadows of Lockerbie, an insight into the british-libyan relations », éd. Florès, Bruxelles, 1998 ;

- la série documentaire de la chaîne télévisée néerlandaise NOVA sur le procès des accusés de Lockerbie ;

- les deux livres consacrés par Pierre PEAN à l'affaire du DC 10 : « vol UT 772, contre-enquête », Stock, 1992, et « Manipulations africaines », Plon, 2001.

Durant l'instruction de ces deux affaires, le recours à des particularités inusuelles, voire inattendues (par exemple, le transport en Méditerranée sur bâtiment de guerre d'un juge instructeur parisien), de même que certaines modalités dérogatoires des jugements intervenus (tribunal d'exception pour l'affaire de Lockerbie), n'ont pas manqué d'être relevés comme entachant l'indépendance et l'impartialité de la justice, éléments pourtant essentiels du procès équitable. Aussi bien les décisions prononcées n'ont-elles pas clos le débat. D'une part, la mise en cause indistinctement, dans les soupçons portés à travers les médias, des responsabilités morales et/ou juridiques de la direction politique libyenne et des agissements de services secrets mal identifiés ne pouvait guère contribuer à conforter, dans l'opinion, le verdict judiciaire. D'autre part, le recours introduit devant la Cour de cassation du 13 mars 2001, n'aura pas davantage aidé à clarifier le débat.

Comment être surpris qu'au stade d'arrivée ce soit encore contre un tel « système » que bute une doctrine extérieure, bon gré mal gré importée, celle des *rogue states* selon la terminologie politico-diplomatique américaine, ou en français : des pays sans foi ni loi, « Etats voyous » ou « Etats truands »? La problématique intégration de la Libye dans le processus euro-méditerranéen dont on voudrait tellement voir la réalisation aujourd'hui, pour conforter et compléter le Partenariat, illustre par ses difficultés que l'écueil surgi en 1995 a été imprudemment masqué: sans l'insertion de cet acteur régional sur son flanc Sud, la zone de libre-échange dont la création a été décidée à Barcelone serait de fait « coupée en deux ».

Ainsi l'intuition défectueuse de certaines réalités prégnantes, la vision inaccomplie des limites d'une économie régionale en déséquilibre persistant, un manque de perspective dans la décision consensuelle d'exclure certains partenaires putatifs, interpellent non le juriste international ou l'historien que je ne suis pas, mais simplement le diplomate². Car débattre de la nécessaire insertion de la Libye au sein du partenariat euro-méditerranéen ne peut être dissocié d'un examen critique de l'usage qui a été fait, dans le cas d'espèce, de la théorie et de la pratique des *rogue states*. S'agissait-il en la matière d'une extension naturelle de la sanction collective, sorte d'arme fatale dans les jeux et enjeux de rôle et de pouvoir au sein du « nouvel ordre international » ? Ou bien n'y a-t-il eu là que l'illustration d'une hégémonie américaine désormais routinière dans l'espace méditerranéen, un artifice qu'il y avait lieu de prendre pour ultime considération ? La réponse à cette interrogation, avant l'analyse des faits, appelle un retour sur le passé géopolitique de la région.

LA LIBYE HISTORIQUE DANS UNE MEDITERRANEE PLURIELLE

La Méditerranée est un haut lieu de nostalgie, a écrit poétiquement Giovanna Tanzarella. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire des peuples occupant le bassin méditerranéen, la géographie physique n'a cessé de s'imposer au cheminement des hommes comme au contour des empires. Car c'est dans ce complexe de mers étroites et de bassins imbriqués, conduisant parfois à distinguer pour la commodité entre « des » méditerranées (l'occidentale, la centrale, l'orientale) que s'est forgée l'unité humaine forcément historique du *mare nostrum*.

De sa continuité, de son identité, de la communauté d'appartenance, la Libye porte témoignage. Dès la Haute Antiquité, venant d'ailleurs, navigateurs et marchands, conquérants et bâtisseurs, prêtres et soldats, caravaniers et cultivateurs, citadins et nomades ont sillonné les *terres libyques*. Ils ont fondé, sur ces rivages où le désert côtoie la mer, des établissements qui révèlent de nos jours par leurs somptueux vestiges le profond ancrage méditerranéen des lieux. Ce que nous nommons Libye aujourd'hui se présente comme un trait d'union

² aussi bien, pour tenter de mettre en selle une Libye réticente, après la suspension d'un embargo médiocre, est-ce bien encore de travail diplomatique dont il s'agit pour l'heure !

incontournable entre le bassin du Nil et la région des Atlas : zone de passage, « pont » propice à la circulation et aux trafics, escale sur les routes nourricières, voie royale offerte aussi bien aux cultes et aux cultures qu'aux conquêtes militaires. Les premiers portulans égrèneront plus tard les noms devenus familiers des rares mouillages côtiers de ce rivage presque rectiligne de Djerba à Alexandrie, ayant Tripoli et Benghazi pour pôles.

L'histoire de la Libye est tout entière marquée de ces caractéristiques premières, qui lui confèrent à la fois dimension stratégique et valeur civilisationnelle. Phénicienne et hellénistique antérieurement à la conquête des légions romaines, puis vouée aux raids des Vandales avant de l'être à la domination arabe, elle a connu ensuite, à l'instar des autres contrées de la *Mer Intérieure*, l'influence de Byzance, la fièvre religieuse des Croisades, la suzeraineté de la Sublime Porte. A l'ère des nationalités et de la révolution industrielle, elle est devenue à son tour champ de colonisation, avant d'être saisie par la gesticulation des indépendances.

Une phase de son histoire demeure assez méconnue : la guerre de course, ou « guerre barbaresque », installée à Tripoli au XVI^{ème} siècle et qui y resta florissante jusqu'au XIX^{ème}. Dominant la vie locale comme celles de Tunis et d'Alger, elle composa une histoire à facettes – occidentale et orientale, navale et politique, commerciale et diplomatique – dont la chronique est riche d'enseignements sur les représentations et mentalités d'aujourd'hui.

Les pirates qui fixèrent leurs « nids » sur les côtes du *pachalik* de Tripoli de Barbarie étaient réputés pour la crainte qu'ils inspiraient, ne le cédant en rien aux autres corsaires de l'époque : algérois, tunisois, levantins, mais aussi grecs, latins ou normands. Les uns et les autres ont émaillé de leurs « exploits » l'histoire de la Méditerranée centrale et occidentale, allant souvent au plus loin de leur port d'attache pour tenter de conquérir des bastions et s'y établir³. Les galères qui armaient sur la côte libyenne comptaient dans leurs rangs d'abord des autochtones, Arabes et Berbères ; mais aussi des marins de nationalités fort diverses, à l'origine méditerranéenne ou non, tels des Maltais, Albanais, et surtout beaucoup de Turcs - à la fois *Turcs naturels*, mais aussi *faux Turcs* ou renégats originaires des pays latins et du Nord, « faits » Turcs par la force ou la persuasion.

Parmi ces derniers plus d'un s'illustrera comme vassal du Grand Turc, entre le règne de Soliman le Magnifique et celui d'Abdelmaçud Ier. Si le nom de Barberousse, le forban sicilien qui fonda la régence d'Alger au XVI^o siècle, est resté dans les mémoires, celui de son contemporain Dragut méritait de l'être tout autant. D'origine grecque, converti à l'islam, ce dernier avait fait ses premières armes sous le farouche Barberousse, avant de *mettre la main* au siège de Tripoli, dix ans après la fantastique *disgrâce* essuyée en 1541 devant Alger par l'armada

³ Gardons-nous en mémoire que les Barbaresques tinrent longtemps entre leurs mains –pour les transformer en poste d'observations avancés ou en villégiature- ces « *isles d'or* », parsemées le long de la côte provençale qui font face à Cassis et à Hyères, au pied du Massif des Maures ?

de Charles Quint. Tripoli avait en effet été conquise par les Espagnols en 1510, au prix d'un carnage sanguinaire, et avait rejoint dans la mouvance ibérique Oran, Alger et Tunis. Le contrôle des présides restant mal assuré, l'empereur d'Autriche confia la défense de Tripoli après 1530 aux fameux Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Quand la place tomba aux mains des Turcs, le 14 août 1551, c'était un Français, Gaspar de Vallier, qui commandait la garnison. Rabelais dans son *Quart Livre* a rapporté l'événement : « Tripoli a changé de maître par male garde : son période était venu ... » ; et signifié qu'à ses yeux l'Ordre de Malte et mercenaires espagnols devaient tout autant être jugés coupables de la chute de Tripoli. Cette sévère défaite chrétienne, la seconde après Alger, engagea pour longtemps la mauvaise réputation des lieux, quand bien même l'Occident eut-il effacé peu après - à la bataille de Lépante, en 1571 - la suprématie navale turque en Méditerranée⁴.

La polémique sur les responsabilités dans la perte de Tripoli alimentera longtemps les dissensions au sein de la chrétienté. Au fur et à mesure que l'autonomie de « l'Etat barbaresque » s'affirmait envers la Porte, les puissances européennes s'efforçaient chacune pour son compte, dans la rivalité des trônes et des empires, de sauvegarder auprès de Tripoli une situation de ni guerre ni paix. Les accords et traités obtenus par les émissaires du Nord⁵ étaient généralement signés comme devant valoir pour des siècles, voire l'éternité : ils ne dureraient guère plus d'un été ou deux... car chaque signature devait donner lieu au versement de confortables *donatives* (ou redevances traditionnelles). Au demeurant, comment ces arrangements de circonstance n'auraient-ils pas été vite emportés par les hasards et les nécessités de la course ? D'alliances commerciales précaires en fortes tentations de la contrebande, du trafic ordinaire des armes et denrées précieuses à l'espoir de fabuleux butins⁶, tout concourait en ces temps troublés à entretenir la sarabande au Sud, aussi longtemps que l'Europe ne parviendrait pas à s'accorder... ce qui ne sera fait qu'en 1819, au Congrès d'Aix-la-Chapelle.

Pour sa part, la France décida de rendre permanente sa représentation à Tripoli dès 1640 : elle construisit alors *Dar Fransia*, la demeure du Consul général de France en Libye barbaresque, qui figure dans notre histoire diplomatique comme le plus ancien établissement consulaire⁷. Durant trois siècles, à travers des péripéties souvent dramatiques mais parfois aussi des épisodes plaisants ou cocasses, un jeu subtil et codé répondant à des règles précises a fait circuler entre les deux rives des diplomates rompus à l'exercice.

⁴ Entre-temps, Dragut devenu Pacha et Amiral de la flotte turque avait fait édifier à Tripoli la mosquée qui abrita sa sépulture à sa mort, à l'attaque de Malte en 1565.

⁵ Souvent, après bombardement préventif des nids de pirates, ou quelque sage blocus destiné à mettre en condition l'adversaire.

⁶ Dont, bien sûr, pour les Barbaresques la prise de solides captifs chrétiens, voire de belles captives.

⁷ Le sieur Du Moulin, installé en 1640, inaugura une longue lignée de résidents consulaires : 51 chefs de poste devaient se succéder à Tripoli entre le milieu du XVII^e siècle et la conquête italienne. Restauré depuis peu, le bâtiment de l'ancien Consulat de France est devenu un centre de rencontres franco-libyennes.

Tout en sachant que leur ouvrage pâtrait ensuite d'entorses et de remises en cause parfois sévères, les plénipotentiaires partaient en quête de ces complicités ou alliances qui seraient facilement qualifiées ensuite de « honteuses » par leurs concurrents ou leurs successeurs. Mais qu'importait à la monarchie française du moment, « fille aînée de l'Eglise » ? Brantôme a argumenté à ce propos : « Contre les loups, il se faut aider des chiens »... Et avant lui, Monluc s'était laissé aller à dire des « lutheranous » qu'ils étaient « cent fois pire que les Mores de Barbarie » !

Tout au long de cette période, la France fut confrontée au procès d'anti-croisade. De fait, notre diplomatie pratiqua largement avec Constantinople l'alliance de revers contre les ennemis du moment : Espagnols, Portugais, Autrichiens, Anglais, Hollandais voire Hanséatiques. La connivence souvent dénoncée des capitaines français avec les corsaires du Grand Turc s'avérait lucrative en mer. Elle était aussi profitable à l'accès des Lieux Saints, à la protection de nos marchands en Barbarie et au Levant, au réconfort et au rachat des captifs chrétiens. Pour l'essentiel, les *bons offices* recherchés par la diplomatie française auprès de la Sublime Porte s'exerçaient au détriment des Etats européens rivaux : il était vital pour la France d'alors de renflouer son commerce extérieur, que les autres puissances voulaient amoindrir voire tarir en écartant nos marins des grandes routes maritimes.

Chaque fois que l'opportunité s'en fit sentir, la même stratégie fut appliquée, avec non moins de succès et de profit, aux relations avec les Régences barbaresques. Un accord de paix était-il conclu entre Versailles et Alger en 1689, que l'effet en était rapidement étendu à Tripoli. Régnait alors pour un temps entre la nation très chrétienne du Nord et son vis à vis musulman des rapports sans nuage, ou presque. Sur la foi d'accords plus ou moins tacites, les *raïs tripolins* - c'était l'expression usitée - *rendaient assez marchande* la Méditerranée aux Marseillais et aux Provençaux, faisant bonne garde contre les incursions de leurs concurrents nordiques protestants⁸. Nos négociants n'hésitaient plus à se rendre sur place, chez les pirates eux-mêmes, afin de racheter les marchandises *robées* ou *déprédées*. Ce négoce interlope que les édits interdisaient en France (il n'en allait pas de même dans toutes les contrées d'Europe) était toléré en terre ottomane. Les archives attestent que nos marchands, mais aussi des renégats plus ou moins affranchis et autres mercenaires des colonies chrétiennes en Barbarie (voire, ici ou là, quelque consul incivil ?), ne dédaignaient point de profiter de si grande aubaine.

La guerre de course devait se poursuivre au-delà de l'épopée napoléonienne - les historiens du XIX^e siècle datent sa fin autour de 1830, au moment où le dey Hussein est détrôné à Alger, et où le beylicat de Tunis amorce son déclin. Quant à elle, la dynastie des Karamanli, de lointaine origine anatolienne, régnait

⁸ La Barbarie en vint même à pourvoir directement la France en produits et denrées rares : le cuivre, l'or en poudre, la soie, les cires, plumes et cuirs ; mais aussi le blé dur, indispensable à la fabrication du biscuit, cet aliment de base du marin comme du soldat ; et sans oublier les fameux chevaux barbes et arabes dont les qualités commençaient à être fort prisées de la chevalerie de l'époque, et qui furent à l'origine de la constitution de notre cavalerie légère.

sur la Tripolitaine depuis 1711. Elle avait solidement établi son administration après avoir arraché à Istanbul l'autonomie et obtenu que sa terre soit érigée en principat héréditaire, comme le sera plus tard l'Égypte de Mehmet Ali. Auprès des Karamanli la France a tenu, comme dans les autres pays barbaresques, une place de premier ordre. Mais à la mort d'Ali Pacha en 1795, des tiraillements internes vinrent s'ajouter aux embarras financiers de la dynastie et aux périls extérieurs pour affaiblir son rayonnement⁹.

Au début du XIX^e siècle se situe un épisode tout à fait inattendu : le premier affrontement entre la Libye et les États-Unis d'Amérique. Afin d'obtenir la protection de ses navires, que ne pouvait plus assurer l'Angleterre, le gouvernement américain avait ouvert à Tanger en 1791 son premier consulat en Afrique du Nord, puis signé peu après avec le bey de Tunis un traité commercial. En 1803, les Américains entreprirent de négocier à Tripoli, mais la discussion avec le roitelet barbaresque ne tournant pas à leur avantage - Youssouf Pacha était particulièrement âpre au gain ! - ils envoyèrent devant Tripoli, d'une manière somme toute classique, une escadre de guerre pour avancer leurs affaires. Au cours de cette démonstration de puissance la frégate U.S. *Philadelphia*, un bâtiment de 42 canons et 307 hommes d'équipage dont 29 officiers, capitaine Bainbridge, s'échoua et fut prise à l'abordage... De ce qui ne fut pas un épisode glorieux, est restée pourtant cette évocation dans l'hymne des *Marines* américains : « From the Halls of Montezuma / To the shore of Tripoli / We fight our country's battles / On the land as on the sea »¹⁰.

La politique coercitive des Américains avait trouvé là sa première application. Le « bras de fer » Washington – Tripoli, qui avait duré quatre années, donna lieu à des interprétations divergentes : les maîtres de Tripoli crurent pouvoir se vanter d'avoir tenu en échec les États-Unis, tandis que Washington estima avoir eu le dernier mot. Notons au passage que dans cet affrontement politico-guerrier prémonitoire, si la diplomatie avait initialement reculé pour céder le pas à la force, elle sut retrouver ses droits *in fine*.

En 1835, la dynastie des Karamanli fut déposée de façon expéditive par le Sultan Mahmoud II : celui-ci s'alarmait tout autant de la montée en puissance de Mehmet Ali en Égypte, que de l'installation de la France coloniale à Alger. Sous l'emprise de ces préoccupations méditerranéennes commença alors la deuxième

⁹ Les ports de Misurata en Tripolitaine, de Benghazi et Derna en Cyrénaïque avaient acquis une certaine importance : un temps, l'impératrice Catherine II de Russie durant les guerres russo-turques, puis Bonaparte lors de l'expédition d'Égypte, envisagèrent d'y établir un relais pour leur flotte. A Tripoli même, au milieu des intrigues de la petite cour du Pacha, le Consul de France le disputait âprement en influence au représentant de Sa Majesté britannique et bientôt la rivalité entre le Chevalier Rousseau et le colonel Warrington allait défrayer la chronique locale.

¹⁰ L'année suivante, une deuxième attaque n'eut pas plus de succès, et Washington en vint à rechercher à nouveau une solution négociée, mais en s'appuyant cette fois sur la force : la *navy* s'empara du port de Derna (1805) et un agent américain, William Eaton, ancien consul à Tunis, s'étant rendu au Caire retourna en sa faveur Ahmed Karamanli, frère de Youssouf, que ce dernier avait imprudemment écarté du pouvoir. Ainsi le Pacha fut-il amené à composition sur le montant des *donatives* à verser par l'Amérique.

domination de la Sublime Porte sur la Tripolitaine, le Fezzan et la Cyrénaïque. Le 1^{er} juin 1835, la Régence de Tripoli redevenait une province ottomane, un simple vilayet. Avec l'ère des *tanzimat* ou réformes ottomanes, la Libye bénéficia d'une organisation et d'institutions nouvelles et se modernisa, du moins dans sa partie urbaine. Mais le déclin puis l'effondrement de l'Empire ottoman allaient bientôt valoir à l'ancienne Régence de connaître à son tour, après les deux autres pays barbaresques, un destin colonial.

La période italienne n'a duré que quarante ans, de 1911 à 1951, mais a profondément marqué la Libye actuelle¹¹. C'est par un décret royal du 5 novembre 1911 que les trois provinces libyennes furent placées, après la conquête, sous la souveraineté du Royaume d'Italie. Les Libyens furent dès lors en butte à l'italianisation, à la dépossession des terres, à la ségrégation. Successivement l'échec de la politique de colonisation agraire intensive, l'insécurité quasi permanente entretenue par la guérilla « indigène » dans les villes et les campagnes mais surtout au désert, et pour finir le tarissement de l'immigration allaient entraîner le durcissement du fait colonial¹². A partir de 1940, les vicissitudes de la guerre en Afrique du Nord transformèrent la Libye en un gigantesque champ de bataille, contribuant à refermer rapidement la parenthèse coloniale italienne.

Le pays dont l'indépendance fut proclamée le 24 décembre 1951 était l'un des plus pauvres de la planète. L'occupation italienne laissait derrière elle des séquelles politiques, économiques, sociales douloureuses, surtout au sein de la population bédouine dont Omar Mokhtar avait symbolisé la résistance farouche. De l'Europe fasciste, l'image allait rester durablement ancrée : guerrière et conquérante comme celle des Croisés d'antan, de surcroît spoliatrice et raciste. Chef de la confrérie religieuse Senoussya¹³, Idris Ier fut consacré roi. Le jeune Etat, soucieux d'éliminer les séquelles de l'influence italienne, rechercha aide et sécurité auprès des grandes puissances. Il signa en 1954 des traités d'alliance militaire et économique plaçant le territoire sous la protection des Anglo-Saxons, et leur consentit la location de plusieurs bases militaires, dont les fameuses Wheelus et Al Adem. L'année suivante, un traité d'amitié et de bon voisinage était conclu avec la France.

L'admission de la Libye à l'O.N.U. en 1955 faisait de ce fragile royaume, à l'aube de la guerre froide, un membre à part entière du groupe des Etats de la Méditerranée. Moins de quinze ans plus tard, le coup d'Etat des « officiers unionistes libres » allait bouleverser le décor en installant, sans effusion de sang, la Révolution. L'éradication des bases militaires anglaises et américaines, puis la disparition de la présence économique italienne symbolisèrent la fin de la domination étrangère. Entre temps, la découverte du pétrole avait changé la

¹¹ Pour la première fois depuis le XVI^{ème} siècle, l'Europe s'installait militairement, politiquement, religieusement dans ce pays essentiellement bédouin et musulman.

¹² Sous le régime mussolinien, la répression s'exerça avec une brutalité particulière

¹³ dont la prédication clandestine était partie de Mostaganem à l'époque des Karamanli, et qui était hostile à la pénétration européenne en Afrique. Les Sénoussistes avaient fini par s'entendre avec les Turcs avant de se fixer en Cyrénaïque.

donne. Le nouveau pouvoir s'employa à mettre en place une société moderne et plus égalitaire, tandis que la diplomatie libyenne, jusque là plus que discrète, allait faire sur la scène extérieure une entrée remarquée, et occuper une place que rien ne paraissait désigner.

Que peut-on conclure de ce survol introductif du passé ?

Par la géographie et par l'histoire, du bassin oriental au bassin occidental, le destin de la Méditerranée apparaît noué pour le meilleur et pour le pire entre la rive Nord et la rive Sud. Il appartient ainsi aux Méditerranéens – à tous les Méditerranéens - de bâtir ensemble un projet commun pour leur avenir. Il serait réducteur à l'excès de voir dans une certaine crispation persistante¹⁴ que l'on peut relever dans les relations entre les deux rives comme le fruit amer d'un passé d'incompréhension, sinon d'hostilité, qu'aurait produit entre partenaires anciens la succession des siècles. Ce qui s'est joué autour de la Méditerranée, de l'âge d'or des empires omeyyade et andalou à la disparition de l'empire ottoman, plus tard des hégémonismes coloniaux à l'émergence des indépendances, suggère tout autant la recherche d'une convergence d'intérêts matériels et moraux, assortie d'une exigence de spiritualité et de solidarité - de l'agora d'Athènes à « Marseille Espérance » -, que l'écho de la fureur des batailles et des antagonismes.

A travers les arabesques de sa propre genèse, le cas de la Libye illustre avec un certain éclat la nécessité, pour saisir la profondeur des rapports régionaux, d'une prise en compte sans restriction des contraintes et des servitudes nées tout ensemble de l'évidence géographique, de l'héritage des liens historiques, des clivages relationnels du présent. Le recul aidant, on mesure mieux l'inadéquation tant géopolitique que géographique d'un partenariat euro-méditerranéen intégrant le concept d'un « Cuba en Méditerranée ». Une telle logique d'exclusion largement étrangère aux cultures de la région ne pouvait qu'engendrer l'ambiguïté et la confusion dans un processus dont l'objectif affiché demeure la coopération et le partenariat pour tous.

LA LIBYE MODERNE FACE AU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

Le régime fortement personnalisé forgé par le colonel Kadhafi après la Révolution du 1er Septembre, qui fut suivie du passage à la Jamahirya – ou « Etat des masses » -, s'est vite distingué sur la scène méditerranéenne par son soutien déterminé à la lutte du peuple palestinien, et l'affrontement déclaré avec l'« impérialisme ». Pour avoir paru hésiter cependant entre le ralliement à l'idéologie tiers-mondiste du non-alignement qui l'attirait vers Belgrade, et un rapprochement radical avec le camp soviétique pourvoyeur d'armes et d'aura révolutionnaire, la Libye pouvait alors difficilement échapper en Occident à l'accusation de pactiser avec le diable. Au reste les soupçons se nourrissaient aussi du rôle ambigu dévolu aux organes vecteurs de la « Troisième Théorie universelle » - tels le « Congrès du peuple arabe », la « Légion islamique », ou

¹⁴Essentiellement d'origine religieuse.

la « Mathaba » - perçus comme des réseaux subversifs, de même que des activités plus ou moins clandestines des officines libyennes de propagande installées à Malte, Chypre et Athènes. Seule son intégration à l'Union du Maghreb Arabe, en renforçant l'ancrage maghrébin et en l'arrimant au processus de concertation naissant en Méditerranée occidentale, aida à partir de 1989 à accréditer en Europe l'image d'une Libye plus fréquentable, c'est-à-dire dotée d'une politique extérieure plus dégagée des influences de l'Est.

Suivant en cela la vision doctrinale du Guide, la diplomatie libyenne a été inspirée d'abord par la philosophie unioniste arabe héritée du régime nassérien. Ultérieurement elle a été conduite, par corrections successives, à s'étendre et se diversifier jusqu'à décliner aujourd'hui trois dimensions complémentaires : l'arabe, l'africaine, la méditerranéenne. Ces trois grandes orientations qui sont censées traduire de façon lisible l'appartenance de la Libye à son environnement multiple, sont a priori sans hiérarchie entre elles. Mais il n'est pas superflu d'y regarder de plus près.

On connaît la succession des tentatives d'union engagées par le Guide de la révolution, ainsi que l'étendue des désillusions causées par leur échec : aucun des « mariages » proposés, discutés, contractés avec des pays frères du Machrek et du Maghreb n'a pu durablement aboutir. La suppression, en septembre 1998, du « Ministère de l'Unité arabe » qui existait de longue date au sein du gouvernement libyen, a traduit l'épuisement de cette idéologie. Quant à la décision de retrait de la Ligue Arabe prise par la Libye le 24 octobre 2002 (annulée par la suite, sous la pression des pays amis), elle a pu être interprétée de même comme l'ultime conséquence des rebuffades et humiliations subies par le régime kadhafien en ce domaine. Fussent-ils symboliques, ces replis entérinent de fait le constat d'échec du discours unitaire du leader sur ce point. Ils illustrent aussi la fin d'un « rêve arabe » - celui de l'unité de l'umma - qui a perdu au niveau populaire beaucoup de sa force de conviction et de mobilisation. Il n'empêche : jusqu'à présent, pour la diplomatie libyenne, le maître mot de solidarité arabe n'est pas en perte de sens ; mais il appelle, au cas par cas, un examen et une justification.

S'agissant de la dimension africaine, l'évolution la plus récente de la politique extérieure libyenne conduit à en renouveler l'appréciation. Il y a quinze ou vingt ans déjà, on a certes pu écrire sur une « politique africaine de la Libye » prise comme le prolongement ou l'alternative à sa stratégie unitaire arabe. Depuis quelques années, la diplomatie libyenne paraît avoir choisi de faire de l'Afrique noire le lieu focal de ses ambitions politiques prioritaires¹⁵. Aux menées déstabilisatrices de naguère, se substituent désormais les médiations réitérées de la Fondation Kadhafi, les interventions directes du chef de l'Etat libyen aux Sommets ordinaires et extraordinaires de l'O.U.A., les opérations de soutien aux régimes d'Afrique noire en difficulté, et aussi une

¹⁵ On eut dit, il y a peu, « de ses desseins hégémoniques »... mais comme l'a récemment observé un journaliste fin connaisseur de la Jamahirya : « Chez le Guide, la posture du sage a prévalu sur celle du trublion ».

politique complexe d'aide au développement liée et sélective. A cette stratégie libyenne revue et corrigée, dont l'importance est très réelle, le continent noir ne néglige pas d'être de plus en plus attentif. En témoigne l'élection en janvier 2003 – grâce au consensus africain – de la représentante de la Jamahiriya à la tête de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Nous aurions tort assurément, en Occident, de ne pas lui accorder l'intérêt qu'elle mérite pour le moyen et le long terme.

Ceci étant, rien n'indique que la Libye s'apprêterait maintenant à prendre un tournant, ou simplement à « réduire la voilure », en direction d'une Europe dont l'attractivité reste très forte. En raison même de la mondialisation, le moment apparaît particulièrement propice pour l'important exportateur de pétrole et de gaz qu'est devenu ce pays, d'intensifier à la fois son intégration à l'économie européenne et sa participation au développement régional. A cette fin, la Jamahiriya au sortir de l'isolement dans lequel l'a placée l'embargo, a tracé, en toute indépendance mais avec un fort appui des institutions spécialisées des Nations Unies, les lignes directrices d'une politique nouvelle de développement économique et social, ancré sur la modernité et l'accès aux technologies innovantes, dont le système productif et organisationnel soit pourvu de cadres bien formés et compétents. Dans le même temps, et singulièrement depuis 1998, l'interdépendance économique entre la Libye et l'Europe s'est renforcée et la présence croissante des firmes européennes dans les secteurs industriel et minier en Libye en témoigne, comme l'importance des investissements réalisés par la Libye en aval des marchés pétroliers en Europe. Aux pays de l'Union européenne la Libye destine en effet plus de 80 % de ses exportations, tandis qu'ils lui procurent 60 % de ses importations¹⁶. Alors que les Etats-Unis comptaient pour plus de 35 % dans les ventes de pétrole libyen en 1980, l'Union européenne aura absorbé en 1999 80 % de ses exportations d'hydrocarbures¹⁷. Contrairement aux autres pays du Sud de la Méditerranée, les échanges de la Libye avec l'Union européenne continuent de lui être favorables : de façon constante depuis le début des années 1980, elle enregistre un excédent commercial grâce à ses ventes de pétrole brut et de produits dérivés.

L'opportunité n'est pas moins évidente pour la Libye de jouer le rapprochement avec les pays de la rive Sud pour leur développement. Son assistance potentielle dans plusieurs secteurs-clés tels que les infrastructures de transport terrestre, les télécommunications, les ressources en eau, l'agriculture ou l'industrialisation, est désormais une question centrale pour la croissance des échanges Sud-Sud. A cet égard, les initiatives prises depuis une vingtaine d'années par l'Europe en vue de promouvoir une politique de coopération concertée avec ces pays dans les domaines économique, commercial et technique s'offrent à la Libye comme une chance stratégique : elle a plus

¹⁶ L'Italie et l'Allemagne sont à la fois ses deux principaux clients et fournisseurs, l'Espagne est son 3^{ème} client, le Royaume-Uni son 3^{ème} fournisseur, la France son 5^{ème} client et 6^{ème} fournisseur.

¹⁷ L'Italie et l'Allemagne étant dépendantes du pétrole libyen pour respectivement 30% et 11% de leurs importations.

d'opportunités aujourd'hui qu'hier d'y accroître sa présence économique, et sans doute sera-t-elle appelée à faire plus encore demain.

Cette conjonction logique et naturelle se heurte pourtant à des difficultés persistantes. Le fait que leur origine tiende pour partie à des considérations extérieures à l'environnement économique et politique régional rend plus délicate et plus aléatoire encore la recherche de solutions réalistes durables. Et que ces difficultés n'aient pu se résoudre, jusqu'à présent, par le dialogue et l'entente des pays du pourtour méditerranéen ne laisse pas de soulever de lourdes interrogations sur les entreprises menées en vue d'organiser la concertation et la coopération dans l'espace méditerranéen.

LE PROCESSUS « 5 + 5 »

En janvier 1983, dans un contexte de sévère confrontation Est-Ouest, le Président Mitterrand entreprit son premier voyage officiel au Maroc. A cette occasion, il souhaitait faire passer un message de paix qui transcende le cadre bilatéral et déborde même les relations franco-maghrébines. Lisons ce qu'en dit Hubert Védrine dans *Les mondes de François Mitterrand* : « Avant ce voyage au Maroc, le Président a cherché une idée susceptible de renforcer la vocation méditerranéenne de l'Europe et de permettre aux Marocains et aux Algériens de dépasser leur antagonisme dans un contexte plus large. Il a fait bon accueil à une suggestion de Claude Cheysson que Michel Vauzelle et moi avons fortement appuyée : celle de proposer une concertation entre riverains de la Méditerranée occidentale. J'étais en effet – et demeure – persuadé qu'autant « la » Méditerranée est un concept trop vaste, trop « attrape-tout » pour avoir la moindre signification pratique, autant la Méditerranée *occidentale* est bordée de pays (France, Espagne, Portugal, Maroc, Algérie, Tunisie, Italie) qui ont en commun de vrais problèmes économiques, migratoires, écologiques, politiques qu'ils pourraient mieux résoudre ensemble que séparément. Le Président lance cette idée depuis Marrakech ; elle fera malheureusement chou-blanc en raison d'une triple opposition algérienne, espagnole et communautaire... »¹⁸.

A Marrakech, le Souverain avait fait bon accueil au projet français de réunir une conférence en vue de rapprocher au sein de la sous-région les trois sœurs latines et les trois pays frères du Maghreb « classique »¹⁹. La bonne entente

¹⁸ Notons au passage, s'agissant des réticences de Bruxelles, que peu après sa création en 1958 la Communauté Economique Européenne avait mis en place, sur la base de concepts assez vagues, une Politique méditerranéenne globale ou PMG : l'Europe des Six se préoccupait alors d'aider les pays du Sud à relever les défis de la modernisation et du développement. Même après qu'il eut été amendé en Politique méditerranéenne rénovée ou PMR, ce programme n'a guère produit d'effet. A partir de 1990, la C.E.E. devenue Union Européenne a eu à dresser le bilan de ces bien modestes efforts, mais avant de relancer sa réflexion Bruxelles se montrait peu disposée à soutenir les initiatives extra-communautaires.

¹⁹ Trois objectifs étaient retenus pour cette concertation : les facteurs humains (migrations, main-d'œuvre), le développement économique (investissements, transferts technologiques, agriculture), en troisième lieu la sécurité, la stabilité politique et la préservation de la paix.

nouée autour de ce projet motiva par la suite de la part du Roi Hassan II une invitation privée à François Mitterrand qui l'accepta. Le Souverain proposait d'accueillir le Président français pour un séjour de détente, sans activité officielle, au Palais royal d'Ifrane dans le Moyen Atlas à la fin août 1984. Or peu avant, le 13 août, le Maroc qui était soucieux de desserrer l'étreinte algérienne sur « son » Sahara, signa impromptu avec la Libye un traité d'union assez vite bâclé, dont il fut aussitôt annoncé que la confirmation aurait lieu par référendum populaire fin août. L'hôte français qui allait se rendre à Ifrane jugea plus que gênante cette coïncidence : il ne souhaitait pas apparaître comme impliqué par l'union de Rabat avec Tripoli. Mais il ne fit pas l'affront au Roi d'un refus de dernière heure²⁰. De cet épisode, le Président français garda le sentiment d'avoir été l'objet d'instrumentalisation, là où le Souverain ne voulait reconnaître qu'un malentendu. Dès lors, le projet de conférence de la Méditerranée occidentale tourna court : le rapprochement régional fut renvoyé à plus tard.

La France, qui avait ainsi pris l'initiative, entendit cependant ne pas renoncer au rôle d'acteur étatique majeur dans la politique de « méditerranéité ». Celle-ci, à bien des égards, pouvait passer pour prolonger sa traditionnelle « politique arabe ». En dépit des réticences et des oppositions, elle s'employa par la suite à amener à ses thèses plusieurs partenaires des deux rives. Successivement l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun le 1^{er} janvier 1986, la création de l'Union du Maghreb arabe le 17 février 1989, favorisaient la relance de l'idée d'appartenance à un espace commun, tout en poussant à élargir le projet collectif et à en poursuivre l'institutionnalisation par le haut.

Ainsi, de « 3 + 3 », le cadre du processus de concertation/coopération interétatique pour la Méditerranée occidentale devint le « 4 + 5 », par l'addition du Portugal d'une part, de la Libye et de la Mauritanie d'autre part (à Rome le 10 octobre 1990), puis le « 5 + 5 » lorsque Malte rejoignit le groupe des Neuf (à Alger les 26-27 octobre 1991). Ce processus, selon les organisateurs, devait permettre la réunion régulièrement chaque année des dix ministres des affaires étrangères. Mais dès 1992, divers événements : suites négatives de la guerre du Golfe, situation devenue désastreuse en Algérie, mise sous embargo de la Libye, allaient entraver la marche en avant. Les réunions prévues au niveau des ministres des A.E. furent suspendues, et de même les divers programmes et projets mis au point lors des premières conférences²¹. Toutefois la concertation qui s'était instaurée entre ministres techniques - des transports, de l'éducation, de l'Intérieur (pour ces derniers, sur les thèmes de l'immigration illégale et de la lutte contre le terrorisme) - parvint à se maintenir, à travers des réunions informelles organisées au Maghreb et en Europe. C'est ainsi que la Libye

L'instauration de contacts réguliers entre puissances publiques indiquait la priorité donnée, à ce stade, à la logique étatique dans les rapports régionalisés.

²⁰ Il dépêcha à Alger Claude Cheysson porteur d'un message apaisant, et s'arrangea le jour du référendum marocain pour aller dîner avec son ami Mario Soares à Lisbonne...

²¹ Notamment, les échanges dans le domaine scientifique et technique, la création d'une banque de données industrielles et commerciales, celle d'une banque foncière.

assistera, pour la première fois, à une rencontre des ministres de l'Intérieur à Alger en juin 1999.

La réactivation du 5 + 5 « politique » a suivi, en avril 1999, la suspension des sanctions décidées contre la Libye huit ans plus tôt, tant par les Nations Unies que par l'Union Européenne. La reprise de la concertation à Dix eut lieu sous présidence portugaise à Lisbonne, les 25 et 26 janvier 2001²². En vertu du principe d'alternance géographique, la Libye se vit invitée à accueillir en 2002 - à Tripoli pour la première fois - la réunion des dix ministres des affaires étrangères. Après que les préparatifs de cette rencontre aient été ralentis pour des raisons d'ordre protocolaire, la capitale libyenne a donc été le siège les 28 et 29 Mai 2002 des discussions menées dans le cadre de la concertation pour la Méditerranée occidentale.

Le compte-rendu de cette conférence n'a pas démenti l'intérêt porté par la partie libyenne aux travaux communs et sa volonté de concertation a pu s'y manifester avec évidence. Les deux dernières rencontres du « 5 + 5 » ayant contribué à mettre en lumière l'importance en termes de marché d'un développement rapide de la coopération transmaghrébine, la Libye a soutenu cette orientation, prônant l'urgence d'une relance de l'Union du Maghreb Arabe. Seule une communication défailante de la diplomatie libyenne, notamment vis-à-vis des médias européens, a nui à la manifestation de sa volonté politique ainsi que de son souci de rapprochement avec les institutions de partenariat en gestation.

LE FORUM MEDITERRANEEN

Autre instrument de concertation entre pays du bassin méditerranéen, le Forum se distingue du précédent par la forme et le contenu. Défini par ses promoteurs comme devant être un cadre non gouvernemental (encore qu'il ne bénéficie pas moins de l'intérêt soutenu des Etats), le Forum encourage dans le principe comme au plan pratique la participation des « sociétés civiles », ainsi que la formation de réseaux pluridisciplinaires. Se voulant lieu d'échange d'idées et de réflexions entre riverains, il privilégie la conciliation avec pour thèmes favoris des rencontres la solidarité régionale, la référence culturelle comme symbolique collective, la valeur universalisante du lien méditerranéen. Plus proche de « l'utopie fondatrice » que de l'action politique, le Forum se fait volontiers vecteur de paix et porteur d'une idéologie fédératrice - ce qu'illustre

²² On y manifesta le souci d'éviter les effets de concurrence avec les autres instances de concertation euro-méditerranéenne qui avaient vu le jour entre temps (Forum et Partenariat). Les dix membres décidèrent alors de retenir comme enjeux prioritaires de la coopération en Méditerranée occidentale trois grands thèmes : promotion des investissements ; sécurité ; flux humains et main- d'œuvre.

assez bien la collaboration, très active en son sein, de la Grèce et de la Turquie, deux pays dont on connaît l'antagonisme traditionnel²³.

Au cours de leur septième réunion, tenue à Funchal (Madère) en mars 2000, les ministres représentant les pays partenaires du Forum ont fait part de leurs préoccupations du moment, et notamment à l'égard de la politique d'élargissement de l'U.E. à l'Est, sans aller cependant jusqu'à soulever le problème de l'élargissement de l'Euro-Méditerranée (Balkans, Libye)²⁴.

L'intérêt soulevé par l'orientation souvent non conformiste de ses travaux explique que le Forum méditerranéen ait suscité de nombreuses candidatures. La Libye figure au nombre des pays riverains qui ont manifesté le désir d'y adhérer²⁵. Aux termes des statuts, l'élargissement du Forum impose une décision par consensus de l'ensemble des membres représentés au niveau ministériel. L'unanimité n'a pu se faire jusqu'à présent sur les candidatures, même si l'ouverture du Forum à de nouveaux participants et en particulier son extension à la Libye a fait l'objet de divers débats. La question a été confiée à un groupe de travail chargé de définir « les critères d'admission en veillant d'une part sur la nécessité de ne pas diluer l'identité méditerranéenne et d'autre part à ne pas introduire au sein de cette instance des contentieux non tranchés au regard du droit international ». D'où sont écartés encore maintenant, outre la Libye, des pays comme la Syrie et le Liban, l'Autorité palestinienne et Israël, ainsi que Chypre.

Ce dont il n'y a pas lieu de se réjouir : le Forum constitue en effet une instance particulièrement utile par sa pratique d'un dialogue franc et sans tabou, qui apporte une contribution originale à l'éveil d'une conscience proprement méditerranéenne, et pratique une médiation sans complaisance entre les Etats de la rive Nord et ceux de la rive Sud. Mais l'intégration de la Libye au Forum ferait-elle sens si par ailleurs la Libye ne devenait pas acteur à part entière du processus de Barcelone ?

LE PARTENARIAT DE BARCELONE

La déclaration de Barcelone et le programme de travail adoptés par les vingt-sept participants au « sommet » euro-méditerranéen des 27 et 28 novembre 1995 constituent les textes fondateurs – premiers textes solennels de l'après-guerre froide – qui lient désormais les deux rives de la Méditerranée. La

²³ Par ses spécificités, le Forum s'apparente au modèle de réunion informelle pratiquée par l'Union Européenne sous l'appellation de « gymnich ». Après la Conférence de Barcelone, il a été maintenu comme structure d'appui et « laboratoire d'idées » pour un Partenariat euro-méditerranéen dont tous ses membres font partie.

²⁴ Ils se sont montrés soucieux par ailleurs, s'agissant de la lutte contre le terrorisme, d'un développement accéléré de certaines mesures comme les échanges étendus d'information dans le bassin méditerranéen, l'adoption d'un code de conduite s'imposant aux Etats, la mise à leur disposition d'outils pertinents pour l'assistance aux victimes.

²⁵ De même sont candidats Israël, l'Autorité palestinienne, Chypre, la Croatie, la Slovaquie, l'Albanie, ainsi que (hors zone) la Russie, la Suisse et la Jordanie.

réunion pour la première fois des représentants des gouvernements de la rive Nord et de la rive Sud, avec pour objectif d'instaurer un partenariat global censé déboucher sur « une zone de paix, de stabilité et de prospérité partagées », représente à n'en pas douter un événement d'importance majeure²⁶. Pour prendre la mesure des enjeux, et notamment de ce que le Partenariat induit en termes d'avenir, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur quelques chiffres :

- le PNB par habitant est aujourd'hui d'environ 3 000 euros en Egypte contre 20 000 en France, et celui d'un Allemand est 7 fois plus élevé que celui d'un Marocain ;
- en 2050, estiment les démographes, les pays du Sud de la Méditerranée compteront 305 millions d'habitants, soit 129 millions de plus qu'aujourd'hui, et auront pratiquement rejoint les pays européens qui représenteront 339 millions d'individus ;
- l'Union européenne sera alors dans l'obligation, selon un récent rapport de l'ONU, de faire entrer dans ses frontières 1,6 million d'immigrés par an si elle veut combler son déficit de main-d'œuvre pour maintenir le taux de croissance actuel ;
- les 5 milliards d'euros d'aide européenne proposée aux pays sud-méditerranéens pour la période 2001-2006 sont à rapprocher des 40 milliards d'euros que la Commission européenne aura consacrés à faciliter l'adhésion des pays Est européens entre 2004 et 2006. Alors que le commerce extérieur avec l'Europe s'effectue, par exemple, à hauteur de 56 % pour le Maroc, de 60 % pour l'Algérie, de 75 % pour la Tunisie.

Considéré à Barcelone comme une condition primordiale de la stabilité de la région, l'objectif de développement occupe une place centrale dans la Déclaration. Ce que l'on nomme « 2^{ème} volet » a ainsi défini les modalités d'un projet de création d'une zone de libre-échange d'ici à 2010. Quant aux accords dits d'association - à conclure avec chaque pays du Sud, en vue d'accélérer réformes de structure et mise à niveau de leurs économies²⁷ -, ils constituent la véritable ossature du partenariat, car ils reprennent tous les engagements des textes fondateurs et doivent faire l'objet d'une signature leur conférant valeur juridiquement contraignante. Leur négociation, très avancée avec la plupart des Etats concernés, représente un acquis primordial.

La Conférence des 27 ministres des Affaires étrangères qui se réunit chaque année assure le suivi du processus à haut niveau, et définit les grandes

²⁶ Le processus de Barcelone regroupe actuellement, on le sait, 27 membres dont 17 pays riverains. A côté des 15 Etats de l'Union européenne, figurent donc 12 partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée, à savoir 3 pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), Malte, Egypte, Chypre, Israël, l'Autorité palestinienne, Jordanie, Syrie, Liban et Turquie.

²⁷ Le faible niveau global de développement des partenaires du Sud et l'importance des inégalités à gommer pour parvenir à l'harmonisation des économies nationales justifient la très forte augmentation de l'aide consentie depuis 1995 par l'Union européenne (programmes MEDA), ainsi que les arrangements institutionnels visant à régler le dispositif de coopération pluri-annuelle dispensée tant dans le cadre bilatéral que régional.

orientations à moyen terme. Dans l'intervalle, les travaux sont menés par leurs représentants siégeant soit dans le cadre des Hauts Fonctionnaires (1^{er} volet : partenariat politique et sécurité), soit au sein du Comité euro-méditerranéen (2^{ème} volet économique et financier, 3^{ème} volet social, culturel et humain). De plus, des réunions dites thématiques sont organisées entre ministres concernés par les principaux secteurs de coopération. De cette architecture monumentale, la Libye est absente. Pas plus qu'elle n'a pu participer aux travaux de préparation, elle n'a été associée à la mise en place des rouages institutionnels, non plus qu'aux négociations vouées à l'application du processus et à son évolution. En particulier, la Libye est restée en dehors des discussions menées dans le cadre du 1^{er} volet en vue de la création d'un « espace commun de paix et de stabilité » et de l'adoption de « mesures de confiance »²⁸. Sa mise à l'index interdit donc à la Libye de débattre des objectifs et des modalités du système de sécurité collective dont l'instauration est en projet, y compris un mécanisme de sécurité coopérative comportant des engagements juridiquement contraignants. Le paradoxe est d'autant plus piquant que la disqualification dont elle fait l'objet tire son origine de sanctions prises à son encontre précisément à raison de sa « dangerosité », et pour faits de « terrorisme ».

Notons, au passage, que les motivations et les attendus de la décision - prise par des négociateurs du Sud comme du Nord - de tenir la Libye à l'écart de Barcelone, sont restés plus que discrets, et l'information quasi inexistante²⁹. Il est permis de s'en étonner car l'option faite *ab initio* du « rétrécissement » de la zone méditerranéenne (Balkans, Libye, autres pays du Sud catégorisés « tiers » comme la Mauritanie, membre du Maghreb Arabe Uni) contredit la problématique de l'élargissement qui figure parmi les concepts clés de la politique européenne³⁰.

Les études et les commentaires consacrés aux conséquences de tous ordres de la marginalisation de la Libye en soulignent avant tout les effets négatifs. Si ceux-ci étaient assez prévisibles à l'égard du pays sanctionné, on était loin d'imaginer que des dysfonctionnements réels puissent retentir sur l'ensemble du processus. De cette situation à double tranchant, B. Hibou et L. Martinez ont dressé dès 1998 un tableau édifiant dans une étude intitulée: « Le partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ? ». Ils démontrent que pour bien des raisons, parfois insoupçonnées, l'absence de la Libye au sein du Partenariat

²⁸ A la différence de ce qui a été fait pour l'Europe de l'Est les choses ont peu avancé dans la voie de la réalisation des objectifs liés à l'exercice d'un dialogue politique régulier, en particulier pour la mise en place d'un système de sécurité collective autour de la Méditerranée.

²⁹ On relève un seul article, laconique, de moins de quatre lignes, consacré à ce problème dans les textes pertinents (Programme de travail, version finale 2 -introd.) « Avec l'accord des participants, d'autres pays ou organisations pourront s'associer aux actions prévues par le programme de travail. La mise en œuvre doit s'effectuer d'une manière souple et transparente ».

³⁰ Cette option n'a été éclairée, à l'époque, ni de considérants juridiques ni d'une argumentation politique, De même, nul agenda révisionnel n'a été annoncé ou prévu à cet égard.

allait se révéler contre-productive voire préjudiciable au projet de Barcelone. Sa mise au ban, pour avoir fait fi de sa réelle intégration à l'économie européenne, n'a en rien empêché la poursuite et l'extension de ses échanges avec l'autre rive, rendant largement caduc l'esprit sinon la lettre des sanctions. Bien plus, face aux contraintes institutionnelles découlant de l'accord pour les pays membres, la non participation de la Libye au Partenariat lui permettait, de façon non évidente et non révélée, de mener à bien la réforme de son économie à son rythme, en maîtrisant au mieux ses indicateurs de croissance, en réformant en profondeur son système éducatif et ses méthodes pédagogiques afin de mieux répondre aux exigences du tissu économique et à la compétitivité – le tout, sans subir aucune contrepartie négative en termes de commerce extérieur (les « conditionnalités » de Barcelone)³¹.

B. Hibou et L. Martinez ont dénoncé par ailleurs les effets pervers induits par une exclusion prolongée dans certains domaines particuliers, comme les flux humains et financiers par exemple. A les croire, la Libye - seul pays d'immigration de la zone - aurait pu contribuer à absorber en partie, voire à stabiliser l'émigration maghrébine, alors qu'un contexte hostile l'avait conduite à des actions clandestines pour faire venir d'ailleurs (Egypte, Sahel) la main-d'œuvre qui lui est nécessaire. La même « stratégie de dissimulation » caractérisait ses placements financiers à l'extérieur, lesquels tendaient de plus en plus, en raison de sa mise à l'écart des circuits « vertueux », à se faire invisibles et informels.

L'illogisme n'était pas moins criant au niveau des incitations au renforcement de l'intégration Sud/Sud. La Libye, paradoxalement, était à peu près le seul pays de la rive africaine à avoir réalisé des infrastructures propres à la mise en place d'une zone de libre-échange (en l'occurrence, à proximité des frontières tunisienne et égyptienne). Mais l'absence de reconnaissance internationale à son endroit avait encouragé la précarité et la clandestinité des relations transfrontalières, alors que leur institutionnalisation au grand jour se serait recommandée tout particulièrement. Bien plus, en perdurant, la mise en quarantaine de la Libye risquait d'accroître encore la perception d'un Maghreb dangereux et instable.

D'autres observations se sont fait jour, non moins critiques, à raison de l'aggravation des effets pervers liée à l'allongement de la durée des sanctions. On a relevé que des considérations politiques pouvaient à tout moment prendre le pas sur les réalités économiques et rendre plus inextricable encore la réintégration internationale d'un Etat paria redevenu fréquentable. Par ailleurs,

³¹ La seule restriction ayant frappé l'économie libyenne durant la décennie - mise à part l'inévitable fluctuation des cours du baril - a résulté de la contraction des flux d'investissements extérieurs. En sorte que la disjonction entre les réalités spécifiques d'une économie reposant à peu près exclusivement sur des ressources en hydrocarbures, et les virtualités en pointillé d'un projet institutionnel « vertueux », renforçait l'impression d'une coopération euro-méditerranéenne relevant de la « rhétorique », voire d'une « politique douteuse » (cf.- les « Champs politiques désamorcés » de M. Tozi, ou « l'Appel d'Empire » de Gh. Salamé).

peu souvent évoquée, la pérennisation par la Libye du boycott d'Israël constituait un autre facteur d'empêchement récurrent dans la perspective d'une normalisation³² (même si, dans le cas syrien, un arrangement particulier avait pu être trouvé lors de l'adhésion de Damas au Partenariat).

Présentement, et pour l'essentiel, une double condition préalable se trouve posée à l'intégration de la Libye dans le processus euro-méditerranéen. Et de cette double « impasse » la résolution reste problématique. D'une part, de façon incontournable, il s'impose que soient levées les sanctions onusiennes. D'autre part, les règles de Barcelone exigent des autorités libyennes l'acceptation formelle des « principes, engagements et objectifs » stipulés par la Déclaration³³.

Lorsqu'est intervenue le 5 avril 1999 la suspension (non la levée) des sanctions qui avaient été décidées huit ans auparavant contre la Libye, l'Union européenne a procédé à l'étude attentive des voies et moyens susceptibles de conduire à une intégration ordonnée de ce pays au sein du processus. Il est vite apparu qu'un apurement complet et définitif de la situation ne pourrait résulter que de la conjonction de quatre facteurs, correspondant aux différents niveaux de contrainte accumulés, à savoir :

Les sanctions décidées par le Conseil de Sécurité de l'ONU

Trois conditions, aux termes des résolutions 731 et 748, devaient être satisfaites pour que soit consacré le passage de la suspension à la levée définitive des sanctions : la renonciation de la Libye au terrorisme ; sa collaboration avec le tribunal écossais appelé à juger aux Pays-Bas les deux suspects libyens ; l'indemnisation des victimes de Lockerbie.

³² Les mesures de boycott prises par la Ligue des Etats arabes - qu'expliquait sans les justifier le climat passionnel provoqué par l'implantation de l'Etat hébreu en Palestine- ont revêtu au fil du temps des formes diverses (de l'interdiction faite aux pays arabes eux-mêmes d'importer des biens et services d'origine israélienne, à la proscription de toute relation commerciale avec les sociétés des pays tiers concourant au développement d'Israël, avec inscription de celles-ci sur une « liste noire »). La signature de traités de paix séparés par l'Egypte en 1980, la Jordanie en 1995, a conduit ces deux pays à ne plus respecter intégralement le boycott et ouvert une brèche dans le dispositif. Successivement les pays membres du Conseil de coopération des Etats du Golfe, le Yémen, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie ont décidé à leur tour d'assouplir leur attitude, tandis que la Libye et la Syrie continuaient d'exiger le maintien du boycott, et officiellement de s'y conformer, en faisant valoir que la valeur symbolique de ces mesures l'emportait sur leur aspect pratique.

³³ Une acceptation que ne favorise guère la complexité croissante du dispositif institué, en raison du foisonnement des textes subséquent. Mais dès le départ l'atypisme du système politique jamahiryen contribuait déjà à rendre plus sensible et plus délicate l'appréhension du projet et de son mode de fonctionnement dans le cas de la Libye.

Le point 2 étant désormais acquis, il reste au Conseil à s'accorder sur les points 1 et 3. L'attitude des Etats-Unis, constante jusqu'en début 2003, ne permet pas de se prononcer sur les chances et les délais d'un consensus³⁴.

Ceci étant, la plupart des pays sont favorables à la réintégration de la Libye dans la communauté internationale. Ils encouragent les autorités libyennes à poursuivre dans la voie de la conciliation.

Les dispositions prises et les procédures en cours au sein de l'Union européenne

Les Quinze avaient pris des sanctions contre la Libye en avril 1986, à la suite d'une série d'attentats terroristes dont l'imputation avait été faite à celle-ci. En septembre 1999, ils ont décidé de lever les sanctions diplomatiques, mais ont maintenu les restrictions à caractère militaire. L'Union européenne procède périodiquement au réexamen de cette position, sans qu'elle ait évolué : elle est obérée par le blocage onusien.

La procédure engagée dans le cadre du processus de Barcelone

A l'initiative de la présidence allemande, les 27 ministres des Affaires étrangères sont convenus lors de la troisième Conférence euro-méditerranéenne tenue à Stuttgart les 15 et 16 avril 1999, ensemble, de faire participer une délégation libyenne en qualité d'« invitée ».

Il fut alors décidé ensemble que la Libye pourrait devenir membre à part entière du processus de Barcelone dès que les sanctions imposées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies auraient été levées, et que ses dirigeants auraient accepté le corpus des règles représentant l'acquis de Barcelone.

Dès le mois de juin de la même année, une lettre était adressée par la présidence allemande au gouvernement libyen afin de lui notifier la position collective des partenaires. Depuis lors, et notamment à l'occasion de la quatrième Conférence des ministres des Affaires étrangères tenue sous présidence française à Marseille les 15 et 16 novembre 2000, puis de celle tenue sous présidence espagnole à Valence les 22 et 23 avril 2002, la Libye a continué d'assister aux réunions euro-méditerranéennes à titre d'« observateur ». Ainsi la porte a-t-elle été maintenue entrouverte ...

La position libyenne sur l'adhésion au processus de Barcelone

Faisant suite à la notification de la présidence allemande de juin 1999, les autorités gouvernementales libyennes avaient fourni des assurances verbales sur leur acceptation. Le 3 janvier 2000, elles faisaient parvenir à la présidence finlandaise de l'Union une note écrite confirmant « le souhait de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste d'adhérer au processus de

³⁴ Pour son compte, la Maison Blanche a annoncé le 3 janvier 2003 la prorogation des sanctions contre la Libye imposées par Ronald Reagan en 1986.

Barcelone, exprimant ainsi son acceptation des principes, engagements et objectifs que stipule la Déclaration de Barcelone de 1995, du programme de travail qui lui est annexé, comme elle exprime sa volonté de se conformer aux résultats des réunions des ministres des Affaires Etrangères des Etats signataires de la Déclaration de Barcelone qui se sont tenues à Malte, Palerme et Stuttgart, ainsi qu'à tous les résultats des autres réunions qui se sont tenues dans le cadre du processus de Barcelone depuis novembre 1995, que ce soit au niveau ministériel ou au niveau des experts et des hauts fonctionnaires ».

Dans un second paragraphe, le texte de la même note énonce toutefois une condition suspensive de cette adhésion, dans les termes suivants : « La Grande Jamahiriya considère que la présence de l'entité israélienne et de l'autorité palestinienne parmi les parties au processus de Barcelone, avant une solution juste, globale et durable de l'affaire palestinienne, peut influencer d'une manière négative le déroulement du processus de Barcelone, entraver sa marche et empêcher la réalisation des objectifs souhaités. Par conséquent, elle estime nécessaire de tenir l'une et l'autre à l'écart de Barcelone, à l'étape actuelle et jusqu'à ce que la question du conflit palestino-israélien soit réglée et qu'une paix juste soit établie dans la région du Moyen-Orient ».

Par ce « oui...mais », la Libye a signifié l'importance qu'elle accordait, et la priorité qu'elle entendait faire respecter, pour la résolution des questions politiques liées à sa propre intégration au processus de Barcelone. A Bruxelles, bien que toute autre interprétation fût hors de propos ou futile, on s'efforça d'éviter la nouvelle difficulté. A en croire certaines sources, les autorités de Tripoli allaient revenir sans doute quelques jours plus tard sur la position affichée. Tout aussi dérisoire, un débat agita un temps les instances bruxelloises, sur la nuance qu'il y aurait lieu de relever, à travers les diverses traductions de la note libyenne, entre version « libérale » et version « prescriptive » de la mise à l'écart exigée pour les deux parties au conflit (« both stay out... rather than be kept out... »).

A la vérité, le problème soulevé était d'une autre nature, et d'une autre dimension. En adoptant cette posture ambivalente, formulée en termes certes diplomatiques mais non voilés, la Libye « candidate » laissait entendre, à tout le moins, sa non-disponibilité du moment. Ce faisant, elle soulevait, sans qu'il y paraisse trop, en mettant en exergue la question non pertinente d'une sorte de « légitimité méditerranéenne pacifiée », un problème clé : celui d'un vrai rapport de force, qui s'exercerait à l'intérieur du processus entre influence géopolitique européenne et stratégie hégémonique américaine.

Comment les dirigeants libyens n'auraient-ils pas été interpellés par l'évidence ? Les pays partenaires avaient proclamé la Libye éligible au statut de membre à part entière, tout en reconnaissant que la décision la concernant – à la fois juridique et politique - leur échappait au moins partiellement. La levée préalable des sanctions de l'O.N.U. nécessitant l'aval de la puissance américaine faisait bel et bien obstacle à l'intégration de la Libye.

Aujourd'hui, chacun le pressent bien, dans le contexte de l'après 11 septembre, Washington dont l'avantage de puissance (économique, technologique, militaire) s'est amplifié, risque de contraindre longtemps encore les partenaires euro-méditerranéens à son bon vouloir. Et ce, quand bien même le gouvernement américain choisirait-il d'alterner le froid et le chaud, par exemple en cessant d'inscrire tout à coup le régime du colonel Kadhafi sur la liste *home made* des Etats voyous³⁵.

En fait comme en droit, il n'est d'issue à l'impasse euro-méditerranéenne que dans l'hypothèse où les vingt sept partenaires - en réalité, le groupe des Quinze - reviendraient sur leur consensus d'avril 1999 et, jugeant la *suspension* suffisante, renonceraient à conditionner par la *levée* des sanctions l'entrée de ce pays dans le Partenariat. En faveur d'un tel retournement, est-il d'autre argument que la « raison d'Etat » ? On peut en discuter. Un découplage entre les positions de l'Europe et de l'Amérique ne serait pas totalement dénué de logique historique, d'une part, et il serait strictement conforme par ailleurs au pragmatisme bien connu de l'allié américain.

Les premières sanctions contre la Libye, datées de 1978, avaient trait à des ventes d'armes, et furent décidées unilatéralement par les Etats-Unis. Ce fut de même Washington qui, agissant seul, taxa officiellement pour la première fois en 1980 de « terroriste » le système politique libyen. La suite est connue : sur fond de provocations libyennes, une succession d'actions d'intimidation et d'interventions armées américaines contre le territoire libyen, allant des premières escarmouches aéro-navales du Golfe de Syrte aux frappes meurtrières de l'aviation américaine du 15 avril 1986 sur Benghazi et Tripoli³⁶. Durant cette période, si l'on veut bien classer à part plusieurs attentats commandités en Italie contre ses opposants politiques (et de même l'affaire, très contestée, de la mort d'une policière britannique à Londres), le régime de Tripoli et ses agents n'avaient pas « désanctuarisé » les pays européens. En revanche, pour les services de renseignements occidentaux, il était établi que l'argent libyen irriguait la plupart des mouvements dits terroristes de l'époque³⁷. Dès lors, avec les soupçons s'appesantirent les mises en garde, jusqu'à l'implication des services libyens dans l'attentat perpétré contre le Boeing de la PanAm en 1988, puis dans celui du DC 10 d'UTA en 1989. Irrévocablement, à la suspicion et aux pressions devaient succéder les calamiteuses sanctions. Peut-être la Libye, confrontée aux rigueurs de l'embargo, a-t-elle redécouvert alors, autour de la Méditerranée, les valeurs de proximité : Malte et la Tunisie se révéleront à elle

³⁵ De fait, la dernière diabolisation anti-libyenne, qui remonte à septembre 2002, est à mettre dans la bouche non de G. W. Bush mais d'Ariel Sharon. Elle est restée cependant sans écho outre Atlantique, ainsi que n'ont pas manqué de le relever les observateurs avertis.

³⁶ En représailles, fut-il dit, de l'attentat contre une discothèque à Berlin où la C.I.A. avait vu la main des services secrets libyens formés par la STASI.

³⁷ De l'IRA à la Nouvelle-Calédonie et à l'Amérique latine, en passant par le FLNC. Aussi bien, à la source de l'activisme politique libyen et lui servant d'alibi, était-il loisible de repérer le soutien matériel et l'appui logistique massifs dont ont largement bénéficié de sa part dans les années 80 les mouvements palestiniens les plus offensifs, tels le groupe Abou Nidal et le FPLP d'Ahmed Jibril.

plus secourables, et l'Europe plus nécessaire, que la Corée et la Chine. Consécration de la Géographie...

En contrepoint du comportement « maximaliste » des Etats-Unis, n'importe-t-il pas de bien garder en vue les corrections d'objectifs qu'ils impriment à leur politique dès lors que, à leur jugement, les « intérêts globaux américains » sont en jeu ? Les exemples abondent de ce « pragmatisme » de précaution et de confort. Pour s'en tenir au cas libyen, on peut évoquer le décret Reagan de 1988 qui autorisa les *sisters* Marathon, Conoco, Amerada et Occidental à revenir sur le terrain en Libye, et permit à d'autres firmes américaines de s'y introduire sous le faux-nez de filiales étrangères. Par la suite, les lois Helms-Burton et Kennedy-d'Amato, directement inspirées de la philosophie des *rogue states*, tentèrent aussi de barrer la route à la concurrence européenne - celle de grands groupes pétroliers notamment - avant d'être mises partiellement en échec par l'opposition déterminée de quelques Etats de l'U.E., dont la France³⁸.

Reste à se pencher sur les causes, et les conséquences, de ce qu'il est permis de désigner comme « l'impasse libyenne ». En l'occurrence, la démarche qui consista pour la diplomatie du colonel Kadhafi à présenter aux instances euro-méditerranéennes, de façon concomitante, la candidature libyenne au Partenariat de Barcelone et une conditionnalité politique ruineuse pour le projet, a toutes les apparences de l'irrationalité. Le recours à l'ambivalence comme stratégie, tel qu'il fut instrumenté dans la note libyenne du 3 Janvier 2000, déconcerte l'esprit cartésien au même titre qu'il confond toute diplomatie classique. Il est, en revanche, fort révélateur à la fois des tiraillements d'une sortie de crise au sein des milieux dirigeants libyens, et de réalités psychologiques propres au contexte arabe et islamique.

Il n'est pas douteux que les années d'embargo ont développé au sein de la population et chez les responsables libyens des courants de pensée divergents, en opposition parfois avec la doctrine ou l'idéologie dominante. Pourquoi en irait-il autrement, de ce point de vue, de l'attitude à l'égard du concept de méditerranéité³⁹ ? Pour sa part, le Guide de la révolution s'en est tenu en général à une prudente réserve lors de ses prises de parole sur ce point. Il n'a pas manqué cependant de laisser percer ici et là quelque critique sur Barcelone, ainsi qu'il apparaît dans cette interview accordée en juin 2000 au Figaro Magazine : « Je crains que le processus de Barcelone ne veuille retrancher l'Afrique du Nord du cœur de l'Afrique pour l'adjoindre à l'Europe - créant ainsi un nouvel espace et de nouvelles frontières jusqu'à la Scandinavie. Les Africains n'admettent pas la division de leur continent. Nous ne reconnaissons que deux réalités distinctes : l'Europe d'un côté et l'Afrique de l'autre ».

³⁸ Cf. le cas - d'une éclatante exemplarité - du français TOTAL sur l'Iran pour lequel, en 1998, le président Clinton accepta de limiter l'application de la loi d'Amato - en contrepartie, il est vrai, de mesures de renforcement des contrôles sur les exportations de technologies d'armement.

³⁹ Du moins tel que Barcelone l'a institutionnalisé (en décalage par rapport au projet « 5 + 5 », et aussi pour partie au processus du Forum).

Au sein de ce qui peut passer pour l'intelligentsia libyenne - parmi les universitaires et les chercheurs désormais relativement nombreux, dans ce pays en pleine expansion scolaire et universitaire - il n'est pas rare de rencontrer une grande méfiance, parfois même de l'ostracisme à l'égard de l'approche européenne des problèmes méditerranéens. Cette opinion a pu s'exprimer sans ambages à l'occasion de la Conférence Méditerranée - Europe tenue à Tripoli du 12 au 14 Avril 2002, sous le parrainage conjoint de « l'Institut Robert Schuman » et de la « Fondation Kadhafi pour les associations de bienfaisance ». La diffusion de documents émanant du très officiel « Centre Mondial des Etudes et Recherches sur le Livre Vert » se voulait-elle révélatrice d'un véritable rejet ? On eut pu le croire à travers la floraison des slogans exhibés : « Non à la coopération d'annexion ! », « Barcelone pire que le Pacte de Bagdad », « Approfondissement du dialogue entre les peuples méditerranéens », « Point de Méditerranée sans la Libye ! ».

Au reste, il pourrait sembler paradoxal d'invoquer, à propos d'ambivalence diplomatique, la pensée arabe et le fait religieux islamique en « défense et illustration » d'un trait phénoménologique qui leur est prêté : l'antinomie - en vérité, repris de l'apport grec. Et n'est-ce pas au demeurant une approche bien hasardeuse que de tenter de requalifier - de façon critique, sans pour autant le valider - un acte politique troublant, propre à surprendre le plus grand nombre, parce que marqué de la bizarrerie de l'illogisme ? Quelle que puisse être pour nous la propension à l'écarter, on ne peut ignorer cependant la réalité de la démarche ambivalente et de la contradiction dynamique comme élément consubstantiel à l'histoire culturelle arabo-musulmane. Car le fait est là : que la polyvalence sémantique se fasse « dialectique arabe », et vaille pour l'action, l'histoire et la politique comme pour la philologie et la théologie ne saurait nous échapper. Mode sémantique, mode historique - généralement clivés en oppositions - se déclinent concurremment dans certaines attitudes mentales, certains comportements, qui ne peuvent que rester largement incompris hors champ. Ainsi les deux modes interfèrent ici pour donner de la vocation méditerranéenne de la Libye une image trouble, pour nous déroutante, à la limite choquante. Mais il s'agit là en somme de « l'autre face du miroir », celle dont nous ne pourrions étreindre la projection en politique qu'« en traversant le miroir ».

Quoi qu'on veuille bien retenir de cet angle de vue dérangeant, il aidera peut-être à juger moins négativement ce qu'il est advenu de quelques avatars du Partenariat, en résultante d'une Déclaration de Barcelone insuffisante et tronquée. La mise au ban de la Libye n'est-elle pas passée, en son temps, aux yeux d'observateurs familiers de ce pays qui n'en sont pas pour autant les thuriféraires patentés, pour « l'une des plus grandes victoires diplomatiques d'Israël » !

Aujourd'hui, de par cette carte inachevée, et le discontinu du processus engagé, l'Europe se retrouve à la croisée des chemins : une formule certes ressassée à propos de la construction européenne mais à laquelle on découvre semble-t-il là encore une juste application. Ne stigmatise-t-elle pas à souhait

l'incertitude qui pèse sur le couronnement d'un grand dessein ? Ne désigne-t-elle pas, de cette forte politique, le risque de naufrage, par exemple par suivisme aveugle ou simplificateur dans l'alliance universelle pour de nouvelles croisades ?

Appliqué au cas libyen, le concept américain d'« Etat voyou », qui est censé magnifier l'idée pusillanime de « moralisation » des relations internationales, n'illustre que trop la prétention qu'il y a à vouloir imposer les vues du fort au faible, là où ne se recommande que la pratique astreignante du dialogue et de la concertation. Pour l'heure, le sort fait à la Libye il y a huit ans rend aussi incertaine qu'épineuse l'intégration « de rattrapage » de ce pays dans le Partenariat euro-méditerranéen, Sa marginalisation décrétée sans appel a ouvert au sein de la lourde machine institutionnelle un débat qui nous renvoie à Max Weber, et qui est loin d'être clos : éthique de conviction contre éthique de responsabilité ? ou bien « éthique des intérêts » tout court ?

De même, on ne saurait tenir pour épuisée, s'agissant des préceptes de bonne gouvernance appliqués à la problématique de l'espace méditerranéen, la querelle byzantine sur l'emploi en histoire des concepts d'erreur et de faute. Autour du Partenariat, bien des questions aujourd'hui sans réponse s'alignent sur le tracé incertain qui va du réalisme à l'utopie. Parmi beaucoup d'autres, un débat central demeure source d'inquiétude : dans la mesure où les ajustements économiques suscités par les accords d'association ne se traduiraient pas par de nouveaux déséquilibres (mais l'hypothèse en reste à démontrer), et où la maîtrise des gains de croissance permettrait d'en assurer une répartition équitable, le développement économique harmonieux sera-t-il suffisant à garantir à lui seul la « libéralisation politique » et le progrès social, culturel, humain de la globalité de la zone ?

Afin de maximiser ses chances de réussite, sans doute conviendrait-il à court terme de revisiter les concepts du partenariat euro-méditerranéen, pour en élargir le champ, réévaluer ses objectifs et ses finalités, approfondir et diversifier les options, ajuster les conditionnalités, renégocier les étapes. Et n'y a-t-il pas lieu d'abord de privilégier des développements conformes à la logique subrégionale et « riveraine », qui inspira successivement le processus 5 + 5 puis le Forum ? A ce titre, l'ouverture d'un dialogue spécifique avec nos partenaires du Maghreb – Libye comprise - ne s'impose-t-elle pas à bref délai afin de requalifier, au regard des évolutions politique, économique, sociale, les programmes et les priorités des coopérations bilatérale, multilatérale, communautaire ?

Entre les différentes initiatives susceptibles de se faire jour dans l'optique d'une relance de Barcelone, ne conviendrait-il pas aussi, en contrepoint du renforcement de la dynamique sub-régionale précitée, de focaliser l'objectif politique de globalisation du partenariat euro-méditerranéen afin d'offrir aux stratégies dominantes des firmes multinationales une vision plus attractive du marché en voie d'intégration, et de tenter une approche prudente de la question - restée à ce jour hors objectifs - de l'intégration monétaire, avec évaluation des gains en croissance que pourrait procurer un arrimage à l'Euro ?

Que la Libye d'aujourd'hui puisse devenir, de ce point de vue, un laboratoire potentiel des nouvelles formes d'intégration régionale possibles n'est pas à exclure même s'il faut surmonter certains obstacles liés à d'anciens conflits. Ce pays peu peuplé mais à la démographie dynamique, en grande mutation dans ses structures comme dans son évolution sociétale, à l'économie stimulée par la fin de l'embargo, une production de pétrole et de gaz des plus prometteuses, des ressources en eau exceptionnelles, se caractérise d'ores et déjà par le niveau de vie relativement confortable de sa population et son indice de développement humain (IDH) élevé⁴⁰. Un constat d'évidence simple et peu connu, qui commence à être considéré avec un certain intérêt, au lendemain de la deuxième guerre d'Irak.

⁴⁰ La Libye se situe au 4ème rang des pays arabes et au 64 ème rang des 175 pays répertoriés par l'ONU.

LES RELATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES

MOUVEMENTEES DU NIGER ET DE LA LIBYE

Emmanuel GRÉGOIRE

L'Afrique noire et la Libye ont une tradition d'échange ancienne. Dès le XVème siècle, des flux de marchandises partaient de Tripoli pour rallier les grandes cités haoussas que sont Katsina et Kano en passant par Ghadamès, Ghât, Agadès, Djadjidouna et Zinder. Les commerçants tripolitains et ghadamésiens qui animaient ces flux, installèrent des correspondants dans ces villes, sans doute dès le XVIIIème siècle. Ceux-ci réceptionnaient les marchandises convoyées par des Touaregs et, inversement, approvisionnaient le réseau en produits d'Afrique noire. A Tripoli, ces négociants arabes étaient en contacts avec des marchands européens qui s'y établirent dès la deuxième moitié du XVIIIème siècle tandis qu'à Kano leurs intermédiaires traitaient avec des commerçants également arabes mais aussi haoussas.

A la fin du XIXème siècle (J.L. Miège, 1975), la conquête de l'Afrique de l'Ouest par les puissances européennes s'intensifia et perturba ces grands courants d'échanges transsahariens : la France freina ainsi les flux marchands entre le pays haoussa et la Libye passée sous la tutelle de l'Italie au début des années trente. Cette politique se renforça avec l'arrivée au pouvoir de Mussolini puis la constitution d'un axe Rome-Berlin (1936).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, ces échanges demeurèrent marginaux car ils restaient handicapés par un environnement hostile : la traversée du désert du Ténéré s'avérait difficile pour des véhicules encore peu performants. Aussi, au cours des années cinquante, les quelques marchandises que le Niger et la Libye échangeaient, passèrent par l'Algérie, les camions s'efforçant de contourner le Ténéré. Pour cela, ils partaient d'Agadès d'où ils regagnaient Tamanrasset. Ils traversaient ensuite le Hoggar pour atteindre Djanet puis rentrer en Libye par Ghât après avoir contourné le massif de la Tadrart. Dans le sens sud-nord, les produits échangés étaient constitués presque uniquement de bétail, dans le sens opposé de produits alimentaires. Ce trajet a été abandonné au cours des années soixante en raison des progrès réalisés en matière de transport, les camions, plus fiables, affrontant désormais le Ténéré depuis Agadès jusqu'à Dirkou d'où ils ralliaient Sebha par l'oasis frontalier de Toummo puis Gatroun.

Bien qu'ils aient été depuis l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi très tributaires des relations diplomatiques entre les deux États (J.M. Bellot, 1980), les échanges nigéro-libyens ont connu au cours de ces dernières années un véritable regain si bien que le vieil axe transsaharien Tripoli-Agadès-Kano est en train de renaître après presque un siècle de léthargie.

L'ERE DIORI HAMANI (1960-1974)

Plus que par de réelles luttes ethniques intestines, la jeune nation nigérienne a toujours été menacée par des forces centrifuges qui pouvaient conduire au détachement de grands ensembles régionaux (Cl. Raynaut, 1990). Conscients de ce risque, les choix politiques et économiques de ses dirigeants ont toujours tenu compte des mesures adoptées par ses puissants voisins : le Nigeria qui exerce une forte influence économique, culturelle, religieuse et linguistique sur plus de la moitié de la population du pays, l'Algérie et surtout la Libye. C'est davantage vers cette dernière que se tournent les minorités touarègues et touboues à tel point que l'on ne peut traiter de la politique de l'État nigérien à leur égard sans prendre en compte ses relations diplomatiques avec la Libye.

Profitant d'un voyage en Turquie du roi Idriss 1er el Senoussi (1er septembre 1969) le capitaine Mouammar al-Kadhafi, alors âgé de 27 ans, s'empara du pouvoir en Libye avec un groupe d'officiers. Autopromu colonel le jour même, il remit sur le devant de la scène politique nigérienne le "problème" touareg. Certes, le président Diiori Hamani avait toujours fait preuve de prudence en renforçant l'ancrage des populations touarègues et touboues au sein de la collectivité nationale à travers leur participation à ses différents gouvernements. A partir de 1969, il dut prendre en compte les actions imprévisibles du bouillant colonel dont les visées expansionnistes étaient clairement affichées. Peu après sa prise du pouvoir, le nouveau chef d'État libyen s'efforça en effet d'exercer une influence grandissante au sein des minorités sahariennes.

Celles-ci constituaient pour lui un puissant moyen de pression sur les autorités nigériennes d'autant plus que son arabo-islamisme exacerbé semblait y rencontrer un écho favorable. Diiori Hamani dut faire preuve de doigté dans ses relations avec le colonel Kadhafi qui envoya son armée occuper les fortins édifiés par les Français dans le Kawar mais aussi le puits de Toummo amputant le territoire nigérien de près de 20 000 km² (J. Baulin, 1986). S'abstenant d'entreprendre toute reconquête¹, le président Diiori Hamani adopta un profil bas pour neutraliser le dynamisme expansionniste de son turbulent voisin qui s'avérait d'autant plus dangereux que celui-ci se faisait au nom de l'islam et du socialisme. C'est dans cet esprit qu'il se rendit en visite officielle à Tripoli (il fut le premier chef d'État d'Afrique noire à effectuer un tel voyage). Il y signa un traité d'amitié et de bon voisinage (17 février 1971) et créa une commission nigéro-libyenne de coopération économique : la Libye accordait une subvention de trois millions de dollars au Niger et des prêts totalisant quelques dix autres millions, sommes qui devaient être allouées à des projets de développement (ces sommes ne seront jamais versées).

Au cours des années soixante-dix, ces considérations politiques commencèrent à influencer sur les échanges marchands nigéro-libyens même si l'accession du Niger à l'indépendance ne modifia pas les (faibles) flux qui

¹Au même moment, le président François Tombalbaye accusa Tripoli d'immixtion dans les affaires intérieures du Tchad.

caractérisaient la fin de l'époque coloniale (les contraintes physiques restaient déterminantes). Des Touaregs traversaient le Ténéré avec des caravanes de 50 à 200 chameaux pour les vendre dans le sud libyen (ils ne se séparaient que d'une bête sur deux afin de ramener des marchandises au Niger). Parallèlement, des camionneurs amenaient à Agadès des pâtes, de la farine de blé, de l'huile d'olive turque, des matelas, des tapis et divers produits méditerranéens. Au retour, les véhicules rapportaient à Ghât, Sebha et Mourzouk des moutons, du mil et du henné qui provenaient du Nigeria et des régions de Maradi et Zinder. Ce henné était ensuite ventilé à l'intérieur de la Libye parfois même jusque sur les rives de la Méditerranée. Le pays haoussa et la Tripolitaine réactivaient leurs échanges interrompus par la colonisation.

A la fin des années soixante, l'exploitation de l'uranium nigérien fut un nouvel enjeu dans les relations nigéro-libyennes. Le président Diori Hamani attachait une importance capitale à cette nouvelle industrie capable à ses yeux de permettre le développement économique et social de son pays. Entendant par conséquent obtenir une bonne rémunération des exportations d'uranium, il dut affronter le Commissariat (français) à l'énergie atomique (CEA) qui s'efforçait de limiter ses retombées financières au Niger au nom de la rentabilité d'ensemble du projet. Au début de l'année 1974, une négociation opposa le gouvernement français aux autorités nigériennes à propos de la revalorisation du cours de l'uranium, le premier sous la pression du CEA refusant une augmentation substantielle de son prix. Une ultime rencontre devait se dérouler à Niamey le 18 avril mais n'eut jamais lieu, l'armée ayant chassé Diori Hamani du pouvoir (15 avril). L'hypothèse d'une collusion entre la cellule de l'Élysée dirigée par Jacques Foccart et les putschistes nigériens ne peut être écartée malgré les démentis officiels. Cette thèse paraît renforcée par les dispositions de la convention signée entre le Niger et la Libye quelques semaines avant le coup d'État. Ce traité prévoyait la création d'une société minière financée par la Libye qui aurait bénéficié d'un monopole de recherche et plus encore d'exploitation et de commercialisation de l'uranium : ce pays entendait donc bien acheter ce minerai stratégique.

L'ERE DES REGIMES MILITAIRES (1974-1993)

Si le nouveau chef de l'État, le général Seyni Kountché, ne ratifia pas le traité de défense et de sécurité signé par son prédécesseur avec la Libye, il affirma néanmoins sa détermination à vendre l'uranium à qui souhaitait l'acheter "y compris au diable", expression restée célèbre. Selon lui, le précieux minerai relevait de la seule souveraineté de son pays. Aussi il vendit quelques tonnes d'uranium à la Libye sachant sans doute que celle-ci ne disposait ni de la technologie ni des usines de retraitement nécessaire à la fabrication de la bombe atomique. Ce pays déboursa ainsi près de 31 milliards de francs CFA pour 1212 tonnes en 1981 soit une quantité quatre fois supérieure à celle de l'année

précédente (M. Dagra, 1987)². A la satisfaction des Occidentaux, les achats libyens cessèrent l'année suivante en raison de la détérioration des relations diplomatiques entre les deux pays : le général Seyni Kountché se méfiait de la décision du colonel Kadhafi de constituer une légion islamique en faisant appel aux jeunes Touaregs exilés en Libye après la sécheresse de 1974 et à ceux restés au Niger et au Mali. Une autre de ses initiatives parmi les plus menaçantes proposait la formation des "États-Unis du Sahel" qui devaient regrouper, au nom d'un panislamisme, plusieurs États sahariens dont le Niger.

Face à ces entreprises de déstabilisation qui atteignirent leur paroxysme au Tchad avec l'intervention des troupes libyennes, les relations entre le Niger et la Libye finirent par se dégrader. En 1981, la Libye était devenue un voisin trop remuant pour qu'un conflit ouvert n'éclate d'autant plus que les promesses de coopération n'étaient pas tenues voire vouées à l'échec³. Ce fut le cas de la Société nigéro-arabe libyenne de développement de la production et de la commercialisation des produits agro-pastoraux (SONAL)⁴ et de la Banque nigéro-arabe libyenne pour le commerce extérieur et le développement (BALINEX) continuellement renflouée par Tripoli qui l'utilisait pour affirmer sa présence au Niger et non pour des raisons économiques⁵. En fait, le guide de la révolution s'impliquait davantage dans des opérations destinées à renforcer son islamisation (constructions de mosquée dont la grande mosquée de Niamey) et son arabisation (ouverture d'un centre culturel arabe libyen dans la capitale, développement de l'enseignement de l'Arabe). Le général Seyni Kountché n'apprécia guère ces actions et, sans toutefois rompre les relations diplomatiques, rappela son ambassadeur à Tripoli et ne maintint sur place qu'un chargé d'affaires. Dans le même temps, il exigea la fermeture de la représentation libyenne à Niamey après la transformation de l'ambassade en bureau populaire (13 janvier 1981).

A partir de 1982, une série d'événements envenima les relations entre les deux pays. En avril, un commando de quinze hommes parmi lesquels treize Maliens fut arrêté près d'Arlit où ils se préparaient à commettre des actes de sabotage dans les installations minières, à prendre en otage des expatriés et à s'emparer d'un dépôt d'armes. Un an plus tard, un Touareg, Khamed Moussa s'exila brusquement en Libye emportant avec lui, selon la rumeur, d'importants documents militaires. Le général Seyni Kountché voyait derrière ces actes l'ombre du colonel Kadhafi. Toutefois, aucun incident militaire ne fut signalé dans les zones frontalières du Kawar et du Djado : l'armée nigérienne y était très

²Cet auteur avance que le prix du kilogramme d'uranium acheté par la Libye était supérieur à celui des autres clients du Niger (26 000 francs CFA au lieu de 20 000). Un rapport confidentiel du FMI (avril 1984) présente des données un peu différentes chiffrant les exportations d'uranium vers la Libye à 347 t en 1979, 591 en 1980, 999 en 1981 et 100 t en 1982.

³Le général avait coutume de dire : "les promesses de Kadhafi, c'est du vent".

⁴Créée en 1979, la SONAL cessa son activité en 1992 sans avoir connu un seul exercice bénéficiaire.

⁵Pour des raisons également politiques, des banques analogues ont été installées au Mali, au Togo, au Burkina-Faso et au Tchad.

présente, Agadès et Dirkou devenant d'importantes garnisons qui commandaient les postes avancés de Madama, Chirfa, Séguédine et Dao Timmi. Ces régions étaient considérées comme une zone militaire par les commerçants arabes. Aussi, leurs camions la contournaient en passant, depuis la Libye, par Djanet et Tamanrasset avant de regagner Agadès : la piste qui relie Dirkou à Sebha ne fut donc plus empruntée pendant plusieurs années même si la frontière n'était pas officiellement fermée⁶. Les relations marchandes entre les deux pays étaient alors marginales, les militaires nigériens considérant comme suspects les opérateurs qui poursuivaient leurs affaires avec la Libye.

Le dégel des relations diplomatiques s'amorça à l'occasion de la visite à Niamey du ministre libyen des Affaires étrangères qui prit bien soin de ne pas évoquer le litige frontalier relatif à l'oasis de Toummo (décembre 1984), puis après la disparition du général Seyni Kountché suite à une longue maladie (1987)⁷. Le colonel Ali Saibou qui lui succéda, relâcha la pression exercée sur la communauté touarègue que son prédécesseur avait toujours soupçonnée de vouloir nuire à l'unité nationale et à la stabilité de l'État. Cette mesure était devenue indispensable après les graves événements de Tchín-Tabaraden (29-30 mai 1985)⁸.

La sécheresse de 1984 eut en effet des conséquences plus graves encore que celle de 1974 dans la mesure où le cheptel n'avait pas été reconstitué malgré les efforts entrepris. Aussi, des familles touarègues épargnées en 1974 perdirent à leur tour leur troupeau. Elles se réfugièrent en ville ou sur les sites de cultures de "contre-saison" mis en place pour regrouper les nomades afin de faciliter la distribution de vivres et les initier aux cultures irriguées de saison sèche. Au même moment, de nombreux jeunes Touaregs partirent, en suivant les routes caravanières, en Libye pour y trouver du travail. Ces Touaregs formèrent des communautés d'exilés, les *ishomars* (A. Bourgeot, 1995)⁹ qui constitueront l'essentiel des combattants de la rébellion, certains étant des guerriers expérimentés ayant combattu au sein de la légion islamique libyenne au Tchad.

Lors d'une visite officielle en Libye (1989), le colonel Ali Saibou incita ces réfugiés à rentrer au pays et leur promit de faciliter leur réinsertion. Plusieurs milliers de Touaregs répondirent à cet appel mais les promesses d'Ali Saibou ne furent pas tenues. Ces réfugiés connurent dans des camps un sort déplorable qui suscita chez eux un sentiment de révolte. En même temps, l'armée nigérienne qui soupçonnait des groupes de jeunes rapatriés de Libye d'aménager des sites

⁶De toutes les frontières du Niger, celle la séparant de la Libye n'est pas bornée.

⁷Cette période correspond aussi aux revers militaires du colonel Kadhafi au Tchad.

⁸La version officielle des faits avance qu'un groupe de quatorze personnes tenta de s'emparer des fonds de l'agence spéciale et du bureau de poste tuant deux gardes républicains et blessant un gendarme. Du côté des assaillants, une personne aurait été tuée, une blessée et dix autres appréhendées.

⁹Pour A. Bourgeot, les crises du pastoralisme ont provoqué un exode massif de jeunes chômeurs. Dans sa prononciation arabe, ce mot devient "*chomar*". Il se berbérise en *ashamor* (pl. *ishumar*) et désigne cette génération de jeunes Touaregs nigériens ou maliens qui ont quitté famille et pays pour s'exiler en Algérie ou en Libye.

d'entraînement militaire dans le Nord, procéda à des vagues d'arrestations. C'est donc dans un climat de conflit larvé que surgirent les seconds événements de Tchín-Tabaraden (mai 1990)¹⁰ qui annoncèrent la rébellion qui débuta avec l'attaque du poste d'In Gall en novembre 1991 (A. Bourgeot, 1994).

L'ERE CONTEMPORAINE (1993-2000)

Les relations diplomatiques nigéro-libyennes s'améliorèrent plus encore avec l'arrivée au pouvoir du président Mahamane Ousmane (avril 1993) qui effectua un voyage officiel à Tripoli peu de temps après son élection. Le général Ibrahim Maïnassara Baré qui renversa le régime civil de Mahamane Ousmane en janvier 1995, se rendit également à plusieurs reprises en Libye afin de rompre son isolement diplomatique, le colonel Kadhafi lui apportant une aide financière de 467 millions de CFA dans le cadre de l'effort de redressement national (mars 1996). Un an plus tard, le général le reçut à Niamey alors qu'il venait assister à la Conférence internationale sur le soufisme bravant l'embargo aérien dont il était l'objet. A cette occasion il fit don d'un avion Antonov et de matériel militaire à l'armée nigérienne pour un montant de deux milliards de francs CFA. Quelques mois plus tard, il proposa une convention de prêt de 16 millions de dollars qui n'a finalement pas été signée par le Niger tant ses conditions étaient léonines. Dans ce contexte politique plus favorable, les échanges entre les deux pays prirent un réel essor malgré l'inconvertibilité du dinar qui oblige les opérateurs à recourir au troc (E. Grégoire, 1998).

LES EXPORTATIONS DE BETAIL NIGERIEN VERS LA LIBYE

La Libye est un gros importateur de bétail : on estime ses importations annuelles à plus de 1 700 tonnes de viande par an et près de 500.000 moutons vivants ce qui représente une somme de quatre millions de dinars soit près de sept milliards de francs CFA (G. Georgy, 1996). Un circuit fut réactivé depuis le Niger qui exportait déjà quelques animaux au Maghreb : en 1975, le Service départemental du plan d'Agadès estimait que près de 9 000 ovins étaient exportés surtout vers la Libye, 4 000 caprins, 500 bovins (en Algérie) et 2 500 camelins (en Libye principalement)¹¹. En 1984, ces exportations nigériennes composées de camelins destinés à la boucherie et des moutons (notamment à l'occasion de l'*Aïd el Kébir*)¹² prirent une grande ampleur sous l'impulsion de

¹⁰Trois groupes touaregs attaquèrent de nouveau cette petite localité concentrant leurs actions sur la prison civile, la sous-préfecture, la gendarmerie et le bureau de poste. Le bilan de l'opération était estimé à trois morts et quatre blessés du côté des forces de l'ordre et à trois morts parmi la population. A leur arrivée sur place, les militaires nigériens se livrèrent à une véritable opération de ratisage et à de multiples exactions contre des populations civiles touarègues qui firent de très nombreuses victimes.

¹¹Ministère du Plan, *Bilan départemental d'Agadéz*, République du Niger, Agadéz, 1978.

¹²Leur prix passe de 220 dinars à 300 voire 400 dinars à l'approche de la fête (soit de 35 000 francs CFA à 45 000 voire 65 000 francs ce qui représente deux à trois fois le prix payé au Niger).

quelques commerçants d'Agadès et d'une société libyenne, *Mourzouk trans desert* dirigée par un homme d'affaires en même temps haut responsable politique du sud libyen et proche du colonel Kadhafi¹³. Celle-ci proposa des contrats de fourniture de bétail qui portèrent parfois sur 4000 bêtes livrables en trois ou quatre tranches. Réglés par la BALINEX, ces contrats représentèrent des sommes élevées et furent très lucratifs pour les exportateurs nigériens car le prix de chaque bête était au minimum triplé voire quadruplé à l'arrivée en Libye.

Ces mouvements de bétail se tarirent du fait des difficultés financières de la société Mourzouk qui avait diversifié son activité en ouvrant un magasin à Niamey où elle vendait des produits d'origine libyenne (tapis, dattes, *macas*, semoule, etc.)¹⁴. Ne parvenant plus à assurer ses règlements, les exportateurs nigériens devinrent plus réticents à poursuivre leur activité en raison de l'accumulation d'impayés. En février 1997, la BALINEX les estimaient à près de trois milliards de francs CFA dont 700 à 800 millions de francs CFA pour la seule année 1996. Le colonel Khadafi finit par payer ces arriérés lorsqu'il se rendit au Niger à l'occasion de la conférence internationale sur le soufisme. L'insécurité engendrée par la rébellion touarègue (1991-1996) perturba également ces flux de bétail si bien que les exportateurs nigériens ne purent tirer partie de la dévaluation du franc CFA (janvier 1994) qui redonnait pourtant un gain de compétitivité aux productions nigériennes.

Ces flux bien qu'à présent moins importants que par le passé perdurent toutefois : des caravanes de chameaux se dirigent encore vers Ghât, Sebha, Gatroun et Mourzouk. Les transactions s'effectuent de gré à gré entre opérateurs arabes d'Agadès et Libyens qui sont des commerçants ou des bouchers. Ces exportations qui représentent chaque année près de trois milliards de francs CFA soit plus de dix mille bêtes, s'effectuent souvent sous forme de troc pour contourner l'inconvertibilité du dinar (chameaux contre produits libyens).

LE NEGOCE DES PRODUITS LIBYENS SUBVENTIONNES

Ces exportations de bétail se traduisirent en effet par des flux de contrepartie constitués de marchandises apportées aux correspondants des commerçants libyens. Ces intermédiaires qui se sont réinstallés à Agadès dès la reprise de ses relations diplomatiques avec la Libye, mettent à leur disposition des entrepôts, traitent en leur nom avec l'administration des douanes et les aident à trouver des clients pour leurs marchandises et des fournisseurs en produits d'Afrique noire afin que leurs camions ne repartent pas à vide.

¹³ Cette personnalité qui avait de solides relations au Niger, est aussi à l'origine du développement des relations aériennes entre Tripoli, Sebha, Agadès et Niamey. Elles cessèrent avec l'embargo aérien décrété par l'ONU contre la Libye en 1992.

¹⁴ Ce magasin fut un échec commercial car les Nigériens le boudèrent restant méfiants à l'égard de tout ce qui provenait de Libye. Aussi, il cessa toute activité un an après son ouverture, sa rentabilité étant par ailleurs affectée par de multiples malversations.

Ces importations de Libye offrirent longtemps des opportunités d'affaires très intéressantes apportant des denrées alimentaires peu coûteuses car subventionnées en Libye¹⁵. Un témoin se souvient de l'arrivée d'un convoi de plus d'une centaine de camions. Ces véhicules transportaient des pâtes alimentaires, les fameux *macas*, mais aussi de la semoule, du riz qui provient d'Asie, de la farine de blé, de l'huile de soja, du lait en poudre, des boîtes de concentré de tomates d'origine italienne, des biscuits, des tissus, des matelas, de l'électroménager, des pièces détachées d'automobiles, des matériaux de construction légers, des couvertures en laine et des tapis. Outre ces articles, il y avait comme à l'époque précoloniale des produits d'origine méditerranéenne. Enfin, quelques véhicules tous-terrains du convoi et des camions à six roues motrices étaient revendus : un négociant de véhicules administratifs volés en Libye s'est en effet développé, des filières arabes et toubous les écoulant au Niger, au Mali et même en Mauritanie. Les camions remontaient en Libye chargés de henné, d'épices, de gingembre, d'arachides, de clous de girofle, de sésame, de mil destiné aux Tchadiens et aux Nigériens qui habitent le sud libyen, de natron, de gomme arabique, de pagnes, de tissus luxueux (basins), de divers produits nigériens (parfumerie, cosmétiques et pommades) et d'ovins. Tous ces produits étaient commandés par des commerçants libyens d'Agadès à leurs partenaires haoussas de Zinder et de Maradi qui se les procuraient dans le Sud du Niger ou au Nigeria.

Ces convois de marchandises libyennes sont à beaucoup moins importants qu'à la fin des années quatre-vingts en raison de l'insécurité créée par la rébellion touarègue qui les a attaqués à plusieurs reprises. Les produits alimentaires subventionnés (*macas*) constituent l'essentiel des flux. Leur évaluation est difficile étant donné leur caractère frauduleux et les précautions prises par les commerçants pour ne pas acquitter les taxes d'importation en vigueur au Niger.

Ce négoce des produits subventionnés qui fait pourtant l'objet d'un monopole d'État en Libye et d'une interdiction d'exportation, est aux mains de gros commerçants de Sebha. La plupart sont apparentés au colonel Kadhafi ou à son second le commandant Jalloud. Ces appuis politiques leur confèrent une totale impunité qu'ils mettent à profit pour se livrer à la contrebande : ainsi les produits de première nécessité exportés au Niger sont théoriquement destinés aux garnisons du Sud. En pratique, la complicité d'officiers supérieurs permet de les détourner depuis Tripoli. L'organisation de la filière repose donc sur une étroite collusion entre militaires de haut rang qui détiennent le pouvoir et hommes d'affaires. C'est le cas également du commerce des cigarettes.

LE NEGOCE DES CIGARETTES

Depuis plus de trente ans, le Niger tire de substantiels revenus de mouvements de réexportations de cigarettes dirigés vers le Nigeria où leur

¹⁵La Libye n'exporte pas de dattes car sa production est limitée et moins appréciée que celle de l'Algérie.

importation y est interdite pour protéger l'industrie nationale. Selon le même principe, des flux se développèrent vers la Libye en raison de la forte taxation voire l'interdiction d'importer des cigarettes étrangères décrétées par ce pays pour le même motif que le Nigeria. Conjuguées à l'inconvertibilité du dinar et au refus de la banque centrale libyenne d'accorder des lignes de crédit aux importateurs, ces mesures encouragèrent les circuits de fraude qui se renforcèrent lors de l'embargo décrété par conseil de sécurité de l'ONU.

Les prémices de ce négoce au Niger remontent à la fin des années quatre-vingts. Il porta d'abord sur des quantités limitées : des Libyens profitèrent de la liaison aérienne Niamey-Sebha pour s'approvisionner dans la capitale nigérienne en alcools et en cartons de cigarettes américaines qu'ils glissaient dans leurs bagages. Arrivés à Sebha, ils bénéficiaient de la complicité de l'équipage et des douaniers de l'aéroport. Ce petit trafic prit de l'ampleur au point que certains commerçants de Sebha firent régulièrement la navette entre les deux pays. L'embargo aérien décrété contre la Libye mit brutalement fin à ce commerce par la voie aérienne. L'activité se restructura avec l'intervention d'une société de droit nigérien à capitaux libanais déjà spécialisée dans le transit des cigarettes vers le Nigeria : la SOBIMEX. Créée en mars 1990, cette SARL faisait partie d'un groupe multinational dont le siège était à Londres.

Dans ces réexportations vers la Libye, la SOBIMEX combina, au départ, différents modes de transport : un avion de l'armée nigérienne était loué à raison de quatre millions de francs CFA l'heure de vol pour transporter des cartons de cigarettes depuis Niamey voire Cotonou jusqu'à Dirkou. Là, les camions prenaient le relais et amenaient les cartons de l'autre côté de la frontière. Le transport aérien fut abandonné en raison de l'ampleur que prit le trafic. La route fut alors privilégiée : pendant plusieurs années, près de dix conteneurs de cigarettes prirent, chaque mois, le chemin de la Libye. Agadès joua un rôle important dans ce négoce car elle constitua une plaque tournante et un point de rupture de charge car les conteneurs y étaient déchargés dans des entrepôts. Les cartons de cigarettes étaient ensuite ventilés en fonction des commandes (principalement vers Sebha mais aussi, en plus faible quantité, vers Tamanrasset). Les cartons destinés à la Libye étaient emportés par les camions de transporteurs arabes équipés de six roues motrices car il fallait traverser le désert du Ténéré pour se rendre à Dirkou et à Bilma, dernier point de rupture de charge où la SOBIMEX louait les entrepôts. Le représentant de la société libanaise y gérait le stock et exécutait les ordres de livraison que ses dirigeants lui donnaient depuis Niamey. Les clients furent de gros commerçants arabes de Sebha, de Gatroun, de Mourzouk, de Ghadamès et de Ghât qui organisaient l'entrée illicite des cigarettes en Libye en prenant soin d'éviter les contrôles des douanes. Une fois arrivés à Sebha, les cartons de cigarettes étaient entreposés dans des jardins avant de prendre la route de Tripoli cachés dans des camions citerne ou de marchandises. Sebha est donc le pendant d'Agadès dans les échanges frontaliers entre le Niger et la Libye. Elle joue donc un rôle important dans ce commerce des cigarettes car elle en constitue à la fois leur point d'arrivée en Libye et un lieu de redistribution : ses grands commerçants arabes

les ventilent à l'intérieur du pays livrant leurs clients de Tripoli, Sirte et Benghazi.

Ces réexportations de cigarettes vers la Libye ont permis de rééquilibrer les échanges car le Niger n'a pas beaucoup d'autres produits à vendre à son voisin que du bétail. Les flux sont cependant moins importants qu'il y a quelques années. La filière reste enfin mystérieuse car des hommes politiques hauts placés dans l'appareil d'État libyen en tirent profit puisque des parents proches du colonel Kadhafi y participeraient. Ce négoce rémunérateur source de prébendes éveilla également les convoitises des régimes civils et militaires au pouvoir à Niamey depuis 1990.

LES TRAFICS ILLICITES

Des témoignages avancent que certains cartons ne contiennent pas seulement des cigarettes mais aussi de la drogue destinée au marché européen. Celle-ci proviendrait du Nigeria ou transitait par ce pays depuis l'Asie. Enfin, la région du plateau du Djado et du Kawar qui demeure une zone où l'État nigérien n'a guère de prises, a longtemps constitué une plaque tournante dans un commerce d'armes venues du Tchad où d'anciens soldats d'Hissène Habré s'en séparaient¹⁶. Ces armes étaient destinées au Nord de l'Algérie où elles étaient réceptionnées par le Front Islamique du Salut. Elles ont aussi pourvu la rébellion touarègue. De même, plus à l'Ouest dans la région du Tamesna située aux confins des frontières nigériennes, maliennes et algériennes, circulent également des armes : il s'agit d'une zone soumise à un activisme musulman intégriste comme l'a reconnu le ministre nigérien de l'Intérieur et en atteste les affrontements qui auraient opposé à la fin de l'année 1998 les forces armées nigériennes à des éléments du Groupe islamique armé (GIA) près des monts Tazerzaït où ce dernier avait une base d'entraînement¹⁷.

Rhissa Ag Boula évoqua ces trafics obscurs avec la Libye dans un entretien accordé au journal *Le Républicain*¹⁸ : "Il y a le trafic de devises, d'armes et de voitures volées dans le sens nord-sud. Maintenant dans le sens sud-nord vous avez les cigarettes et bien d'autres choses". Il poursuivait en avançant : "Au niveau des complicités politiques au Niger (...) il y en a partout. Les cigarettes et autre chose vont en Libye par Madama. Tout ce trafic continue à Malte, au Soudan, en Tunisie et enfin en Europe. Des complicités importantes sont nombreuses dans l'appareil d'État nigérien, des plus hautes autorités au capitaine de la garnison de Madama"...

¹⁶La piste caravanière qui traverse le Kawar, a toujours été un vecteur de trafic d'armes comme l'a montré M. Le Coeur à propos de l'époque précoloniale (M. Le Coeur, 1985).

¹⁷*Le Républicain*, n°362, Niamey, 3 décembre et n°363, Niamey, 10 décembre 1998.

¹⁸*Le Républicain*, n°261, Niamey, 24 octobre 1996.

CONCLUSION

Les échanges avec la Libye ont davantage souffert de troubles politiques plus que d'une géographie défavorable. Dans ses relations avec le Niger, celle-ci ne poursuit pas véritablement d'objectifs économiques mais plutôt politiques : affirmer sa présence au Sud du Sahara et y accroître son influence. Aussi, son attitude a toujours été très ambiguë et le demeure comme l'illustre un l'incident qui s'est produit le 5 juin 2002 dans l'Air : une patrouille militaire nigérienne interpella en pleine nuit le consul général de Libye d'Agadès¹⁹. Celui-ci se trouvait dans une zone qui sert de refuge à des bandes armées dont les diverses attaques engendrent une insécurité croissante dans la région. Que faisait donc le consul de Libye seul en un tel lieu ? Était-il là pour des raisons familiales comme il l'a prétendu aux autorités (il aurait épousé une femme de cette région) ou pour un autre motif ? Ce flou laisse libre cours à toutes les suppositions. Enfin, comme autrefois l'uranium, le pétrole risque d'être un enjeu futur fort entre les deux États : les régions qui s'étendent du bassin de Mourzouk au lac Tchad (notamment les plateaux du Djado et du Manguéni), possèdent en effet un sous-sol riche en pétrole qui a déjà été prospecté par des sociétés américaines (Hunt Oil et Exxon).

Ces échanges commerciaux nigéro-libyens sont le fait uniquement d'opérateurs privés : il n'y a en effet pas de commerce officiel entre les deux États ni d'organisation supra nationale pour les canaliser, aucun organisme économique régional n'associant les États sahariens. Lors d'un sommet (15 et 16 août 1997) qui réunissait à Tripoli cinq chefs d'États africains (Libye, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso), l'idée de la mise en place d'une telle organisation a été lancée. Ce projet est ouvert à tous les autres États de la région. Aussi, les cinq pays initiateurs furent rejoints par la Tunisie, le Nigeria, le Soudan et l'Égypte, la Libye proposant également la création d'une unité politique. Cette initiative souleva des oppositions et les participants optèrent finalement pour la seule intégration économique et la signature d'accords de non-agression mutuelle au lieu de l'instauration d'un organe de défense commun comme le préconisait Tripoli.

Le grand axe marchand Tripoli-Agadès-Kano retrouve donc un niveau d'activité qu'il n'avait pas connu depuis l'époque précoloniale. Les Arabes libyens gardent leur emprise sur ce commerce transsaharien tandis que les Touaregs qui n'ont pas su ni sans doute pu s'insérer dans les réseaux marchands, en sont désormais exclus. Les Ouestr africains se limitent quant à eux à un commerce de détail. Ils se rendent toutefois en Libye davantage dans le cadre de migrations de travail que d'un négoce : des flux migratoires animés par des jeunes gens d'Afrique de l'Ouest mais aussi centrale viennent en effet se greffer sur ces circuits commerciaux. Ces migrations ont pris une certaine ampleur au cours de ces trois dernières décennies car elles répondent à un réel besoin de main d'oeuvre non qualifiée émanant du sud libyen (E. Grégoire, 1999). Ces mouvements de marchandises et d'hommes entre le Maghreb et l'Afrique noire

¹⁹*Le Républicain*, n°530, 13 juin 2002.

montrent que ces deux ensembles tissent de nouveaux liens qui les amèneront peut-être à reconstituer l'ensemble économique régional qu'ils ont formé durant plusieurs siècles.

DE LA GUERRE A LA COOPERATION : LES DANGEREUSES

LIAISONS TCHADO-LIBYENNES

Karine Bennafla

Le Tchad est un bon exemple pour illustrer le recentrage africain de la politique extérieure libyenne opéré au cours de la décennie 1990. Ici plus qu'ailleurs, le revirement de l'action diplomatique libyenne a été spectaculaire puisque l'on est passé d'une situation belliqueuse durable à une politique de bon voisinage et de coopération, depuis le règlement officiel du conflit de la bande d'Aozou en 1994.

Pays limitrophe de la Libye, le Tchad a toujours occupé une place particulière au sein de la politique africaine et de l'imaginaire kadhafiens. Le Guide de la Révolution a, plus d'une fois, présenté le Tchad comme le « prolongement naturel » du territoire libyen à cause des liens culturels et historiques qui unissent la moitié nord de l'espace tchadien à la Libye. On trouve, il est vrai, les mêmes populations Toubou de part et d'autre de la frontière tchado-libyenne. Mais c'est avant tout au commerce transsaharien multiséculaire que se réfère le leader libyen pour invoquer le destin commun partagé par la Libye et le Tchad. De fait, l'intensification des liaisons transsahariennes dès l'époque médiévale a permis l'éclosion et la prospérité d'Etats sahéliens (**fig. 1 et 2**) sur l'actuel territoire tchadien – tels ceux du Kanem-Bornou (IX-XIX^{ème} s.), du Baguirmi (au 16^{ème} s.) ou du Ouaddaï au 19^{ème} s.- grâce au commerce caravanier noué avec les oasis du Fezzan et au-delà, avec les villes côtières de Tripoli ou Benghazi. Faut-il rappeler que les oasis du Fezzan (l'actuel sud-ouest libyen) vécurent pendant plus de trois siècles (miXIII-miXVI^{ème} s.) sous la souveraineté du royaume du Kanem-Bornou, établi autour du lac Tchad (**fig.1**) ? Et qu'au cours du XIX^{ème} siècle, la confrérie de la Sanusiya, née en Cyrénaïque en 1843, avait établi son contrôle sur les pistes commerciales au sein d'un vaste espace compris entre Koufra, Abéché et le lac Tchad, via un réseau de loges, les *zâouia*¹ (Ciammaicella, 1987) ? Au cœur de la mystique unitaire sahélo-saharienne aujourd'hui reprise par le colonel Kadhafi, figure ce désir ancien d'embrasser l'aire d'extension spatiale de la Sanusiyya, constitutive de l'identité libyenne, même si le Guide ne peut expressément reprendre à son compte l'héritage sénoussi dont le roi Idriss (renversé par lui en 1969) était dépositaire.

Après avoir essuyé un échec militaire au Tchad dans les années 1980², en tentant de réaliser par la force une unité arabo-africaine, le gouvernement libyen change de méthode : depuis une dizaine d'années, il s'efforce d'étendre son

¹ Les *zâouia* sont des centres d'enseignement et de réunion.

² Les opérations françaises Manta (1983/84) et Epervier (1986) ripostent aux interventions libyennes au Tchad.

influence au sud du Sahara de manière pacifique, en déployant une politique d'aide et de coopération. Au Tchad, l'activisme libyen est non seulement facilité par l'énorme différentiel de richesse et de développement entre les deux Etats mais aussi par l'intensification, depuis 1990, des relations tchadiennes avec les pays arabo-musulmans (Arabie Saoudite, Doubaï, Soudan...) sur les plans économique, commercial et culturel (Bennafla, 1997 et 2000). A bien des égards, le Tchad se pose comme un espace-test de la nouvelle stratégie africaine de M. Kadhafi, notamment dans sa confrontation avec l'influence occidentale (France, Etats-Unis), encore palpable dans l'ancienne colonie française.

Carte 1 et 2

Ce présent article entend aborder les différentes facettes du redéploiement libyen au Tchad depuis 1994 en s'appuyant essentiellement sur des enquêtes de terrain effectuées en 1995 et 1999 au Tchad. A la politique officielle de coopération menée par les représentants des deux Etats fait écho une coopération tchado-libyenne « par le bas » attestée par la reprise des échanges commerciaux transsahariens organisés sous la houlette d'opérateurs économiques privés (transporteurs et commerçants). Ce commerce transfrontalier, qui échappe largement aux statistiques et renoue avec une situation précoloniale, ne soulève ni les controverses ni la méfiance qu'inspirent, côté tchadien, les investissements libyens au Tchad.

LE CONTEXTE DU RAPPROCHEMENT TCHADO-LIBYEN

Depuis l'instauration de la République arabe libyenne en 1969, la Libye et le Tchad entretiennent des liaisons dangereuses, scandées de déchirures et de réconciliations. L'Etat libyen s'est plus d'une fois immiscé dans les affaires internes de son voisin, à la fois en servant de base arrière pour des factions nordistes d'opposition et en intervenant militairement au Tchad (en 1980, 1983 et 1986) : Abba Siddick (secrétaire général du FROLINAT³ dès 1968), Goukouni Oueddeï, Idriss Déby, Youssouf Togoïmi (depuis 1998) ont tous, tour à tour, bénéficié de l'appui du parrain libyen. La principale pomme de discorde entre les deux Etats voisins demeurait néanmoins la bande frontalière d'Aozou (**fig. 4**), véritable écharde plantée dans la susceptibilité nationale tchadienne depuis l'invasion de la zone par l'armée libyenne en 1973. Le dénouement du conflit en 1994 constitue donc le principal moteur des retrouvailles tchado-libyennes, lesquelles s'inscrivent dans une politique libyenne plus globale de relance de la diplomatie au sud du Sahara. Deux autres paramètres constituent des facteurs adjutants au regain d'influence de la Libye au Tchad : l'écart de richesse immense entre les deux pays et l'ouverture accrue du Tchad aux influences arabo-islamiques.

³ Front de Libération Nationale du Tchad.

LE REGLEMENT DU CONFLIT DE LA BANDE D'AOZOU (1994)

L'occupation militaire libyenne d'une bande de 114 000 km² au nord du Tchad a duré plus de 20 ans et empoisonné les relations tchado-libyennes. La zone annexée au nom du traité franco-italien⁴ de 1935, fut équipée d'infrastructures religieuses, culturelles et sanitaires ; le dinar libyen devint monnaie d'échanges (entre 1978 et 1987) ; des cartes d'identité libyennes furent distribuées aux populations tchadiennes du Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T.). On a beaucoup écrit sur les causes de l'intérêt manifesté à une zone désertique quasiment vide (Lanne, 1982 ; Otayek, 1984 ; Buijtenhuis, 1987). Les ressources avérées en uranium et celles probables en pétrole dans le bassin sédimentaire des Erdis n'expliquent pas à elles seules l'ampleur du contentieux. Une conjonction de facteurs à la fois idéologiques, stratégiques et géopolitiques, permet de saisir les velléités expansionnistes du colonel Kadhafi. R. Otayek analyse ainsi l'invasion de 1973 comme « *une fuite en avant salvatrice* » au moment où la diplomatie libyenne essuie échec sur échec (rupture avec l'Egypte) et où s'essouffle l'élan révolutionnaire. En érigeant le Tchad comme nouvelle « frontière » (au sens de *frontier*) du monde arabo-islamique, le colonel redonne consistance et allant au rêve unitaire saharien. Le soutien libyen apporté au FROLINAT dans les années 1970 est justifié par la nécessité d'une riposte face à la « *révolution culturelle* » et à la politique discriminatoire envers les cadres musulmans, menées au Tchad par le président chrétien F. Tombalbaye. En faisant état des « *droits historiques* » de son pays sur près de la moitié nord tchadien (et une partie du Niger), le leader libyen revendique également l'héritage d'une civilisation arabo-islamique à laquelle il a fortement conscience d'appartenir, et plus précisément l'héritage spatial de la Sanusiyya appuyé, entre autres, sur les *zâouia* tchadiennes de Bir Alali (Kanem), Bardaï (Tibesti), Abéché (Ouaddaï), Aïn Galakka, Tekro, Ounianga et Gouro (Borkou). Bien sûr, au-delà de ses arguments idéologiques axés sur la culture (bédouine, arabe et musulmane), d'autres motivations président à l'annexion de l'extrême nord tchadien. En termes de stratégie militaire, la détention de la passe de Korizo (à l'extrême ouest de la bande) et de l'oasis d'Aozou, facilement accessible depuis les bases libyennes du Fezzan (Sebha), permettent le contrôle du piémont nord du Tibesti. En 1973, l'annexion de la bande d'Aozou assure aux Libyens un rempart sécuritaire en cas d'attaques ou de troubles fomentés par l'axe Khartoum-Le Caire. Sur le plan géopolitique, l'occupation de la bande d'Aozou est l'occasion pour la Libye de se poser comme puissance sur l'échiquier mondial, notamment dans le cadre du face-à-face qui l'oppose à la France.

Pourquoi si peu de réactions côté tchadien au moment même de l'annexion d'Aozou ? Ni le président Tombalbaye, ni son successeur le général Malloum, originaires du sud du Tchad, ne s'insurgent contre le coup de force libyen dans

⁴ En juin 1935, le gouvernement français de Laval accorde à Mussolini (les Italiens s'installent dès 1911 en Libye) un espace rectangulaire large d'une centaine de kilomètres, en échange de la neutralité italienne vis-à-vis de l'Allemagne. Ce traité ne fut ni respecté ni ratifié.

le nord. On a parlé d'une clause secrète contenue dans l'accord tchado-libyen de 1972, selon laquelle le Tchad aurait laissé faire la Libye dans le B.E.T. en échange de son aide financière. D'autres ont invoqué les difficultés intérieures tchadiennes, très accaparantes pour le gouvernement. En tout cas, seul Hissein Habré (au pouvoir depuis 1982) bataille avec acharnement contre l'occupation libyenne. C'est pourquoi son renversement en 1990 par un autre seigneur de guerre nordiste, Idriss Déby, prélude au rapprochement tchado-libyen : sitôt l'annonce du coup de force, le colonel Kadhafi s'empresse de saluer la défaite d'Hissein Habré, « *obstacle à un bon voisinage* ». L'arrivée au pouvoir de l'actuel président tchadien I. Déby (depuis lors élu et réélu en 1996 et 2001) accélère le dégel des relations bilatérales amorcé en 1987 avec la signature d'un cessez-le-feu : en février 1991, une convention d'aide en ouvrages religieux et un arrangement relatif à l'ouverture d'une Banque arabe libyenne au Tchad sont ratifiés. Ils sont suivis, en 1992, d'un accord général de coopération entre les deux Etats.

Le coup de théâtre qui scelle la réconciliation tchado-libyenne se produit en février 1994, lorsque la Cour internationale de justice de La Haye rend son verdict en faveur du Tchad, en confirmant sa souveraineté sur la bande d'Aozou. Après silence et intimidations, M. Kadhafi s'incline devant l'arrêt du tribunal et change radicalement son discours sur le Tchad, désormais désigné comme un « *pays-frère* » que le gouvernement libyen a charge d'aider. Le règlement du litige frontalier (les dernières troupes libyennes se retirent en mai 1994) relance la coopération officielle entre les deux pays : en application du traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération conclu en juin 1994, une avalanche d'accords bilatéraux sont signés en 1994, en particulier sur le commerce, les investissements et le déplacement des personnes (cf. tableau 1). Le dénouement du conflit d'Aozou marque donc un tournant dans l'histoire des relations tchado-libyennes. Il entraîne concrètement la reprise des échanges terrestres transsahariens et le début d'une vague d'investissements libyens au Tchad.

Tableau 1. Liste des rencontres et des principaux accords tchado-libyens signés durant la décennie 1990

<ul style="list-style-type: none"> • 9-11 mai 1999 : 4^{ème} session de la commission mixte Tchad/Libye à N'Djamena à Tripoli • 30 avril-4 mai 1998 : visite du colonel Kadhafi au Tchad • 28 mars 1998 : accord relatif à la création de sociétés pétrolières tchado-arabe libyennes au Tchad • 6 février 1998 : accord à Tripoli entre la Société pour l'Appel à l'Islam et le gouvernement tchadien • 1997 : accord d'utilisation et d'exploitation du port de Misrata accord sur le transport terrestre • 23-27 novembre 1996 : 3^{ème} session à N'Djamena de la grande commission mixte tchado-arabe libyenne

- 20-23 octobre 1995 : visite à N'Djamena d'une délégation libyenne commandée par le Secrétaire du Comité Populaire Général chargé de la Justice et de la sécurité
- 2-5 septembre 1995 : 2^{ème} session à Syrte de la grande commission mixte arabe tchado-libyenne.
- 13-16 juillet 1994 : 1^{ère} session de la grande commission mixte tchado-arabe libyenne à Tripoli
 - signature d'un accord de promotion et de garantie des investissements
 - signature d'un accord commercial (le précédent remonte à 1966)
 - signature d'un accord de coopération scientifique, technique et culturelle
 - signature d'un accord pour le séjour et le déplacement des personnes
- 4 juin 1994 : traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, à Tripoli.
- 4 avril 1994 : accord à Syrte sur le retrait et le déminage de la bande d'Aozou
- 19 novembre 1993 : accord de coopération et de complémentarité
- 1992 : accord général de coopération
- février 1991 : signature d'une convention d'aide en ouvrages religieux et d'un arrangement relatif à l'ouverture d'une banque arabe libyenne au Tchad

L'OFFENSIVE DIPLOMATIQUE DU COLONEL KADHAFI EN DIRECTION DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE NOIRE

La réconciliation tchado-libyenne se déroule dans le cadre de la réorientation africaine de la politique extérieure libyenne entamée au début des années 1990 afin de sortir la Grande Jamahiriyya de son isolement diplomatique⁵ et de fournir un tremplin au colonel Kadhafi désireux de retrouver une place sur la scène politique internationale. D'autres éléments éclairent l'offensive diplomatique du gouvernement en direction de l'Afrique subsaharienne : l'échec du dernier projet unioniste lancé en 1989 par le Guide, l'Union du Maghreb Arabe (UMA), mis à mal par la durée de la crise algérienne et les tensions algéro-marocaines ; la déception devant la frilosité des pays arabes qui n'ont rien entrepris pour contrevenir à l'embargo contrairement aux pays d'Afrique subsaharienne⁶ ; le souci de mettre à profit le retrait progressif de la France à l'intérieur de son traditionnel « pré-carré » africain (en 1997, les soldats français quittent la Centrafrique tandis qu'au Tchad, le dispositif Epervier est réaménagé en 1998 avec la fermeture des garnisons de Bardaï et du sud-tchadien) ; enfin, le désir de construire un bloc économique (et militaire) arabo-musulman (les « *Etats-Unis d'Afrique* ») qui fasse pendant à l'Union européenne et aux euro-forces de l'OTAN.

⁵ Frappée depuis 1992 par l'embargo, la Libye n'a pas été conviée en 1995 à la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone qui groupe les pays riverains de la Méditerranée.

⁶ En juin 1998, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) vote une résolution appelant ses Etats-membres à ne pas respecter les sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU contre la Libye. Le mois suivant, plusieurs chefs d'Etat africains, dont Idriss Déby, violent l'embargo aérien pour rendre visite au colonel Kadhafi.

« *Fatigué de son arabisme* », le Guide de la Révolution semble décidé à reporter et à concentrer ses efforts vers le sud du Sahara, arguant à cette fin de l'appartenance à une même communauté, l'islam⁷. La visite historique (une première depuis 17 ans) et médiatique effectuée par le colonel Kadhafi au Tchad en 1998 (du 30 avril au 4 mai) pour présider la grande prière du premier vendredi de l'hégire à l'hippodrome de N'Djamena fait ainsi suite à d'autres visites religieuses menées au Niger (8 mai 1997), au Nigeria (il est à Kano le 9 mai 1997) et dont le temps fort est à chaque fois constitué par la participation à une grande prière publique.

Le redéploiement actuel de la Libye en Afrique noire prolonge ses actions antérieures de soutien aux mouvements de libération nationale (en Angola, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud...). L'influence libyenne se manifeste aujourd'hui par une offre de médiation dans les principaux conflits qui déchirent le continent (Grands Lacs, République démocratique du Congo, Soudan, Ethiopie/Erythrée, Guinée Bissau, Sierra Leone, Somalie, Tchad), par un rôle de gendarme (cf. en RCA⁸) et surtout par la création en 1998, à Tripoli, de la Communauté des Etats sahélo-sahariens ou CENSAD⁹.

Carte 3

En intervenant l'année même où la représentation libyenne auprès de la Ligue arabe passe de « permanente » à « résidente », la naissance de la CENSAD est symbolique du virage africain de la diplomatie libyenne. Le Tchad compte parmi les six membres fondateurs de cette organisation supranationale qui vise, rappelons-le, à établir une « *union économique globale* » pour faire « *régner la paix, la sécurité et la stabilité* » grâce à la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux entre les Etats membres (**fig. 3**). La prééminence de la Libye au sein de cette union économique est flagrante, d'abord en termes financiers. Les deux-tiers du budget de la CENSAD (7 millions de \$ en 2000) sont fournis par l'Etat libyen, de même que le capital de la Banque africaine de Développement et du Commerce (100 millions d'euros) : le siège de ces deux organes sont d'ailleurs situés en Libye. En termes idéologiques ensuite : les positions affichées de la CENSAD en 2002 (soutien au Maroc lors de la crise avec l'Espagne à propos de l'îlot Persil ; soutien au président zimbabwéen Robert Mugabe) renvoient à la lutte anti-impérialiste chère au colonel Kadhafi. Pour plusieurs pays africains, la double appartenance à la CENSAD et au NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique) risque d'hypothéquer l'avenir du dernier projet unioniste kadhafien étant donné les

⁷ Cet argument perd de sa pertinence en ce qui concerne la coopération libyenne en Centrafrique, pays où la population est en majorité animiste et chrétienne.

⁸ Le président centrafricain Ange-Félix Patassé a bénéficié de l'envoi de soldats libyens pour contrer les trois tentatives de coup d'Etat du général François Bozizé en mai et novembre 2001 puis en octobre 2002

⁹ Son sigle initial était COMESSA.

critiques émises par le leader libyen à l'égard d'un partenariat jugé néo-colonialiste. La future réalité de la CENSAD laisse sceptique car beaucoup de principes qu'elle énonce sont des vœux déjà prononcés par d'autres organisations régionales africaines (CEMAC, CEDEAO...) mais jusqu'à présent restés lettre morte. Par exemple, le projet d'une libre circulation des personnes entre Etats membres paraît difficile à concrétiser quand on sait les difficultés que rencontrent les citoyens de certains Etats (comme le Tchad) pour se déplacer à l'intérieur de leur propre territoire (à cause des « barrages » routiers, des taxations et de l'insécurité). L'accroissement régulier du nombre d'adhérents à la CENSAD (22 Etats en 2002) procède en priorité d'une logique rentière : en entrant dans ce nouveau club, la plupart des Etats africains, globalement pauvres, veulent saisir les opportunités économiques et financières proposées par l'auteur du Livre vert.

Pour le colonel Kadhafi, la CENSAD doit devenir la locomotive de l'Union Africaine qui a succédé à l'OUA en juillet 2002 lors du sommet de Durban. Porté par une initiative libyenne, l'Union Africaine vise, elle aussi, à l'intégration économique du continent. (son projet fut proclamé à Syrte en 1999 lors d'un sommet extraordinaire de l'OUA¹⁰). Devant se doter d'un Parlement panafricain, d'une Banque centrale, d'un Fonds monétaire africain et d'une Cour de Justice, la nouvelle organisation risque pourtant d'échapper au contrôle libyen, d'autres poids lourds du continent, notamment l'Afrique du Sud et l'Algérie, ayant la ferme intention de ne pas la laisser se transformer en un instrument au service du rayonnement libyen. Le renvoi *sine die* des propositions libyennes sur une politique étrangère commune ou la constitution d'une armée unique lors de la conférence de Durban sont révélateurs d'un souci de contenir les ambitions panafricaines jugées trop outrancières du colonel.

LE FOSSE SOCIO-ECONOMIQUE ENTRE LE TCHAD ET LA LIBYE

L'écart de richesse énorme entre les Etats libyen et tchadien constitue un terreau propice à la reprise d'une coopération bilatérale. Ce différentiel socio-économique contribue à reléguer au second plan, côté tchadien, les souvenirs de la guerre, les anciennes tentatives libyennes de déstabilisation ou l'agacement suscité par les incartades idéologiques du leader libyen. Comment les dirigeants politiques du Tchad, un des Etats les plus pauvres de la planète, pourraient-ils refuser la main tendue d'un voisin bienveillant, nanti de pétrodollars ?

Tableau 2- Comparaison de quelques indicateurs de développement

Quelques indicateurs (2000)	LIBYE	TCHAD
IDH	0,773 (64 ^{ème} rang)	0,365 (166 ^{ème} rang sur 173 pays)

¹⁰ L'acte constitutif de l'Union Africaine a été approuvé à Lomé en 2000.

PIB/hab (PPA), \$	7 570	871
Taux de mortalité infantile	17 ‰	118 ‰
Taux d'alphabétisation adulte	80 %	42,6 %
Espérance de vie à la naissance	70,5	45,7
Nombre de médecins pour 100 000 hab (1990-1999)	128	3
Route revêtue, 1996	11 000 (sur 1 760 000 km ²)	280 (sur 1 284 000 km ²)

Source : PNUD, Rapport sur le développement humain, 2002.

La comparaison de quelques indicateurs socio-économiques entre Tchad et Libye (cf. tableau 2) souligne le contraste entre un pays classé parmi les « moins avancés » (PMA) et un pays rangé parmi les « *économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure* » selon la Banque Mondiale. Grâce à sa manne pétrolière, l'Etat libyen est en effet doté d'une relative aisance financière (en 2001, les revenus tirés des hydrocarbures lui ont rapporté plus de 10 milliards de \$) et sa population, certes affectée par les années d'embargo et la hausse des prix, possède malgré tout un niveau de vie moyen. Les indicateurs socio-éducatifs libyens sont ainsi plus proches de ceux de l'Europe que de l'Afrique noire. Inversement, le Tchad tranche par sa pauvreté, son sous-équipement¹¹ et la situation de dénuement total d'une grande partie de sa population (73 % des Tchadiens n'ont pas accès à l'eau potable en 2000).

Carte 4

¹¹ Le tissu industriel compte principalement une usine à sucre (la Compagnie Sucrière du Tchad, ex-SONASUT), une Manufacture de Cigarettes (MCT), deux brasseries (Boissons et Glacières du Tchad –BGT- et Brasseries du Logone –BDL-), l'huilerie-savonnerie et les usines d'égrenage du coton de la COTONTCHAD.

A cause de ce décalage de développement, les rapports tchado-libyens sont loin de se situer sur un pied d'égalité. La Grande Jamahiriyya dispose d'un réel pouvoir financier pour parer de philanthropie son offensive diplomatique, économique et culturelle au Tchad. C'est par exemple le gouvernement libyen qui a financé l'envoi de troupes tchadiennes (2000 hommes) en République Démocratique du Congo (RDC) pour soutenir Laurent Désiré Kabila en septembre 1998¹. La visite du colonel Kadhafi en mai 1998 à N'Djamena a constitué le point d'orgue de cette politique de bons offices par la force de sa valeur démonstrative. L'accueil triomphal réservé au Guide de la révolution doit, pour être compris, être replacé dans le contexte de pénurie pétrolière et de crise énergétique sans précédent que connaît alors le Tchad² : flambée du prix de l'essence³, coupures répétées et durables d'électricité, distribution limitée d'eau en ville, fonctionnement au ralenti des entreprises locales... étaient depuis plusieurs mois le lot du pays, principalement en raison du dysfonctionnement de trois raffineries nigérianes et de la loi tchadienne des Finances de 1998. Précédé par l'envoi de quelques 300 citernes de carburant (près d'un million de litres) et apportant avec lui poteaux électriques et groupes électrogènes, le chef d'Etat libyen a été acclamé en héros ; c'était le sauveur qui, en pleine saison sèche, permettait le rétablissement de l'électricité à N'Djamena. Désireux de montrer ses largesses, le colonel Kadhafi n'a pas de surcroît lésiné sur l'aide financière et matérielle apportée lors de sa venue : des vivres (sucre, farine, huile, riz, pâtes) ont été distribuées tout au long de sa traversée du désert tchadien ; les salaires en retard des fonctionnaires tchadiens ont été versés ; les six mois d'arriérés de bourses des étudiants tchadiens en grève ont été apurés ; une campagne de vaccination contre la méningite a été supervisée par les 80 médecins qui accompagnaient le Guide... Les dons de véhicules à l'administration tchadienne ont été nombreux à l'instar de la dizaine d'ambulances laissées à l'hôpital de N'Djamena (qui n'en avait pas) ou des camions de pulvérisation contre les moustiques (remis aux autorités de N'Djamena). La capitale tchadienne a refait peau neuve sous l'impulsion libyenne (poteaux électriques redressés, installation de générateurs électriques, construction d'une centaine de latrines, reprofilage de la piste d'atterrissage de Douguia...).

Le décalage de niveau de développement entre le Tchad et la Libye biaise indiscutablement les relations bilatérales. Il éclaire les éphémères conversions à l'islam observées parmi certains chefs de village du sud tchadien à la suite de la

¹ Les soldats tchadiens sont revenus au Tchad en juin 1999, suite à l'accord de Syrte signé le mois précédent stipulant le retrait des troupes étrangères stationnées en RDC.

² Le Tchad connaît jusqu'à présent une situation énergétique difficile : alimenté en électricité par une centrale thermique de 22 mégawatts (fonctionnant au gasoil), le pays se distingue par le coût très élevé de l'électricité (200 francs CFA/kWh). Cette situation devrait évoluer en 2002 grâce à l'exploitation du gisement pétrolier de Sedigui (au nord du lac Tchad), destiné à couvrir les besoins énergétiques nationaux. Une société soudanaise, Concorp International, achève actuellement la construction d'une raffinerie et d'un oléoduc de 350 km entre Sedigui et la capitale tchadienne.

³ Le prix de l'essence est grimpé jusqu'à 1250 F CFA/litre à N'Djamena en mars 1998.

visite du Guide en 1998, les demandes de jumelage avec des villes libyennes, ou encore la présentation, sans détours ni scrupules, de véritable cahier de doléances par les autorités préfectorales tchadiennes à l'occasion de halte (souvent très brèves) du colonel Kadhafi dans leur région. Côté tchadien, la riche Libye reste en effet perçue comme une « vache à lait » et la nouvelle ligne politique du Guide comme une aubaine pour obtenir des avantages financiers et matériels. En mai 1998, de hauts responsables politiques tchadiens ont ainsi sollicité une aide financière auprès du gouvernement libyen pour finaliser les travaux du siège de l'Assemblée nationale. L'exemple du passage du Guide dans la petite ville fluviale de Bongor (**fig.4**), le 6 février 2000, est symptomatique de l'attitude ouvertement intéressée et quelque peu flagorneuse des autorités tchadiennes : une longue liste de projets (aménagement de digues, réhabilitation d'un casier rizicole, construction d'une complexe hospitalier, réhabilitation du lycée local...) a été soumise à la bienfaisance du « frère Guide » qui a reçu, en échange de ses futures bonnes grâces, un titre de propriété foncière (à Bongor et dans ses environs) tandis que plusieurs sites urbains étaient rebaptisés à son nom (cf. la route de contournement urbain).

Le potentiel énergétique et financier de l'Etat libyen, son niveau moyen de développement humain sont un atout fort de la nouvelle diplomatie libyenne : ils permettent à Muammar Kadhafi de jouer le voisin prodigue et charitable, qui distribue cadeaux et équipements à son parent pauvre du sud.

LA POLARISATION CROISSANTE DU TCHAD PAR LES PAYS ARABO-ISLAMIQUES

La relance de la coopération tchado-libyenne est favorisée par l'ouverture accrue du territoire tchadien à de nouveaux acteurs, -non occidentaux-, issus des mondes arabo-musulman et asiatique (Taïwan). Cette ouverture, décelable depuis une dizaine d'années, concerne les champs économique, commercial et culturel. Elle s'explique principalement par le report des intérêts économiques⁴ et politiques occidentaux vers d'autres régions que l'Afrique noire (PECO, Chine...) depuis la fin de la guerre froide et par la recomposition du jeu d'alliances extérieures effectuée par Idriss Déby, porté au pouvoir en 1990 avec l'appui du Soudan. Ainsi, l'existence de liens personnels et familiaux entre l'actuel chef d'Etat tchadien et des hommes d'affaires soudanais n'est pas étrangère à l'intensification de la coopération entre les deux pays et à la croissance des investissements privés soudanais au Tchad comme ceux effectués par Concorp International. Cette société soudanaise a remporté, en 1998, le marché de la construction d'un pont à N'Djamena (sur le fleuve Chari) -au détriment du groupe français Bouygues- ainsi que celui de l'exploitation du gisement pétrolier de Sedigui (**fig.4**).

L'influence renouvelée des pays arabes au Tchad transparait à travers les visites officielles effectuées par les représentants de l'Etat et avec la mise en place de commissions mixtes de coopération bilatérale (avec le Maroc et l'Iran

⁴ A l'exception notable des secteurs minier et pétrolier.

en 1997, avec le Qatar et la Tunisie en 1998). La polarisation accrue du Tchad par le monde arabo-musulman est également perceptible au niveau commercial et socio-culturel : la hausse des importations tchadiennes en provenance des pays du Golfe (Arabie Saoudite, Doubaï, Abu Dhabi) constitue l'un des traits marquants de la décennie 1990 (Bennafla, 2002) tandis que l'activisme des associations et des ONG musulmanes (soudanaises, saoudiennes et koweïtiennes) a redoublé dans les domaines culturel, scolaire et médical (Coudray, 1992). Plusieurs pays arabes sont engagés au Tchad dans des projets de développement rural (réalisation de forages, plan d'accès à l'eau potable...) ou financent une coopération scolaire et universitaire, notamment l'Egypte (150 enseignants égyptiens ont été envoyés au Tchad en 1998), l'Arabie Saoudite (l'université du roi Fayçal à N'Djamena, créée en 1991, a ouvert un niveau de troisième cycle en 1997) ou l'émirat d'Abu Dhabi (qui finance l'un des trois départements de la nouvelle université d'Abéché créée en 1997). L'amélioration du secteur routier tchadien est aussi l'un des secteurs privilégiés par les acteurs arabes : Soudan, Koweït (FKDA), Qatar, Banque islamique de Développement (BID), Fonds arabe de Développement (FAD), Banque arabe de développement (BAD) et OPEP financent actuellement le bitumage de la route transversale N'Djamena-Abéché-Khartoum dont l'achèvement est prévu en 2007.

Situé au carrefour de l'Afrique noire et du monde arabe, musulman à 54% (d'après le recensement de 1993) et ayant adopté (depuis 1982) l'arabe comme seconde langue officielle (aux côtés du français), le Tchad est de longue date sous influence orientale. Ces liens ont été noués à l'époque du commerce caravanier transsaharien, lors des migrations arabes venues de l'est dès le XIV^{ème} siècle mais aussi avec le passage, au centre du pays, de la route du pèlerinage de la Mecque (toujours fonctionnelle). S'ils n'ont jamais disparu, ces contacts avec l'Orient arabe se sont atténués à partir de la fin du XIX^{ème} siècle avec la pénétration coloniale, la capture des flux commerciaux par les ports atlantiques et l'intégration du Tchad à l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Le recentrage du Tchad vers le monde arabe qui s'opère depuis une dizaine d'années est un élément favorable au déploiement de l'activisme libyen.

LES DIFFERENTES MODALITES DE LA PRESENCE LIBYENNE AU TCHAD

COOPERATION « PAR LE BAS » : LA RELANCE DES ECHANGES TRANSSAHARIENS TCHADO-LIBYENS

Le règlement du conflit d'Aozou en 1994 a conduit au renversement de l'effet-frontière qui a prévalu pendant 20 ans. Le passage d'une frontière fermée et stérilisante à une frontière ouverte, productrice d'échanges et de communication, a été rapide : en quelques mois, les échanges transsahariens entre le Tchad et la Libye ont repris, essentiellement dans un sens nord-sud, en faisant rejouer les anciennes pistes caravanières de l'époque précoloniale (fig.4). Cette relance des échanges par des acteurs économiques privés a été officialisée

quatre ans plus tard, en concordance avec le souhait du colonel Kadhafi de voir le retour « des caravanes d'antan de part et d'autre du Sahara » : en novembre 1998, les deux ministres de l'intérieur du Tchad et de la Libye inaugurent le poste frontalier de Matan Sarra (en Libye) confirmant solennellement la réouverture frontalière ; quelques mois plus tard, en 1999, des consulats libyen et tchadien sont respectivement installés à Faya et Sebha.

Les échanges tchado-libyens sont réapparus dans les statistiques officielles tchadiennes à partir de 1995, mais de façon très minorée. La Direction de la Statistique, des Etudes économiques et démographiques (DSEED) mentionne quelques 800 tonnes de marchandises importées de Libye en 1996 tandis que le Bureau National de Fret (BNF), qui fonde sa comptabilité sur le dépouillement des lettres de voiture, fait état de 2 500 tonnes importées de Libye en 1997 contre 688 tonnes dans le sens Tchad-Libye. Si l'estimation chiffrée du commerce tchado-libyen est délicate étant donné les problèmes de contrôle sur des pistes désertiques tchadiennes, le caractère très déséquilibré des échanges tchado-libyens ne fait pas de doute. La diffusion au Tchad de produits en provenance de Libye l'emporte largement sur les exportations tchadiennes vers la Grande Jamahiriyya. Ces dernières se restreignent à des productions primaires : sésame, cuirs, peaux et surtout, bétail sur pied.

Riche de son cheptel (l'élevage est jusqu'à présent la deuxième ressource de l'économie tchadienne, après le coton, en contribuant au PIB à hauteur de 18 %⁵), le Tchad expédie vers la Libye des moutons (pour la consommation libyenne) et des dromadaires dont une partie est réexportée vers l'Egypte. Ces animaux sont convoyés vers Koufra ou Sebha depuis le nord et l'est tchadiens, qui sont les principales zones d'élevage du pays (1,2 million de dromadaires sont élevés entre les régions de Fada et d'Am Timan). C'est aussi là que se situent les grands marchés à bétail nationaux (Arada, Biltine, Fada, Faya, Bardaï). Le convoyage des animaux vers la Libye s'effectue en camion, moins à cause de la longueur du trajet qu'en raison de l'insécurité notoire régnant sur les confins nord et orientaux du territoire tchadien (présence de rebelles du MDJT et banditisme). La plupart des transactions de bétail réalisées dans l'est du Tchad sont opérées par des membres de la Garde nomade ou des militaires tchadiens (souvent des Zaghawa -l'ethnie du président-) ; les ventes s'effectuent en francs CFA, monnaie que les opérateurs libyens ont acquis après avoir écoulé leurs marchandises au Tchad.

Les flux d'origine libyenne se composent de biens manufacturés de consommation courante (vêtements, pièces détachées de véhicules...), de produits agro-alimentaires (pâtes, huile de maïs turque, thé vert, lait en poudre, riz espagnol...) et de carburant : le différentiel industriel et monétaire entre Tchad et Libye (forte appréciation du franc CFA par rapport au dinar libyen), le coût de l'enclavement tchadien, la politique libyenne de subvention à la consommation contribuent à rendre attractif le prix des marchandises libyennes

⁵ Cette position est appelée à évoluer avec l'exploitation prochaine du pétrole tchadien de Doba dont l'exportation via le Cameroun voisin est prévue en 2004.

dans toute la moitié nord du Tchad. Ces produits venus de Libye sont en partie des fabrications libyennes (essence, tapis, savon, cigarettes...), d'autres proviennent de pays arabes (vêtements syriens, farine tunisienne, lessive égyptienne...) ou de pays socialistes frères de la Libye (sucre cubain, piles chinoises...). Les régions tchadiennes sont inégalement affectées par l'écoulement des produits libyens : le gradient de diffusion diminue du nord au sud, au fur et à mesure que s'accroît la distance avec la frontière septentrionale et que diminue l'isolement lié à une médiocre desserte par des pistes. Périphéries désertiques mal connectées à la capitale tchadienne, les préfectures du Borkou-Ennedi-Tibesti (notamment les oasis de Faya, Fada, Bardaï) sont ainsi les plus touchées par l'invasion des produits libyens, de même que les localités du Kanem (Moussoro), du Biltine, du Ouaddaï et le nord du Chari-Baguirmi (Massakory). La capitale tchadienne établie à plus de 1000 km de la frontière libyenne est peu atteinte par les marchandises libyennes (on trouve surtout des pâtes alimentaires dans les boutiques), même si les camions libyens sont autorisés depuis 1995 à descendre jusqu'à N'Djamena où ils disposent (depuis 1998) d'une gare de stationnement en plein centre-ville (près du Rond Point Vogue). Le trafic commercial de la Libye vers N'Djamena est limité car il est périodique (il a lieu lors de la saison sèche, lorsque la traversée du Bahr el-ghazal est facilitée par le durcissement des pistes sableuses) et car il est contrecarré par la concurrence commerciale du Nigéria, du Cameroun et des Etats du Golfe.

La réouverture de la frontière tchado-libyenne depuis la fin du différend frontalier a relancé les échanges tchado-libyens mais aussi transformé le territoire libyen en espace de transit pour des flux commerciaux plus lointains, noués depuis le Tchad avec la Tunisie, l'Algérie, le Maroc ou l'Egypte. La densité et la qualité du réseau routier libyen, les coûts de transport intéressants proposés en Libye sont favorables au rétablissement de ce commerce de transit. Les oasis du B.E.T. reçoivent d'Afrique du Nord de l'huile d'arachide (Maroc, Tunisie), des fripes (Algérie, Tunisie, Egypte), des biens alimentaires et de la vaisselle. L'exemple de la société tchado-égyptienne DITRA, qui dispose depuis 1998 d'un magasin de commerce général sur l'avenue Charles De Gaulle à N'Djamena est particulièrement révélateur des nouveaux circuits mis en place. La boutique vend divers produits agro-alimentaires importés d'Egypte, y compris des produits frais (fromages, yaourts...). Hormis ces derniers qui sont acheminés par avion grâce à la ligne bi-hebdomadaire d'Ethiopian Airlines Le Caire/Addis Abeba/N'Djamena, l'essentiel des marchandises vendues à N'Djamena par DITRA arrive par voie terrestre en suivant l'itinéraire Le Caire/Benghazi/Koufra/Ounianga Kébir/Faya/N'Djamena (**fig. 4**), soit après 3 500 km de route. Cet axe se calque sur une ancienne voie caravanière qui joignait, à la fin du XIX^{ème} siècle, la Libye au Soudan central (Ciammaicella, 1987). Aujourd'hui, une caravane de cinq camions militaires libyens (des véhicules Mercedes d'une capacité de 12 t chacun), loués pour l'occasion par DITRA, effectue la traversée du désert avant de remonter le plus souvent à vide (ou parfois avec du sésame).

Le rétablissement des échanges terrestres entre le Tchad et la Libye réactive des routes transsahariennes empruntées durant les siècles précédents : outre la piste Benghazi-Koufra-Faya-N'Djamena signalée plus haut, citons celle qui joint N'Djamena à Sebha et Tripoli par Faya, Wour et Zouar ou celle reliant Abéché à Koufra via Arada et Ounianga. Sillonnée depuis les années 1990 par des camions libyens⁶, cette dernière piste fut ouverte au début du XIX^e siècle par le sultan du Ouaddaï Abd El Karim Saboun sous l'impulsion de commerçants affiliés à la Sanoussiyya, avant d'être abandonnée en 1933 après la prise de Koufra par l'armée italienne. Il est possible que la recrudescence de l'insécurité liée aux affrontements armés entre le MDJT et l'armée tchadienne porte temporairement atteinte à la reprise d'un trafic routier méridien : en 2002, les rebelles tchadiens sont sortis de leur base du Tibesti pour porter le combat à Faya ainsi que dans l'Ennedi (Fada, Berbechy et Illy). Pour autant, les recompositions géographiques induites par la réouverture de la frontière tchado-libyenne sont d'ores et déjà palpables au Tchad : des communautés marchandes libyennes se sont (ré)installées à N'Djamena, Moussoro et Abéché ; des « marchés libyens » spécialisés se sont développés dans plusieurs localités tchadiennes, souvent à côté du marché initial (Faya, Biltine) ; certaines villes tchadiennes (notamment Abéché) enregistrent depuis 10 ans une croissance démographique et économique, en grande partie liée à une fonction retrouvée de carrefour terrestre et commercial. Par ailleurs, deux projets officiels libyens, s'ils se concrétisent, devraient renforcer les dynamiques marchandes privées observées entre les deux pays : il s'agit du bitumage de l'axe Abéché-Koufra et de la mise à disposition du port méditerranéen de Misrata pour les opérateurs tchadiens.

COOPERATION PAR LE HAUT : DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, ECONOMIQUES ET CULTURELS TOUT AZIMUT

Le revirement des relations tchado-libyennes a eu pour corollaire une multiplication des investissements officiels libyens au Tchad. La visite personnelle du chef d'Etat libyen au Tchad en 1998 a accéléré ces investissements, commencés au début de la décennie 1990 et massivement concentrés sur N'Djamena. Leur principal auteur est une société d'Etat libyenne, la LAFICO (Libyan Arab Foreign Investment Company), qui est également implantée dans d'autres pays africains (au Mali et en Gambie depuis 1999). A N'Djamena, cette société siège depuis 1997 dans les locaux de l'ancien cinéma Vogue (cf. carte). Immobilier, hôtellerie, industrie et culture sont ses secteurs de prédilection.

⁶ Le trafic commercial tchado-libyen est monopolisé par les transporteurs libyens qui disposent d'un savoir-faire en matière de transport dans le désert et surtout, d'un parc de camions en meilleur état que celui de leurs homologues tchadiens. Aucune convention ne lie la Libye et le Tchad pour le partage du fret routier.

Des achats immobiliers massifs à N'Djamena

Les investissements libyens au Tchad sont nombreux dans l'immobilier. Selon un responsable de la Direction de l'enregistrement des domaines, du timbre et du cadastre (Ministère des Finances et de l'Economie), une quinzaine de titres fonciers a été acquise par des Libyens entre mai 1998 et juin 1999. La plupart de ces achats émanent du Bureau Populaire arabe libyen (l'ambassade) et de LAFICO. Si des achats ont été opérés dans le village de Miskine (au nord de N'Djamena) ainsi qu'en zone rurale, c'est dans la capitale tchadienne que la pression foncière et immobilière libyenne est la plus forte. Elle s'exerce surtout dans le quartier résidentiel et le quartier commercial du centre-ville, où elle vise des emplacements de choix (**fig.5**) : les abords du Chari⁷ et la principale artère commerçante, l'avenue Charles De Gaulle (surnommée « l'avenue des Banques »). La concession de l'ancien cinéma Vogue (qui accueille l'agence de voyage *Tchad évasion*, l'hôtel *Le prestige* et le restaurant *Le carnivore*), la concession de la société Orbital et l'immeuble de la librairie Al-Akhabâr sont les principales acquisitions libyennes effectuées sur cette avenue. Citons, parmi les autres achats, le site abritant le consulat libyen (quartier Djambal Bahr) et les locaux du Groupement Professionnel Routier (GPR) qui lui sont attenants.

Ces investissements immobiliers libyens sont ostensibles. Ils se remarquent par la couleur verte des portails et des fenêtres ou par des pancartes qui signalent la propriété libyenne, parfois en bordure de terrains vagues. Les polémiques ou les batailles judiciaires qui ont accompagné certaines de ces ventes, ont contribué à ébruiter en les amplifiant les actes d'achat réalisés par Lafico. Ainsi, le versement d'un dessous-de-table pour la concession Vogue (300 millions de francs CFA), le procès qui a suivi la vente de l'immeuble de la librairie Al-Akhabâr (initialement promis à un acquéreur tchadien) ou encore la controverse à propos de l'utilisation du terrain libyen sis sur l'avenue Félix Eboué, à proximité des ambassades d'Allemagne et des Etats-Unis⁸, ont fait les choux gras de la presse locale. Globalement, l'offensive immobilière libyenne à N'Djamena inquiète et suscite une réserve parmi la population tchadienne, même si rares sont ceux qui osent ouvertement la critiquer. Certains murmurent que les Libyens « *achètent tout N'Djamena* », d'autres reprochent au gouvernement tchadien de « *vendre la souveraineté du pays* ». La pérennité des achats immobiliers effectués par l'Etat libyen doit néanmoins être relativisée à la lumière des opérations déjà menées par le passé : en 1972-1973, des achats semblables avaient été réalisés à N'Djamena par la Libye, sans parler de la prétendue vente de la bande d'Aozou par le président Tombalbaye. La rupture des relations diplomatiques, puis la guerre entre les deux pays avaient suffi à

⁷ La résidence de l'ambassadeur de Libye (à côté du Novotel), l'ancienne villa Abtour et l'ancienne villa Mobutu sont aux mains d'opérateurs libyens de même qu'un terrain situé sur l'avenue Félix Eboué, entre Tchami-Toyota et l'ambassade d'Allemagne.

⁸ Le projet d'un hôtel de luxe comportant 10 étages a été abandonné à la suite des pressions émises par les ambassades qui voyaient en lui un bâtiment propice à une activité d'espionnage. Le terrain acquis par la société Lafico accueillera finalement un établissement d'œuvres sociales, la Fondation « Muammar Kadhafi ». La première pierre de cet édifice a été posée en janvier 2000 par le fils du leader libyen (Seif el-islam Muammar Kadhafi).

balayer toutes les acquisitions libyennes. L'imbroglia actuel du régime foncier tchadien (le texte de 1969 est toujours invoqué aux côtés de la loi de 1989) pourrait très bien être instrumentalisé pour récupérer les biens concédés en cas de refroidissement brutal des relations tchado-libyennes.

Carte 5

Les investissements économiques et financiers

En quelques années, l'Etat libyen est parvenu à pénétrer l'économie tchadienne de manière spectaculaire. Au niveau bancaire tout d'abord. Dès 1993, l'ancienne Banque tchado-libyenne, créée en 1974 puis fermée avec la guerre, a rouvert ses portes en changeant de nom. En 1997, l'établissement est en effet renommé « Banque commerciale du Chari » (BCC). Société anonyme dotée d'un capital d'un milliard de francs CFA réparti à 50 % entre actionnaires tchadiens et libyens, la BCC est gérée par un directeur général libyen, assisté d'un adjoint tchadien. Le redémarrage des activités de la BCC a été couronné de succès : cooptée meilleure banque d'Afrique centrale en 1997, la firme a enregistré un bilan positif de 18 milliards de francs CFA en 1998 et ouvert une agence à Abéché en 1999. Ses activités sont classiques : elle finance des projets de développement économique (usine de concassage de gomme arabique, boulangerie, construction de bâtiments scolaires...) et des opérations étrangères. Par exemple, elle délivre aux pèlerins tchadiens des chèques bancaires encaissables en Arabie Saoudite, via des correspondants à Paris (Banque intercontinentale arabe, Union des Banques arabes et françaises).

Dans le domaine économique, des réalisations notables ont été réalisées à N'Djamena par LAFICO dans le but de promouvoir le développement du Tchad et de réduire sa dépendance envers les pays tiers. Plusieurs projets libyens ont été ébauchés comme la construction d'un complexe commercial haut de gamme (à N'Djamena) ou la réfection de l'usine textile⁹ à Sahr, au sud du pays. Outre l'hôtel *Le Prestige* contrôlé par LAFICO, l'Etat libyen finance un hôtel 5 étoiles à vocation internationale (200 chambres) dans la partie nord-est la capitale tchadienne, entre le Palais du 15 janvier et l'hôpital de la Liberté. Conçu par un architecte italien, le futur bâtiment est en cours de construction depuis 1999. Une société égyptienne Arab Contractors en gère le chantier qui avait été convoité par une société française concurrente, Razel. Le coût de construction du complexe hôtelier, qui occupe une superficie de 20 000 ha, est estimé à 24,5 milliards de F CFA.

L'opération emblématique de l'enracinement libyen au Tchad reste l'usine de traitement et d'embouteillage d'eau minérale *Zam-Zam*¹⁰ achevée en 1999

⁹ L'ancienne Société nationale des textiles tchadiens (STT) a fermé en 1990 avant de connaître une réouverture éphémère sous le nom de COTEX en 1997-1998.

¹⁰ Ce nom est celui d'une source sainte située à côté de la Mecque, entre les collines de Maroua et Safa. Un ange l'aurait faite surgir pour sauver Agar, compagne d'Abraham.

dans le quartier Chagoua, à proximité d'une source captée par forage. L'établissement (employant 25 personnes) a été livré clefs en mains par la société *Tchad Vision 2000*. Sa production est destinée à concurrencer les bouteilles d'eau *Tangui* fabriquées au Cameroun (Douala) par les Brasseries du Cameroun et commercialisées par Tchad Import (groupe Castel). Destinée à montrer l'implication de la Libye dans le développement de l'économie tchadienne (quelle que soit la rentabilité de l'opération), l'usine d'embouteillage *Zam-Zam* est le seul investissement industriel réalisé par un Etat arabe dans un pays où les rares usines présentes sont presque toutes aux mains de groupes économiques occidentaux (le groupe Somdiaa contrôle la compagnie sucrière du Tchad, le groupe Castel détient les Boissons et Glacières du Tchad, Pinault-Printemps et Heineken se partagent les Brasseries du Logone, Bolloré et Seita la manufacture de cigarettes...). Tout aussi symbolique que la construction d'une industrie est le rachat en 1999 du réseau de stations Shell par LAFICO, après le départ du groupe néerlandais du Tchad. Le colonel Kadhafi n'a cessé de manifester son intérêt pour les ressources énergétiques du Tchad : trois sociétés pétrolières tchado-libyennes (SOTALSEP, SOALP et SOTALDHY) ont été créées dès 1998 en vue de renforcer la coopération dans le domaine pétrolier. En novembre 1999, après l'électrochoc constitué par l'annonce du retrait des sociétés Elf et Shell du consortium pétrolier chargé d'exploiter les gisements tchadiens de Doba (**carte**), le leader libyen a proposé de remplacer les sociétés occidentales défailtantes et d'évacuer le pétrole tchadien par le territoire libyen. Si la proposition libyenne a été écartée par le gouvernement tchadien, l'Etat libyen est néanmoins parvenu à investir le secteur pétrolier en prenant le contrôle d'une importante chaîne de stations-service *Tam Oil*.

Des investissements culturels dans le secteur télévisuel

Dans le domaine culturel, l'activisme libyen vise à favoriser la diffusion de la culture arabo-islamique mais aussi l'idéologie du livre vert et de la troisième théorie universelle. Du côté officiel libyen, la solidarité islamique est en effet présentée comme le leitmotiv de la coopération au Tchad. Le premier vecteur du prosélytisme musulman libyen est la « *Da'wa l-islâmiyya* » encore connue sous le nom de « Société pour l'Appel à l'islam », qui a étendu son réseau au Tchad en 1998, au terme d'un accord conclu à Tripoli avec le gouvernement tchadien. Soutenue financièrement par le gouvernement libyen, cette organisation mondiale pour la prédication dispose d'importants moyens financiers et se consacre à des activités socio-missionnaires comme la construction de mosquées et d'écoles coraniques, la fourniture de matériel sanitaire et radiophonique, la diffusion d'ouvrages religieux, la distribution de bourses aux étudiants étrangers fréquentant les universités islamiques libyennes. En 1998-1999, 100 bourses ont été attribuées aux étudiants tchadiens pour partir dans les universités libyennes, d'après l'ambassadeur libyen au Tchad.

Les autres leviers de l'influence culturelle libyenne au Tchad sont la société Orbital et le Centre culturel libyen, tous deux actifs depuis 1997. La première est

une société d'Etat libyenne chargée de la réception et de la diffusion de canaux satellitaires. Implantée à N'Djamena à proximité du marché au mil, ORBITAL commercialise avec succès un bouquet numérique de chaînes télévisées à dominante arabophone (chaînes soudanaise, égyptienne, qatarienne, libanaise, marocaine, libyenne...). La percée commerciale d'Orbital, due à des prix compétitifs (150 000 F CFA d'abonnement annuel avec la petite antenne contre 1 à 1,5 million de francs CFA pour recevoir Canal Satellite avec une antenne parabolique), bouleverse le paysage télévisuel tchadien en remettant en cause l'ascendant des émissions francophones. Destiné à « *promouvoir la culture arabo-afro-islamique pour résister au courant occidental en Afrique* », le Centre culturel libyen (CCL) est peu fréquenté par les N'Djamenois à cause de la propagande idéologique qu'il véhicule. Les conférences organisées par le Centre se focalisent sur la politique intérieure libyenne, le livre vert, la démocratie directe et la troisième théorie universelle. Quant à sa bibliothèque, elle reste très ciblée : journaux libyens, livre vert, ouvrages coraniques, études historiques sur la Libye et ses relations avec l'Italie meublent les étagères aux côtés d'ouvrages sur la littérature arabe. Faute de documentation plus large, le Centre Culturel Libyen ne parvient pas à capter les étudiants de l'université du roi Fayçal, au demeurant fort bien équipée. La réelle réanimation du CCL vient de son atelier de couture pour les femmes (400 personnes formées entre 1997 et 1999) et de ses cours d'arabe relativement prisés à cause de leur bas prix (2 500 F CFA par trimestre à raison de trois cours hebdomadaires). Une formation en informatique et des cours de français et d'anglais ont été annoncés par la direction du CCL, qui pourraient conduire à un élargissement du public.

Les investissements libyens au Tchad sont multiples et affectent différents créneaux. Mais ces engagements tout azimut ne sont pas tous bien reçus par la population tchadienne : certains investissements inquiètent, voire froissent la susceptibilité nationale (les achats immobiliers), d'autres suscitent une méfiance à cause de leur habillage idéologique (le Centre culturel libyen). La propagande panarabique et panislamique qui entoure les interventions libyennes reçoit peu d'écho au Tchad quand elle ne soulève pas des scandales auprès de la forte minorité non musulmane (46 % des Tchadiens). Présentée comme un épisode fort de la réconciliation tchado-libyenne, la visite du leader libyen en 1998 fut, par exemple, très controversée et boudée par une frange non négligeable de Tchadiens : l'impressionnant dispositif de sécurité déployée autour de la personne de Kadhafi et la prééminence du service d'ordre libyen sur les forces tchadiennes ont été vécus comme une humiliation, réveillant les mauvais souvenirs de l'occupation libyenne des années 1980 et 1981. Sur le plan religieux, certains musulmans se sont interrogés sur la récupération du mouvement confrérique tchadien par le colonel Kadhafi d'autant plus contestable que celui-ci pratique en Libye un islam novateur et réformiste fondé sur sa réinterprétation personnelle du Coran. Si de grandes personnalités musulmanes tchadiennes rattachées à la Tijâniyya et à la Tarbiya (une branche de la première) ont appelé au rassemblement derrière M. Kadhafi lors de la prière, d'autres ont tenu à garder leurs distances, en particulier la confrérie Ansâr al-Sunna (de mouvance soudanaise).

De manière générale, l'utilisation de la composante islamique pour justifier l'activisme libyen crée la polémique et ravive au Tchad le caricatural fossé Nord-Sud¹¹ entre chrétiens et musulmans. L'amalgame entre musulmans et Arabes opéré de façon récurrente par Mouammar Kadhafi dérange dans un pays où les Arabes ne constituent qu'une frange minoritaire de la communauté musulmane (également composée de Kanembou, de Foulbé, Toubou, Zaghawa, Boulala...). Certaines banderoles pro-islamiques accrochées dans les rues de N'Djamena en mai 1998 ont dû être retirées avant l'arrivée du Guide (sur décision de la mairie), notamment celles qui indiquaient en arabe « *Là où il y a l'islam, il y a l'arabe. Tous les Musulmans sont Arabes* ». Nombre de Tchadiens non musulmans se sont sentis agressés par les slogans du colonel Kadhafi et ont dénoncé les nombreux calicots écrits en arabe, analysés comme le signe d'un « impérialisme arabe ». La venue de M. Kadhafi a relancé au Tchad le contentieux linguistique autour de la nature de l'arabe (dialectal ou littéraire), qui avait culminé en 1996 au moment de l'adoption de la Constitution (Coudray, 1998). La plupart des « Sudistes » tchadiens s'opposent en effet à l'institution comme langue officielle de l'arabe littéraire¹², appréhendée comme une « langue étrangère » écrite par une minorité de Tchadiens (2-3%). Certains dérapages verbaux du leader libyen ont suscité des tollés, tel son appel adressé à l'imam de la grande mosquée de N'Djamena pour « *aider les cinq millions de Musulmans du Tchad*¹³ à se libérer du diktat du monde judéo-chrétien et de l'Occident ». Beaucoup de « Sudistes » ont crié à la guerre sainte et exprimé leur « *peur que le Tchad devienne la tête de pont de l'islamisation en Afrique* »¹⁴. Les églises chrétiennes du Tchad¹⁵ ont réagi conjointement en publiant, le 25 avril 1999, un communiqué rappelant le caractère multiconfessionnel et laïc de l'Etat tchadien.

Les déclarations tonitruantes du colonel Kadhafi contre l'impérialisme occidental (« *les forces coloniales sataniques* »), et plus particulièrement contre les Etats-Unis, sont également un autre sujet de malaise au regard des relations cordiales qu'entretient le gouvernement tchadien avec les Américains et les Européens. De fait, si les investissements économiques et culturels arabes et asiatiques croissent au Tchad, ils gagent moins d'une baisse des intérêts occidentaux que de la double polarisation du pays entre Occident et Orient. Parallèlement à la recrudescence de l'activisme arabe au Tchad, on assiste au maintien de l'influence économique et politique occidentale : ainsi, la privatisation de l'économie tchadienne a consolidé l'implantation de firmes

¹¹ Le « Sud » tchadien désigne l'espace occupé par les cinq préfectures du pays (Moyen-Chari, Logone Oriental, Logone Occidental, Tandjilé et Moyen-Kebbi), soit environ 10 % du pays mais près de la moitié de la population nationale. La plupart des « Sudistes » sont animistes ou chrétiens.

¹² L'arabe est la langue officielle, aux côtés du français, depuis 1982. En 1996, la Constitution tchadienne précise que l'arabe dialectal, largement parlé dans tout le pays (y compris au sud), est la langue officielle et non l'arabe littéraire.

¹³ Au recensement de 1993, le Tchad compte 6,2 millions de personnes et seulement 54% d'entre elles sont musulmanes.

¹⁴ *N'Djamena Hebdo*, 7 mai 1998, n° 328.

¹⁵ Eglise catholique, Entente des Eglises et missions évangéliques au Tchad, Alliance évangélique des Eglises de la Pentecôte au Tchad

occidentales (comme la Somdiaa), le bitumage actuel des routes méridionales du Tchad (Sahr-Doba-Moundou et Guélangdeng-Moundou) s'effectue sur financement européen ; quant au pétrole de Doba dont l'exportation commencera en 2004, c'est à un consortium dominé par des sociétés américaines qu'il a été confié (ExxonMobil détient 40 % des parts, Chevron 25 % et le malaisien Petronas 35 %). La mise à l'écart de la Libye en ce qui concerne le secteur-clé de l'exploitation pétrolière n'est donc pas anodine. Ni les gisements de Sedigui, ni ceux de Doba ne seront exploités avec l'appui libyen en dépit des velléités de coopération manifestée par la Grande Jamahiriyya. Cette décision du gouvernement tchadien révèle son souci de maintenir de bonnes relations avec les pays européens¹⁶ (nonobstant les coups de froid ponctuels observés avec la France) mais elle montre aussi que la récente alliance tchado-libyenne est loin d'être entière et sereine.

TCHAD-LIBYE : DES RELATIONS ENCORE EMPREINTES DE SUSPICION

La nouvelle coopération tchado-libyenne ne se déroule pas dans un climat de franchise. Une méfiance de fond persiste entre les deux voisins pour plusieurs raisons. Les séquelles de la guerre tchado-libyenne (qui quelquefois transparaissent dans les relations officielles¹⁷), les volte-face précédentes de Kadhafi (cf. avec Tombalbaye), ses déclarations embarrassantes sur la culture arabo-islamique ou « *l'ignoble facette de l'Occident* » invitent les autorités tchadiennes à considérer avec prudence le soudain élan de solidarité libyen et à diversifier leurs alliances extérieures, entre autres au profit du Soudan et de Taïwan. Les événements xénophobes de Zawiya et Tripoli en Libye ont eu un retentissement certain au Tchad où plus de 1 000 ressortissants ont été rapatriés en 2000. Au demeurant, le point épineux des relations tchado-libyennes vient du soutien apporté par le gouvernement libyen au président centrafricain Ange-Félix Patassé (alors que le voisinage entre Tchad et Centrafrique est conflictuel¹⁸) et de l'attitude ambiguë des autorités libyennes vis-à-vis du Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT) qui livre depuis octobre 1998 des opérations armées dans le B.E.T. La position libyenne par rapport au MDJT est pour le moins ambivalente : d'un côté, le gouvernement

¹⁶ Plusieurs éléments attestent de ces relations étroites entre le Tchad et l'Europe : en 2001, le Club de Paris a annulé 10 millions de \$ de dette tchadienne ; en 2002, l'Agence Française de Développement (AFD) a décidé de financer la réfection de la piste aéroportuaire de N'Djamena tandis que l'Union Européenne a signé avec le Tchad un programme de coopération pour réduire la pauvreté d'un montant de 202 millions d'euros (2002-2007).

¹⁷ En 1999, la demande libyenne en viande et animaux n'a pas été adressée au ministère tchadien de l'élevage car celui-ci est dirigé par l'ancien bras droit d'Hissein Habré, Mahamat Nouri, qui s'est illustré dans la guerre contre la Libye ; c'est donc au ministère tchadien des Affaires Etrangères que les responsables libyens ont fait part de leur projet de commande.

¹⁸ Le sud du Tchad sert de base arrière pour les partisans du général Bozizé, auteur de coups d'Etat répétés contre le président Patassé. En août 2002, des accrochages meurtriers ont opposé les forces de l'ordre des deux pays sur la frontière méridionale du Tchad tandis que la troisième tentative de coup d'Etat à Bangui en octobre 2002 a été suivie de massacres parmi la population tchadienne de Bangui.

libyen se défend de vouloir déstabiliser le régime de N'Djamena et donne pour preuve ses efforts pour résoudre le conflit¹⁹ et ses livraisons de matériel militaire à l'Armée Nationale du Tchad afin de combattre les rebelles²⁰. D'un autre côté, le territoire libyen sert de base de ravitaillement pour les combattants du MDJT (à forte composante Toubou) qui bénéficient de complicités avec des responsables libyens de la région de Sebha grâce au jeu d'alliances familiales. N'est-ce pas non plus dans un hôpital de Tripoli, à bord d'un avion sanitaire libyen, que le chef rebelle Youssouf Togoïmi a été évacué en septembre 2002 après avoir été mortellement blessé par une mine ? Le jeu complexe mené par la Libye au Tchad contribue à maintenir une suspicion réciproque entre les deux voisins.

Au niveau officiel, l'entente bilatérale reste donc fragile tout en se traduisant par des investissements libyens conséquents dans la capitale tchadienne. Au niveau des opérateurs économiques privés, le revirement des relations tchado-libyennes suscite les mêmes réactions partagées. Le milieu des grands commerçants à N'Djamena (dominés par des musulmans « nordistes ») reflète bien cette diversité. Ainsi, certains opérateurs tchadiens (in)directement impliqués dans la reprise des échanges transsahariens apprécient les opportunités commerciales qui s'ouvrent avec la Libye et font valoir que « *tous les Libyens ne sont pas comme Kadhafi* ». D'autres évoquent le « *dangereux ami libyen* » et préfèrent continuer prudemment leurs activités avec leurs partenaires habituels (l'Europe, les Etats-Unis, l'Asie, le Nigeria, les Etats du Golfe...). Enfin, il y a ceux, marqués par la guerre, qui ne pardonnent pas à Kadhafi ses actions passées au Tchad : souvent anciens habréistes ou partisans de Goukouni Oueddeï (mais pas toujours), ces hommes d'affaires vivent avec amertume la réconciliation avec la Libye.

Pour l'instant bien réelle mais ambiguë et récente, la coopération libyenne au Tchad se heurte à l'identité particulière d'un pays marqué par une ligne de front religieuse, une longue guerre civile et par la persistance de l'influence économique et politique occidentale, fruit d'un passé colonial français. On peut compter sur l'exploitation prochaine du pétrole tchadien pour éclaircir les rapports de force bilatéraux.

¹⁹ En janvier 2002, un accord de paix a été signé à Tripoli entre le MDJT et le gouvernement tchadien. Les hostilités ont cependant repris dès le mois d'octobre 2002 avec l'attaque de Faya par les rebelles.

²⁰ en 2000 à Faya.

LA POPULATION LIBYENNE, UN DEMI-SIECLE DE MUTATIONS

Jacques FONTAINE

En moins d'un demi-siècle, la Libye a connu une mutation considérable. Pays rural et arriéré à l'indépendance (1951), elle est devenue, en moins de cinq décennies un pays très largement urbanisé avec l'un des plus hauts niveaux de vie du continent africain. Nous pouvons appréhender l'évolution de la population libyenne grâce aux cinq recensements de la population qui ont été réalisés depuis l'indépendance. L'étude comparative de ces recensements pose quelques problèmes car, d'une part, les unités administratives ont fréquemment varié, sans que des correspondances soient établies et, d'autre part, la publication des résultats a été plus ou moins complète ; par ailleurs les résultats des recensements libyens ne sont pas toujours facilement accessibles.

UN ACCROISSEMENT QUI SE RALENTIT

La population libyenne se montait à 4 405 000 h en août 1995, soit plus de 4 fois celle de 1954 (fig. 1 et tab. 1). Si l'on ajoute la population étrangère, il est probable que la population totale du pays atteignait 5 500 000 h en 1995 et qu'elle dépasse aujourd'hui les 6 millions d'habitants. En effet, la question du nombre d'étrangers reste entière, malgré la publication de certains résultats du recensement de 1995 (*Statistical book*, 1998) : il y aurait eu 407 000 non-Libyens dans la Jamahiriya, soit 29 000 de moins qu'en 1984. Cela nous paraît peu vraisemblable : toutes les estimations font état d'un à deux millions d'étrangers en Libye au milieu des années 1990 (J. Fontaine, 1996a).

Tableau 1 – Evolution de la population en Libye

	1954	1964	1973	1984	1995(a)	1995(b)	2001 (c)
Libyens (en milliers)	1 042	1 515	2 052	3 231	4 405	4 405	5 100
Accroissement annuel moyen par période intercensitaire	-	3,8%	3,45%	4,21%	2,86%	2,86%	2,5%
Non-Libyens (en milliers)	47	49	236	436	407	1 100±	1 200±
Total (en milliers)	1 089	1 564	2 288	3 937	4 812	5 500±	6 300±

Sources : Ch. SOURIAU (1986), National Atlas (1978), Encyclopaedia Universalis, Statistical book (1998), RP 1984 et 1995

(a) : données officielles (RP 1995)

(b) : estimations de la population étrangère tirée d'un document du ministère libyen de la Planification (1994) prévoyant plus d'un million d'étrangers en 1995

(c) estimations de l'auteur

fig 1 et 2

Depuis une quarantaine d'années, la population libyenne a crû très rapidement, du fait d'une forte natalité qui a frôlé, voire dépassé le taux de 50 % jusqu'au début des années quatre-vingts et d'une mortalité précocement faible grâce à l'amélioration de l'encadrement médical permis par la rente pétrolière. Néanmoins, pour la première fois depuis 1954, le taux d'accroissement annuel moyen entre 1984 et 1995 est descendu sous la barre de 3 %, marquant ainsi une rupture nette par rapport à la période antérieure. Ce ralentissement est dû à une forte diminution du taux de natalité qui, en une quinzaine d'années, semble être passé de 50 ‰ à moins de 30 ‰ (28 ‰ en 2001 selon l'INED), la Libye suivant en cela les autres pays du Maghreb et l'Égypte, avec quelques années de retard. Le taux de fécondité a baissé également : 7,4 enfants par femme en 1981 (C. Souriau, 1986, p. 74), 6,7 entre 1990 et 1995 (Encyclopaedia Universalis), 3,9 en 2001 selon l'INED.

La diminution du taux de natalité n'est pas sans conséquences sur la composition par âge de la population : la part des moins de 15 ans est en nette réduction (et revient à un niveau proche de celui de 1954 (tab. 2).

Tableau 2 : Evolution de la répartition de la population par âge

	1954		1964		1973	1984		1995	
	Effectifs	%	Effectifs	%		Effectifs	%	Effectifs	%
- de 15 ans	418 133	38,4	683 431	43,7	?	1 610 939	49,86	1 719 692	39,04
+de 15 ans	670 756	61,6	880 938	56,3	?	1 620 120	50,14	2 685 294	60,96

Source : RP 1954, 1964, 1984, 1995

NB : En 1954 et 1964, les données concernent l'ensemble de la population, en 1984 et 1995, la population libyenne uniquement.

UNE REPARTITION QUI SE MODIFIE

De tous temps la répartition de la population libyenne a été marquée par une forte concentration sur le littoral. Les conditions naturelles en sont bien entendu responsables, mais cette concentration a varié selon les époques et la répartition actuelle est marquée par des différences notables avec celle de 1954.

Trois régions, regroupent l'essentiel de la population :

- Le littoral tripolitein, entre Zuwarah et Misratah est déjà, et de loin, la région la plus peuplée avec une importante population rurale sédentaire, plus nombreuse que les citadins, et quelques nomades ou semi-nomades. A elle seule cette petite région comptait plus de la moitié des Libyens.

- La Cyrénaïque côtière, d'Ajdabiyah à Tobrouk est nettement moins peuplée, mais surtout, c'est une terre marquée par le nomadisme. Ces ruraux sédentaires ne sont qu'une petite minorité (15 % environ), beaucoup moins nombreux que les citadins.

- Le Jabal tripolite est la troisième région peuplée, mais avec des densités largement inférieures et avec une opposition entre la partie occidentale (Jabal Nafusah) où les sédentaires sont largement minoritaires et la partie orientale où les nomades et semi-nomades l'emportent.

- Le reste du pays qui correspond à la steppe côtière du Golfe de Syrte et à l'immensité saharienne est peuplé de manière très discontinue, par des tribus nomades dans la steppe et par les sédentaires dans les oasis sahariennes. A l'exception de quelques Touaregs Kel Ajjer dans la région de Ghat et quelques tribus fezzanaises, on note la très faible importance du grand nomadisme en Libye au milieu du XXème siècle à tel point que c'est au cœur du Sahara, dans la région de Koufra, que l'importance du nomadisme est la plus faible : moins de 1 % de la population est nomade ou semi-nomade.

L'EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA POPULATION

Cette étude est assez délicate car nous ne disposons pas de données directement comparables pour les quatre périodes intercensitaires ; néanmoins le tableau 3 nous montre qu'une rupture est intervenue entre les recensements de 1964 et de 1973 : la part de la population des deux principales régions littorales, déjà en augmentation dans la période précédente, s'est brusquement accrue, de même que, secondairement, celle du Fezzan alors que celle des autres régions régressait nettement. Après 1973, l'évolution est moins brutale : l'ère des grands bouleversements est terminée.

Tableau 3 – Evolution de la répartition de la population vivant en Libye de 1954 à 1995

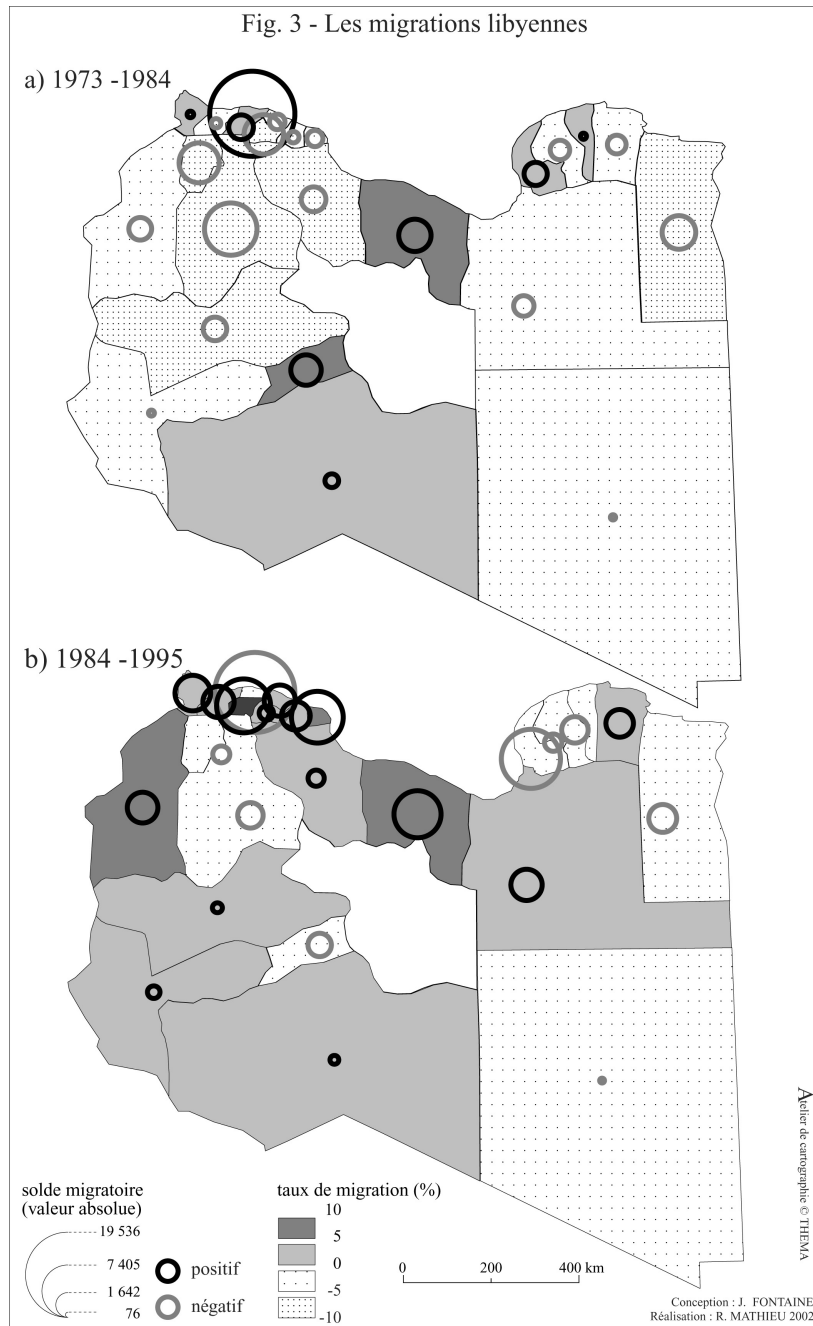
	1954 Nombre %	1964 Nombre %	1973 Nombre %	1984 Nombre %	1995 Nombre %
Population totale	1 089 000 100	1 564 000 100	2 288 000 100	3 637 000 100	4 812 000 100
Population des régions de Tripoli, Az-Zawiyah, Benghazi et Jabal-al-Akhdar	585 000 53,7	892 000 57,0	1 418 000 61,9	2 186 000 60,1	2 878 000 59,8
Population du Fezzan (sans la Jofrah)	47 300 4,3	70 000 4,5	111 000 4,9	214 000 5,9	314 000 6,5
Population dans le reste du pays	456 500 41,9	602 000 38,5	761 000 33,2	1 237 000 34,0	1 620 000 33,7

Sources : Ch. Souriau (1986), National Atlas (1978), Encyclopedia Universalis et Statistical book (1998)

NB : ce tableau est à utiliser avec précautions, les limites administratives ayant évolué plusieurs fois (sauf pour le Fezzan).

L'explication de cette rupture est à mettre en relation avec le début des retombées de l'exploitation pétrolière, ce qui a déclenché la sédentarisation des nomades et un exode rural massif, accompagné aussi de migrations interurbaines : en 9 ans (1964-1973), ce sont environ 150 000 personnes qui changèrent de *mantaqat*, soit 10 % de la population de 1964) fait apparaître une très forte attractivité du littoral et particulièrement de la *mantaqat* de Tripoli (elle a gagné plus 55 000 habitants sur un solde migratoire positif total inter-*mantaqat* de moins de 76 000 personnes).

Fig. 3 - Les migrations libyennes



Inversement tout le reste de la Libye a eu un solde migratoire négatif, en particulier l'arrière-pays immédiat de Tripoli : la *mantaqat* de Al-Khoms, dont l'essentiel de la population vit sur le versant oriental du Jabal Nafusah et surtout la *mantaqat* de Gharyan qui perd 33 000 habitants soit 18 % de sa population de 1964, essentiellement au profit de Tripoli. Si l'on ajoute le retour des rapatriés

des pays voisins (37 000 dont plus de 20 000 se sont installés à Tripoli) et l'arrivée de 187 000 étrangers (dont environ la moitié à Tripoli et Benghazi), on peut conclure à une forte littoralisation de la population libyenne pendant la période 1964-1973. Ce phénomène a été lié, en grande partie, au délestage du Jabal Nafusah.

Les périodes suivantes vont voir une nette diminution des migrations interrégionales alors même que la maille territoriale retenue (25 *baladiyat*) est nettement plus fine que les 10 *mantaqat* : entre 1973 et 1984 on comptabilise à peine 95 000 migrants inter-*baladiyat* et moins de 60 000 entre 1984 et 1995 soit respectivement 4 % et moins de 2 % de la population résidente au début de chaque période intercensitaire.

Entre 1973 et 1984 (fig. 3) Tripoli reste - et de loin - la première région réceptive avec un solde positif de près de 20 000 migrants (soit encore plus de la moitié du solde migratoire positif total inter-*baladiyat*). Mais Syrte et Sebha occupent les seconde et troisième positions, devant Az-Aziziya et Benghazi : la capitale de la Cyrénaïque est de moins en moins attractive. Comme dans la période précédente, c'est le Jabal Nafusah qui fournit l'essentiel des départs et plus encore du solde migratoire négatif : les trois *baladiyat* de Gharyan, Yefren et Tarhuna ont perdu plus de 16 000 habitants, principalement à destination de Tripoli.

La dernière période intercensitaire voit une nouvelle diminution des migrations interrégionales et une profonde modification de leur organisation (fig.6). Désormais, les deux zones métropolitaines deviennent émettrices : Tripoli connaît un solde négatif de près de 15 000 habitants et Benghazi de 6 000 personnes. Les principales zones attractives sont la côte tripolitaine et celle du golfe de Syrte : Az-Aziziya, très proche de Tripoli, bénéficie sans doute d'un phénomène classique des grandes métropoles, celui du redéversement (que l'on retrouve aussi à Alger ou à Tunis) Misratah, troisième ville libyenne semble avoir retrouvé un certain dynamisme ; quant à Syrte et Ajdabiyah, elles bénéficient du développement de l'industrie pétrochimique littorale et de l'arrivée de l'eau de la Grande Rivière artificielle.

On remarque aussi que les zones d'attractivité des principales villes se modifient : alors qu'entre 1964 et 1973 et entre 1973 et 1984 la proximité jouait un rôle essentiel (plus encore pour Tripoli dont les liens avec le Jabal Nafusah étaient très largement prédominants que pour Benghazi dont l'influence s'étendait à l'ensemble de la Cyrénaïque), pendant la dernière période intercensitaire, les relations migratoires avec les zones proches s'affaiblissent alors qu'elles se développent avec les zones plus lointaines, et ceci est valable aussi bien pour les métropoles que pour certaines villes importantes (Sebha et Syrte en particulier) (O.Pliez).

Par ailleurs, le mouvement de retour des rapatriés (et de leurs familles) continue, à un rythme de plus en plus lent (18 000 entre 1973 et 1984 et 8 000 entre 1984 et 1995). Pendant la première période, les deux métropoles en reçoivent près de la moitié mais 20 % s'installent à Sebha ; pendant la période

suiivante, la chef-lieu du Fezzan devient leur destination majoritaire et y puise une bonne part de son dynamisme...avec les arrivées d'étrangers, sur lesquelles, malheureusement, nous ne disposons pas d'informations.

LE BILAN DE LA PERIODE

Nous pouvons tenter un bilan global de la période 1954-1995 malgré les limites déjà soulignées. Pendant ces 41 années, la population libyenne a été multipliée par un peu plus de 4 (tab.1). Les régions qui ont connu la plus forte croissance sont celles de Mourzouk, Syrte, Tobrouk, Koufra (+580 %) et Sebha (+750 %), mais il s'agit là de régions peu ou très peu peuplées. Viennent ensuite Tripoli, Ajdabiyah et Al-Baydah (+450 à +490 %). Inversement le Jabal tripolitaïn connaît un accroissement très faible (+250 à +300 %). Cette carte confirme donc les indications fournies par le tableau 3 :

- littoralisation de la population, processus dans lequel le poids de Tripoli est déterminant (le rôle de Benghazi est, semble t'il, moins net : la ville et sa région ont une croissance à peine supérieure celle de l'ensemble du pays, avec une nuance cependant, la part des étrangers à Benghazi est largement supérieure à la moyenne nationale). Cette littoralisation se marque aussi par l'importante croissance des rivages du Golfe de Syrte, mettant ainsi progressivement fin au hiatus de peuplement entre Tripolitaine et Cyrénaïque (il y a aujourd'hui plus de 100 000 citadins entre Misratah et Ajdabiyah alors qu'il y avait moins de 5 000 sédentaires en 1954 !). On peut noter cependant que depuis 25 ans le poids des régions côtières de Tripoli et Benghazi a légèrement décru.

- parallèlement, et surtout depuis les années 70, la part du Sahara, surtout méridional, s'accroît rapidement, ce qui s'explique d'abord par la volonté libyenne de contrôler son immense désert par le développement de périmètres irrigués, l'installation de cadres tripolitains et la création de points de peuplement *ex-nihilo*.

- enfin, la croissance de la population est particulièrement faible dans l'arrière-pays tripolitaïn, le Jabal et ses environs : l'important délestage des années 60 n'a pas été effacé, malgré une croissance retrouvée depuis 25 ans.

Aujourd'hui, la répartition de la population libyenne (fig.4) reste toujours marquée par l'existence de deux grands modes de peuplement (Tripolitaine et Cyrénaïque), mais l'accroissement démographique rapide de la côte du golfe de Syrte tend, petit à petit, à les relier tandis que le Fezzan pèse d'un poids sans cesse plus important. Néanmoins l'opposition entre le littoral peuplé et urbanisé et l'intérieur presque vide reste très violente.

fig 4 et 5

UNE URBANISATION QUI EXPLOSE.

Au lendemain de son indépendance, la Libye avait la particularité – comme la Mauritanie – de compter plus de nomades (288 000 en 1954) que de citoyens (273 400), répartis dans une dizaine de villes seulement. Aujourd’hui elle compte près d’une centaine de villes et 85% de citoyens. Ainsi la Libye a connu une véritable explosion urbaine qui en fait aujourd’hui l’un des plus urbanisés du Monde Arabe et le plus urbanisé d’Afrique.

Tableau 4 - Evolution de l’urbanisation

Date	1954	1964	1973	1984	1995
Nombre de villes de plus de 4000 h	10	23	41	65	?
Population urbaine	273 500	710 100	1 518 500	2 760 000	4 129 000
Taux d’urbanisation	25,1	45,4	66,4	70,1	85,8

Source : Recensements.

Tableau 5 – Evolution de la répartition des villes libyennes par types

Date	1954		1964		1973		1984		1995	
	Nb	Pop	Nb	Pop	Nb	Pop	Nb	Pop	Nb	Pop
Métropoles (en milliers) %	2	199,4 72,9%	2	428 (?) 60,3%	2	912,7 60,1%	2	1 433,5 51,9%	2	1 900 46%
Grandes villes (en milliers) %							1	131 4,7%	3	500 12%
Villes moyennes (en milliers) %			3	100 (?) 14,1%	7	256,8 16,9%	11	603 21,8%	14	900 22%
Petites villes (en milliers) %	8	74,1 27,1%	18	181,9 25,6%	32	349 23%	51	592,5 21,5%	75	830 20%

Source : S.K. KEZEIRI et pour 1995, estimations d’après le recensement

Nb : Métropoles : Tripoli et Benghazi ; Grandes villes : plus de 100 000 h ; Villes moyennes : 30 000 à 100 000 h ; Petites villes : moins de 30 000 h.

En 1954, seules Tripoli et Benghazi étaient de véritables villes, avec peut-être Darnah ; Ajdabiyah, officiellement troisième ville du pays avec 16 400 habitants n’était qu’un gros bourg entourée de tentes de nomades démantés (fig.5).

L’évolution de l’urbanisation libyenne peut-être divisée en 3 phases (tab. 4 et 5).

- La période 1954-64 voit une très forte croissance de l'urbanisation – grâce à un développement des métropoles certes, mais surtout grâce à la promotion de bourgs ruraux qui se transforment en petites voire en moyennes villes : le cas le plus caractéristique étant celui d'Al-Bayda, premier siège de la Sanoussiya, devenue capitale royale après l'indépendance.

- La période suivante voit un très fort accroissement du taux d'urbanisation grâce à la densification du réseau urbain selon les mêmes schémas que précédemment ; de plus, un début de développement des investissements d'Etat, permis par les revenus du pétrole, favorise les petites et moyennes villes, mais les deux métropoles sont les premières à tirer profit de la manne pétrolière et à bénéficier du développement considérable des flux migratoires : de ce fait, elles continuent à concentrer plus de 60 % des citoyens du pays (fig.6).

fig.6

- La troisième période, après 1973, est celle d'un développement urbain plus classique : le taux d'urbanisation augmente plus lentement, la part des métropoles régresse au profit des villes moyennes dont l'importance croît rapidement ; certaines – bénéficiant des retombées de la manne pétrolière et/ou du dynamisme de leur bourgeoisie (Misratah, Az-Zawiyah, Sebha) passent progressivement dans la sphère des grandes villes avec naturellement tous leurs équipements (industriels, commerciaux et sociaux).

Aujourd'hui, Tripoli et Benghazi dominent très largement le réseau urbain avec respectivement environ 1 300 000 habitants et 600 000 habitants en 1995. Ce duo de grandes villes dirige en fait deux réseaux urbains différents (figure 7) : celui de la Cyrénaïque est marqué par la présence de quatre villes importantes d'une centaine de milliers d'habitants chacune (Ajdabiyah, Al-Bayda, Darnah, Tobrouk) et de rares moyennes et petites villes ; la Tripolitaine ne compte que deux villes importantes (Misratah et Az-Zawiyah), mais de nombreuses moyennes et petites villes. Quant au Sahara libyen, on peut difficilement parler de réseau urbain, à l'exception du Fezzan central où Sebha affirme de plus en plus son rôle (J. Fontaine, 1996a).

Colonie phénicienne fondée au VIIe siècle av. J.C., Tripoli (fig.8) n'était, au début du XXe siècle, qu'une petite ville construite sur un promontoire rocheux qui abritait des vents d'ouest un petit port largement ouvert à l'est. C'était une médina pentagonale aux ruelles étroites et tortueuses enfermée dans ses murailles et dominée, au sud-est, par un château maintes fois remanié. Aujourd'hui, c'est l'une des plus grandes villes du Maghreb qui s'étend sur près de 150 km², 15 km d'ouest en est et 10 km du nord au sud. Située en face du château, au sud-est de la médina, la Place Verte (Assaha-al-Khadra) est le point nodal de la ville d'où partent en éventail six ou sept rues et boulevards importants qui irriguent un centre-ville encore fortement marqué par son passé colonial. De place en place, quelques hauts bâtiments (grands hôtels, banques...) ponctuent l'espace urbain, tandis qu'à l'ouest, est commencée l'édification de grands complexes de bureaux (Al-Emad, Al-Fatah...) donnant au front de mer

un aspect futuriste. Au delà de ce centre s'étendent des grands immeubles d'habitation, puis, après le premier périphérique situé à trois kilomètres environ de la Place Verte, l'espace urbain est occupé moins densément : on y trouve pêle-mêle des quartiers résidentiels, de moyenne ou de haute gamme, des zones commerciales, artisanales ou industrielles ainsi que des zones vertes, reliés par tout un réseau de boulevards et d'autoroutes. L'urbanisation s'étend au détriment de la campagne tripolitaine qui était autrefois le domaine du palmier-dattier et de l'olivier. Les grands équipements de transport (nouveau port de marchandises et aéroport) sont rejetés à 15 ou 20 kilomètres du centre de même que certaines usines. Ses fonctions sont celles de toute capitale : elle garde un rôle de commandement important, malgré la décentralisation qui égrène partiellement les ministères et les administrations centrales dans d'autres villes plus ou moins importantes (Benghazi, Misratah, Syrte, Sebha, Houn...) ; c'est aussi le premier centre universitaire, commercial et industriel du pays grâce à une grande variété de petites et moyennes entreprises dans tous les domaines (en dehors de la sidérurgie et de la pétrochimie lourde).

Fig 8

Benghazi a aussi une origine antique. Elle bénéficie d'un site médiocre, aussi bien du point de vue maritime qu'urbain : les multiples sebkhas ont posé, et posent encore, des problèmes d'aménagement. Son centre juxtapose une vieille médina turque et deux quartiers coloniaux, l'un au bord de mer, au nord-est, l'autre au sud-est de la médina. Depuis l'indépendance la ville s'est développée selon un plan semi-radio concentrique presque parfait formant un demi cercle de 7 à 8 km de rayon soit 80 km² : 6 boulevards semi-circulaires distants d'un kilomètre environ et coupés de multiples radiales relient les deux routes côtières, du nord-est et du sud-ouest. Centre tertiaire important (commerce, université...) elle a bénéficié de la relative proximité des gisements d'hydrocarbures dont elle est la base arrière et elle est aussi le siège social de l'établissement de la Grande Rivière artificielle. Elle dispose en outre d'un certain nombre d'industries, moins développées et moins diversifiées que celles de Tripoli. Comme dans cette dernière, grands équipements (aéroports) et usines polluantes (cimenterie, centrale thermique...) ont été rejetées à l'extérieur du tissu urbain.

Les autres villes sont d'une taille largement inférieure, mais ont des taux de croissance encore plus élevés que les deux métropoles (de 4,6 à 7,4 % par an entre 1973 et 1984 pour 11 des 12 villes moyennes de 30 000 à 130 000 habitants). Elles ne sont pas toutes semblables, certaines ayant été quasiment rasées, par les combats de la Seconde Guerre mondiale (Tobrouk) ou par un tremblement de terre (Al-Marj) et reconstruites, mais ont toutes deux points communs :

- leur architecture est marquée par l'omniprésence du béton armé auquel on sacrifie tout, que cela soit les constructions coloniales ou les vieilles médinas (on garde parfois une ancienne maison à titre de témoin d'un passé révolu pour

d'éventuels touristes qui viendront, un jour, visiter le pays), et parfois même de vénérables mosquées que l'on n'hésite pas à recouvrir de ciment ! (l'importance des destructions explique la présence d'immenses tas de gravats aux entrées des villes qui donnent un aspect peu avenant) ;

- leurs fonctions sont dominées par le tertiaire, particulièrement le commerce, l'industrie ne jouant qu'un rôle mineur, sauf exception.

Aujourd'hui la Libye est –de loin - le pays le plus urbanisé du Maghreb. Mais les fonctions de ces villes sont avant tout tertiaires, principalement commerciales et administratives, l'industrie n'y joue qu'un rôle secondaire ; la véritable richesse économique vient essentiellement du désert.

UNE SOCIÉTÉ QUI SE TRANSFORME

La manne pétrolière a bien évidemment considérablement influencé la société libyenne : diversification de l'emploi, hausse du niveau de vie et amélioration des services sociaux,... La société actuelle, citadinisée et tertiaisée n'a plus rien à voir avec celle, rurale et agricole, du début des années 50 qui paraît aujourd'hui très lointaine, même si certains paysages mentaux n'ont pas beaucoup changé : deux générations, c'est une durée beaucoup trop courte pour effacer des siècles pendant lesquels la tribu était la référence incontournable, d'autant plus que l'idéal de la société bédouine a été fréquemment rappelé, y compris par le Guide dans le Livre vert.

Tableau 6 – La population active

	1954	1964	1973	1984	1995
Pop. active	318 278	405 258	?	680 994	1 032 611
Taux d'activité	29,2%	25,9%	?	21,1%	23,5%

Source : Recensements

La population active a toujours été peu nombreuse (tab.6) ; le taux d'activité a même régressé du fait du rajeunissement continu de la population jusqu'en 1984. Néanmoins, depuis, elle tend à augmenter sous le double effet de l'arrivée à l'âge adulte des classes jeunes et de l'augmentation de l'activité féminine dont le taux est passé de 5,6 % en 1984 à 9,3 % en 1995 : le nombre de femmes actives a plus que doublé : (201 000 en 1994 contre 88 000 en 1984) mais ne représente encore que 18,9 % de l'ensemble des actifs.

En 40 ans la répartition sectorielle s'est également considérablement modifiée : l'agriculture, qui représentait près des 2/3 des emplois en 1954 n'en occupe plus qu'un cinquième alors que l'industrie, le BTP et les mines, et surtout le secteur tertiaire ont connu une véritable explosion (tab.7).

Tableau 7 – La répartition sectorielle de la population active

	1954		1996 *	
	Nb	%	Nb	%
Agriculture	199 568	62,7	211 000	19,3
Industrie, Mines, BTP	39 700	12,5	279 700	25,6
Tertiaire	79 004	24,8	601 400	55,1

Sources : Recensement de 1954 et statistical book 1998

* 1996 Population libyenne exclusivement.

Cette diversification de l'emploi s'est accompagnée d'une hausse considérable du niveau de vie : le PNB par tête est aujourd'hui supérieur à 5 000 \$ (2^e PNB en Afrique) et la Libye est classée au 59^e rang pour l'IDH (Indice de Développement Humain), ce qui en fait le second pays africain (après l'île Maurice). Corrélativement toute une série classique d'indicateurs se sont largement améliorés : ration alimentaire, consommation d'énergie, encadrement médical ... C'est ainsi que, aujourd'hui 95 % des logements, voire plus, disposent de salle de bains, de wc, de cuisine et de l'électricité. Le taux de scolarisation a aussi fait un saut considérable passant d'à peine plus de 20 % en 1954 (39 % pour les garçons, mais seulement 7 % pour les filles) à près de 100 %.

Ainsi, en moins de deux générations, la population libyenne a fait un bond de plusieurs siècles, passant de l'âge du nomadisme et de l'araire à celui de l'ordinateur. Cela ne s'est pas toujours fait sans tensions, mais c'est là un autre domaine d'étude que je laisse aux politologues et aux sociologues.

LES RELATIONS HOMMES-FEMMES EN LIBYE, HIER ET AUJOURD'HUI

Maria Graeff Wassink

A l'instar de ses voisins des bords de la Méditerranée, la société libyenne était caractérisée depuis des siècles par le *primat du patriarcat*. C'est à partir de cette caractéristique qu'il convient de situer et d'apprécier l'action réformatrice profonde conduite par l'un de ses représentants devenu le chef suprême du pays il y a trente trois ans. Car c'est ainsi qu'en Libye les relations entre hommes et femmes ont évolué vers un nouveau modèle - un modèle original - se distanciant à la fois du patriarcat méditerranéen classique et du mouvement féministe à l'occidentale : l'un et l'autre ont été en quelque sorte revus et corrigés, dans cette société traditionnelle marquée par sa culture bédouine originelle¹, par l'inventeur de la Jamahirya ou « Etat des masses ».

Aussi bien le féminisme libyen que les options politiques induites du principe proclamé de la « démocratie directe » sont à comprendre et interpréter à travers ces réalités fondamentales, propres à ce pays, et aux institutions singulières, difficiles à appréhender pour nous, dont il s'est doté au cours des trente dernières années. Mais pour mieux saisir l'apport de la révolution de 1969 à la transformation de la condition féminine en Libye, il convient d'abord de revenir quelque peu en arrière, soit au tout début de l'indépendance du pays.

AU TEMPS DE LA MONARCHIE

Lorsque les Nations-Unies accordèrent à la Libye son indépendance en 1951, la monarchie mit d'emblée l'accent sur l'identité arabo-musulmane sunnite de la société. Elle prôna le respect des traditions ancestrales et tribales. En sorte que le rôle de la femme libyenne consistait à être avant tout la « génitrice », dépositaire de la transmission de la vie, et la gardienne du bien-être de ses proches, en premier lieu de son mari, à qui elle devait obéissance et soumission. Elle était ainsi placée sous tutelle, et continuait à vivre séquestrée ; car elle était considérée comme le symbole de l'honneur de la famille et du clan.

A partir de 1958, suivant en cela l'exemple d'autres pays arabes qui bénéficièrent avant la Libye de la ressource du pétrole, le régime monarchique commença à consacrer une part importante des moyens budgétaires à l'éducation de base. La population était encore très largement analphabète. Aussi, pour s'attaquer à cette faiblesse d'une société en développement, on se mit à construire – la rente pétrolière aidant – des écoles et collèges en nombre. On donna la priorité, bien sûr, aux deux villes principales : Benghazi et Tripoli. A leur tour, les filles se mirent alors à fréquenter l'école, mais dans la stricte

¹ Bédouine, et non –comme on a parfois pu l'écrire, mais à tort- berbère. A noter que les Berbères représentent environ 2 % de la population libyenne.

observance des traditions : écoles de filles, enseignantes féminines. Très peu d'élèves étaient autorisées à poursuivre leurs études au-delà de la puberté. D'où se développa un écart de niveau d'instruction entre garçons et filles qui allait se creuser rapidement.

Les choses commencèrent donc à bouger d'abord dans le domaine de l'enseignement. Par ailleurs, sous l'influence des pays arabes voisins, une première association féminine vit le jour en 1955 : elle fut créée à Benghazi, alors capitale du Royaume. Une autre suivit en 1957, à Tripoli cette fois. Si l'esprit n'en était pas encore vraiment « féministe », ces organisations n'en favorisèrent pas moins la prise de conscience des femmes citadines à l'égard de leur propre statut.

Mais ces timides innovations, pour méritoires qu'elles aient été, ne touchaient guère la population en profondeur. La réalité de la dépendance et de l'aliénation de la femme dans le rapport homme-femme restait si prégnante, si évidente, qu'elle ne pouvait échapper au gouvernement royal, lequel était particulièrement attentif à l'évolution et au progrès de la société égyptienne. Le Roi fit donc amorcer une série de réformes législatives qui visaient à la modernisation et, d'une façon plus ou moins formelle, à l'amélioration du statut de la femme en sorte que le rôle de celle-ci dans l'organisation de la société et sa participation à la vie publique apparaissent moins inexistantes, moins archaïques.

C'est ainsi que l'âge légal du mariage pour les filles fut fixé à 16 ans (auparavant, selon la coutume, le mariage pouvait intervenir, et intervenait couramment, dès la puberté). Dans le même esprit la femme obtint le droit de choisir son futur époux (au lieu qu'il lui soit imposé). De par la loi, la scolarisation devint obligatoire jusqu'à la fin du cycle primaire. Les femmes, c'est à noter aussi, obtinrent le droit de vote. Par ailleurs le législateur fit disparaître dans les textes toute discrimination de salaire entre hommes et femmes.

Si une petite minorité de familles commencèrent alors à vivre « à l'euro-péenne »- quelques femmes osèrent même quitter le voile -, les lois « modernes » restaient hélas lettre morte pour la grande majorité : la tradition patriarcale continuait de s'imposer.

C'est en 1965 que la première association féminine vraiment féministe se mit sur pied. Parallèlement une revue – faite par des femmes pour les femmes – fut éditée (et elle a continué d'exister jusqu'à aujourd'hui). Grâce à ces mesures législatives et à l'effet d'entraînement qu'elles produisirent, une petite élite, certes limitée à des milieux privilégiés –moins de dix mille femmes -, avait atteint un niveau d'éducation supérieure vers la fin des années soixante. Leur rôle dans la société était toutefois des plus modestes ; il restait en tout cas peu visible.

LA REVOLUTION LIBYENNE DE 1969

Telle se présentait la situation au moment où la junte des « officiers libres » prenait le pouvoir, le 1^{er} Septembre 1969. Une révolution faite sans les femmes...

Dès la mise en place du nouveau pouvoir, le régime révolutionnaire allait toutefois afficher son intérêt pour celles qui deviendront vite un soutien privilégié pour Kadhafi. Quelques mois après le 1^{er} Septembre, une réunion de masse fut organisée à Tripoli où les femmes libyennes allaient pouvoir exprimer leurs récriminations, leurs desideratas. C'était une grande première : l'autorité politique, le gouvernement, prenaient directement contact avec les citoyennes, leur accordaient considération et reconnaissance, se mettaient en quelque sorte à leur écoute. Beaucoup de femmes étaient séduites par les slogans révolutionnaires², qu'elles interprétaient en faveur de leur propre cause. Dans le même temps, par une habile récupération, la nouvelle équipe s'appuyait sur les mouvements féministes déjà existants et reprenait à son compte l'opinion selon laquelle l'instruction obligatoire pour tous est l'agent essentiel de transformation culturelle et sociale.

Le régime révolutionnaire n'allait pas tarder cependant à se heurter aux mêmes problèmes qu'avaient rencontrés ses prédécesseurs : un écart de plus en plus grand entre niveau d'éducation des garçons et des filles, d'une part ; un décalage profond entre les chances offertes aux enfants des grands centres urbains et les autres, d'autre part. D'où une première série de mesures significatives, plus ou moins énergiques : l'âge de l'obligation de scolarité était porté à 16 ans ; celui de l'autorisation de mariage à 18 et aujourd'hui, 20 ans pour les deux sexes ; la construction d'établissements scolaires des 1^{er} et 2^{ème} degrés était étendue rapidement aux villes secondaires ; il touchait même les communes rurales et les oasis. Allant plus loin, le nouveau régime encourageait la co-éducation au niveau primaire³, développait l'octroi de bourses d'études équitablement réparties entre les garçons et les filles, prenait des sanctions contre les parents récalcitrants qui refusaient le maintien de leurs filles à l'école.

Une telle somme de mesures concrètes produira, à terme, des résultats positifs nettement significatifs. Sur douze ans, de 1969 à 1983, on constate que le pourcentage des filles participant à l'enseignement non seulement s'est élevé régulièrement d'une année à l'autre, mais encore a augmenté deux fois plus vite que celui des garçons ; en sorte que l'équilibre sera atteint en 1988.

En 1975, sous l'impulsion de Mouammar Kadhafi qui joue alors le rôle d'inspirateur-animateur, est créée l'Union des Femmes Libyennes. Le but

² Dans le discours révolutionnaire, les slogans avaient un accent nouveau : « Liberté, socialisme, unité ». C'est surtout le premier terme expliqué comme le besoin de se libérer de l'oppression des siècles passés, de s'émanciper de l'humiliation de l'injustice et de l'ignorance, qui recueillit immédiatement un écho chez les femmes. Elles y reconnaissaient leurs propres aspirations.

³ Et plus tard, aux établissements du secondaire.

officiellement annoncé est d'engager la lutte contre les contraintes et les abus d'une société patriarcale qui se survit. Une fois constituée, l'Union se lance dans des activités variées : elle s'intéresse aussi bien au domaine de l'instruction (rattrapage scolaire) et de la formation professionnelle (secrétariat, couture), qu'à la préparation à la vie publique et politique. Parallèlement se met en place le planning familial à travers un réseau de dispensaires et de centre médico-sociaux qui couvre le pays, et on expérimente les garderies d'enfants pour venir en aide aux femmes accédant au travail. Les zones rurales ne sont pas oubliées. L'accent est mis sur l'éducation en relation avec le développement agricole : des centres d'action rurale vont dispenser, pour les femmes et les jeunes filles, des cycles de formation obligatoire (d'une durée de six mois, à raison de quatre heures par jour)⁴.

Durant cette période, un pourcentage de plus en plus important de femmes va s'impliquer et participer activement aux programmes, avec les encouragements du Guide de la Révolution et de son équipe. Toutefois le discours officiel restait prudent : il évitait de s'en prendre aux traditions, ne dédaignait pas de se référer à la religion, et entendait cantonner la femme dans son rôle familial. Si le progrès était indéniable, il importait désormais d'aller plus avant, de rompre le cercle vicieux des valeurs éducatives patriarcales, donc de proposer à la femme une nouvelle image-guide. A la société tout entière, il fallait un nouveau modèle de femme engagée et réellement citoyenne.

LE SYMBOLE DE « LA FEMME EN ARMES »⁵

A la fin des années 70, le discours officiel se fait beaucoup plus progressiste, à la limite de la provocation. En vue de réaliser une société vraiment égalitaire, le régime décide de s'attaquer non plus aux institutions mais aux mentalités. Dans cette approche nouvelle, la direction politique estima qu'il fallait concerner l'ensemble des deux sexes, et qu'il était nécessaire de peser plus encore sur la mentalité des hommes que sur celle des femmes.

L'idéologie diffusée par le Livre Vert eut donc cette fonction⁶. Rendue obligatoire dans tous les établissements scolaires, la lecture du Livre Vert se fera à égalité avec celle du Coran ; l'éducation civique et politique sera ainsi mise au niveau de l'enseignement religieux. En même temps, le régime multipliait les contacts directs au sein de la population et les médias étaient mis largement à

⁴ Les programmes techniques incluent école de conduite – auto et tracteur -, rudiments de petit élevage, apiculture, médecine vétérinaire, notions sur la conservation des produits alimentaires (congélation...), etc.

⁵ Maria Graeff Wassink « La femme en armes – Kadhafi féministe ? » Ed.Armand Colin, Paris 1990. Traduction en langues arabe et anglaise 1992.

⁶ « Le livre Vert », rédigé par Mouammar el Kadhafi est édité entre 1977 et 1979 à Tripoli par le Centre de Recherche sur la Révolution. Cet ouvrage de réflexion quasi philosophique et d'endoctrinement idéologique, fournit une armature morale, sociale, économique à la nouvelle société jamahiryenne (« Etat des masses »). Il ne contient de référence ni à l'islam, ni au Coran.

contribution. Un endoctrinement systématique était entrepris à l'échelle du pays tout entier.

En 1979, la guerre ouvertement déclarée contre les pratiques patriarcales prend la forme provocatrice du modèle de la « femme en armes », lequel sera suivi un an après par l'apparition du modèle de la « rahibat » (religieuse révolutionnaire), puis en 1981 de celui de la « garde jamahiryenne ». Dans ces divers cas de figure, le modèle affiché est celui de la femme qui n'a plus besoin de la protection de l'homme, qui est capable de se défendre elle-même, moralement comme physiquement. Parallèlement, on impose à l'ensemble de la jeunesse – filles et garçons - un entraînement militaire obligatoire dès l'âge de 15 ans, qui sera dispensé à l'intérieur des établissements scolaires. La femme « jamahiryenne » est donc bien devenue celle qui « porte des armes », un symbole fort qui se concrétise par la création d'une Académie Militaire pour les Femmes (AMF) – une première dans le monde arabe.

Par là, la femme nouvelle en Libye est aussi promue citoyenne à part entière. Elle aura ses responsabilités propres dans la cité, où elle pourra participer désormais à égalité à la vie politique et sociale. Tel est, bien sûr, le principe. Une importante évolution législative traduira dans des textes spécifiques l'égalité entre les hommes et les femmes. Notamment, tout ce qui touche au mariage et à la famille - les obligations entre époux, le divorce, la tutelle des enfants, etc.- sera profondément remanié dans la loi⁷.

Certains discours du Guide éclairent singulièrement le rôle assigné à la nouvelle élite féminine : « Les femmes ne seront libres et respectées, elles n'exerceront la plénitude de leurs droits, que lorsqu'elles seront fortes grâce à la possession de toutes les armes, les armes à feu comme celles de la conscience, de la culture et de la révolution... Le diplôme, même universitaire, ne suffit pas. C'est sur sa personnalité, sa compétence, sa culture générale que la femme sera jugée et qu'elle réussira à s'imposer aux hommes, y compris aux militaires »⁸.

Cette reconnaissance, les élèves-officiers de l'A.M.F. la recherchent d'abord pour elles-mêmes, mais également pour les autres femmes : « Montrer de quoi les femmes sont capables », « témoigner de notre sens des responsabilités », « donner à toutes les femmes confiance en elles-mêmes ». Telles sont les motivations qu'elles exprimaient couramment en 1988, lors de nos interviews de la première enquête.

⁷ La nouvelle législation libyenne (1984-1988) introduit l'égalité des droits et la réciprocité entre partenaires. Il confie à la femme une plus grande responsabilité. Mais l'outil législatif reste fondé sur la loi islamique. Il respecte la « charia » et évite de se mettre en contradiction avec elle. Depuis 1988, la femme jouit légalement d'un égal accès à la magistrature (auparavant, elle pouvait déjà exercer le métier d'avocate).

⁸ Discours du Guide à l'occasion de l'ouverture de l'académie militaire féminine (AMF) Septembre 1979.

*ENQUETE SUR UNE SOCIETE EN MUTATION*⁹

En tant que catégorie la plus représentative de l'idéologie féministe jamaïrienne, les élèves officiers de l'AMF furent choisies comme échantillon de référence pour l'enquête engagée à partir de 1985 sur les mutations sociales en cours. Les interviews furent poursuivies, en dehors de l'AMF, auprès des élèves officiers de l'académie militaire des hommes (AMH) ainsi que des étudiantes et étudiants de cinq facultés de l'université de Tripoli.

Au premier coup d'oeil, on pourrait juger que les opinions exprimées par les Libyens et les Libyennes interrogés restent collées aux valeurs patriarcales :

62 % de l'ensemble de l'échantillon pensent que la jeune fille militaire doit continuer d'habiter chez ses parents, quitte à renoncer à une promotion professionnelle qui l'éloignerait ;

60 % jugent que, dans un couple, en cas de maladie d'un enfant, il revient à l'épouse d'assurer la garde à domicile en renonçant à aller au travail ;

S'agissant du mariage, près de la moitié de l'échantillon se dit favorable au mariage traditionnel avec un cousin.

Une épouse médecin doit renoncer à participer au congrès médical auquel elle est conviée si son mari y est opposé.

Mais, au fur et à mesure de l'avancement de nos investigations, il apparaît que la majorité de l'échantillon émet des opinions en rupture avec la mentalité patriarcale, par exemple :

Mari et femme doivent prendre en commun les décisions concernant la famille et les enfants ;

Le budget familial doit être géré par les deux époux, même si la femme n'y contribue pas financièrement – là où le mari décidait seul antérieurement ;

⁹ L'enquête menée auprès des quatre groupes mentionnés s'est déroulée en deux temps : la première en 1988 (soit neuf ans après le lancement du modèle de la femme en armes), sur un échantillon de 186 personnes ; la deuxième en 2000, sur un échantillon élargi de 291 personnes. La première enquête avait été précédée par des interviews individuelles et de groupe. Pour la deuxième, nous avons ajouté certaines questions directes.

Les caractéristiques des deux échantillons sont largement les mêmes malgré quelques différences, tels la hausse du niveau d'études du père. Notons que 76 % des mères ne travaillaient pas en dehors de chez elle en 2000.

Un instrument d'observation fut mis au point afin de mesurer les opinions sur la mutation en cours au sein de la structure familiale ainsi que dans les rôles masculins et féminins. Il va de soi que cet instrument de mesure n'a aucune valeur normative. Il ne peut donner que des indications comparatives de tendances en recueillant des informations sur les nouveaux rôles attribués à la femme, et sur les éventuels décalages existant à cet égard entre conceptions masculines et féminines. Se présentant sous une forme pré-codée, ce questionnaire imagine une série de situations conflictuelles opposant la femme soit à son mari soit à ses parents, les questions posées étant du type : « Que doit faire la femme dans telle ou telle situation ? ». Le questionnaire-test laisse le choix entre des réponses se référant aux normes patriarcales et d'autres qui sont orientées dans le sens des valeurs promues par le pouvoir.

L'épouse, comme le mari, a droit de travailler professionnellement dans le domaine de son choix ;

Quand le couple a déjà eu plusieurs enfants, l'épouse peut refuser contre le désir du mari d'en avoir d'autres si cela lui apparaît incompatible avec son travail ;

La famille doit partir en vacances ensemble et non le mari seul ;

L'épouse en tant que citoyenne à part entière a le droit et le devoir de participer à la vie sociale et politique, et son mari ne peut l'empêcher d'aller assister aux réunions des Congrès de base ;

Il est normal que le mari participe à certaines tâches domestiques et familiales dès lors que les deux époux travaillent¹⁰.

Mais à y regarder de plus près, et à la lumière d'un ensemble d'idées issues de la doctrine politique et sociale spécifiquement libyenne, on peut tenter de dégager trois clés de compréhension.

L'EGALITE DANS LA DIFFERENCE.

Les idées essentielles véhiculées par le Livre Vert aident à situer le problème. En tête du chapitre sur les femmes, figure la définition suivante : « La femme est d'abord un être humain... ensuite une femelle comme l'homme est un mâle ». Plus loin, on peut lire : « L'homme et la femme sont différents. Ils sont égaux, mais il s'agit d'une égalité dans la différence. » Ces affirmations assez sommaires, que l'on peut qualifier de « biologistes », sont passées parfois pour une tentative de réhabilitation du patriarcat, et une telle interprétation a nourri plus d'un malentendu.

Pourtant, pour la première fois, la femme libyenne a été identifiée comme être social, ensuite seulement comme être biologique, en position d'égalité avec l'homme. Le rapport hommes-femmes a donc été identifié comme étant avant tout un lien social. Dans cette vision des choses, l'acte même de reproduction tend à devenir un acte de société, qui prend la dimension du vouloir individuel de deux partenaires. Ceci implique, théoriquement, la possibilité du refus de maternité voire même du mariage ; et fonde donc une sorte de droit au célibat¹¹.

¹⁰ Sur la participation des hommes aux tâches domestiques : la majorité des hommes juge normal le partage dans les soins aux enfants et les courses de ménage ; s'agissant du nettoyage de la maison ainsi que du repassage – tâches qui en 1988 étaient acceptées par une majorité d'hommes –, le pourcentage de ceux-ci s'est abaissé douze ans après à moins de 50 %. Alors que la revendication féminine de leur participation à ces tâches, majoritaire en 1988, a encore augmenté en 2000 ; pour la cuisine, on relève en 2000 une réticence masculine moindre qu'en 1988 ; quant à la lessive, elle est tenue par les deux sexes pour une tâche prioritairement féminine ; dans l'échantillon 2000, 30 % des hommes (en légère augmentation) se déclarent « disposés à participer à toutes les tâches domestiques ».

¹¹ Si le célibat en général, celui de la femme en particulier, est traditionnellement considéré comme une situation contre nature, voire à la limite anti-islamique, Kadhafi n'hésite pas à contester vivement cet état d'esprit : « qui vous dit que le mariage est obligatoire en Islam ?

Dans ce mode de raisonnement, la catégorie masculine devient - comme la catégorie féminine - un cas particulier, et non la catégorie de référence générale à laquelle tous et toutes devaient référer selon la logique du patriarcat.

LA CONCEPTION DU TRAVAIL

Rien ne s'oppose plus à l'assimilation entre la maternité, ou le travail au foyer, et d'autres formes de « productivité ». On peut notamment raccrocher au « champ de production » le « champ de reproduction », en permettant de réhabiliter le travail de la femme au foyer à l'instar d'un véritable emploi. Un enfant pourrait à la limite être considéré comme un « produit » – ou si l'on veut, un « fruit » - de tout premier ordre. Par de telles prises de position osées et fondamentalement nouvelles, comme la valorisation de la femme au foyer en tant que « productrice », Kadhafi gomme la différence entre travail à la maison et emploi extérieur, et ce faisant il valorise l'institution organique qu'est la cellule familiale.

Cette conception du travail¹² contribue aussi à la perception de l'ambiguïté du féminisme libyen. L'effort de visibilité et de valorisation de l'activité féminine non rémunérée a eu pour conséquence de relativiser l'intérêt du travail dit « professionnel ». Celui-ci ne sera plus considéré comme octroyant à la femme liberté et émancipation ; d'où il ne sera plus encouragé officiellement, même si on lui accorde le mérite de l'épanouissement et de l'affirmation de soi¹³. En effet, le régime continue d'inciter les femmes à préparer un diplôme et à rechercher un titre universitaire.

Il est permis de s'interroger : l'objectif est-il plutôt de valoriser les femmes dans leur rapport aux hommes au sein de la société ? Ou bien de les rendre plus autonomes économiquement ? A cet égard, on notera qu'une Libyenne a moins de nécessité qu'une occidentale à assurer son indépendance financière dès lors que, « diplômée », elle est admise à réclamer du futur époux une dot plus importante, donc à se constituer en quelque sorte son propre capital-assurance¹⁴. Par ailleurs, en dépit de leur présence devenue majoritaire à l'université (60 % environ de la population estudiantine), deux-tiers des femmes libyennes (68 %) répondent par l'affirmative lorsqu'on leur demande si elles ont l'intention de continuer ou non de travailler une fois mariée. Mais 11 % d'entre elles précisent

Chacun, chacune est libre de se marier ou de ne pas se marier. Dieu vous menacera-t-il de l'enfer pour avoir refusé le mariage ? Dieu vous demandera-t-il des comptes pour ne pas vous être mariée ?... » Discours du 13 février 1981 prononcé devant les « rahibat » (religieuses révolutionnaires).

¹² Rendre visible le travail des femmes est l'un des problèmes actuels de la condition féminine qui, jusqu'à présent, n'a pas trouvé de solution satisfaisante.

¹³ On souligne dans les textes officiels que ce n'est pas parce que dans certains pays le pourcentage des femmes qui travaillent est plus élevé, que les femmes y sont plus libérées ou plus émancipées.

¹⁴ La dot versée à la future épouse se compose de deux parts : l'une revient au couple, et est destinée à aider au premier équipement ; l'autre devient propriété personnelle de la femme. Quant au « mahr », il représente le cadeau fait par le fiancé aux parents de sa future épouse.

qu'elles ne travailleront que jusqu'à la naissance du premier enfant ; 34 % déclarent n'être prêtes à prendre un emploi qu'en cas de besoin financier. En revanche, la quasi-unanimité (95 %) des élèves-militaires de l'AMF disent vouloir exercer leur métier même une fois mariée, convaincues qu'elles sont aptes à la fois à continuer de travailler et à devenir même meilleures maîtresses de maison que les autres femmes grâce aux capacités d'organisation qu'elles acquièrent au cours de leur formation¹⁵.

Quant à l'opinion des hommes : 8 % seulement préféreraient que leur future épouse exerce une profession ; 47 % déclarent que la chose leur est indifférente ; 44 % préfèrent que leur épouse n'ai pas d'activité professionnelle : « Ce serait trop dur pour elle... Elle ne serait pas assez disponible pour les enfants ».

L'opinion prévaut que la maternité, pour qui s'y engage, confère à la femme des obligations particulières vis à vis de ses enfants. Un caractère indissociable est légalement reconnu au lien « mère-enfant ». C'est ainsi qu'en cas de divorce des parents, les enfants, quel que soit leur âge se verront confiés à leur mère -à défaut, à la grand'mère maternelle, ou à la rigueur paternelle- et que la responsable des enfants (mère ou grand-mère) acquerra le droit de conserver le logement familial.

L'importance accordée au rôle maternel ne facilite pas la conciliation entre travail personnel et maternité. Il invite plutôt la femme à un choix entre deux voies. Dans la réalité, ce choix est souvent reporté, dès lors que l'âge moyen de mariage des femmes se situe aujourd'hui à 29 ans, et que nombre de femmes qui occupent des postes de responsabilité resteront célibataires. Néanmoins, les Libyennes sont de plus en plus nombreuses, par rapport au passé, à exercer leur métier tout en étant mariées et mères de famille.

Cette tendance est-elle en passe de devenir une source de préoccupation pour le régime ? On pourrait le croire. Dans un discours récent, le message du Colonel Kadhafi se fait, en effet, plus nuancé sur le sujet : « Le travail est un droit pour tout le monde, mais il ne doit pas nuire à la vie familiale. Les enfants ont également leurs droits. Aussi il vaudrait mieux que dans le couple l'un des deux parents au moins ne travaille qu'à mi-temps à l'extérieur ». Notons au passage qu'à ce stade il laisse ce choix aux époux, conformément au principe d'égalité entre les sexes.

UNE POLITIQUE EGALITARISTE

Une dernière explication à l'ambiguïté du féminisme libyen est à trouver dans la définition d'objectifs adoptés en vue de la transformation de la société patriarcale traditionnelle en une société moderne (ou modernisante) à la fois démocratique et égalitaire. Dans la stratégie qui a été suivie, l'émancipation de la femme a été non le but mais le moyen, ou mieux, le levier. Ceci explique que

¹⁵ On notera que 45 % d'entre elles ont eu l'exemple d'une mère qui travaillait. Contrairement aux autres groupes, où le pourcentage tombe à 14 % seulement.

si les mesures prises dans le domaine politique et social ont été dans leur ensemble favorables pour la femme, cela n'a pas été le cas systématiquement. Ainsi, des mesures qui avaient été décidées en faveur d'autres groupes sociaux, ont pu entraîner parfois, en ce qui concerne les femmes, des conséquences franchement négatives (par exemple, l'éradication de la domesticité, ou la suppression à une certaine époque du petit commerce privé).

Le projet politique kadhafien visant à réformer les liens sociaux existants pour instaurer de nouveaux modes de relations s'est attaché, dans le même temps, à respecter et à maintenir la cellule familiale comme base de la société. Kadhafi constate ainsi : « Les familles ne sont pas heureuses car elles sont fondées sur la domination et sur l'injustice... Il faut que de nouvelles relations se basant sur le dialogue et sur l'entente puissent s'instaurer entre ses membres. »¹⁶. En d'autres termes, il y a lieu de démocratiser l'institution familiale et de rendre les relations plus égalitaires en son sein comme dans la société tout entière. Il ne suffisait pas seulement pour cela de lutter contre la domination masculine mais également contre la domination que l'on observait aussi en lignée féminine (le cas mère/fille, ou le cas belle-mère/bru).

D'un problème structurel, on en venait ainsi à celui, plus général, de la domination de certaines catégories ou positions sociales sur d'autres. Aussi bien les nouvelles relations devaient-elles être instaurées non par redistribution ou remise en cause profonde des rôles, mais par leur renégociation et leur ajustement, afin de pouvoir en jouer différemment.

LA DYNAMIQUE DU CHANGEMENT

Pour mener leur entreprise de changement des mentalités au sein de l'ensemble du corps social, les dirigeants libyens ont été confrontés à des problèmes d'adaptation de leur doctrine à des réalités psychologiques et sociales existantes, et donc à lutter contre la résistance au changement. Ceci a été le cas dans trois domaines particuliers :

DEVELOPPEMENT DES RELATIONS HORIZONTALES ET VERTICALES

Dès lors que les femmes libyennes dans leur ensemble ont acquis aujourd'hui un niveau d'instruction plus ou moins équivalent à celui de leur mari, il paraît naturel qu'on les reconnaisse capables de prendre au sein du couple, à égalité avec lui, les décisions concernant la marche du foyer, pour l'externe comme pour l'interne. 85 % de l'échantillon ont reconnu cette capacité. Ainsi est-il bien établi que les relations hommes- femmes « horizontales » - au sein de la même génération - ont évolué dans le sens égalitaire. En va-t-il de même ou non entre générations différentes ?

L'enquête a apporté ici d'intéressants éclairages.

¹⁶ Discours de 1982.

De façon générale, les jeunes attribuent à leurs anciens la sagesse et l'expérience, et c'est ce qu'ils accordent en tout premier lieu à leur père. Ils pensent qu'ils lui doivent le respect, l'écoute, et souvent l'obéissance. Ainsi une jeune fille ne s'inscrira pas à l'Académie militaire contre la volonté de ses parents (62 %). Elle doit écouter son père et, par exemple, surseoir à l'achat d'une voiture personnelle si tel est son avis (60 %). Bien plus : elle devra renoncer au bénéfice d'une promotion professionnelle qui en l'éloignant l'obligerait à quitter le domicile parental, si ses parents y font opposition (60 %).

Jusqu'où vont aujourd'hui ces « droits parentaux » ? Les réponses ne laissent pas de surprendre. A la question : « Votre père a-t-il le droit de se mêler de vos affaires ? », la majorité (58 %) ne lui accorde qu'un rôle de conseiller, tandis que 38 % répondent encore : « Mon père a tous les droits ». Quant à la question : « Qui, chez vous, a le dernier mot au sein de la famille ? », 68 % répondent : « Mon père » ou « Mon grand-père » ; 2 % seulement : « Mon frère ». Mère ou grand-mère sont très rarement mentionnées (5 %).

Ainsi le père, dans la mesure où il n'a plus apparemment tous les pouvoirs, qu'il a cessé d'incarner une autorité incontestée voire infaillible, reste néanmoins considéré comme le chef de famille, plutôt doté d'une fonction d'arbitre ; un rôle apparenté *mutatis mutandis* à celui du chef de tribu dans la société bédouine.

EVOLUTION DES CADRES DE REFERENCE

Tout semble indiquer que les dirigeants libyens avaient misé sur le passage en une génération d'un système social à un autre, d'un contenu moral à un autre. Certes, la probabilité était que le processus du changement des mentalités ne pourrait se dérouler d'une façon linéaire, que des poches de résistance se manifesteraient, notamment du côté des hommes. Ne serait-ce qu'en raison de cette évidence : s'agissant de l'émancipation féminine en particulier, la volonté politique a largement anticipé en Libye la volonté populaire.

Par ailleurs, on devait naturellement s'attendre à des discordances entre les différents cadres de référence : traditions sociales, coutumes tribales, religion, Livre Vert. L'impact de la nouvelle idéologie allait être forcément inégal d'un groupe de population à un autre, d'un milieu socio-professionnel à un autre. C'est ce qu'illustre, par leur contradiction, l'évolution de l'opinion au sein du groupe des élèves-officiers de l'A.M.H., où on a pu constater une inflexion dans le sens des valeurs patriarcales, et celle de l'opinion des élèves de l'A.M.F., dont les jugements restent très proches des normes nouvelles (en dépit du fait que leur rôle n'est plus aujourd'hui d'ordre symbolique, et qu'en conséquence le statut de l'établissement où elles sont formées a été banalisé au niveau d'une école militaire analogue à celle destinée aux hommes).

Le changement de contexte politique, économique et social a, d'évidence, pesé sur l'évolution des opinions. Durant les huit ans d'embargo que la Libye a subis, les jeunes gens sont devenus sensiblement plus dépendants de leurs

parents et de leur milieu d'origine. On peut aussi supposer que ce changement d'opinion n'est pas étranger aux réactions provoquées par le comportement trop « libéré » de leurs collègues féminines. Chacun de ces différents facteurs a eu probablement une influence, d'autant que le discours féministe officiel s'est, dans le même temps, notablement affaibli.

Quoiqu'il en soit, la concordance entre socialisation primaire familiale et socialisation scolaire jamahiryenne aura été, à des degrés divers, l'un des facteurs déterminants de la diffusion du « modernisme » dans la société libyenne contemporaine.

Quant aux conflits relatifs aux cadres de références, il est permis de penser que la quête de légitimation de la nouvelle idéologie par un effort d'intégration d'éléments culturels du passé, suggérant une certaine continuité, ne pouvait être qu'insuffisante pour transformer toute une société en une génération.

INTERPRETATION DE L'ISLAM

Les signes extérieurs de l'appartenance à l'islam et de la foi musulmane ne sont pas tous concordants en Libye aujourd'hui. Les opinions relatives au port du voile en fournissent un exemple révélateur.

Il est indéniable que par rapport aux années 80, le voile a gagné beaucoup de terrain, notamment en milieu urbain. N'y a-t-il pas là le signal d'une montée en puissance de l'influence islamiste ? A vrai dire, rien n'est moins sûr, même si l'islam radical se présente dans ce pays comme un courant d'opposition constant, déterminé, relativement organisé.

Qu'a dit Kadhafi lui-même à ce sujet ? De toujours, il s'est montré défavorable au port du voile, le qualifiant tour à tour d'« artifice contre nature » et de « révélateur d'une mentalité bourgeoise citadine ». Il est de fait que le port du voile féminin est une pratique restée étrangère à la population bédouine.

Qu'en pensent, quant à eux, les étudiants et étudiantes, civils et militaires, interrogés au cours des deux enquêtes ? Leurs réponses ont fourni sur ce sujet quelques indications intéressantes :

S'agissant de la respectabilité de la femme non voilée, 54 % de l'échantillon avait répondu en 1988 que « la femme non voilée mais correctement habillée est aussi respectable que celle qui couvre ses cheveux ». Cette opinion est soutenue par une majorité encore plus importante en 2000 (73 %) ;

A la question concernant l'interprétation à donner de la nature de l'institution du voile, la majorité a répondu que « le voile représente la religion. » Mais plus du tiers de l'échantillon et 40 % des femmes interrogées disent qu'il s'agit en Libye « plutôt d'une mode », ou « d'une commodité en relation avec le tarif des coiffeurs » ;

On doit relever en outre l'écart important, entre opinions masculines et féminines, qui apparaît ici. Si la plupart des femmes dissocient sans ambages le

voile et la respectabilité (80 %), les hommes de leur côté défendent toujours majoritairement l'opinion que « la femme voilée sera davantage respectée » (60 %). Ce qui peut conduire à penser que le port du voile représente en Libye plus un enjeu social qu'un article de dogme religieux.

Ainsi, au-delà de la réinterprétation de l'histoire nationale, la relecture du texte coranique dans le sens d'un message de plus grande tolérance a exercé sans doute une influence sur la jeune génération en faveur d'un islam libéral et modéré, se voulant étranger au courant islamique.

EVALUATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Pour résumer l'essentiel des résultats produits par les deux enquêtes menées à douze ans de distance, il semble que trois tendances majeures méritent d'être mises en relief :

Pour la majorité, dans chacun des deux échantillons, l'opinion prévalente va dans le sens des normes jamahiryennes, c'est à dire l'affranchissement du patriarcat, et confirme une certaine consolidation des idées nouvelles.

Certes minoritaire, une tendance n'en persiste pas moins en faveur de certaines attitudes patriarcales, et ce courant semble regagner du terrain dans quelques milieux.

Il apparaît aussi qu'existe un faisceau d'opinions à peu près stables, consensuelles, ayant peu ou pas évolué depuis treize ans, et vont à la fois dans le sens du modernisme jamahiryen et du maintien conservatiste de certains comportements et valeurs apparemment hérités. Ces opinions, tantôt positives tantôt négatives par rapport aux normes nouvelles, se retrouvent dans chacun des quatre groupes étudiés sur quelques points précis : par exemple, la priorité accordée à la famille, la déférence envers les anciens, l'acceptation maritale en faveur d'un cousin. Ces options quasiment constantes en pourcentage dans les deux enquêtes ne peuvent être comprises, à notre avis, qu'à la lumière de « l'orf »¹⁷, cette source ante-islamique du droit coutumier bédouin qui a pu se perpétuer à travers les siècles en administrant la preuve de son exceptionnelle aptitude à s'adapter. Il est intéressant de relever qu'ici opinions masculines et féminines s'accordent de très près, contrairement aux attitudes d'inspiration patriarcale, souvent marquées par un écart significatif entre les deux sexes, (comme le port du voile ou la répartition entre conjoints des tâches domestiques). Encore s'agit-il là d'une piste, simple hypothèse qui aurait besoin d'être confortée par une analyse approfondie.

¹⁷ cf. Joseph Chelhod « Le droit dans la société bédouine » Ed. Marcel Rivière Paris 1971.

CONCLUSIONS

Aux antipodes des grands mouvements féministes contemporains, se révèle en Libye un « féminisme kadhafien » largement inspiré par les idées personnelles du Guide de la révolution. Introduit « par le haut », ce féminisme représente pour les femmes libyennes comme un cadeau octroyé par l'homme, par le « père » ; il n'est donc pas la résultante d'une lutte engagée par la femme elle-même.

Cette situation, si elle constitue en soi un point de faiblesse, n'est pas pour autant entièrement négative : elle a, notamment, épargné aux hommes beaucoup d'agressivité féminine à leur égard et a fait l'économie pour la société libyenne d'une « guerre des sexes ».

Par ailleurs, le féminisme ainsi conçu a exercé sa pression autant, sinon plus, sur les hommes que sur les femmes. En cela, Kadhafi a montré qu'il avait compris - comme les nouveaux féministes européens d'ailleurs - que le combat de la femme seul ne suffit pas pour démanteler le système patriarcal, et que l'implication de l'homme est indispensable à la promotion d'un nouveau rapport entre les sexes.

A l'analyse, l'entreprise kadhafienne apparaît comme duale, reposant en fait sur l'imbrication de deux systèmes de référence : d'un côté l'opposition, d'ordre théorique, entre valeurs traditionnelles et valeurs nouvelles jamahiryennes ; de l'autre le choix, d'ordre pratique, d'une stratégie innovante mobilisant la part féminine de la population pour en faire le levier du changement.

Aux femmes, le Guide de la révolution promettait en effet non seulement l'amélioration de leur statut mais aussi l'acquisition d'un rôle citoyen. Il leur ouvrait ainsi le libre accès à un espace public dont elles avaient été exclues jusque là.

Des différentes stratégies utilisées, celle de la femme en armes a été non seulement la plus originale mais sans doute aussi la plus efficace. Plus que d'autres, l'image de la femme en armes a réussi à frapper les esprits. C'est elle qui a fait le plus directement appel aux femmes, en les invitant à jouer un rôle essentiel : celui qui fait que d'une construction virtuelle, quasi artificielle, on passe à un modèle incarné et vivant.

L'originalité du système libyen réside dans cette combinaison entre le respect de l'institution familiale traditionnelle (extensive) et l'effort de modernisation de cette même institution (dans un sens plus égalitaire, démocratique). Par cette recherche de conciliation permanente entre le progrès et une certaine fidélité à la tradition, la Libye jamahiryenne tente de créer son propre modèle de société, atypique au sein du monde arabe et musulman. Ce modèle s'inscrit dans le contexte d'un héritage anthropologique bien particulier : le milieu patriarcal méditerranéen à dominante bédouine. La transformation visée touche au cœur le fonctionnement social, puisqu'elle concerne très directement les relations homme-femme et qu'elle va droit à contre-courant des

conceptions, représentations et habitudes les plus ancrées. Elle exige, en fait, un véritable transfert socio-psychologique collectif.

Ce transfert paraît aujourd'hui bien amorcé. Nous avons constaté que dans le milieu enquêté – celui d'une future élite – les références vont majoritairement aux normes jamahiryennes. Les rapports homme-femme devraient en conséquence évoluer dans le sens de l'égalité, une égalité dans la différence. Si la femme a gagné sa place au côté de l'homme dans l'espace public aussi bien que dans la sphère privée, le couple (même fondé, selon la nouvelle doctrine, sur le choix personnel, l'entente et la confiance réciproque) continue à faire partie intégrante de la famille extensive. L'individu y tient une place modeste, limitée, encore que négociable. Cette situation n'a pas que des inconvénients : hommes et femmes y bénéficient, à tout âge, d'une sécurité et d'une solidarité qui parfois font défaut ailleurs.

Cependant l'équilibre nouveau, tel qu'il se présente à nos yeux, apparaît encore assez fragile. Les importantes mutations intervenues ne semblent pas suffisamment consolidées en profondeur. Une expérience aussi neuve et originale pourrait-elle être demain remise en cause, voire effacée, par un islamisme radical ou par tout autre extrémisme ? Ou risque-t-elle, à l'inverse, d'être déséquilibrée par une poussée d'individualisme à l'occidentale ? Et dans cette hypothèse, avec plus ou moins de retour aux habitudes et coutumes patriarcales d'avant ? L'issue dépendra, au moins partiellement, des femmes elles-mêmes, non sans que les hommes se sentent eux aussi concernés. Les uns et les autres auront-ils alors suffisamment conscience de leur responsabilité dans la défense de ces acquis ? L'évolution est difficile à prévoir. Seul le temps peut fournir la réponse.

DE L'IMMIGRATION AU TRANSIT ? LA LIBYE, DANS L'ESPACE MIGRATOIRE EURO-AFRICAIN

Olivier Pliez

Sur la carte mondiale des migrations internationales, la Libye se situe toujours en bonne place comme foyer d'immigration, au même titre que les Etats rentiers du Golfe. Cette image n'est évidemment pas fautive, mais elle donne pourtant une impression de statisme assez décalée avec les faits relatés par la presse ces dernières années. Il n'est utile pour s'en convaincre que d'énumérer les plus récents : mi-juin 2003, près de 200 migrants clandestins ont disparu en mer au large de la Tunisie, entre la Sicile et la Libye (Le Monde, 24.06.03) ; début décembre 2002, 12 « citoyens africains » sont retrouvés noyés au large des côtes libyennes après le naufrage d'un bateau qui en acheminait clandestinement 110 vers l'Italie (Reuters, 1-2.12.02) ; fin septembre, 235 migrants de 12 nationalités partis de Libye et de Tunisie débarquent à Malte (AP, 28.09.02) ; mi-septembre, au moins 14 Libériens se noient au large de la Sicile après le naufrage du bateau parti lui aussi des rivages libyens et piloté par un Egyptien (Reuters, 16.09.02) ; début juin, 45 Soudanais sont retrouvés morts dans le désert avant d'avoir pu atteindre la frontière libyenne (Reuters, 3.06.02). On pourrait multiplier les indices de ce qui apparaît comme l'une des manifestations de la mutation profonde du système migratoire libyen qui se dessine depuis une dizaine d'années. La Libye est toujours une destination d'immigration mais elle tend aussi à devenir un espace de transit entre l'Europe et l'Afrique, où la circulation des migrants prend une ampleur croissante.

Lors de son accession à l'indépendance, en 1951, la Libye est un pays pauvre et peu peuplé. Le début de l'exploitation des gisements d'hydrocarbures, à partir de 1961, et surtout la croissance spectaculaire des revenus pétroliers durant les années 1970, la transforme en un Etat rentier. L'immigration arabe est d'abord largement prépondérante (88,6 % des étrangers résidant en 1973), majoritairement depuis la Tunisie et l'Egypte puis pondérée durant les années 1970 et 1980 par la venue de travailleurs européens et asiatiques (respectivement 19 et 22,6 % en 1984) par le biais de contrats internationaux. Mais ce modèle rentier montre ses limites dès le début des années 1980, à l'épreuve de l'effondrement des cours du baril de pétrole, ouvrant une période d'expulsions massives des immigrés. Durant les années d'embargo, la crise économique s'aggrave et de nouvelles orientations géopolitiques se dessinent. Les résidents, dont le nombre total chute d'un tiers entre 1984 et 1995, sont pour moitié originaires du Machrek et pour un tiers d'Afrique subsaharienne.

La question migratoire est donc d'une incontestable actualité dans la Libye de l'après-embargo, car elle renvoie à plusieurs cadres d'analyse, diplomatique d'abord puisque ces flux migratoires coïncident avec la nouvelle orientation libyenne vers l'Afrique subsaharienne que le pouvoir a progressivement mise en

place durant l'embargo ; économique, ensuite, car la Libye a toujours fait appel à une main-d'œuvre immigrée ; spatial, enfin car du local au national, c'est la géographie du territoire libyen qui se transforme sous l'impulsion des flux qui le traverse.

Fig.

LES MIGRANTS, ENTRE NECESSITE ECONOMIQUE ET ALEAS GEOPOLITIQUES

La situation des migrants en Libye a toujours été soumise à deux conjonctures. D'une part, au plan international, les flux varient selon les relations que le régime libyen entretient avec les Etats dont des ressortissants vivent ou travaillent en Libye. D'autre part, au plan intérieur, la question migratoire a toujours fait l'objet de débats -et de mesures- autour de la question de la dépendance à l'extérieur.

Dès les années 1960, l'importance de la rente des hydrocarbures donne à la Libye les moyens de lancer un ambitieux programme de planification économique et sociale afin d'accélérer le développement du pays. Mais ce programme se heurte à la faiblesse de la population active (400 000 personnes environ en 1975) et l'importance de l'analphabétisme des Libyens. Les autorités libyennes sont donc forcées de recourir massivement à la main-d'œuvre étrangère dont les effectifs passent de seulement 17 000 personnes en 1964 à 400 000 en 1977 ; elle est égyptienne pour moitié et tunisienne à près de 15 %.

Dès la fin des années 1970, les Libyens et les immigrés investissent déjà inégalement les différents secteurs d'activités selon les chiffres officiels. En 1975, plus du tiers de la population active libyenne travaille dans la fonction publique et un quart est toujours engagé dans une agriculture de subsistance peu productive. Les immigrés, au contraire, sont sur-représentés dans les secteurs les plus dynamiques, tels que l'industrie de transformation et surtout la construction pour plus de la moitié d'entre eux.

Dans le même temps, des mesures d'expulsions frappent régulièrement les communautés de migrants en Libye comme les Tunisiens dont l'émigration, entre 1966 et 1985, est rythmée par pas moins de huit phases d'expulsion et trois d'ouverture des frontières (N. Grimaud, 1994). Les migrants sont donc rapidement réduits au rang de simples instruments des relations bilatérales entre Tunis et Tripoli et en conséquence, ils subissent ou bénéficient de l'alternance des phases de rapprochements ou de tensions entre les deux régimes.

Mais c'est au début des années 1980 que la présence de travailleurs immigrés est réellement remise en cause par le pouvoir. La chute des cours du pétrole, à partir de 1981, a l'effet d'un révélateur de la dépendance libyenne vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère. En 1983, deux décrets visent à instaurer des mesures rapides et radicales de réduction de leur présence. La fonction publique est la

première visée puisqu'il est décrété que le nombre de travailleurs étrangers doit être divisé par deux en l'espace de deux mois dans plusieurs secteurs et que ces derniers ne doivent plus occuper de postes d'ici à la fin de l'année. Dans les sociétés et les entreprises publiques, leur proportion est abaissée à 50 % (F. Burgat, 1985). La portée réelle de ces mesures n'en demeure pas moins limitée car sans la présence des immigrés, ce sont des pans entiers de l'économie et de l'administration qui ne peuvent plus fonctionner. Comme l'année suivante lorsqu'une loi sur l'enseignement programme le remplacement progressif des migrants alors que l'armée continue à en recruter dans ses rangs (F. Burgat, 1986).

L'année 1985 marque un tournant radical dans les mesures visant à limiter la présence de travailleurs étrangers puisqu'en moins de deux mois, ce sont près de 80 000 personnes, soit le quart des immigrés présents sur le sol libyen, qui sont expulsés, aux premiers rangs desquels les Tunisiens (plus de 30 000) et les Egyptiens. Si la récession pétrolière constitue une raison objective à la décision des autorités libyennes, celle-ci s'inscrit aussi dans un contexte de tensions avec la Tunisie et l'Egypte, dont les dirigeants sont accusés de « dérive américaniste » (F. Burgat, 1987). Au plan international, les conséquences de ces expulsions sont doublement négatives pour la Libye car les relations avec la Tunisie se détériorent durablement et surtout son image se dégrade aux yeux de l'opinion publique arabe.

En 1995, les conjonctures externe et interne jouent à nouveau un rôle déterminant dans les choix des autorités libyennes. La Libye sous embargo traverse une crise économique profonde. Les statistiques officielles reconnaissent d'ailleurs pour la première fois la présence de 10 % de chômeurs au sein de la population active. C'est dans ce contexte qu'un train de mesures vise à privilégier l'emploi des nationaux. Des décisions d'expulsion sont prises, assorties de justifications liées aux positions internationales des Etats dont sont originaires les ressortissants expulsés : plusieurs milliers de Palestiniens pâtissent du désaveu de Tripoli face à la signature des accords de paix entre la Palestine et Israël (F. Burgat, 1995) ; les 200 000 Soudanais présents sur le sol libyen sont eux aussi victimes de la dégradation des relations entre Khartoum et Tripoli puisque plusieurs milliers (70 000 ?) d'entre eux sont conduits sans ménagement jusqu'à la frontière entre les deux Etats ; et même 10 000 Mauritaniens au prétexte d'échanges diplomatiques entre Nouakchott et Tel Aviv¹. Au total, 335 000 étrangers auraient quitté le pays en 1995 dont 200 000 expulsés. Or, dans le même temps, une délégation libyenne se rend à Bagdad afin d'évoquer le recrutement de ressortissants irakiens, dont la communauté est à ce moment-là déjà forte de 65 000 personnes² et moins de deux ans plus tard, des encarts publicitaires émaillent la presse égyptienne afin d'inciter les candidats à l'émigration à se rendre en Libye³. Une telle volte-face met en lumière les limites d'une instrumentalisation de la main-d'œuvre étrangère par le

¹ Migration news, mars 1996, vol.3, n°3.

² Migrations news, Libya expels guest workers, octobre 1995, vol. 2, n° 10.

³ Migration news, février 1997, vol.4, n°2.

régime libyen, forcé de faire à nouveau appel aux immigrants afin de compenser le départ de ceux qu'il avait expulsés peu de temps avant. On ne peut donc qu'être circonspects face aux chiffres de la population active en 1995 : les Libyens passent de 451 000 à 1 019 000 entre 1975 et 1995 alors que les « non-libyens » baisseraient dans le même temps de 280 000 à 216 000. On assiste plus certainement à un accroissement sans précédent de l'immigration de travail vers le secteur informel animé par les Libyens.

LES VIOLENCES ANTI-AFRICAINES, REVELATEURS D'UNE NOUVELLE DONNE

Durant le mois de septembre 2000, près de 130 migrants originaires d'Afrique subsaharienne (6 selon les officiels libyens) ont trouvé la mort dans les émeutes dont ils ont été les victimes à Tripoli et Zâwiya dans le nord de la Libye. Le nombre de départs, volontaires ou non, s'élève officiellement à 33 000 personnes, notamment vers le Niger, le Tchad, le Soudan, le Nigéria et le Ghana. Les suites diplomatiques données aux violences de l'automne 2000 montrent une fois encore à quel point les flux migratoires et les options géopolitiques sont étroitement liés. L'émotion des Africains qui ont subi ces violences est en effet immédiatement relayée par les gouvernants de leur pays d'origine qui se disent indignés et décident de rapatrier leurs ressortissants, sous la pression des opinions publiques et de la presse.

Mais le discours change rapidement comme l'illustre le commentaire du Ministre des Affaires étrangères nigérien, selon lequel « aucun Nigérien n'a trouvé la mort en Libye et le gouvernement nigérien maîtrise totalement la situation en rapport avec les autorités libyennes » (PANA, 19.10.00). Cette affirmation est pourtant contredite par les multiples témoignages que les journalistes collectent auprès des Nigériens ayant fui la Libye. Un consensus régional se dessine qui vise à diaboliser les émeutiers, manipulés, selon M. Kadhafi, par les « ennemis (qui) tentent de bloquer l'union » (Reuters, 9.10.00)⁴. Le Secrétaire libyen du Comité Populaire aux Affaires Africaines tempore la gravité des événements en parlant « d'accidents malheureux mais pas graves » (AFP, 1.11.00) et désigne les coupables, les « trafiquants de drogues libyens et non-libyens ». Ce discours est relayé par l'ensemble des autorités libyennes qui soulignent que les Africains impliqués « prennent part à des activités sociales illégales telles que la drogue, le vol, l'assassinat, le kidnapping et la diffusion de maladies infectieuses dans les villes » (Weekly Trust, 5.11.00). Les responsables politiques des Etats africains concernés confirment ces constats, tels le Ministre nigérien de l'Intégration Economique en Afrique selon lequel « beaucoup (de Nigériens) s'impliquent dans le crime et la prostitution pour survivre » (Vanguard Daily, 6.10.00) ou le Ministre des Affaires Etrangères du Niger qui évoque « des activistes qui se permettent d'attaquer leur propre ambassade » (PANA, 20.10.00). En pointant du doigt les dérapages

⁴ L'union dont il est question est évidemment celle qu'il tente de mettre en place avec les Etats saharo-sahéliens et nord africains, le CENSAD.

inhérents à une immigration si massive, la Libye tente de faire oublier le racisme sous-jacent à cette vague de violence, martelant que « les accrochages... ne sont pas d'origine raciste » (AFP, 1.11.00) puisqu'un quart de la population libyenne est noire, dont quelques-uns de ses principaux dirigeants.

Cette crise a conduit les régimes en place à reconnaître que la réalité des migrations n'allait pas forcément dans le sens de la construction d'un espace de circulation commun. Au contraire, « la majorité d'entre eux (les migrants) considéraient la Libye comme une étape vers l'Europe » (Vanguard Daily, 6.10.00) constate le Ministre de l'Intégration Economique en Afrique, tirant des conclusions proches de celles du gouverneur d'Agadès au Niger (NY, 4.01.01). Une situation causée par « l'étendue des frontières en Libye (qui) facilite l'entrée illégale de nombreux africains » (Weekly Trust, 5.11.00).

Cette crise, et la manière dont les gouvernants l'ont gérée, révèle l'importance des enjeux régionaux qui se dessinent entre la Libye et les Etats envers lesquels elle déploie désormais ses efforts diplomatiques. Les Etats dont sont originaires les migrants sont conscients de leur dépendance vis-à-vis de la Libye, à la fois important bailleur de fonds dans les cadres bilatéraux et multilatéraux avec la Communauté des Etats sahélo-sahariens (COMESSA ou CENSAD) qu'elle finance à hauteur de 44 % (Saïd Haddad, 2000) mais aussi destination ouverte à leurs ressortissants qui décident d'émigrer. Les dirigeants de Tripoli rappellent d'ailleurs que « plus de 2,5 millions d'Africains habitent en Libye et seulement 1 700 ont des cartes d'identité, (ils devraient plutôt) remercier la Libye » (AFP, 1.11.00) ... Une manière de souligner, quitte à exagérer les chiffres, la tolérance dont fait preuve le régime vis-à-vis des migrants.

Le souci des Libyens de ménager leurs partenaires africains s'est aussi exprimé dans la manière dont le procès des responsables des émeutes a été mené. 291 Libyens et 26 non-Libyens ont comparu en mai 2001 devant les tribunaux libyens en présence d'un représentant du CENSAD et d'agences de presse internationales. La sévérité des peines est à la hauteur de l'importance accordée par le régime libyen à la politique africaine : 7 condamnations à mort, 12 à la perpétuité, 135 à des peines allant de 6 mois à 15 ans de détention (UPI, 22.05.01). Sans aller jusqu'à conclure à la fin des rêves africains du Colonel (Baltimore Sun, 26.10.00), forcé de prendre acte du refus de la société libyenne à l'égard de sa politique panafricaine, on peut admettre que l'annonce récente de quotas annuels d'immigrants (46 000 par an) et de la définition d'une politique de développement vis-à-vis du Niger et du Tchad notamment (Al Ahram Weekly, 14-20.12.00) témoigne de la part des dirigeants de la volonté de tourner la page de l'ouverture sans contrôle des frontières aux Subsahariens.

Il est d'ailleurs tentant de mettre en relation les violences anti-africaines -et les échos qu'elles ont eues dans le monde entier- avec l'implication de la Libye dans les discussions multilatérales sur les questions migratoires en Méditerranée. C'est ainsi que durant l'année 2002, la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères (29-30.05.02) et la Réunion des Ministres de l'Intérieur (9-11.07.02)

du Dialogue 5+5 sur la Méditerranée Occidentale⁵ de l'année 2002 se sont tenues à Tripoli. Et à l'occasion du Conseil européen de Séville des 21 et 22 juin 2002, Mouammar Kadhafi interpelle les dirigeants de l'Union Européenne sur la nécessité de multiplier les projets de développement afin de ralentir « l'invasion de l'Europe par les migrants illégaux », avertissant « qu'aucun Etat nord africain n'est volontaire pour garder gratuitement les portes de l'Europe, car la région est elle-même envahie par les migrants subsahariens » (Reuters, 24.06.02). La Libye reconnaît donc désormais officiellement l'importance du transit entre Afrique et Europe et adopte une position de conciliation en signant la Déclaration de Tunis à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la Migration en Méditerranée occidentale (16-17.10.02). Quelques mois plus tôt, le Guide libyen annonçait pourtant à destination des candidats africains à l'immigration que « les énormes projets libyens nécessitaient la venue d'une importante main-d'œuvre africaine » (AFP, 5.02.02).

L'alignement libyen sur une position commune au Dialogue 5+5 et l'appel lancé en direction des candidats à l'émigration d'Afrique subsaharienne permettent de pointer le décalage croissant entre d'une part les choix géopolitiques et le réel besoin en main-d'œuvre de l'économie libyenne, et d'autre part, les stratégies des migrants qui sortent du cadre jusque-là bien réel de l'émigration-immigration.

LES MUTATIONS DU SYSTEME MIGRATOIRE

Face aux contradictions qui transparaissent à la lecture des statistiques officielles, face aussi à la place qu'a pris la question migratoire depuis l'Afrique subsaharienne dans le débat libyen et régional, il est tentant de se demander combien la Libye compte d'étrangers aujourd'hui, et surtout d'où ils viennent. A défaut de statistiques officielles, ce sont les déclarations diplomatiques et la presse qui permettent d'esquisser un premier état des lieux de la situation actuelle.

Tableau 1 : recensements et estimations du nombre d'étrangers en Libye

Pays d'origine	Recensement⁶	Estimations	Recensement (1995)	Estimations (2000-2001)⁷
Egypte	153 284	275 000 à 380 000	120 810	750 000 à 1 500 000
Tunisie	34 650	40 000 à	12 727	

⁵ Les dix membres sont : Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie.

⁶ Population active déclarée et estimations totales vers 1976, in J.S. Birke et C.A. Sinclair, The Maghreb Review, vol.4, n°3, 1979.

⁷ Sources (dans l'ordre des citations) : The economist, 12.10.00 ; PANA, 8.03.01; This day, Lagos, 16.10.00 ; AFP, 17.10.00; PANA, 8.03.01; Reuters, 21.10.00; NY Times, 4.01.01; The Baltimore Sun, 26.10.00; Al Ahram Weekly, 14-20.12.00 ; The Weekly Trust, 5.11.00 ; PANA, 6.10.00 ; AFP, 1.11.00.

		45 000		
Nigéria			?	5 000 à 10 000
Tchad			17 793	500 000
Soudan	5 004	9 000	94 769	2 nd e après l'Égypte
Ghana			1 615	> 4 500
Afrique subsaharienne			39 882	1 000 000 à 1 500 000 4 000 000
Afrique			283 320	1 000 000 à 2 500 000

Deux tendances se dessinent malgré des données parcellaires.

D'une part, un décalage de plus en plus marqué entre les statistiques officielles et les estimations de la population étrangère résidant sur le territoire libyen. En 1976, la majorité des migrants sont recensés puisque les estimations totales, y compris l'immigration clandestine, diffèrent peu, à l'exception notable des Égyptiens. En revanche, les chiffres du recensement de la population de 1995 ne correspondent pas aux estimations livrées par la presse en 2000 et 2001. C'est en partie dû au décalage chronologique puisqu'il est probable que la croissance des effectifs de migrants date de la seconde moitié des années 1990 ; mais pas seulement dans la mesure où la présence égyptienne se situait à des niveaux équivalant vers 1995. Plus probablement, les autorités libyennes se sont trouvées confrontées à deux difficultés : celle de montrer que la politique de réduction de la main-d'œuvre étrangère portait ses premiers fruits l'année où eurent lieu des expulsions massives d'immigrés ; celle de ne plus être en mesure de donner des chiffres précis de l'immigration alors que les frontières étaient ouvertes aux flux depuis l'Afrique subsaharienne.

D'autre part, un basculement dans l'origine géographique des migrants en Libye. C'est ainsi que durant les années 1970, comme nous l'avons vu, la majorité des migrants sont des ressortissants d'un État arabe, plutôt du Machrek que du Maghreb et majoritairement Égyptiens ou Tunisiens ; les autres nationalités varient au gré des vicissitudes géopolitiques, des expulsions ou des encouragements prodigués par les autorités libyennes. En 1995, cette configuration a largement évolué puisque à l'effacement du Maghreb et la quasi-absence des résidents européens et asiatiques répond la forte croissance des effectifs de Subsahariens puisque près de 100 000 Soudanais et 40 000 Subsahariens sont recensés en 1995 contre 5 000 et quelques centaines vingt ans auparavant. Mais cette croissance est de toute évidence sous-estimée car au début des années 2000, même si l'on écarte les chiffres peu crédibles (4 000 000 de ressortissants d'Afrique subsaharienne), le nombre de ressortissants d'Afrique occidentale et centrale est évalué à environ 1,5 millions, dont 500 000 Tchadiens et un nombre supérieur de Soudanais. C'est néanmoins les Égyptiens qui renforcent leur place de première communauté étrangère en Libye.

Pour autant, à défaut d'études détaillées sur la question, il paraît plus raisonnable de souligner quelques-unes des tendances majeures plutôt que de prétendre esquisser un tableau exhaustif.

L'IMPORTANCE CROISSANTE DE LA CIRCULATION DES MAGHREBINS

L'immigration maghrébine vers la Libye, majoritairement celle des Tunisiens, est l'une des plus anciennes et des plus importantes. L'état des relations bilatérales entre les Etats rythme l'importance des flux d'entrée... ou des expulsions. De ce point de vue, les expulsions de l'année 1985 marquent un tournant puisque la fermeture de la Libye à l'immigration s'accompagne d'un essor sans précédent des flux clandestins de migrants et de produits de contrebande (M. Chandoul, H. Boubakri, 1991).

La réouverture de la frontière tunisienne en 1988 et la création de l'UMA (Union du Maghreb Arabe) en 1989 s'effectuent dans un climat difficile pour le régime de Tripoli qui tente de ménager ses voisins afin de limiter son isolement croissant sur la scène internationale. Mais la dégradation de la situation économique rend la Libye moins attrayante pour les migrants qu'auparavant. Entre 1990 et 1999, les transferts de fonds officiels depuis la Libye vers le reste du Maghreb se sont en effet progressivement érodés, passant de 446 millions de dollars en 1990 à 198 millions de dollars en 1999⁸ (M. Kachani, 2002). Or ce n'est d'évidence pas là le signe d'un tarissement des flux de personnes et de marchandises mais plutôt l'indice de leur basculement massif dans des réseaux économiques informels.

La désorganisation des rouages de l'économie libyenne a transformé la Libye en un vaste marché régional en l'espace de quelques années. Le commerce illicite de réexportation des produits subventionnés libyens est dopé par la dépréciation rapide et forte de la monnaie libyenne⁹. Jusque-là, les migrants maghrébins, égyptiens et subsahariens ramenaient chez eux des biens de consommation achetés à bas prix sur le marché libyen. Mais dès 1988, de nombreux émigrés clandestins tunisiens opèrent une reconversion dans les activités informelles d'échange depuis la Libye. Rapidement, un réseau commerçant se dessine, animé par des changeurs et des passeurs qui écoulent les produits acheminés clandestinement de l'autre côté des frontières dans les *souk libya* du Sud tunisien et au-delà puisque cette économie transfrontalière a des ramifications jusque dans l'ensemble de la Tunisie et des régions frontalières de l'Algérie (H. Boubakri, 2000).

Le commerce des produits libyens vers l'Algérie prend d'abord une ampleur moindre car le transit via la Tunisie pose par deux fois le problème du passage des frontières, amplifiant d'autant les frais mais aussi les risques de confiscation

⁸ Kachani M., 2002, « Dialogue on migration cooperation in the western Mediterranean », document de synthèse, 36 p., en téléchargement sur le site : www.iom.int

⁹ La chute du dinar libyen est telle, durant les années d'embargo, que son cours s'inverse vis-à-vis du dinar tunisien, de 1 DL pour 3 DT à 3 DL pour 1 DT.

des marchandises. Il participe pourtant activement de l'activité de négoce qui anime les villes-frontières de l'Est algérien de Tebessa, de Bir El Ateur et d'El Oued notamment. Comme en Tunisie, la réouverture de la frontière, par le passage saharien de Ghadamès, amplifie la circulation des marchandises. D'autant plus que les trois principaux lieux d'approvisionnement deviennent moins compétitifs à cause de droits de douane plus élevés (Tunisie et Algérie) ou l'obtention d'un visa plus difficile (France).

Des commerçants algériens et tunisiens installés à Tripoli, qui traitent avec les importateurs libyens, aux multiples intermédiaires du passage des frontières et de la revente des produits, c'est donc en quelques années un vaste réseau de circulation des personnes et des marchandises qui relie la Libye au Maghreb. Sans pour autant remettre en cause les flux migratoires, le négoce de produits libyens permet à nombre de ceux qui le pratiquent de trouver une activité de substitution à l'immigration telle qu'elle se pratiquait jusqu'à la fin des années 1980.

L'OMNIPRESENCE DES EGYPTIENS

Les Egyptiens constituent les plus importants contingents de migrants en Libye malgré les vicissitudes des relations entre les deux Etats. En 1984, en dépit des pressions du gouvernement libyen, 180 000 Egyptiens sont officiellement recensés mais la moitié d'entre eux est expulsée. La relance du dialogue bilatéral entre Le Caire et Tripoli en 1992 s'accompagne d'une nouvelle vague de recrutements d'Egyptiens principalement dans les secteurs de l'enseignement et de l'agriculture où on leur propose de mettre en valeur les périmètres créés le long de la Grande Rivière Artificielle. Au milieu des années 1990, on estime leur nombre dans une fourchette allant de 275 000 à 380 000 personnes, soit plus de la moitié des résidents étrangers en Libye. Mais les statistiques montrent que la présence égyptienne dépasse largement les contingents prévus puisqu'en 1995 : alors que seulement 120 000 résidents égyptiens sont recensés, on estime leur présence à 800 000 (F. Burgat, 1995). Cette estimation est d'ailleurs confirmée par différentes sources de presse en 2000 selon une fourchette variant de 750 000 au double.

Les Egyptiens sont présents dans tous les secteurs d'activité (agriculture et enseignement principalement) et pas seulement dans ceux pour lesquels leur émigration était prévue dans le cadre des accords bilatéraux. La plupart sont agriculteurs, travaillant sur les exploitations qui se multiplient autour des villes libyennes. Dans le Fezzan par exemple (O. Pliez, 2000), l'État leur loue directement des exploitations sur les nouveaux périmètres agricoles, étendant ainsi la convention qui leur attribuait seulement les bonifications prévues dans le cadre du projet de la Grande Rivière Artificielle. L'administration fournit aux agriculteurs égyptiens les intrants puis leur laisse le choix de racheter le produit de la récolte à la moitié de sa valeur estimée ou bien de verser une contrepartie financière qui équivaut à ce montant, les laissant alors libres de l'écouler eux-mêmes. Cette option a impulsé une recomposition rapide des filières de

commercialisation agricoles en Libye car les Egyptiens, très présents et donc bien insérés dans le système agricole libyen, s'adressent à ceux de leurs compatriotes qui ont mis en place des filières de vente orientées vers les marchés de gros alimentaires à Sebha, Tripoli et dans toutes les grandes villes libyennes. Les choix agricoles sont orientés par la demande du marché et les agriculteurs privilégient donc les cultures à forte valeur ajoutée (melons d'eau, agrumes, raisin, fourrages). Cette mutation du système agricole constitue une véritable nouveauté dans une économie où les nationaux ont toujours été privilégiés par le pouvoir. Le faible intérêt manifesté jusqu'à présent par les Libyens pour l'agriculture a permis aux fellahs égyptiens, dans un pays où les étrangers n'ont légalement toujours pas accès à la propriété, d'acquérir un poids prépondérant dans certains secteurs, au point d'en devenir des acteurs essentiels.

Par ailleurs, l'importance numérique des Egyptiens dans la plupart des villes et des bourgs libyens a facilité leur regroupement en communautés structurées. C'est là un phénomène peu surprenant qui permet aux migrants de pouvoir compter sur la solidarité du groupe pour se loger, chercher un emploi ou bien transférer des sommes d'argent à leurs familles restées en Egypte. L'importance des communautés égyptiennes rejaille même sur le fonctionnement des villes dans lesquelles elles sont implantées puisque autour de quelques cafés, lieux de rencontres de leurs soirées se construisent de petits quartiers égyptiens. Or ces lieux deviennent partout des espaces de sociabilités pratiqués par les Libyens mais aussi des lieux où se nouent des transactions commerciales, d'où s'organisent les réseaux de transport de migrants avec l'Egypte.

On sait encore peu de choses des changements survenus durant les années 1990 dans la migration égyptienne vers la Libye. Mais il est certain que malgré des différences sensibles avec la situation tunisienne, les effectifs ont non seulement crû mais ils s'accompagnent d'une circulation croissante des personnes et de formes entrepreneuriales qu'autorisent la libéralisation économique.

LES ECHELLES DES MIGRATIONS AFRICAINES

L'idée est encore communément partagée que le Sahara est un espace fermé, entre deux aires, le Maghreb d'un côté, l'Afrique subsaharienne de l'autre. La faiblesse des échanges commerciaux et des migrations africaines avec la Libye a participé de cette vision jusqu'aux années 1990, au point que peu d'observateurs avaient réellement pu prendre la mesure de la rapidité avec laquelle les liens se sont diversifiés et massifiés (K. Bennafla, 1997 ; E. Grégoire, 1999).

L'une des principales originalités de l'espace migratoire libyo-africain réside dans l'alternance des flux de populations, durant plus d'un demi-siècle, du nord vers le sud et du sud vers le nord. Ces flux relèvent pour l'essentiel de migrations forcées, produits des crises qui ont secoué le Sahara central durant le 20^{ème} siècle.

Les opposants à la colonisation avaient quitté la Libye au fur et à mesure de l'avancée italienne, s'installant dans les Etats voisins, notamment en Tunisie et au Tchad. Dès l'indépendance, un grand mouvement de retour des « rapatriés » s'enclenche. Durant les années 1950 et 1960, les deux capitales, Tripoli et Benghazi, sont les destinations privilégiées des rapatriés qui espèrent y trouver un travail. Mais dès les années 1970, un recentrage des flux s'opère vers les régions sahariennes et orientales, celles où l'opposition à la colonisation avait été la plus virulente et la plus longue. Première étape dans la construction d'un espace circulaire de proximité, la dispersion de ces communautés commerçantes dans un vaste espace saharo-sahélien constitue un des points d'appui essentiel des migrations contemporaines.

Mais c'est durant les années 1970 que les flux s'intensifient réellement, alors que des conflits secouent tous les Etats sahariens. La guerre entre la Libye et le Tchad à partir de 1973 puis les insurrections Touaregs au Mali et au Niger poussent des milliers de réfugiés sur les chemins de l'exode vers les Sahara algérien et libyen où la plupart s'installent dans des camps frontaliers et en périphérie des principales villes, Tamanghasset en Algérie, Oubari, Sebha et Koufra en Libye, situées le long des axes séculaires intégrés aux espaces nomades touareg depuis le Mali et le Niger et toubou depuis l'est du Niger et le Tchad. Progressivement, des diasporas se forment, nigériennes et tchadiennes en Libye, libyennes au Tchad et au Niger. Cet espace migratoire d'étendue modeste, saharien et frontalier, se structure de manière durable grâce à la présence de communautés au sein desquelles émergent les acteurs qui animent les flux de personnes et de marchandises. Déterminants au plan local, les flux n'en restent pas moins très circonscrits jusqu'au début des années 1990.

La mise sous embargo de la Libye et le retournement diplomatique vers l'Afrique changent profondément la donne. Au plan numérique d'abord, parce que la présence d'Africains subsahariens en Libye serait, selon les chiffres avancés durant ces derniers temps dans la presse, aux alentours de 1,5 millions¹⁰, dont 500 000 Tchadiens et un nombre supérieur de Soudanais. Ce sont donc désormais plusieurs logiques qui sous-tendent les flux migratoires vers la Libye :

la proximité concerne les ressortissants des Etats sahéliers frontaliers de la Libye, Tchad, Soudan et Niger qui bénéficient de la présence de communautés dans pratiquement toutes les agglomérations libyennes, lesquelles permettent l'entraide, la diffusion d'informations, la recherche d'un emploi, le logement ;

¹⁰ Elles varient selon les sources entre 1 million (NY Times, 4.01.01) et 4 millions (Weekly Trust, 5.11.00), estimation peu crédible. Le chiffre de 1,5 millions (Baltimore Sun, 26.10.00) a en revanche été à plusieurs reprises avancé par des officiels libyens. Selon le recensement de 1995, moins de 40 000 subsahariens résident en Libye. Le décalage se retrouve évidemment par nationalité, entre RGP de 1995 et estimations en 2000 ainsi Tchad : 17793 contre 500 000 (AFP, 1.11.00) ; Soudan : 94 769 contre 2^{ème} après l'Egypte (estimée à environ 750 000 (The Economist, 12.10.00) ; Ghana : 1 615 contre plus de 4 500 (Reuters, 21.10.00).

les rapprochements politiques bilatéraux peuvent faciliter l'entrée en Libye des émigrants originaires du Soudan, du Tchad et les citoyens d'un pays membre du CENSAD depuis 1998 ;

les réfugiés composent une part importante du contingent de migrants en Libye même si leur nombre s'avère être impossible à chiffrer : Touaregs déplacés après les vagues de sécheresse et les insurrections au Niger ; Tchadiens et Libyens exilés et rapatriés lors de la guerre ; Soudanais fuyant les répressions. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de milliers de personnes qui sont considérées comme des migrants sans l'être réellement.

Si une croissance aussi spectaculaire des effectifs de migrants prend indéniablement ses racines dans la politique des Etats concernés, à commencer par la Libye, elle contribue en retour à les influencer.

Durant les années 1990, M. Kadhafi lance des initiatives diplomatiques, bilatérales d'abord avec le Soudan, puis le Tchad, puis multilatérales par le biais du CENSAD, qui dessinent progressivement les contours d'un espace comprenant 16 Etats africains au sein duquel les migrants sont censés pouvoir se déplacer aisément. Cette communauté vise notamment à « l'élimination de tous les obstacles entravant l'unité des États membres au moyen de mesures visant à garantir à la fois la liberté de circulation des personnes et des capitaux entre États membres et la liberté de résider, de travailler, d'acquérir des biens ou de mener une activité économique dans tel ou tel État membre »¹¹.

Ces décisions institutionnelles, largement médiatisées mais souvent peu suivies dans les faits, sont relayées par des initiatives plus discrètes. Cela va du renouvellement de l'appareil de propagande qui marque l'espace libyen, depuis le slogan, partout affiché, de « l'Afrique aux Africains » en passant par des articles dans les journaux nationaux, vantant la coopération entre la Libye et différents Etats africains et les grandes affiches, dont la toile de fond renvoie désormais systématiquement à l'Afrique. Cette propagande interne est largement relayée à l'extérieur par les discours de Kadhafi, lors de ses tournées africaines, dont la plupart sont ensuite diffusés sur la chaîne de TV libyenne, *Jamahiriya*, et sous-titrés en langue française à destination du public africain francophone. En outre, des articles dans les quotidiens africains diffusent des encarts publicitaires incitant les nationaux à partir travailler en Libye. Depuis 2001, enfin, une compagnie aérienne libyenne, *Ifriqiya*, a même été créée afin de faciliter les allers-retours des migrants signifiant ainsi la place que le régime libyen est prêt à accorder à l'Afrique et aux candidats à l'émigration qui s'y manifestent.

Les incidences de la présence de Subsahariens en Libye sont évidemment multiples.

¹¹ Lettre datée du 24 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies demandant l'octroi à la Communauté des États sahélo-sahariens du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Les agglomérations insérées dans les grands flux de circulation sont de deux types, carrefours transsahariens, qui comptent plusieurs dizaines de milliers d'habitants et relais ou centres d'accueil de réfugiés, comptant quelques milliers de résidents. Toutes se caractérisent par des taux de croissance spectaculaires. A Sebha, « porte d'entrée » principale en Libye depuis Agadez, Tamanghasset et Zouar, la croissance démographique est la plus élevée du Sahara libyen sur la durée. On estime sa population à 120 000 habitants au moins, et près de 40 % de la surface de la ville correspond à des quartiers habités par des réfugiés ou des migrants (O. Pliez, 2000). A Abéché, au Tchad, la population double entre 1993 et 1999, atteignant 130 000 habitants (K. Bennafla, 2000) après la signature d'accords de paix qui permettent à la ville de renouer avec son rôle de carrefour d'échanges entre la Libye, le Soudan et l'Afrique centrale, entraînant l'installation de commerçants libyens et soudanais. Les petites agglomérations n'échappent pas à cette croissance, à commencer par tous les postes et villes frontière libyens où furent installés les réfugiés touaregs (Ghat, Oubari et Sebha) et toubous (Al Qatroun, Koufra et Sebha). A Dirkou, relais entre Agadez et le Sud libyen, le nombre de maisons a doublé en quelques années et autant sont en construction (*NY Times*, 4.01.2001).

Les villes du Sahara central, lieux de brassage de population, se caractérisent de plus en plus par leur cosmopolitisme. Les villes les mieux insérées dans les réseaux de circulation terrestre le sont aussi par la voie aérienne, comme Agadez vers Tamanghasset et Sebha. En outre, Sebha compte deux représentations consulaires subsahariennes : nigérienne et tchadienne. Le cosmopolitisme contribue aussi à façonner la ville. Emmanuel Grégoire (1999) estime qu'à Tamanghasset, sur une population d'environ 60 000 personnes, un tiers est originaire d'Afrique subsaharienne. Là, comme à Sebha, les flux successifs de population, notamment les réfugiés, les rapatriés de retour, les nomades se fixant et les ruraux quittant les campagnes, se succèdent. Dans ces villes, produit par un mixte d'intervention étatique et de réappropriation de ce cadre par les habitants, la présence de migrants contribue à l'émergence de lieux d'échanges, lieux de rencontre, où les nouvelles identités urbaines cosmopolites se fabriquent.

Si les travailleurs immigrés en Libye étaient indispensables au fonctionnement de l'économie étatisée, leur rôle est tout aussi déterminant dans le développement de l'économie privée depuis la fin des années 1980. Il faut sans doute rappeler que dès le milieu des années 1970, un actif sur trois n'avait pas la nationalité libyenne et que durant les années 1980, les étrangers composaient plus de la moitié de la population active en Libye (F. Burgat, A. Laronde, 1996).

Tous les secteurs d'activité sont concernés mais inégalement. Les exploitations agricoles privées qui se multiplient autour de toutes les agglomérations présentent souvent la même organisation, le propriétaire est libyen, le contremaître généralement égyptien et les Subsahariens occupent les

emplois subalternes. Le secteur touristique doit aussi une partie de sa structuration rapide à la présence de ces derniers qui travaillent durant la saison touristique dans le Fezzan comme cuisiniers ou hommes à tout faire sur les sites où passent les visiteurs. Mais l'ensemble du secteur des services utilise à plein cette main-d'œuvre bon marché jusqu'aux arrivants qui dans l'attente d'un emploi moins précaire proposent leurs bras comme journaliers le long des axes urbains de Tripoli ou sur les places des villes et des villages du Sahara. Les gains sont souvent dérisoires¹², les Libyens prétextant de la faiblesse des salaires officiels pour employer les migrants à des sommes inférieures. En contrepartie, outre le gîte et le couvert, ces derniers bénéficient d'une protection temporaire contre l'arbitraire des forces de l'ordre à leur égard.

De même, la présence croissante de Subsahariens entraîne le développement d'une économie de transit. Des villes entières, ou des quartiers de villes pour les plus importantes, sont dévolues à cette économie du transit. A proximité des gares d'où partent les camions, des marchés, *souk soudania* à Tamanghasset et Koufra ou *Rue Quarante* à Sebha (en référence à une avenue du même nom à N'djamena), véritables pendants des *souks libya* du Sahel, sont les lieux privilégiés de ces activités. A Koufra, par exemple, la prépondérance de la fonction de transit se traduit de trois manières. Le centre-ville est entièrement tourné vers cette activité car les migrants y séjournent de quelques jours à quelques semaines et leur quotidien est souvent celui de l'attente. Ceci explique l'importance du nombre de restaurants, de cafés et même de vidéothèques en vue d'alimenter les magnétoscopes des cafés. En périphérie de la ville, la présence de nombreux garages attestent aussi de l'importance du passage et notamment de l'intensité du trafic de camions. Tous portent l'enseigne *Mercedes*, rappelant que la majorité des camions sont de cette marque, celle des camions militaires que l'armée a vendus aux habitants de Koufra lors de la fermeture des casernes liée à la fin du conflit avec le Tchad. C'est donc une véritable spécialisation mécanique qui s'est mise en place ici, similaire à celle que l'on retrouve à l'entrée de Ghat, dans le Fezzan, avec les 4/4, très présents depuis l'émergence du tourisme sur les pistes du désert.

CONCLUSION

Jusqu'au milieu des années 1980, le couple émigration-immigration caractérise l'essentiel des flux, qu'ils soient arabes ou non. La crise économique puis politique qui secoue la Libye durant les années 1990 bouleverse ce schéma car le durcissement des autorités libyennes rend l'entrée sur le territoire plus difficile et les conditions de séjour de plus en plus précaires. En conséquence de nouvelles stratégies migratoires se développent fondées sur la circulation croissante des personnes.

¹² Durant nos enquêtes (2000-2002), cela allait du gîte et du couvert à des sommes rarement supérieures à 100 dinars libyens par mois (70 euros par mois).

Dans ces conditions, à la fois ouverte au sud vers l'Afrique subsaharienne et proche du nord par sa longue façade littorale, la Libye tend à devenir un second détroit, similaire à celui de Gibraltar, haut-lieu du passage des migrants vers l'Europe. La Libye, « antichambre des candidats à l'émigration ? » comme le suggère la presse égyptienne (*Al Ahram Weekly*, 3-9 août 2000, n°493). Le raccourci est commode mais réducteur.

L'économie étatisée des années 1970 et 1980 se fondait sur la main-d'œuvre des pays arabes frontaliers ou diplomatiquement proches de la Libye et celle de techniciens et d'ingénieurs venant du monde entier pour l'exploitation des hydrocarbures ou les grands chantiers lancés durant les années de croissance. Mais la petite économie privée des années 1990, peu monétarisée, fonctionne grâce à la présence d'une main-d'œuvre africaine abondante et bon marché. Il n'est plus une exploitation agricole ou un chantier qui ne compte de un à plusieurs Subsahariens. Ce besoin réel en main-d'œuvre, doublé de l'incitation à l'immigration prônée par les autorités libyennes, entraîne une croissance spectaculaire du nombre de migrants, de leur circulation et par conséquent d'une économie de transit qui vivifie des espaces et des agglomérations souvent marginalisés au sein du territoire libyen.

L'Afrique subsaharienne, marginale jusqu'au début des années 1990 comme région d'émigration vers la Libye, a pris en quelques années une place importante. Cette mutation fait écho à la préoccupation constante du régime libyen d'articuler flux migratoires et options géopolitiques. Longtemps, les migrants ont été des instruments manipulés à des fins diplomatiques ; avec la suspension de l'embargo, la politique migratoire de Tripoli pourrait bien être l'un des axes de la réinsertion libyenne dans un dialogue euro-africain et un levier de la levée définitive des sanctions. Reste que les violences subies par les Subsahariens montrent aussi les limites de ce que la population libyenne est prête à accepter, les migrations arabes étaient tolérables en période de prospérité, les migrations africaines ne le sont plus en temps de crise. C'est donc désormais sur les plans intérieur et extérieur que le régime doit désormais composer.

Références :

Burgat F., 1985, « Chronique intérieure Libye », *Annuaire d'Afrique du nord 1983*, T. XXII, Paris, CNRS, Editions, pp.767-805.

Burgat F., Monastiri T., 1986, « Chronique intérieure Libye », *Annuaire d'Afrique du nord 1984*, T. XXIII, Paris, CNRS Editions, pp.849-898.

Burgat F., 1987, « Chronique intérieure Libye », *Annuaire d'Afrique du nord 1985*, T. XXVI, Paris, CNRS Editions, pp.601-613.

Burgat F., 1997, « Chronique intérieure Libye », *Annuaire d'Afrique du nord 1995*, T. XXXIV, Paris, CNRS Editions, pp.601-616.

UNE LECTURE DE LA LIBYE A TRAVERS SES PAYSAGES

RURAUX

Jean BISSON

Il est une forme de patrimoine à laquelle on ne prête généralement qu'une attention exclusivement esthétique : le paysage. Il est vrai que tenter d'en décrypter les composantes n'est pas toujours facile. C'est particulièrement vrai de la Libye, pays qui offre ces sites prestigieux que sont les villes antiques de Sabratah et Leptis Magna en Tripolitaine, Cyrène, Apollonia, Ptolémaïs, en Cyrénaïque. Au point d'occulter d'autres centres d'intérêt, hormis les grandioses paysages désertiques du sud du pays. Or, au-delà du simple plaisir visuel, la lecture d'un paysage, même le plus banal en apparence, permet d'apprendre beaucoup sur un pays : d'ailleurs, un paysage peut ne pas être « beau », notion éminemment subjective, il est souvent très révélateur, jusque dans sa « laideur ». Car un paysage est d'abord un héritage, en ce sens que les caractéristiques qu'il présente, nées dans un contexte historique ou socio-économique aujourd'hui caduc, continuent plus ou moins longtemps à être lisibles : tout ne peut s'évanouir instantanément de ce que l'homme a façonné, à plus forte raison si les efforts déployés se sont accumulés durant des siècles. Précisément, dans la mesure où le paysage a été modelé par les activités des Hommes, il faut dépasser ce qui relève du seul « monument historique », et repérer les indices qui signalent une mutation en cours, c'est-à-dire la volonté de rendre ce paysage « fonctionnel », autrement dit, adapté aux nécessités présentes. C'est ce que l'on souhaiterait montrer à propos de la Libye, en se limitant à un bref examen des paysages ruraux. Certes, les paysages urbains, voire industriels, seraient également à prendre en considération dans ce pays qui a été brutalement projeté dans l'ère pétrolière : on en aura quelque aperçu au travers de la lecture des paysages ruraux.

PAYSAGES URBANISES DE LA TRIPOLITAINE COTIERE

La Libye déroule un littoral sur près de 2 000 kilomètres, de la frontière tunisienne à la frontière égyptienne. Or, il existe une grande différence entre le littoral de la Cyrénaïque et celui de la Tripolitaine, ce dernier plus humanisé parce qu'urbanisé de très vieille date, et, durant des siècles, moins soumis à la pression d'éleveurs en quête de parcours pour leurs troupeaux. En Tripolitaine littorale, les villes sont nombreuses, et importantes ; toutes s'entourent d'une palmeraie. Ce qui traduit, non pas une aptitude climatique qui serait l'annonce du Sahara, comme on le croit au premier abord (les dattes n'arrivent pas à maturité), mais la forte emprise de l'ancienne propriété citadine. En effet, les familles de ces villes possédaient un jardin avec palmiers et cultures

intercalaires arrosées par l'eau du puits à traction animale (le délou : il en reste le bâti en forme d'escalier, blanchi à la chaux). En somme, l'espace occupé par les palmeraies est celui qu'en Europe les géographes appellent « rayon foncier citadin ». Rien de surprenant à ce que ces palmeraies soient grignotées par l'urbanisation, car il faut bien loger une population citadine sans cesse plus nombreuse : quel habitant du Maghreb, de Marrakech à Ghardaïa n'a pas rêvé de se construire une maison sous les palmiers ? Et ce qui était terre agricole et terroir nourricier n'est plus, dans bien des cas, que terrain urbanisable.

Fig. 1 Zawiya

Il existe, d'autre part, un héritage, bien différent de signification : celui de ces fermes coloniales -dont le bâti est généralement en piteux état aujourd'hui- alignées régulièrement le long des routes et des chemins que l'on repère aux haies de cyprès cloisonnant la campagne ; il s'agit des anciens périmètres de colonisation. Une fois les Italiens partis (ou expulsés), les propriétés ont été reprises par des notables citadins qui, en les convertissant en résidences secondaires, ont entraîné une brutale chute de production agricole, celle de la décennie 60-70. En outre, en détournant les prêts octroyés par la Libye indépendante de l'objectif initial, qui était agricole, ces « néo-ruraux » ont bloqué tout processus de constitution d'une nouvelle classe paysanne, ce qui constitue l'une des originalités, et des faiblesses, de la Libye contemporaine : bien sûr, le paysage qui s'offre aujourd'hui à la vue ne le « dit » pas, seule la connaissance de l'évolution de la société tripolitaine permet de l'affirmer. La lecture du paysage est d'autant moins explicite que la situation a bien changé en une vingtaine d'années : la mutation en cours, repérable aux tubulures d'irrigation et aux asperseurs dispersés jusque parmi les rangs d'oliviers, signifie que ces terres retrouvent une affectation agricole, grâce à une production fourragère (destinée aux fermes d'élevage) que permettent la généralisation des moto-pompes et, depuis peu, l'arrivée de l'eau du désert grâce à la Grande Rivière Artificielle. A moins qu'il ne s'agisse de vergers d'agrumes, également irrigués, auquel cas un mûr de clôture en moellons blancs, onéreux, ceinture la plantation, ce qui veut dire que le propriétaire cherche à protéger sa production fruitière (citrons et oranges) des vols : l'économie de marché qui l'emporte désormais s'accompagne de l'éclatement de l'éventail social, les attitudes et les mentalités suivent...

Ainsi donc, pesanteurs de l'ancienne vie rurale (très tôt marquée par l'emprise citadine), mutations techniques (hydraulique), généralisation de l'économie de marché, changements des comportements sociaux, urbanisation, tout se projette dans un paysage fort composite. On devine que le décryptage de ce paysage péri-urbain ne peut être mené à bien qu'à la condition de combiner appréhension globale de l'espace (relations ville-campagne), retour sur les études menées dans les années 50-70 (très pessimistes sur l'avenir de

l'agriculture, alors traditionnelle), et enquêtes de terrain actualisées (pour mieux appréhender les motivations des différentes catégories de population).

PAYSAGES DE « VIEILLES » CAMPAGNES : LA LECTURE DU JABAL TRIPOLITAIN

Si l'on aborde la montagne tripolitaine à hauteur de ce Jabal Nafusah qui domine la plaine de la Jafarah par une corniche dont les altitudes extrêmes se tiennent aux environs de 600-700m (782m au droit de Tripoli), on découvre un paysage différent de celui de la Tripolitaine côtière, comme si, en moins d'une cinquantaine de kilomètres, deux modes d'occupation de l'espace s'opposaient. D'un côté, une tradition citadine de deux millénaires, de l'autre une civilisation paysanne héritée des Puniques.

Fig : Jabal

En effet, le Jabal tripolitain est d'abord un « vieux » pays, au sens étymologique : la solide paysannerie qui l'occupe forme le principal noyau berbérophone de Libye : or, ces Berbères constituent le fond du peuplement de la Libye, comme du Maghreb d'ailleurs. Ce sont ces paysans qui ont mis au point une agriculture de type méditerranéen sec, caractérisée par une céréaliculture et, plus encore, par la présence d'oliviers (signalés dès la période antique) et des figuiers. Les finages agricoles forment de larges auréoles autour des villages : en fait la juxtaposition des terroirs, terroirs de pente, terroirs de fond de vallon, terroirs de plateaux, rappelle, d'une part les traces de la vieille emprise paysanne, d'autre part, l'héritage, de ci de là, de la colonisation italienne (que signale parfois la présence d'une église désaffectée), ou souligne les tendances de l'arboriculture actuelle qui s'oriente vers une production fruitière plus conforme aux goûts des consommateurs citadins. Dans ce cas précis, l'économie de marché, soutenue par l'urbanisation intense de la Libye (huit Libyens sur dix vivent dans une agglomération) et le haut niveau de vie des Libyens, se traduit dans le paysage.

L'ancienneté de la civilisation agraire vaut à ces villages de posséder un grenier collectif (*gasr*), pittoresque à la fois par le site, perché, et par la disposition interne (une série d'alvéoles superposées) ; s'il a perdu ses fonctions anciennes (stockage sous bonne garde de la production de céréales), du fait que la récolte, paille et grain, est enlevée par camions et vendue sans tarder, cet authentique monument d'architecture civile est aujourd'hui restauré, parce que l'on en a découvert tout l'intérêt sur le plan touristique : le voici donc sauvé, et sa pérennité assurée. L'acharnement de générations de paysans à créer des terroirs agricoles dans un contexte de faible pluviométrie (J. Despois, 1935) se lit également à la multiplicité des levées de terre renforcées par des pierres et

munies en leur centre d'un réservoir de trop-plein, les *fek'has*, équivalents des *jessour* du Sud tunisien- qui barrent les talwegs ou épousent les courbes de niveau à flanc de versant ; leur rôle, en « cassant » le ruissellement, est d'obliger l'eau de pluie à s'infiltrer sur les parcelles de culture, et leur entretien- quand la taille n'est pas trop exiguë- signifie que cet aménagement soigné des terroirs est toujours fonctionnel. Il est à noter que cette petite hydraulique était pratique courante dans l'Antiquité, comme l'ont montré les recherches archéologiques : « vieux » pays vraiment que cette Tripolitaine montagnarde !

Mais, venant s'imprimer sur ce paysage rural, partout l'urbanisation se développe avec une intensité qui surprend, principalement dans la partie occidentale. Premier élément d'explication : la proximité de la Tunisie, et plus précisément le trafic que cette proximité a généré. Un trafic, que, pudiquement, l'on classe dans la catégorie « échanges informels », et qui porte sur de nombreux produits, depuis les denrées de consommation courante jusqu'au matériel agricole. Ils sont, en effet, comparativement peu chers, côté libyen, parce que largement subventionnés par l'Etat : de ce fait, ces denrées, objets manufacturés..., passent la frontière et sont revendus à bas prix sur un de ces *souk libya* qui ont fleuri en Tunisie. D'où de substantiels bénéfices, tirés d'échanges organisés à partir de réseaux d'acteurs provenant d'horizons variés, impliquant des agents de l'Etat, des commerçants libyens et tunisiens, des détaillants, d'innombrables petits revendeurs, ou de simples consommateurs. Des fortunes ont pu s'édifier en peu de temps, et le fait que les groupes humains apparentés se retrouvent de part et d'autre de la frontière -artificiellement tracée fin XIX^{ème} siècle- facilite singulièrement la tâche de tous ceux qui se livrent à ce trafic transfrontalier (H. Boubakri, 2000 ; K Laroussi, 1996).

LA STEPPE TRIPOLITAINE : LE DEDOUBLEMENT DU PAYSAGE

Il existe un autre élément d'explication à l'ampleur de l'urbanisation qui a gagné la montagne, et il faut aller le chercher dans la steppe proche : il s'agit de l'enrichissement lié aux transactions concernant le bétail. Dans la Libye, dont le niveau de vie a considérablement progressé, la demande en viande est soutenue ; aussi les souks de bétail de la montagne sont-ils très fréquentés, dans le but de satisfaire le gros marché de consommation que constitue la ville proche de Tripoli. Or les grosses bourgades où se déroulent les transactions se situent à proximité des plateaux rocaillieux à végétation steppique qui frangent la montagne, côté saharien, et qui sont des terres de parcours fréquentées de tous temps par les troupeaux appartenant aux montagnards. Jamais les troupeaux n'ont été aussi importants, et il faut examiner de près le paysage dénudé de ce revers montagnard, pour le comprendre ; en effet, partout, la présence de petits tas de terre fraîchement « travaillée » attire l'attention : ils correspondent à une excavation dans laquelle est logée une citerne avec, partant en V à partir de la citerne, la rangée de cailloux qui concentre l'eau de ruissellement vers un petit bassin de décantation destiné à piéger les limons transportés par l'eau, avant qu'elle ne s'emmagasine dans la citerne. Ce paysage est celui d'une steppe dont

on a amélioré l'occupation, puisque le maillage de citernes permet une utilisation optimale des parcours. C'est donc un aménagement concerté qui permet d'utiliser des pans entiers du plateau, notamment les interfluves qui, faute de sols, et de pluviométrie suffisante, sont impropres aux cultures. L'enrichissement de la région, traduit dans la fièvre d'urbanisation, trouve ici l'une de ses explications.

Fig. : Kabaw

En parallèle, il existe une autre forme de mise en valeur qui se lit dans le paysage de la steppe : celui des larges planchers alluviaux des vallées qui lacèrent le revers du plateau : ici, on assiste au développement d'une céréaliculture conduite par des particuliers. En effet, sous une pluviométrie faible (inférieure à 100 mm annuels), grâce à la concentration des eaux de ruissellement dans les wadis, une céréaliculture a des chances de donner des résultats : la superficie cultivée dépend de l'abondance des pluies d'automne (on se dépêche de labourer au tracteur, sitôt les terres ressuyées), tandis que la récolte dépend de l'arrivée au bon moment des pluies de printemps- d'où le nom de *culture-loterie* ailleurs au Maghreb et qui vaut aussi pour la Libye, car la conjonction de ces deux facteurs (pluies d'automne, pluies de printemps), est indispensable, et jamais prévisible ! Or, ce type de mise en valeur - avec les engins puissants que peuvent s'offrir des propriétaires aisés-, sans commune mesure avec le simple araire tiré par un chameau, lequel ne fait qu'égratigner le sol- n'est pas sans conséquence sur le milieu ; en effet, avec ces engins lourds tractant des charrues à disques, la texture du sol est fragilisée, la végétation naturelle totalement éliminée ; le moindre tourbillon de vent provoque le départ des éléments les plus fins (les poussières), tandis que les éléments plus grossiers (le sable) restent sur place et s'accumulent, d'où l'apparition récente de dunes qui viennent encombrer les routes, comme on peut localement le constater. C'est le cas-type d'un processus de désertification d'origine anthropique. Ici, comme ailleurs au Maghreb, si *le Sahara progresse*- on l'entend fréquemment affirmer, lorsque l'on découvre *des dunes qui n'existaient pas autrefois*- c'est l'homme qui en est le principal responsable (J. Bisson, 1993) : ce n'est pas le Sahara qui gagne, mais la steppe qui se dégrade. Il ne serait pas surprenant que la multiplication des citernes jusque dans des secteurs qui, autrefois, n'étaient qu'exceptionnellement parcourus faute de pouvoir abreuver les bêtes, n'y soit pas étrangère, dans la mesure où le couvert végétal est atteint. Ainsi, la lecture attentive de ce paysage permet de repérer les signes d'un processus qui dénote une progression de la désertification, sans que le climat se soit dégradé : la leçon prend alors une dimension qui a valeur universelle.

En définitive, à travers ces paysages de Tripolitaine, on peut percevoir la marque de certains clivages sociaux qui caractérisent la société libyenne contemporaine. Car, s'imprimant sans aucune retenue sur la trame de paysages hérités qui sont le fruit de siècles de patiente construction agraire, de multiples

indices traduisent un enrichissement rapide, notamment sous la forme d'une surprenante prolifération de ces villas ostentatoires que des rentrées d'argent autres qu'agricoles ont financées... Même une région d'apparence aussi « paysanne » que ce Jabal tripoliteain n'échappe pas à cette vague de fond qui a transformé la Libye en moins de trois décennies et qui, partout, prend la forme d'une urbanisation échevelée, elle-même fille d'un individualisme qui a remplacé les anciennes solidarités. Les paysages tripolitains, dans leur complexité, en sont un fidèle reflet.

PAYSAGES DU JABAL AL-AKHDAR : PASTORALISME ANCIEN ET DEPRISE RURALE

En dépit d'altitudes similaires et de conditions climatiques à peu près semblables à celles du Jabal tripoliteain, le contexte du Jabal Al-Akhdar de Cyrénaïque, est très différent. Car ici, point de finages agricoles ponctués de vastes olivettes ou de vergers de figuiers, point de gros villages – hormis ceux de la colonisation italienne –, bref rien qui ne signale la présence d'une « vieille » paysannerie ; certes, il y eut des mises en valeur agricole dès l'époque grecque archaïque (A. Laronde, 2000), mais ce type d'occupation paraît plus relever du terroir nourricier des villes (Cyrène, Barca) que d'un maillage d'habitat sédentaire. Ce Jabal fut, des siècles durant, le domaine des pasteurs qui, d'ailleurs, ne furent pas uniquement des éleveurs de petit bétail, puisque l'on sait qu'au XIV^{ème}, les sultans mamelouks d'Égypte donnèrent la Cyrénaïque à des chefs arabes qui y développèrent un élevage des bovins, des chevaux et des chameaux (J. Thiry, 1995). Le paysage végétal, qui relève de la nuance sèche du climat méditerranéen, avec des arbres comme le pin d'Alep, le genévrier rouge, le lentisque, le chêne kermès, en garde la trace : la végétation arbustive est, en effet, très dégradée (A. El Hamrouni, 1990), signe que les troupeaux – et les bergers – n'ont jamais cherché à la ménager. Toutefois, dans les années 30-40, une colonisation paysanne, celle des Italiens, en a chassé les nomades : on retrouve partout la trace de cette implantation, sous l'aspect de petites fermes, très reconnaissables à leur façade simple ou triple arcade et galerie, toutes sans exception à l'abandon, au mieux rarement converties en bergeries. Fait surprenant au premier abord, les pimpantes petites maisons libyennes de construction récente, toutes également construites à l'identique, mais qui se distinguent par leurs deux arcs brisés en façade, sont installées à proximité des fermes italiennes : la permanence d'un habitat, sur les lieux-mêmes choisis par les Italiens, ne s'explique pas par la qualité du terroir environnant, mais par l'intérêt que présentait la citerne équipant les fermes coloniales, pour des pasteurs qui, à l'époque de leur réinstallation, vivaient encore sous la tente. Étonnante filiation...

Par ailleurs, pour qui parcourt les plateaux du Jabal, la campagne paraît étonnamment vide d'hommes, sauf dans la conque d'Al Marj qui a bénéficié d'une vigoureuse opération d'aménagement agricole, en vue de fournir la ville de Benghazi en produits frais. A tous points de vue, la réponse se situe à

Benghazi. Pour les besoins de la reconstruction (après les dégâts de la guerre dans les années 40-43) puis avec la croissance rapide de la ville lors du démarrage de l'ère pétrolière (les plus grands champs d'hydrocarbures sont relativement proches), très nombreux sont les *Jbali* qui ont été attirés par les possibilités d'emploi, notamment au titre de manœuvres de la construction ; on a compté que les deux tiers, voire les trois quarts de la population avait quitté le Jabal (A. El Hamrouni, 1990). Pourquoi un exode rural d'une telle ampleur ? il faut y voir plusieurs causes, intimement liées. D'une part, faute d'une assise agricole qui a toujours manqué à la Cyrénaïque, sauf en quelques rares lieux, d'autre part, du fait des perturbations tragiques qui ont affecté la société pastorale, enfin, et surtout, du fait du régime foncier qui a marqué le pays, bien des *Jbali* cyrénaïcains n'avaient probablement pas grande attache avec leur région d'origine. Il importe, sur ce thème, de rappeler que, de la part de l'administration qui a succédé à celle des Italiens, la décision de rendre leurs terres aux anciens occupants du Jabal, sur une base tribale, ne pouvait guère aller dans le sens d'une intensification agricole, à plus forte raison de l'amorce d'une société paysanne. On sait que l'appropriation individuelle –le bien *melk*, le plus souvent matérialisé par la plantation d'oliviers qui prend valeur symbolique- est la seule à justifier, aux yeux des paysans du Maghreb en général, et de Libye en particulier, l'effort personnel en matière agricole. Or, rien de tel ne s'est passé dans le Jabal Al Akhdar.

Ainsi, en quelques décennies, une civilisation pastorale autochtone, puis une emprise paysanne étrangère, certes éphémère mais très perturbatrice pour la société, ensuite une déprise rurale massive, ont alterné sur les mêmes lieux. Dans ce Jabal Al Akhdar, affrontements et ruptures se lisent dans le paysage. Et telle petite mosquée installée dans l'étable d'une ferme coloniale, sur le toit de laquelle une buse surmontée du croissant planté au faite d'un chapeau conique tient lieu de minaret, vaut plus par sa signification profonde que bien des édifices prestigieux (A. Awotona, 1990).

LE SAHARA HUMANISE : LA GEOMETRIE DES PAYSAGES OASIENS

La Libye est saharienne pour les 9/10^{ème} de son territoire : grande différence avec les autres Etats maghrébins riverains de la Méditerranée ; le désert jouxte la mer en un point au moins : à hauteur du fond du golfe de Syrte, là précisément où l'isohyète 100 mm (admis comme limite climatique du Sahara) recoupe le rivage. Le désert marque profondément la géographie de la Libye, au point de véhiculer certains clichés –sans fondements scientifiques- qui ont la vie dure !

La platitude des paysages du Sahara libyen, elle, est sans mystère : elle est due à la faible déformation des formations sédimentaires recouvrant le vieux bouclier africain, lui-même très aplani lorsque les premiers sédiments vinrent le recouvrir, voici quelques 450 millions d'années. Ce qui donne ces vastes plaines que sont les *sarirs* au sable grossier, une spécialité typiquement libyenne, ou encore ces immenses plate-formes que sont les hamadas parfois disséquées localement en buttes-témoin (*gara* pluriel *gour*) à entablement rigide, ou ces

plateaux gréseux à la patine noirâtre ou rougeâtre dont les reliefs uniformes, les arches, les pitons... forment le somptueux décor de la Tadrat-Akakus ; de place en place des dunes sont plaquées sur ces plateaux, elles sont parfois si hautes et si serrées qu'elles forment des *ergs* (ou *idahan*), tel celui d'Oubari, ou mieux, celui de Mourzouk. Enfin, à l'intersection de failles qui ont brisé le socle africain, précisément au droit du Golfe de Syrte, de larges coulées basaltiques ou des cônes volcaniques apportent une note de fantaisie topographique dans l'uniformité ambiante. Qui aurait pu imaginer que ces hamadas noirâtres et ces sarirs quasi-abiotiques cachaient dans leurs profondeurs des réserves en eau dont l'abondance est telle qu'elle permet d'asseoir des projets de mises en valeur d'une rare audace ?

Empilement des grès (roche-réservoir par excellence), importants volumes d'eaux souterraines, oasis et grands périmètres agricoles sont intimement liés. Dans chacun des bassins sédimentaires qui constituent l'ossature du Sahara libyen, se sont accumulés, sur 1 000 à 3 000 mètres d'épaisseur, des sables provenant de l'érosion des massifs cristallins de bordure (Ahaggar en Algérie, Tibesti au Tchad) qui ont donné des grès : ce sont ces puissantes séries gréseuses qui ont emmagasiné l'eau tombée lors des périodes pluviales du Quaternaire. Or, depuis des temps immémoriaux, l'homme a exploité avec facilité cette eau, quand la nappe est affleurante, grâce à de simples puits (aujourd'hui équipés de motopompes) ou des galeries drainantes (les *foggaras*, au Fezzan principalement) ; depuis peu, au moyen de puissants groupes de motopompes, quand la nappe est profonde.

Aussi, la volonté des hommes s'est-elle traduite par la création de palmeraies qui, avant d'être des centres de production agricole, ont été des relais pour les caravanes venant ou se rendant au Tchad, au Niger ; ainsi en est-il des oasis de la Jofrah, de celles du Fezzan, de Ghat en pays touareg, du groupe de Koufra aux confins du désert des déserts qu'est le Désert Libyque, ou encore et surtout de Ghadamès, oasis dont la qualité du patrimoine architectural est à la mesure du rôle que ses commerçants ont joué durant des siècles dans l'organisation des échanges caravaniers entre Afrique sahélienne et Méditerranée via Ghat (à près de 600 km), en direction de Tripoli (à plus de 400 km) ou de Gabès (près de 500 km). La palmeraie de Ghadamès est également exemplaire à plus d'un titre, car elle est la parfaite illustration d'une oasis saharienne soumise aux péripéties de l'évolution hydraulique... et des modifications des grands axes commerciaux. Ainsi, le vieux terroir ne compte que de très médiocres jardins semi-abandonnés, ce qui indique que la source, à l'origine de la fortune ancestrale, a perdu tout intérêt du fait de son affaiblissement ; or, c'était une source ascendante, et pour continuer à bénéficier d'une irrigation par gravité, les jardins ont dû être surcreusés à mesure que la pression au débouché de la source faiblissait, d'où une palmeraie en alvéoles au milieu desquels serpentent des chemins hauts-perchés qui sont des amoncellements de déblais. Tout contre ce terroir en voie d'abandon et passablement désordonné, la palmeraie au damier régulier (D. Bisson, J. Bisson, J. Fontaine, 1999) correspond à deux phases de plantations liées à des forages profonds, l'un datant de l'occupation italienne, l'autre de la période française ; mais les planificateurs, qui, à l'époque, n'avaient en vue que

le développement agricole, n'avaient pas songé que bientôt la production n'intéresserait plus grand monde –dattes exceptées. Ainsi, ce paysage oasien est avant tout l'héritage des temps anciens où Ghadamès était une étape sur les grandes voies transsahariennes. Toutefois, ce type d'oasis demeure exceptionnel au Sahara libyen.

En revanche, il est un autre type de paysage oasien, celui que l'on découvre au long des grandes dépressions du Fezzan, notamment dans le wadi Al-Hayat, au pied de la corniche du plateau qui forme la hamada de Mourzouk. Ici, du paysage agraire ancien, ne subsistent que ksour de terre effondrés, foggaras abandonnées, et palmeraies déplumées ; avec en contrepartie, sur les cônes alluviaux qui frangent la corniche de la hamada, une suite ininterrompue de jardins et de champs qui ont pu se développer grâce à l'utilisation des motopompes. On y cultive du fourrage, des légumes, on y récolte du raisin (O. Pliez, 2000), toutes productions très demandées, que la qualité du réseau routier permet d'exporter vers les grandes agglomérations de la Libye septentrionale. Qui plus est, certains de ces produits –maraîchage, raisin- sont récoltés à contre-saison ou précocement (grâce au décalage climatique avec le nord), donc trouvent sans difficultés des débouchés faciles : une fois encore, l'économie de marché est responsable de la naissance et l'essor de ce nouveau paysage saharien, parfaite illustration de la remarque formulée par un bon connaisseur du monde rural, à savoir qu'« il n'y a pas d'explication agricole à l'agriculture » !

Il existe enfin un autre type de paysage humanisé au désert, celui qui correspond au volet technocratique du développement agricole : un moment, en haut lieu, avec les encouragements de sociétés américaines très intéressées..., on a eu la prétention de faire du Sahara libyen une immense terre céréalière, les réserves en eau profonde –même fossile- et les bénéfices tirés de la rente pétrolière autorisaient toutes les audaces. Ce nouveau type d'agriculture hautement capitalistique se lit dans le paysage, par exemple sur la route de Mourzouk, à hauteur des projets Maknoussa, wadi Berjouj ou à Koufra en plein Désert Libyque : quoi de plus surprenant que ces rampes-pivots qui, en un lent mouvement tournant, irriguent des terroirs circulaires qui sont ces « verts micro-sillons du désert » popularisés par l'imagerie satellitaire ? Et pourtant, en dépit de l'ample médiatisation dont est l'objet ce paysage qui, aux yeux de beaucoup, symbolise la « conquête du désert », les premières conclusions (au vu des coûts de production) ont montré qu'il n'y avait pas lieu d'être optimiste. Certes, l'autosuffisance pour les besoins d'une région isolée, ainsi que celle de Koufra, a pu justifier des investissements très conséquents ; en revanche, il est aujourd'hui admis que le déficit structurel du pays ne pourra pas être comblé par la production agricole du désert : les handicaps sont trop nombreux, températures élevées, évaporation intense, salinisation des substrats qui tiennent lieu de sol. En réalité, ce surprenant paysage agricole a pu faire illusion de la rente pétrolière couvrant tous les gaspillages et garantissant la solvabilité extérieure (le matériel est importé). Aussi, la Libye s'orientait-elle désormais vers une toute autre direction : mettre l'eau du désert au service de la nation, grâce à la « Grande Rivière Artificielle » dont l'objectif est de transférer l'eau des réserves sahariennes vers les périmètres agricoles des régions littorales à

climat méditerranéen (l'aménagement est en cours), et d'alimenter en eau les villes et les industries dont les besoins croissent d'année en année.

En définitive, ces grappes de rampes-pivots qui, nuit et jour, tournent dans l'immensité du désert, peuvent faire illusion ; elles ont tout juste trois décennies, et déjà, elles s'inscrivent dans cette catégorie de paysages hérités dont il a été question plus haut. Certes, elles continuent à irriguer par aspersion du blé ou du sorgho sur des milliers d'hectares, mais c'est par inertie, pourrait-on dire, puisque l'eau du désert est désormais acheminée en volumes énormes par des conduites de quatre mètres de diamètre vers les plaines littorales.

CONCLUSION : LE PAYSAGE, « BOITE NOIRE » DES TRAVAUX ET DES JOURS

Telle une « boîte noire », le paysage transcrit fidèlement le patient labeur des générations qui se sont succédées sur les mêmes finages, sur les mêmes terroirs : il arrive aussi qu'il enregistre leurs erreurs. Aussi, parce que le paysage combine les caractéristiques physiques du milieu environnemental, les grandes étapes de l'histoire agraire, les pics de développement économique comme les périodes de crise, les engouements ou les retournements en matière d'investissement, voire les aberrations dans les conceptions d'aménagement, sa lecture mérite-t-elle un déchiffrement qui soit autre chose que des propos d'une affligeante banalité, ou trop souvent hélas, résumés en un déterminisme simpliste qui est encore un... héritage, cette fois, celui d'une géographie réductrice et heureusement dépassée !

UNE AGRICULTURE PIONNIERE AU FEZZAN

Marc COTE

La Libye a opté, on le sait, pour un vaste transfert des eaux de ses aquifères profondes méridionaux vers le littoral, pour alimenter villes et agriculture. Cependant, cette option n'exclut pas un mouvement de développement agricole in situ, dans les zones de ses oasis traditionnelles. Développement récent, rapide, d'un dynamisme étonnant, qui est le fait de l'Etat et de la société civile, conjointement, ce qui en fait tout l'intérêt. Mais où le concept de durabilité se pose dans toute son acuité.

C'est cette dynamique que l'on voudrait analyser ici, en centrant l'étude sur le Fezzan stricto sensu (fig.1), c'est-à-dire les trois grandes dépressions qui historiquement ont été des centres de vie et d'agriculture dans le sud du pays. Les analyses de cas porteront plus spécialement sur la dépression centrale, celle du Wadi Adjal/Sebha, qui constitue l'espace agricole majeur¹.

LA LOGIQUE DE L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET SES RUPTURES

Le chercheur dispose d'un bel outil pour la connaissance du point de départ des évolutions actuelles : c'est l'étude menée en 1944-45 par Jean Despois au Fezzan, dans le cadre de la Mission scientifique engagée par la France dans cette région, après la défaite de l'Italie et le repli de sa colonisation (J. Despois, 1946). Bel outil parce que son étude est minutieuse, et parce que la situation dépeinte est celle à la veille des grandes transformations récentes, aucune de celles-ci n'étant encore engagée à cette date.

Certes, cette situation correspond à une donnée conjoncturelle : la paupérisation de l'agriculture et des habitants du Fezzan, sur laquelle J. Despois insiste longuement, résultat de la crise que traversait alors toute l'agriculture oasienne du Sahara, mais avec des traits plus accusés en Libye, par suite des aléas politiques de la période 1920-40.

Mais, de cette étude de J. Despois, l'on peut retenir également certaines données structurelles, caractérisant cette agriculture sur la longue durée. Un trait, général à toutes les agricultures d'oasis, est l'omniprésence des tenures familiales, de très petite taille, souvent morcelées, avec puits à traction animale ou à balancier. Une originalité, par contre, résidait dans le fait que cette agriculture était majoritairement sans irrigation : profitant des disponibilités en eau, et de la présence de nappes phréatiques très proches, les habitants se contentaient de planter les palmiers, qui par leurs racines pompaient directement l'eau qui leur était nécessaire. Point d'irrigation, point de culture, la rançon de

¹ Elles sont le résultat d'une mission de terrain effectuée en mars et avril 2000 en compagnie de Olivier Pliez, Yacine et Sassia Spiga.

cette agriculture de cueillette étant des rendements faibles (1/4 à 1/5 de ceux du Sud Constantinois d'après J. Despois). Un corollaire également de cette situation était la nette dissociation dans l'espace des palmeraies et des cultures céréalières^s, puisque seules les secondes étaient irriguées. Donc, rien de l'image des cultures étagées de l'oasis « classique ».

L'on peut avoir une bonne idée d'une telle agriculture de cueillette en palmeraie, en allant au Kawar (Nord Niger), où elle est encore totalement actuelle.

Cette agriculture semi-intensive s'organisait au pied des escarpements des hamadas gréseuses, où la disposition des terrains alimentait les nappes alluvionnaires (ainsi que des sources et des foggaras). Elle dessinait ainsi des rubans de verdure, plus ou moins continus au long des trois dépressions du Fezzan. Le ruban du Wadi Ajal s'allongeait sur plus de 65 km.

De cette agriculture traditionnelle, il ne reste pratiquement rien aujourd'hui. Le paysage des palmeraies traditionnelles est ruiné, les palmiers sont soit morts soit moribonds. Partout de dressent des houppes desséchées, ou des troncs hirsutes, ou calcinés. Dans le Wadi al haya, les palmiers, qui ne sont plus fécondés, ne sont plus cueillis. Dans la Hofra, une formation subspontanée à base de palmiers buissonnants et de tamaris a pris la place des palmeraies. Dans le meilleur des cas, les palmeraies traditionnelles ne servent plus que de fond de paysage.

Que s'est-il passé ? C'est là le résultat du rabattement des nappes. Abondantes et proches de la surface, elles ont été soumises à partir de la décennie 1970 à des prélèvements importants, pour les AEP de tous les villages créés ou équipés par les pouvoirs publics, ainsi que des premiers pompages agricoles. Un essai de sauvetage a été tenté un temps par les exploitants, par la technique du *ghout* (similaire à celle du Souf), c'est-à-dire d'une large excavation (5 à 6 mètres de profondeur), au fond de laquelle on plante une dizaine de palmiers, suivant ainsi l'eau dans son mouvement de descente. Mais ces gros travaux n'ont été qu'un palliatif temporaire. Dans l'oasis de Takarkiba, les exploitants expliquent que l'eau était -il y a 2 ou 3 décennies-, à 3 mètres de la surface, elle est aujourd'hui à 25 m. A Oubari elle était à 5 m., elle est aujourd'hui à 40 m.

La palmeraie n'est donc plus alimentée en eau. Les 800 000 palmiers dont parle J. Despois pour le Fezzan sont aujourd'hui disparus ou moribonds. La crise de l'agriculture fezzanaise est ainsi apparue d'autant plus aiguë que la société avait opté pour une solution de facilité, une agriculture de semi-cueillette.

UNE AGRICULTURE RADICALEMENT NOUVELLE

L'on peut, en l'an 2000, parler d'une agriculture nouvelle, car celle présente aujourd'hui est bien peu en filiation de la précédente. Rarement, hiatus aura été aussi marqué.

Fig. 1 et 2

Cette agriculture actuelle est marquée d'abord par le passage à l'irrigation. Il peut paraître paradoxal de passer à l'irrigation lorsque l'accès à l'eau devient difficile. Mais la profondeur de la nappe n'est plus un problème aujourd'hui grâce aux moyens modernes.

Existent au Fezzan deux séries de nappes, la nappe phréatique, aujourd'hui à 20 à 50 mètres de profondeur, et les nappes profondes, à 80 à 400 mètres de profondeur, partiellement renouvelables ici. Les exploitants ont foré des puits profonds, maçonnés, équipés de pompes verticales (à énergie électrique). Les plus audacieux prolongent les puits par des tiges de sondage, ou réalisent directement des forages, afin d'atteindre la nappe à 100 m et plus. Des entreprises spécialisées réalisent désormais ces différents travaux pour le compte des exploitants.

Au sein de l'exploitation, les différentes techniques d'irrigation sont juxtaposées, parfois combinées : conduites enterrées avec bornes, conduites mobiles, aspersion, bassin d'irrigation, *séguias* et planches, goutte à goutte. Ainsi, l'agriculteur est devenu un irrigant, palmeraie et culture peuvent se réunir sur les mêmes parcelles. Le matériel d'irrigation est abondant, voire pléthorique ; et « l'eau n'est pas un problème » au dire des exploitants ! Parole inattendue en pays d'oasis !

L'agriculture est marquée parallèlement par le passage aux moyennes et grandes exploitations. L'exploitation traditionnelle en irrigué, d'après les analyses de J. Despois, devait mesurer en moyenne 1/10 d'hectare pour celle irriguée par puits à balancier, 1/3 pour celle par *délou* à traction animale. J. Lethielleux (1948) parle, lui, d'environ 2000 jardins pour l'ensemble du Fezzan et retient le chiffre de 2300 ha (palmiers + jardins), soit une superficie moyenne de 1,15 ha. Aujourd'hui l'exploitation privée compte de 5 à 40 ha (en irrigué, ce qui est considérable, même si la totalité de la SAU n'est pas totalement cultivée intensivement).

Ceci a été rendu possible par la disponibilité des terrains. Disponibilité pédologique d'une part : existence de bons terroirs, limoneux (ou sablonneux), non cultivés jusque là parce que l'eau était profonde, mais vierges et plus fertiles que bien des vieux terroirs épuisés ou partiellement salinisés. Disponibilité juridique d'autre part, puisque les terrains non occupés en Libye relèvent de l'Etat, et qu'ils sont appropriables, comme en toute société saharienne, par ceux qui les mettent en valeur. L'appropriation est gratuite, et régularisée juridiquement par la suite par les pouvoirs publics. L'Etat a ainsi grandement contribué à l'agrandissement de propriétés.

Les exploitations actuelles se sont ainsi constituées, parfois par rénovation de la vieille exploitation familiale, le plus souvent en terrain neuf. Pratiquement, la

taille des exploitations est proportionnelle aux moyens et à l'énergie de l'intéressé.

Enfin - c'est son troisième trait - cette agriculture est marquée par le passage aux cultures commerciales. Le système ancien était fondé sur deux productions : les dattes, et surtout les céréales en grain (orge et blé). L'économie actuelle tourne presque le dos à ces orientations. Le palmier n'est qu'un élément minoritaire, consistant en quelques arbres plantés en bordure de parcelle; des plantations véritables n'apparaissant qu'en sol très sablonneux (secteur de Brak, bordure des ergs) ; en moyenne, les plantations de palmiers ne dépassent pas 1/10 environ des superficies. Cette agriculture n'est également que très secondairement une agriculture d'autosubsistance : légumes divers, arbres fruitiers, et surtout un petit élevage d'ovins/caprins, presque toujours présent. Mais les deux piliers de l'économie sont les fourrages (orge en vert, bersim = trèfle d'Alexandrie), et le maraîchage (oignon, pastèques, tomates, ...). Ces deux spéculations sont conduites sur des superficies importantes, de façon intensive, et destinées pour l'essentiel à la vente.

L'écoulement est local, régional, national. Une large partie des oignons et pastèques du Fezzan, mais aussi les bottes de bersim, partent chaque jour par pleins camions en direction de Tripoli et Benghazi, à 800 ou 900 Km de là. Une partie de cette production, aux mains des grossistes de la capitale, est d'ailleurs écoulee en Tunisie, et, de là, occasionnellement en Europe. En mai et juin, une fièvre anime tout le Fezzan, camions et camionnettes affluant de tous côtés pour repartir chargés vers le Nord.

Ceci est rendu possible par la qualité du réseau routier national, le très bas prix de l'essence, et la grande mobilité habituelle des gens et des produits en ce pays.

Nouvelle, cette agriculture l'est encore par les hommes qui la font.

DEUX ACTEURS, TROIS FORMES D'EXPLOITATIONS

Cette agriculture met face à face deux acteurs, l'individu et l'Etat, mais sous des formes diverses. Schématiquement, l'on peut distinguer deux formes d'interventions unilatérales, et une forme mixte.

LES COMPLEXES AGRICOLES ETATIQUES

Ceux ci relèvent de bout en bout du seul Etat, qui se fait à la fois aménageur et producteur. L'objectif était, dans le cadre des plans des décennies 1970 et 80, de développer la production agricole, afin de tendre vers l'autosuffisance nationale. A cet objectif étaient consacrés les moyens les plus sophistiqués : grandes superficies, gros bâtiments d'exploitation, irrigation par rampes d'aspersion, mécanisation poussée. Instruments de modernité, ces gros complexes étatiques ont été créés hors zone agricole.

Créé ex nihilo à partir de 1978-79, avec l'appui technique d'une entreprise américaine. 3900 ha, 90 forages, 90 pivots, soit environ 45 ha par pivot. Assure deux récoltes par an, une de céréales d'hiver (blé et orge), une de céréales d'été (maïs). L'essentiel est écoulé, une partie du fourrage est utilisé pour la station d'élevage (ovins, et bovins d'embouche). L'énergie est fournie par une petite centrale électrique locale. Le complexe employait 250 personnes, il n'en emploie plus aujourd'hui que 200, par suite de la politique de rentabilisation des exploitations d'Etat. Parmi eux, 100 Fezzanais, qui logent dans leurs villages d'origine et font l'aller et retour quotidiennement (40 et 60 Km), 100 cadres et étrangers, logés sur place, dans des cabines sahariennes ou dans une petite cité (fig.2).

Puissance des investissements et des bâtiments d'exploitation, mais fragilité d'une mise en valeur, qui n'utilise ni brise-vent, ni fumier. C'est l'impression qui se dégage des différents complexes réalisés. Or celui de Maknoussa est considéré par les Services agricoles comme de rentabilité financière meilleure que ceux de Brak ou d'Oubari. L'Etat libyen continue à porter à bout de bras ces combinats, car il faut bien gérer l'existant, mais manifestement il n'y croit plus.

LES PERIMETRES DE MISE EN VALEUR ALLOTIS

Ils combinent intervention d'Etat et gestion par le privé. Ils répondaient, dans la visée des pouvoirs publics, à un objectif d'emploi et de fixation des populations. Après étude des potentialités en sols et en eau, menées en particulier par une entreprise yougoslave (Hydroprojekt), des périmètres de plusieurs centaines d'hectares ont été délimités. Puis l'Etat s'est fait aménageur, suivant les mêmes modalités partout : plantation de brise-vent, forages profonds (200 à 300 m), réalisation de stations de pompage, construction de fermettes, mise en place de conduites enterrées avec bornes. Le principe d'aménagement spatial, repris des bonifications italiennes ou des polders néerlandais, est le lotissement individuel, avec groupement des fermettes par 4, aux 4 angles mitoyens, de façon à faciliter la mise en place des VRD. Chaque exploitant recevait un lot de 10 ha, une ferme, une bergerie, une petite plantation près de la ferme (palmiers et orangers), un tracteur, une somme de 5 000 dinars pour démarrer.

Attribuée en 1972. 10 ha, dont 1 occupé par l'arboriculture, et 1 en jachère. Le reste est occupé de façon intensive (le bersim assure 1 coupe par mois en hiver, 2 en été). La plus grosse partie de la production est commercialisée. 1 vache, 1 dizaine d'ovins/caprins. L'exploitant loue tracteur et botteuse

lorsqu'il en a besoin. Il travaille lui-même, fait intervenir la main d'œuvre familiale le cas échéant, et emploie 2 manœuvres (1 Malien et 1 Nigérien). Il occupe sa ferme, et a « retourné » le bâtiment d'exploitation pour en faire un logement pour ses ouvriers. Il est content de son sort, ses enfants sont scolarisés, sa fille aînée est étudiante d'université (fig.3).

Globalement, cette formule combine les moyens d'intervention de l'Etat, et l'initiative de l'exploitation privée. En fait, au sein des périmètres, la tenue des lots est variable. Certains sont en conduite semi-intensive. Il semble que la taille (10 ha en irrigué) soit un peu grande pour un exploitant. Dans le périmètre de Samnu, où les faibles disponibilités en terrain ont conduit à créer des lots de 5 ou de 7 ha, l'agriculture est plus intensive que dans la plupart des autres périmètres.

Fig 3 et 4

L'Etat a créé des périmètres, il n'en crée plus aujourd'hui. Dans le cadre du désengagement général de l'Etat, il s'oriente vers des formes d'intervention plus légères, telles que celle de la Zone Verte au nord de Sebha, où l'Etat distribue les terrains sans aménager le sol.

LES EXPLOITATIONS DE MISE EN VALEUR INDIVIDUELLE

Ce sont des exploitations créées et menées de bout en bout par les intéressés. Ils peuvent être les héritiers d'une vieille exploitation, qu'ils tentent de rénover en regroupant les parcelles, et en associant généralement jardin sur vieux terroir et exploitation nouvelle sur terroir neuf. Ce peut être aussi des investisseurs non agricoles, ruraux ou citadins, à qui il est demandé seulement d'être originaires du village de façon à avoir droit à la terre afférente. Ils sont portés par la montée générale du niveau de vie (depuis la décennie 1970), et les prix intéressants sur les marchés d'écoulement.

Ce mouvement pionnier a démarré durant la décennie 1970, il a continué depuis. Des exploitations nouvelles se créent encore tous les jours aujourd'hui, dessinant des marqueteries en terrain vierge, dont les vides se combent peu à peu. Le terrain choisi est nivelé au bulldozer, une clôture en palmes de palmier tressées est dressée pour délimiter l'appropriation, le creusement d'un puits est engagé, telles sont les trois étapes de la mise en valeur.

L'exploitant, un Fezzanais du village, gère deux jardins. Dans l'ancienne palmeraie, il a récupéré les terres familiales, dont il irrigue un hectare environ, par puits et pompe électrique, en un certain nombre de petites planches très soignées, portant bersim, blé, légumes, et une petite plantation de vignes. Ce jardin, qu'il travaille lui-même, a à ses yeux l'avantage de lui fournir quelques

productions familiales, et d'abriter un petit élevage d'ovins/caprins (une quinzaine de têtes).

A 800 mètres de là, il a créé à partir de 1985 une exploitation de mise en valeur, sur 8 ha, consacrée essentiellement aux pastèques et oignons, et cultivée par deux ouvriers égyptiens, payés en contrat à moitié. Cette production est totalement destinée à la commercialisation.

40 ha, à 10 km de la ville. Créée en 1987 par un habitant de la ville, alors responsable d'une entreprise d'Etat, aujourd'hui se consacrant à son exploitation, où il vient chaque soir. Exploitation répondant aux normes les plus modernes: 2 puits avec tige de sondage à 80 m; tracteur et camionnette; plantations de palmiers et fruitiers divers, irrigués au goutte à goutte; cultures annuelles intensives (20 à 30 qx/ha pour l'orge en grain), irrigués par aspersion; 15 serres plastique pour les tomates, courgettes et poivrons; une bergerie et un troupeau ovin/caprin. L'exploitation compte 10 actifs agricoles : 3 Egyptiens pour l'arboriculture et la gestion, 1 Bengladeshi spécialiste de serriculture, 6 manœuvres Nigériens. Le jeune fils du propriétaire, circulant en camionnette dans l'exploitation, assure un contrôle discret (fig.4).

LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES

Le territoire, par ses potentialités, a tiré en avant la mise en valeur. Celle-ci, en retour, lui donne des traits radicalement nouveaux, qui font que le voyageur ne retrouve guère les éléments du paysage classique d'oasis.

LA MARCHÉ VERS LES PIEMONTS

fig 5 et 6

La disposition des 3 Wadis du Fezzan est simple et classique, c'est celle de dépressions étirées entre un escarpement gréseux d'un côté, la retombée d'un erg de l'autre. La coulée de verdure des anciennes palmeraies épouse ces fonds de dépression, sous forme d'un ruban dans la zone la plus basse (fig.5).

Or, les terres pédologiquement et juridiquement disponibles se trouvent du côté du piémont, c'est-à-dire au pied de l'escarpement gréseux. C'est là que s'est faite et se fait la mise en valeur agricole, que ce soit sous forme individuelle ou en petits périmètres. L'on assiste donc à un glissement général des zones de cultures vers l'amont, glissement qui est conforté par le glissement parallèle des sites de villages, et parfois de la route elle-même.

Ainsi, dans le Wadi Adjal, la RN départage fréquemment, de façon très schématique, deux types de paysage, au nord (à l'aval) les vieilles palmeraies moribondes, au sud (à l'amont) les zones nouvelles de mise en valeur, moins continues mais prospères (fig. 6).

DES CREATIONS EX-NIHILO EN ZONES VIDES

Les créations précédentes en terres vierges se font toujours à proximité des anciennes zones de culture, elles s'appuient sur les mêmes lieux d'habitat. Au contraire, les grosses interventions étatiques se sont faites volontairement en terrain vide, à l'écart des zones habitées.

C'est le cas pour les 3 grands périmètres de mise en valeur, que l'Etat, dans sa volonté socialisante de prise en charge de tout l'espace, a réparti également, dans chaque dépression (périmètres de Brak, Oubari, Oum al Aranib). Chacun compte plusieurs centaines de lots, et vient en appui à une petite ville que l'on voulait épauler en l'accompagnant de la création d'un centre de service doté d'une mosquée, une école, un centre de soins, une poste, un atelier de maintenance, une coopérative, un laboratoire d'analyse agricole et un marché (M. Attir, 1985).

Le périmètre d'Oubari est le type même de ces aménagements créés ex-nihilo, et qui modifie radicalement un paysage.

Il s'étend sur 1 800 ha, découpés en 172 lots de 10 ha chacun, et 172 fermettes, organisées suivant le principe du groupement de 4. La taille et l'exubérance des brise-vent de tamaris (10 m de haut) traduisent la force de la marque au sol, avec la géométrie des chemins d'exploitations, le semis des stations de pompage, le travail soigné des Egyptiens d'Assiout et des Nigériens. Un microclimat, et une durabilité du paysage, ont été créés ici. Si l'intensivité n'est pas toujours satisfaisante, on le doit en partie aux pressions extérieures sur ce périmètre : la proximité de la petite ville de Oubari (15 000 hab.), a attiré populations touareg et toubou, qui sont venues camper aux portes du périmètre, pacageant et prélevant sur les brise-vent le bois qui leur est nécessaire (fig. 7).

Fig 7

Les complexes étatiques sont plus encore des créations ex-nihilo, puisque voulues délibérément loin des zones habitées. Mais ici, l'absence de clôtures, de brise-vent, d'habitat pour les travailleurs, rend très précaire l'emprise au sol de

ces créations, marquant peu le paysage aujourd'hui, risquant de disparaître demain. C'est là un peu le contraire d'établissements durables.

L'EMERGENCE D'UNE CEINTURE D'AGRICULTURE PERIURBAINE AUTOUR DE SEBHA

fig 8

Le Wadi al Haya se poursuit au NE par la dépression de Bouanis, qui comportait autrefois une série de villages avec leurs palmeraies. Aujourd'hui, Sebha est une ville de l'ordre de 120 000 habitants, qui fait fonction de capitale régionale du SW libyen (présence de banques, d'une université,...). Cette ville a suscité la création d'une ceinture agricole récente, au-delà de la ceinture des friches urbaines encombrées de tous les reprints de la ville (fig.8).

Cette ceinture périurbaine se distingue des autres espaces agricoles par deux traits, son intensivité et son rôle social. L'intensivité agricole est suscitée par la proximité de l'écoulement urbain, et se traduit par des spéculations qui n'existent que rarement ailleurs : l'élevage bovin laitier, qui alimente les laiteries de la ville, et la plasticulture, en groupes de 5 à 10 serres tunnel. Mais l'investissement agricole a également ici un rôle social, de représentation (portail, maison d'agrément pour le week-end), et de spéculation foncière (appropriation de terrains qui peuvent prendre une plus-value dans l'avenir).

La ceinture agricole se double ici de plusieurs marchés et de nombreux enclos à bétail, ovins et dromadaires, aux portes de la ville. De même, des citadins possèdent des bêtes qu'ils font garder en périphérie de la ville. Surtout, Sebha est un marché à l'échelle du Sahara où sont acheminés des troupeaux élevés au Niger et au Tchad à destination des marchés urbains du Sud libyen mais aussi de l'ensemble de la Libye.

Aussi est-ce, depuis une décennie en particulier, une zone très dynamique, encouragée par des attributions systématiques faites par l'Etat. La répartition des terres mises en valeur est symptomatique, corrélée au moins autant avec le tracé des routes qu'avec les potentialités physiques.

LA REMISE EN HONNEUR DE VIEILLES COMPLEMENTARITES TERRITORIALES

Il peut être intéressant de signaler le cas du Zellaf, et de son rôle par rapport au Wadi Shâtî. C'est là un ensemble de zones basses dans l'erg, dans lesquelles la nappe est toute proche. Traditionnellement, les habitants du Wadi y cueillaient les dattes des palmiers épars plantés à fleur de sol. Vieillis, trop hauts pour être fécondés, ils ne donnent plus rien aujourd'hui. Mais un certain nombre d'exploitants du Shâtî reprennent cette pratique : ils s'approprient une portion de

terrain (sans même la délimiter), y plantent des palmiers (plus ou moins alignés), sans les irriguer puisque ici la nappe n'a pas baissé. Ils viennent dans le Zellaf deux fois par, pour la fécondation, et pour la récolte. Ils se déplacent pour cela en véhicule 4x4, car la circulation dans l'erg est particulièrement difficile, et le Zellaf est à une quarantaine de kilomètres du Shâfi. Forme d'agriculture de cueillette, mais aujourd'hui motorisée !

Chaque communauté du Shâfi a des droits sur la portion du Zellaf qui lui fait face. C'est bien d'une stratégie territoriale dont il s'agit ici, visant à conserver les complémentarités d'antan.

FONDEMENTS ET PORTEE D'UNE DYNAMIQUE AGRICOLE

Tels sont les faits majeurs, observés sur le terrain. Il est nécessaire maintenant de prendre du recul, pour essayer de comprendre et juger un phénomène.

ESSAI DE BILAN CHIFFRE

La présente analyse ne prétend pas asseoir les faits sur une base statistique élaborée. Mais il faut pouvoir néanmoins jauger les ordres de grandeur. Les statistiques officielles dénombrent, pour le Fezzan, 13 000 ha mis en valeur par complexes étatiques, sur 6 sites différents. Elles dénombrent également 15 000 ha mis en valeur par périmètres allotis, sur une dizaine de sites différents, avec un volume de 1 500 attributaires.

L'approche de la mise en valeur individuelle est plus problématique, car elle fait quasiment figure d'informelle, et ne relève guère des statistiques. Une évaluation personnelle faite d'après cartographie grossière des zones de mise en valeur, complétée par examen des images satellitaires de la région, donnerait un chiffre de l'ordre de 20 à 25 000 ha. Au total, cela apparaît peu de chose à l'échelle nationale (SAU = 1 900 000 ha, dont 500 000 irrigués). Mais à l'échelle locale ce n'est pas négligeable. Les superficies irriguées dans le Fezzan étaient dans les années 1945, suivant le mode de calcul utilisé, de 1 000 pour J. Despois, de 2 300 pour J. Lethielleux ; elles sont d'environ 60 000 ha aujourd'hui. En 1962, d'après des décomptes précis de Lars Eldblom (1968), la superficie totale cultivée de la région de Ghât est de 435 ha, et de près de 4000 ha en 1987. Ces résultats permettent de supposer que l'extension des terres irriguées ne s'est pas effectuée sur les 50 mais plutôt les 30 dernières années. Cette période correspond à celle de la croissance des revenus pétroliers qui a permis à l'Etat d'intervenir massivement sur l'ensemble du territoire national, et donc dans les régions les plus enclavées.

Ces chiffres globaux ne doivent pas cacher de fortes différenciations régionales. Le Wadi Shâfi reste constitué de tâches ponctuelles éloignées les unes des autres, et la dépression du sud ne connaît qu'un mouvement modéré : les mises en valeur restent cantonnées aux portes de Mourzouq ou Traghen, et la

Hofra en particulier fait un peu figure aujourd'hui d'oasis sans agriculture. En définitive, ce sont essentiellement le Wadi Adjal, et la dépression de Sebha, qui constituent les zones agricoles pionnières.

LES FONDEMENTS D'UN DYNAMISME

Pourquoi, au cours des 3 dernières décennies, un dynamisme aussi spectaculaire ? Il semble être à la conjonction de trois faits. Il est porté indéniablement par des potentialités naturelles faiblement valorisées jusqu'alors, tant pour les eaux, abondantes, que pour les sols, limoneux et fertiles, qui ne manquent pas dans ces dépressions. Il est porté également par les interventions de l'Etat, qui en pays pétrolier dispose de gros moyens : interventions directes et évidentes dans les complexes et les périmètres, indirectes pour les exploitations privées. Jusqu'aux années 1985 celles-ci ont été encouragées par des prêts et des subventions ; depuis ceux-ci ont disparu, mais les bas prix de l'essence, de l'électricité, et des intrants de tous types, la pénétration de la route et de l'électricité dans tous les espaces ruraux, profitent à l'agriculture et lui permettent d'être concurrentielle sur le marché international.

Mais ce dynamisme repose également sur les capacités de la population elle-même. Celle-ci n'est en rien repliée sur elle, elle est à l'écoute du monde par les multiples paraboles, elle sait les cours et les possibilités dans tous les pays voisins, elle a une capacité d'adaptation et d'innovation étonnante. Elle a également le sens de l'espace, une grande mobilité, sait créer des réseaux, associer des activités diverses. Agriculture et business s'appuient l'un sur l'autre, en un faisceau de relations dans lequel le départage est difficile, parce que souvent organisé au sein de la même famille. Ainsi, la parabole et la camionnette sont aussi indispensables à l'exploitation que la houe et le tracteur.

Paradoxalement, ces Sahariens ne craignent pas l'économie de marché, ils y sont entrés en plein, calculent cours, coûts, et kilométrages. Ils disent vendre leur production 2 fois plus chère à Sebha que dans leur village, et 4 fois plus chère à Tripoli ou Benghazi.

LES INTERROGATIONS SUR CE DYNAMISME

Les faiblesses d'un tel système n'en sont pas moins évidentes. La plus visible est le manque d'une base paysanne. Il ne faut pas oublier que les Fezzanais n'étaient souvent au milieu du siècle que de piètres paysans, et que l'agriculture actuelle est née en quelque sorte de toutes pièces au cours des 30 dernières années. Cela se traduit par la sous-utilisation du fumier (souvent brûlé), le gaspillage de l'eau (évident partout), le mauvais suivi des palmiers (souvent encombrés de rejets). Cela se traduit également par des inadaptations culturelles : dans le grand périmètre de Brak, les exploitants s'évertuent à irriguer comme les autres bersim et céréales, alors que sur ce sol très sablonneux palmiers et

arachides seraient beaucoup plus à leur place ; tout se passe comme si les orientations définies initialement par l'Etat restaient pour eux imprescriptibles.

Meilleurs commerçants que les oasiens algériens, les cultivateurs du Fezzan se révèlent moins bons paysans. D'ailleurs, la belle intensivité souvent notée relève essentiellement de la main d'œuvre étrangère, largement employée parce que coûtant très peu cher. Schématiquement, l'agriculture du Fezzan fonctionne avec les capitaux libyens, la compétence égyptienne, et le travail africain. Telle quelle, elle tourne bien. Mais n'y a-t-il pas des éléments de grande fragilité dans cette association à trois, qui reflète la conjoncture d'un moment ?

Enfin - autre élément de fragilité - des interrogations pèsent évidemment sur la ressource en eau. Grâce aux moyens dont ils disposent, les exploitants creusent profondément leurs puits, surecreusent lorsque le niveau baisse. Mais cette fuite en avant ne pourra durer toujours. A la phase de l'eau abondante, et souvent gaspillée, devra faire place tôt ou tard une phase d'économie de l'eau.

CONCLUSION

Sur un vieux fond historique oasien, les dernières décennies ont créé une agriculture nouvelle par tous ses traits, y compris ses assises territoriales. Elle fait figure d'agriculture pionnière, par ses audaces, son esprit d'innovation. Comme en tout front pionnier, les échecs côtoient les réussites, les parcelles en abandon ou en attente sont nombreuses.

En tant qu'activité agricole proprement dite, elle est l'archétype de l'agriculture aventurée, qui tourne le dos aux agro-systèmes sahariens classiques. Elle comporte une grande fragilité de fond, qui fait qu'elle ne pourra toujours concurrencer à Tripoli ou à Tunis les productions du littoral.

Cependant cette activité crée en même temps un cadre de vie pour une société nouvelle, celle du Fezzan de l'an 2000, qui compte 400 000 habitants, et pour laquelle l'agriculture n'est qu'une activité de complément. Cadre de vie qui mérite de perdurer.

LES LIBYENS ET LEUR PATRIMOINE

André Laronde

Le patrimoine libyen est d'une richesse et d'une diversité sans égales dans le nord de l'Afrique. A ce propos, il convient de souligner l'originalité de la Libye qui, plus que tout autre pays de l'Afrique septentrionale, participe au monde saharien, dans une position de carrefour : les pistes jalonnées par des oasis conduisent des rivages méditerranéens vers la boucle du Niger ou vers le nord du Tchad. Mais cette même ligne d'oasis permet aussi d'aller de la haute vallée du Nil vers Koufra et vers les grandes vallées du Fezzan, par lesquelles la communication avec les itinéraires précédents joue pleinement. C'est ce qui explique que, dans des périodes durant lesquelles la désertification du Sahara était moins avancée, la Libye ait vu passer les chasseurs du Paléolithique moyen, puis ceux du Néolithique qui introduisirent l'agriculture et l'élevage. Il en résulte la présence de nombreux sites lithiques qui s'étendaient le long des lacs du sud libyen, comme dans le Chati, ou le Uan Casa. Mais la Libye possède aussi les sites plus spectaculaires de gravures rupestres du Messak Mellet ou du wadi Mathendous, et les abris sous roche de l'Acacus, avec leurs peintures rupestres.

UN PATRIMOINE QUI EMPRUNTE A TOUTES LES PERIODES

Les plus récentes manifestations de l'art rupestre sont contemporaines de l'arrivée de nouveaux venus sur les rivages méditerranéens de la Libye. D'abord ce furent les Grecs partis de l'île de Théra mais vite rejoints par d'autres insulaires de la mer Egée et par des Péloponnésiens. Dès 631 av. J.-C., Battos fonde Cyrène au cœur des riches campagnes du Djebel Akhdar, donnant ainsi son essor à la création d'établissements agricoles prospères, centrés autour de quatre cités, la métropole Cyrène, mais aussi les centres de Taucheira, Barca et Euhespérides dans l'ouest de la région. A ces cités, il faut ajouter de très nombreux villages. L'enrichissement rapide de la région explique la splendeur des monuments et leur parure de sculptures, par un effort qui ne se ralentit pas jusqu'à l'époque romaine, en dépit de la révolte des Juifs des années 115-17 ap. J.C., alors que la province romaine de Cyrénaïque avait un siècle et demi d'existence.

A l'ouest, les côtes de Tripolitaine avaient intéressé le spartiate Dorieus, dont la tentative de 510 av. J.C. fit cependant long feu devant l'attention portée au pays par les Carthaginois. Ceux-ci créèrent trois établissements permanents entre 500 et 400 av. J.C. à Sabratha, à Oea (la future Tripoli) et à Leptis Magna. Si ces trois centres étaient culturellement et économiquement liés à Carthage, leur métropole, ils étaient politiquement indépendants. Ce qui explique que, loin d'être entraînés dans l'écrasement de Carthage par Rome en 146 av. J.C., les Emporia (ou comptoirs) de Tripolitaine, la région aux trois villes, prospérèrent sans discontinuer, même si Leptis Magna connut une disgrâce momentanée pour

avoir malencontreusement choisi le parti adverse de César dans les guerres civiles en 46 av. J.C. Comme toute la province d'Afrique proconsulaire, dont la Tripolitaine fut partie intégrante dès 27 av. J.C., les Emporia connurent un développement accéléré durant le I^{er} et le II^{ème} siècle ap. J.C. jusqu'à donner naissance au futur empereur Septime-sévère, qui régna sur le monde romain de 193 à 211 ap. J.C. C'est alors que la région atteignit sa plus grande prospérité, dans les villes mais aussi dans les campagnes où de somptueuses villas et des mausolées colossaux marquèrent le paysage, jusque dans le Djebel tripoliteain. L'ampleur de cette mise en valeur devait frapper durablement les esprits puisque les communautés villageoises du sud tripoliteain, indépendantes depuis le milieu du III^{ème} siècle, cherchaient encore l'inspiration de leurs monuments dans les villes du nord : c'est ce que l'on peut observer à al-Orban dans le djebel tripoliteain, dans la vallée du wadi Mardoum ou encore à Ghirza.

Dans ces deux derniers cas, nous assistons à l'interprétation locale de thèmes empruntés au monde classique, mais avec une liberté de choix et avec une originalité qui nous placent face à une authentique expression artistique libyenne. On pourrait en dire autant des reliefs de marbre retrouvés dans les environs de Cyrène et qui remontent à la haute époque hellénistique : ils représentent des divinités libyques, tout en se conformant à la grammaire de la sculpture grecque, mais avec des motifs hautement originaux. C'est encore le cas des bustes funéraires aniconiques ou ironiques qui ornaient les tombes chrétiennes et qui n'ont leur équivalent nulle part en dehors de la Libye. Plus à l'ouest, dans le domaine d'influence punique, les stèles des tophets (enclos sacrés pour les sacrifices) de Sabratha ou de Leptis Magna reprennent une forme bien connue en Afrique mineure, de Carthage à Constantine en Algérie, mais avec des motifs là encore originaux. C'est dire que l'art de la Libye classique n'est pas un simple décalque ou une imitation plus ou moins réussie de l'art punique, ou gréco-romain. C'est un art original, qui s'inscrit dans un échange de cultures qui l'a enrichi et qui lui confère une coloration unique.

Si l'éclat des périodes pré- et protohistorique et classique est donc sans égal, il s'en faut que les périodes ultérieures fassent pâle figure. La période arabe a laissé des preuves nombreuses de son importance, et d'abord dans le sud, où les capitales des sultanats qui se succédèrent démontrent que le commerce transsaharien conservait toute son importance : les monuments de Zuila ou de Mourzouk sont parmi les plus remarquables, mais ils ne le cèdent en rien à la médina de Tripoli avec son ensemble de palais, de mosquées, de medersas et de maisons.

ARCHEOLOGIE ET TOURISME

Tout ce patrimoine a excité l'intérêt depuis la période coloniale. Les fouilles pratiquées sur une grande échelle par les Italiens ont concerné la quasi-totalité des sites antiques. Dans l'esprit de l'époque, il s'agissait surtout d'opérer des dégagements. Mais l'Italie de l'entre-deux-guerres y ajoutait des visées politiques évidentes. Célébrer le culte de la romanité, rappeler que Rome et ses

héritiers fascistes avaient vocation à faire de la Libye une terre italienne, voilà ce qui sous-tendait une oeuvre dont les mérites ne sont pas minces par ailleurs. Ce parti-pris explique que l'accent ait été mis sur l'héritage romain, sur les villes, et sur les grands monuments publics, les mieux à même de frapper l'imagination. Ce n'est pas par hasard que, dès 1925, l'Italie organisait à Tripoli un congrès international d'archéologie classique destiné à montrer les premiers acquis d'une archéologie à laquelle les moyens n'étaient pas comptés. En 1931, à l'exposition coloniale internationale de Paris, le pavillon italien s'inspirait, en réduction, de la basilique sévérienne de Leptis Magna, et il était décoré de moulages des œuvres les plus représentatives de l'antiquité classique en Libye. La crise mondiale des années 30, la course aux armements de plus en plus sensible lors de l'entrée de l'Italie dans l'Axe Rome-Berlin, tout cela contribua à réduire l'effort considérable des années 20. Cet effort ajoutait encore la restauration des monuments islamiques les plus pittoresques. Il s'agissait en fait de promouvoir une activité touristique en Libye. Ce tourisme serait culturel, mais aussi sportif : des méharées dans le sud, et l'organisation de la course automobile des oasis complétaient cet effort. La création de l'Ente Turistico Alberghiero della Libia, ETAL, la parution à Tripoli de la revue Libia venaient donner une concrétisation supplémentaire. Il est symptomatique que le guide publié par le Touring Club Italien en 1937, avec le concours des meilleurs spécialistes, soit venu à l'appui de cette politique touristique. La Libye commençait à recevoir des croisières, et se dotait d'hôtels, dans les grandes villes, mais aussi sur les sites, comme à Leptis Magna, à Cyrène ou à Ghadamès. La restauration du théâtre de Sabratha, achevée en 1937, devait permettre d'organiser une saison lyrique.

La deuxième guerre mondiale devait casser net cet élan : la fermeture de l'ETAL dès la fin de 1943 montrait bien que la reprise d'une activité touristique ne serait pas le souci de l'administration britannique, même si les occupants prenaient soin de protéger le patrimoine libyen avec des moyens réduits. La situation ne devait pas évoluer sensiblement sous le régime royal, compte tenu des moyens étonnamment réduits de la Libye appauvrie des années 50. Ce n'est que dans les dernières années du régime royal, alors que la manne pétrolière produisait ses premiers effets, que la Libye songea à promouvoir une politique touristique, en participant notamment à l'année mondiale du tourisme de 1969, l'année même où le colonel Kadhafi arrivait au pouvoir lors de la Révolution du 1er Septembre.

La révolution libyenne devait au départ se montrer méfiante vis-à-vis du tourisme. A cela, il y a plusieurs raisons. Vu l'abondance des revenus pétroliers revus à la hausse, l'apport en devises du tourisme ne présentait pas pour la Libye le même intérêt que pour l'Egypte ou la Tunisie, pour se limiter à ces deux pays limitrophes. Plus encore, l'orientation clairement pastorienne du nouveau régime impliquait un attachement jaloux aux traditions proprement libyennes, dans le cadre d'une société encore très traditionnelle) : en ce sens, la modernisation de la Libye ne pouvait pas passer par une occidentalisation non malaisée. La Libye ne pouvait que tourner le dos à un tourisme à la « tunisienne », avec la réalisation de grands complexes accueillant des dizaines de milliers - de touristes : un tel afflux non maîtrisé et difficile à contrôler aurait signifié une irruption de

comportements qui aurait choqué une société qui n'était absolument pas préparée à les recevoir. De plus, il en aurait résulté une contradiction évidente avec l'orientation résolument pan-arabe recherchée par le Guide de la Révolution, orientation qui recueillait l'adhésion évidente de l'immense majorité de la population libyenne. Enfin, il faut ajouter l'absence complète de cadres formés aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme. Les métiers de service n'avaient pas la faveur des Libyens, qui n'avaient pas été préparés à les assumer. De fait, les hôtels et les restaurants peu nombreux des grands centres utilisaient largement une main d'œuvre immigrée. Ces équipements fonctionnaient essentiellement à l'intention de missions officielles ou commerciales. Quant aux sociétés étrangères implantées en Libye, elles fonctionnaient alors comme aujourd'hui par le moyen de bases-vie qui relèvent d'une toute autre logique.

Cette situation avait toute chance de perdurer. D'une part, l'image de la Libye véhiculée dans les médias du monde occidental était très défavorable : sans nuances, la Libye passait pour pro-palestinienne, et surtout pour être un des foyers du terrorisme international. Et des mesures symboliques comme l'arabisation des inscriptions, l'interdiction complète des boissons alcoolisées, sans parler du respect officialisé des formes extérieures de l'Islam, tout cela était interprété à l'extérieur, abusivement mais efficacement, comme autant de gestes d'hostilité pour l'Occident et comme une manifestation d'intolérance. La politique étrangère de la Libye devait encore renforcer l'effet néfaste de ces analyses sommaires. La tension entre la Libye et les puissances occidentales, la rupture des relations avec les Etats-unis puis avec le Royaume-uni, la tension extrême avec la France avivée par la guerre du Tchad, l'implication plus affirmée que démontrée de la Libye dans des actions de terrorisme international, tout cela contribuait à mettre la Libye au ban des destinations « fréquentables ». On peut dire sans exagération que la Libye ne devait connaître aucune activité touristique digne de ce nom pendant près d'un quart de siècle.

LA MISE EN PLACE RECENTE D'UNE POLITIQUE DU TOURISME PATRIMONIAL

Le changement devait intervenir au début des années 90. Paradoxalement, il devait être concomitant de la mise en place de l'embargo. Mais cette période est aussi celle d'une nouvelle donne dans les relations internationales du fait de la disparition du bloc de l'est et de l'effondrement de toutes les alliances qu'il avait générées. C'est aussi le début de la mondialisation. La Libye comprit parfaitement la nécessité pour elle de prendre en compte ces nouveaux facteurs. Cette nouvelle évaluation rencontra l'action persévérante de quelques tour-opérateurs sensibles à l'attrait que peut exercer la Libye, pays de surcroît inconnu du grand public avide de nouveautés.

Le développement touristique de la Libye devait désormais s'orienter dans deux voies différentes. D'une part, la visite des grands centres de la frange méditerranéenne, en y adjoignant parfois une excursion à Ghadamès, distante de 650 km de Tripoli, et qui constitue une bonne introduction au désert libyen.

D'autre part, un tourisme saharien, qui bénéficie des ressources naturelles et archéologiques exceptionnelles de la Libye. Ce dernier courant a paradoxalement bénéficié de la fermeture de l'Algérie au tourisme, survenue presque au même moment.

Ces deux orientations du tourisme libyen sont encore d'actualité. D'une part, un tourisme qui, au nord, regroupe des participants qui se situent entre la demi-douzaine, ou moins, et la vingtaine, ce nombre n'étant que rarement dépassé. Ces touristes voyagent en minibus ou en bus, effectuent parfois un trajet en avion (essentiellement entre Tripoli et Benghazi), et logent en hôtels. Il s'agit de la mise en œuvre d'un tourisme culturel, intéressant des personnes bien informées, et qui attendent de leur guide-conférencier un encadrement de bon niveau, avec l'aide des guides locaux. Le tourisme du désert est au contraire un tourisme sportif, en 4x4, voire en moto, avec l'accompagnement adéquat, plus orienté vers l'aspect pratique que vers l'étude des sites, à quelques remarquables exceptions près.

Le ministère libyen du tourisme a joué pleinement son rôle. Il doit beaucoup à l'action de M. Bukhari, originaire de Ghadamès, et qui a donné une impulsion décisive avec l'aide de collaborateurs de valeur. Ainsi la Libye a-t-elle pris part au salon du tourisme tenu à Paris, au parc de la Porte de Versailles, en mars 1999. La journée libyenne organisée dans le cadre de cette manifestation a vu la participation de plusieurs personnalités de premier plan, dont le Directeur de la Division du Patrimoine de l'UNESCO. Il faut mentionner aussi le rôle du Département des Antiquités, dont le siège est à Tripoli et qui est placé sous l'autorité d'un président, le Dr. Ali el Khadoury depuis 1988. Il est assisté par six directeurs de circonscription, ou contrôleurs, à Tripoli, à Sabratha, à Leptis Magna, à Sebha, à Benghazi et à Shahat (Cyrène). Ce Département a aussi autorité sur les musées, et sur les archives.

Au-delà de ces aspects liés au développement concret des activités touristiques, la Libye a pris un certain nombre d'initiatives importantes pour la protection et la mise en valeur de son patrimoine. Déjà, des accords entre la Libye et la mission archéologique italienne alors dirigée par S. Stucchi ont permis la restauration du temple de Zeus à Cyrène et celle de l'Arc sévérien de Leptis Magna. Dans les années 80, le projet de restauration de la médina de Tripoli, lancé sous la direction de Mme Fawzia Chalabi, a donné lieu à d'importantes réalisations. Il faut rappeler la restauration des mosquées les plus remarquables, comme celle d'Ahmed Pacha, la mise en valeur de la maison des Caramanlis, la rénovation des anciens consulats d'Angleterre et, plus récemment celle du consulat général de France, lieu de mémoire particulièrement remarquable, puisqu'il abrita la représentation française auprès des autorités de Tripolitaine de 1640 à 1940, soit pendant trois siècles exactement. Cette rénovation a donné lieu à une coopération franco-libyenne, puisque la France a fourni les documents et le mobilier qui ont permis de reconstituer le bureau du Consul Général dans son état du XIX^{ème} siècle.

Actuellement, il faut encore rappeler les programmes d'illumination du château de Tripoli, le célèbre Saray al Hamra, et de tentatives similaires à

Sabratha et à Leptis Magna. Dans ces deux derniers sites, et à l'odéon de Cyrène (Shahat) sont programmés régulièrement des spectacles, ce qui a donné lieu à des restaurations pour faciliter l'utilisation de ces monuments antiques.

La Libye ne néglige pas davantage les musées. Le musée national de Tripoli a été l'objet d'un grand programme comportant la construction d'un nouveau bâtiment dans le château, et la réalisation d'une musographie originale et de bon goût, conçue avec le concours de l'UNESCO. L'inauguration a eu lieu en Septembre 1988 en présence du Guide de la Révolution et du Directeur Général de l'UNESCO, Federico Mayor. Leptis Magna a aussi son musée, inauguré en Septembre 1994.

Cette coopération avec l'UNESCO constitue un des points positifs de la politique patrimoniale libyenne. Elle a donné lieu à l'inscription de plusieurs sites libyens au Patrimoine mondial, ceux de l'Acacus, de Ghadamés, de Leptis Magna et de Cyrène et Apollonia.

Ce bilan largement positif ne doit pas occulter les difficultés inhérentes à tout pays en voie de mutation rapide. Le nombre et l'étendue des sites libyens nécessiteraient un effort accru de gardiennage, en dépit de l'existence d'une police touristique. L'afflux des visiteurs libyens et étrangers n'est pas sans poser des questions d'aménagement et de protection, en particulier dans les sites préhistoriques du sud. Enfin, les programmes de développement et d'aménagement du territoire ne sont pas sans poser la question de l'inventaire archéologique de la Libye. La loi libyenne fait obligation aux aménageurs nationaux ou étrangers de financer une prospection préalable à toute implantation industrielle. Une expérience récente et fâcheuse dans le sud libyen explique que Totalfinaelf et Agipgas B.V. aient appliqué scrupuleusement ces dispositions avec le concours du Département des Antiquités et de missions archéologiques étrangères leurrant en Libye, et en accord avec la National Oil Corporation. Il en va de même pour les sociétés de tourisme qui projettent actuellement d'édifier des villages touristiques en divers points du littoral libyen, comme dans les environs de la villa romaine de Silin, non loin de Leptis Magna.

Plus généralement, le Département des Antiquités de Libye prépare avec le concours de l'UNESCO un projet de carte archéologique de la Libye, qui rendra plus systématique des entreprises diverses telles que le projet du Sud tripolitaïn réalisé avec le concours d'archéologues britanniques à la fin des années 70, ou le projet des vallées libyennes géré par la Mission archéologique française dans les années 90.

On le voit, la Libye a conscience de l'importance de son patrimoine, pour asseoir sa conscience nationale et l'ancrer dans le passé, proche et lointain. Et même si les difficultés sont loin d'avoir été éteintes, la Libye a su trouver une voie originale et prometteuse.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Abdullatif A.A., 1994, *The making of modern Libya, State Formation, Colonization and resistance, 1830-1932*, State University Press of New-York Press, Albany, 222 p.

Allan J.A. (dir.), 1982, *Libya since Independance, economic and political development*, Saint Martin's Press, New-York, 187 p.

Allan J.A., Mc Lachlan K.S., Buru M. (dir.), 1989, *Libya, State and region. A study of regional evolution*, School of Oriental and African Studies, Center of Near and Middle Eastern Studies, London, 208 p.

Anderson L., 2000, « La Libye de Kadhafi », in Martinez L. (coord.), *La Libye après l'embargo, Monde Arabe -Maghreb-Machrek*, La Documentation Française, pp. 12-15.

Attali J., 1993, *Verbatim I Chronique des années 1981-1986*, Fayard, Paris, 957 p.

Attir M. O., 1985, « Social adjustment in new libyan agricultural towns », *Ekistics*, n°313, pp. 320-326.

Awotona A., 1990, « Housing in Libya, 1950-1980 », *Habitat International*, vol. 14, n°1, Pergamon Press, Oxford, pp. 55-85.

Balta P. (dir.), 1992, *La Méditerranée réinventée : réalités et espoirs de la coopération*, La Découverte, Paris, 390 p.

Baulin J., 1986, *Conseiller du président Diiori*, Éditions Eurafor-Press, Paris, 191 p.

Beaugé G., Burgat F., 2000, « La question des migrations en Libye », *Monde arabe, Maghreb Machrek*, n°112, pp.56-65.

Bellot J.M., 1980, La politique africaine de la Libye, *Le mois en Afrique* n°176-177, Paris, pp. 21-37.

Bennafla K., 2002, *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Karthala, Paris, 366 p.

— , 2000, « Tchad : l'appel des sirènes arabo-islamiques », in E.Grégoire, J.Smitz, eds., *Afrique noire et monde arabe, continuités et ruptures*, Autrepart, Cahiers des Sciences Humaines, Ed de l'Aube, n°16, p. 67-86.

— 1997, « Entre Afrique noire et Monde arabe, nouvelles tendances des échanges informels tchadiens », *Revue Tiers Monde*, n°152, t.38, pp. 879-896.

Berque J. et Charnay J.-P. (dir.), 1967, *L'ambivalence dans la culture arabe*, Anthropos, Paris, 475 p.

Bipoun-Woum J.M., 1970, *Le droit international africain*, LGDJ, BAM, tome 5, Paris, 325 p.

- Birks J.S., Sinclair C.A., 1979, « The libyan arab Jamahiriya : labour migration sustains dualistic development », *The Maghreb Review*, vol.4, n°3, pp. 95-102.
- Bisson D., Bisson J., Fontaine J., 1999, *La Libye. A la découverte d'un pays*, Paris, L'Harmattan, 2 t. (t. 1, Identité libyenne, 200 p. ; t.2, Itinéraires, 360 p., 57 figures, 265 photos).
- Bisson J., 1997, « La Libye entre clientélisme et régionalisme tribal », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°1, pp. 70-82.
- Bisson J., 1993, *Développement et mutations au Sahara maghrébin*, Min. Ed. Nat., CRDP, Académie d'Orléans-Tours, 172 p.
- Bleuchot H., 1980, « la politique africaine de la Libye (1969-1978) », in S. Chikh, H. Michel, coord., *Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne*, CNRS Ed., CRESM, Paris, 1980, pp. 55-86.
- Bleuchot H., 1983, *Chroniques et documents libyens, 1969-1980*, Paris, CNRS, 274 p.
- Bocco R., 1988, « L'Etat « contourné » en Libye : tribalisme, clientélisme et révolution dans une économie pétrolière », *Revue Genève-Afrique*, IUED, vol. XXVI, n°2, pp. 133-143.
- Boubakri H., 2000, « Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes », *Monde arabe, Maghreb Machrek*, La Documentation française, n°170, pp. 39-51.
- Bourgeot A., 1994, révoltes et rébellions en pays touareg, *Afrique contemporaine*, n°170, pp. 3-19.
- Bourgeot A., 1995, *Les sociétés touarègues, Nomadisme, identité, résistances*, Éditions Karthala, Paris, 544 p.
- Braudel F., 1966, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Armand Colin, Paris, 2 t. (587 et 627 p.).
- Buijtenhuis R., 1987, *Le Frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Karthala, coll. Hommes et sociétés, Paris, 479 p.
- Bulqama H.H., Zezeiri S., 1995, « La Jamahiriya, une étude géographique », Sirte, 742 p. (en langue arabe).
- Burgat F. et Laronde A., 2000, *La Libye*, coll. Que sais-je ? PUF, Paris, 128 p.
- Chandoul M., Boubakri H., 1991, « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.7, n°2, pp. 155-162.
- Chanson-Jabeur C., Gallet D., Laronde A., Lochon C. (Eds), 2000, *Aux rivages des Syrtes : La Libye, espace et développement, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, CHEAM, 153 p.

Chevallier B., 2000, *L'embargo : essai sur la nature du pouvoir dans les relations économiques internationales*, Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 444 p.

Chevallier-Bellet B., 2001, « L'intégration de la Libye dans le partenariat euro-méditerranéen : enjeux et perspectives », *Mondes en développement*, tome 29, n°115/116.

Chroniques et documents de l'Annuaire de l'Afrique du Nord, notamment les articles de H. Bleuchot, F. Burgat, M. Djaziri, L. Martinez, T. Monastiri, 1962-1998, Paris, CNRS.

Ciammaichella G., 1987, *Libyens et Français au Tchad (1897-1914). La confrérie senoussie et le commerce transsaharien*, éd. du CNRS, Paris, 187 p.

Clanet J.-C., 1998, « Le Tchad entre unité et éclatement : la dynamique des organisations spatiales » in *Mappemonde*, n° 50, 2^{ème} trimestre, pp. 31-35.

Coudray H., 1998, « Langue, religion, identité, pouvoir : le contentieux linguistique franco-arabe au Tchad » in Donohue J., Troll, C., *Faith, power, and violence. Muslims and Christians in a Plural Society, Past and Present*, Orientalia Christiana Analecta, Rome, 258, pp. 163-205.

— 1992, « Chrétiens et musulmans au Tchad », in Pontificio istituto di studi arabi e d'islamistica, *Islamochristiana* 18, 24 (Estrato), Rome, pp. 175-234.

Dagra M., 1987, *La politique extérieure du Niger (1974-1987), Contribution à l'étude des structures diplomatiques et de la politique africaine d'un État sahélien*, université Cheikh Anta Diop, Faculté des sciences juridiques et économiques, Thèse de doctorat d'État, Dakar.

Daguzan J.-F. (dir.), 2002, *Les Etats-Unis et la Méditerranée*, Publisud – F.M.E.S., coll. Strademed, Toulon, 179 p.

Davis J., 1990, *Le système libyen. Les tribus et la révolution*, PUF, Paris, 293 p.

Despois J., 1946, *Géographie humaine, Mission scientifique au Fezzan (1944-1945)*, Institut de Recherches Sahariennes, Alger, 260 p.

Despois J., 1935, *Le Djebel Nefousa (Tripolitaine). Etude géographique*, Larose-Editeur, Paris, 347 p.

Djaziri M., 1998, « La crise de Lockerbie et le processus de réintégration de la Libye dans le système international », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS Éditions, Paris, pp. 183-203.

Eldblom L., 1968, *Structure foncière, organisation et structure sociale. Une étude comparative sur la vie socio-économique dans les trois oasis libyennes de Ghat, Mourzouq et plus particulièrement Ghadamès*, Lund, 428 p.+ planche h.t.

El Hamrouni A., 1990, « Approche bioclimatique et biogéographique du Djebel Akhdar (Cyrénaïque, Libye) », *Ecologia Mediterranea*, XVI, pp. 163-167.

Féraud L. Ch., 1927, *Annales tripolitaines*, Vuibert, Paris, 478 p.

- Fontaine J., 1996a, « Les populations sahariennes », *Les Cahiers d'URBAMA*, Tours, n°12, p.33-44.
- Fontaine J., 1996b, « La Libye : un désert côtier riche en hydrocarbures... et en eau », *Annales de géographie*, n°589, p.279-295.
- Fontaine J., 1998, « Libye : les premiers résultats du recensement de 1995 », *L'Information géographique*, n°1, p. 34-39.
- Fontaine J., 1999, « La Libye : une littoralisation presque obligée », *Méditerranée*, n°1-2, pp. 57-62.
- Georgy G., 1997, *Un amour en Barbarie*, Flammarion, Paris, 232 p.
- Georgy G., 1996, *Kadhafi, le berger des Syrtes*, Flammarion, Paris, 317 p.
- Graeff C., 1998, « Regards croisés sur les relations entre la Libye et les pays du Sahel », *Géopolitique*, PUF, n°63, pp. 52-57.
- Grégoire E., 1999, *Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe*, Éditions Karthala, Paris, (2ème impression 2001), 339 p.
- Grégoire E., 1998, « Sahara nigérien : terre d'échanges », *Autrepart*, n°6, Éditions de l'Aube/IRD, Paris, pp. 91-104.
- Grimaud N., 1994, « Tunisiens en Libye : quand les migrants sont pris en otage », *Hommes et migrations*, n°1174, pp. 30-34.
- Haddad S., 2000, « La politique africaine de la Libye : de la tentation impériale à la stratégie unitaire », *Monde arabe, Maghreb Machrek*, n°170, pp. 29-38.
- Henry J.-R. et Groc G. (dir.), 2000, *Politiques méditerranéennes entre logiques étatiques et espace civil. Une réflexion franco-allemande*, Karthala – IREMAM, coll. Hommes et Sociétés, 345 p.
- Hibou B. et Martinez L., 1998, *Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?*, Les Etudes du CERI, n°47, Paris, 37 p.
- Joffe E.G.H., Mc Lachlan K.S. (dir.), 1982, *Social and Economic Development of Libya*, Middle East and North Africa Studies Association, London, Wisbech, 382 p.
- Kezeiri S.K., 1986, « L'explosion urbaine en Libye : la contribution des petites villes », in *Petites et moyennes villes dans le Monde Arabe*, URBAMA, Tours, n°16-17, pp. 653-673.
- Kezeiri S.K. et Lawless R.L., 1986, « Libyan urbanisation : the role of the small towns », in *Petites et moyennes villes dans le Monde Arabe*, URBAMA, Tours, n°16-17, pp. 675-697.
- Kienle E., 1998, « Libre échange contre libéralisation politique : partenariat et stabilité dans le bassin méditerranéen », *Politique étrangère*, n°1, IFRI, Paris, pp. 51-67.
- Lanne B., 1982, *Tchad-Libye, la querelle des frontières*, Karthala, Paris, 256 p.

Laronde A., 2000, « L'apparition de la vie urbaine en Libye dans l'Antiquité », *Aux rivages des Syrtes : La Libye, espace et développement, de l'Antiquité à nos jours* (CHEAM), Paris, pp. 11-17.

Laroussi K., 1996, « Impact du commerce informel sur le milieu rural en Tunisie. Etude de cas : la dynamique transfrontalière tuniso-libyenne », *Revue des régions Arides*, 9/96, Médenine (Tunisie), pp. 47-68.

Lawless R., 1976, « Les développements récents de l'agriculture en Libye », *Méditerranée*, Aix-en-Provence, n°1, pp. 59-69.

Lethielleux J., 1948, *Le Fezzan, ses jardins, ses palmiers*, Tunis, Institut des Belles Lettres Arabes, 253 p.

Le Coeur M., 1985, *Les oasis du Kawar, une route, un pays*, tome 1 : *Le passé précolonial*, Études nigériennes n°54,

Magrin G., 2001, *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir*, CIRAD-PRASAC-SEPIA, 427 p.

Martel A., 1991, *La Libye (1835-1990), essai de géopolitique historique*, PUF, Perspectives internationales, 293 p.

Marthelot P., 1975, « La Libye, aperçu géographique », in *La Libye nouvelle*, CNRS, Paris.

Martinez L., 2000, « Libye: la fin du purgatoire », *Politique Internationale*, n°189, pp. 307-320.

Martinez L., coord., 2000, « La Libye après l'embargo », *Monde Arabe-Maghreb-Machrek*, Paris, La Documentation Française, pp. 3-65.

Martinez L., 1998, « Transformations économiques et mutations politiques sous l'embargo », *Annuaire d'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, vol. XXXVII, pp. 205-229.

Mattes H., « Die Sahel- und Sahara-Staatengemeinschaft (SinSad): Instrument der wirtschaftlichen Entwicklung, Konfliktvermittlung und regionalen Interessensicherung », in *Deutsches Übersee-Institut, Arbeitspapiere der Forschungsgruppen "Neuer Regionalismus"*, Hamburg, novembre 2001, pp. 1-46.

Ministère de la planification, 1994, *Sécurité alimentaire*, colloque de Misratah.

Miossec J.M., 1995, « La Libye, désert en bord de mer », in F. Durand-Dastès, G. Mutin, dir., *Géographie Universelle, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Monde Indien*, Belin-Reclus, Paris, pp. 119-123.

Monastiri T., 1995, « Libye », in *Encyclopedia Universalis*, vol. 13, pp. 753-765.

NCID (National corporation for information and documentation), 1998, *Statistical book*, Tripoli, 50 p.

Niblock T., 2001, *Pariah states and sanctions in the Middle East, Iraq, Libya, Soudan*, Roulder, London, 241 p.

Pinson G., 2001, « Tous les pays du monde (2001) », *Population et société*, n°370, INED, Paris.

- Planhol de X., 1977, « Récents développements agricoles à Koufra », *Acta Geographica*, n° 29, pp. 13-24.
- Pliez O., 2002, « Vieux réseaux et nouvelles circulations entre les deux rives du Sahara », *Méditerranée*, t. 99, n°3-4, pp. 31-40.
- Pliez O., 2003, *Villes du Sahara, Urbanisation et urbanité dans le Fezzan libyen*, CNRS Editions, 208 p.
- Otayek R., 1984, « La Libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ? », in *Le Tchad*, Politique Africaine, n° 16, décembre, 66-85 p.
- Raynaud Cl., 1990, « Trente ans d'indépendance : repères et tendances », *Politique africaine*, n°38, Paris, pp. 3-29.
- Secretariat d'Etat au plan, 1987, *Recensement agricole de la Jamahiriya*, Tripoli, (langue arabe).
- Secretariat d'Etat au plan, 1979, *Atlas national de la Jamahiriya*, Surveying Department, Tripoli, 119 p. (langue arabe).
- Soave P., 2001, *Fezzan, il deserto conteso (1842 – 1921)*, A. Giuffrè ed., Milan, 530 p.
- Souriau C., 1984, *Libye, l'économie des femmes*, CNRS-CRESM, Aix-en-Provence, 254 p.
- Thiry J., 1995, *Le Sahara libyen dans l'Afrique du Nord médiévale*, Peeters Press – Department of Oriental Studies, Leuven, 604 p.
- Triaud J.L., 1995, *La légende noire de la Senoussiya, une confrérie musulmane sous le regard français (1840-1930)*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2 t., 1151 p.
- Triaud J.-L., 1987, *Tchad 1900-1902. Une guerre franco-libyenne oubliée ? Une confrérie musulmane, la Sanusiyya face à la France*, Paris, L'Harmattan, coll. Racines du Présent, 203 p.
- Turbet-Delof G., 1973, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Droz, Paris – Genève, 407 p.
- Vandewalle D., Eds, 1995, *Qadhafi's Libya, 1969-1994*, St Martin's Press, New-York, 256 p.
- Vandewalle D., 1998, *Libya since Independence, oil and state building*, IB Tauris, London, 226 p.
- Védrine H., 1996, *Les mondes de François Mitterrand. A l'Elysée 1981-1995*, Fayard, Paris, 784 p.

LISTE DES AUTEURS	2
INTRODUCTION : PROCHE LIBYE	3
LES NOUVEAUX HORIZONS DE LA GEOPOLITIQUE LIBYENNE	4
<i>La Méditerranée, grande absente ou nouveau projet ?</i>	5
<i>L'Afrique unie, nouveau projet kadhafien ?</i>	5
LA FIN DE L'OMNIPRESENCE DE L'ETAT	7
<i>Les limites de l'Infitah : crise de légitimité et redistribution des richesses</i>	8
<i>Une société jeune, cosmopolite et rentière</i>	10
<i>Déconcentrer ou resserrer le pouvoir ?</i>	11
L'ECONOMIE EXTERIEURE LIBYENNE DEPUIS 1969, ENTRE	
ISOLEMENT ET OUVERTURE	14
LE RETOUR DE LA LIBYE SUR LA SCENE INTERNATIONALE	15
UNE MODIFICATION RADICALE DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES AVEC	
L'EMBARGO UNILATERAL AMERICAIN	17
<i>Le pétrole : élément-clé de l'économie libyenne</i>	17
<i>Les effets de substitution dans le secteur pétrolier</i>	18
<i>Une polarisation du commerce extérieur libyen sur quelques pays</i>	20
<i>La relative insignifiance sur le plan économique de l'Afrique et du Monde arabe</i>	
.....	21
CONCLUSION	22
LA POLITIQUE JURIDIQUE EXTERIEURE DE LA LIBYE	26
UNE REVENDICATION CONSTANTE POUR UN NOUVEL ORDRE INTERNATIONAL	27
<i>L'affaire de Lockerbie et la remise en cause du Conseil de sécurité</i>	28
<i>Limiter le pouvoir du Conseil de sécurité</i>	31
<i>La Libye « victime » : la mise en accusation des accusateurs</i>	33
<i>Les priorités libyennes de la sécurité collective depuis le 11 septembre</i>	34
LA LUTTE ANTI-IMPERIALISTE VIA L'EMERGENCE D'UN DROIT REGIONAL AFRICAIN	
.....	36
<i>La recherche d'émancipation-tremplin</i>	37
<i>La fin des frontières</i>	40
LA VOCATION MEDITERRANEENNE DE LA LIBYE AU MIROIR DU	
PROCESSUS EUROMEDITERANEEN	45
LA LIBYE HISTORIQUE DANS UNE MEDITERRANEE PLURIELLE	47
LA LIBYE MODERNE FACE AU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN	53
<i>Le processus « 5 + 5 »</i>	56
<i>Le Forum méditerranéen</i>	58
<i>Le Partenariat de Barcelone</i>	59
LES RELATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES MOUVEMENTEES	
DU NIGER ET DE LA LIBYE	71
L'ERE DIORI HAMANI (1960-1974)	72
L'ERE DES REGIMES MILITAIRES (1974-1993)	73
L'ERE CONTEMPORAINE (1993-2000)	76

<i>Les exportations de bétail nigérien vers la Libye</i>	76
<i>Le négoce des produits libyens subventionnés</i>	77
<i>Le négoce des cigarettes</i>	78
<i>Les trafics illicites</i>	80
CONCLUSION	81
DE LA GUERRE A LA COOPERATION : LES DANGEREUSES LIAISONS TCHADO-LIBYENNES	83
LE CONTEXTE DU RAPPROCHEMENT TCHADO-LIBYEN.....	84
<i>Le règlement du conflit de la bande d'Aozou (1994)</i>	85
<i>L'offensive diplomatique du colonel Kadhafi en direction du Sahel et de l'Afrique noire</i>	87
<i>Le fossé socio-économique entre le Tchad et la Libye</i>	89
<i>La polarisation croissante du Tchad par les pays arabo-islamiques</i>	92
LES DIFFERENTES MODALITES DE LA PRESENCE LIBYENNE AU TCHAD	93
<i>Coopération « par le bas » : la relance des échanges transsahariens tchado-libyens</i>	93
<i>Coopération par le haut : des investissements immobiliers, économiques et culturels tout azimut</i>	96
TCHAD-LIBYE : DES RELATIONS ENCORE EMPREINTES DE SUSPICION	102
LA POPULATION LIBYENNE, UN DEMI-SIECLE DE MUTATIONS	104
UN ACCROISSEMENT QUI SE RALENTIT	104
UNE REPARTITION QUI SE MODIFIE	105
<i>L'évolution de la répartition de la population</i>	106
<i>Le bilan de la période</i>	110
UNE URBANISATION QUI EXPLOSE.....	111
UNE SOCIETE QUI SE TRANSFORME.....	114
LES RELATIONS HOMMES-FEMMES EN LIBYE, HIER ET AUJOURD'HUI.....	116
AU TEMPS DE LA MONARCHIE	116
LA REVOLUTION LIBYENNE DE 1969	118
LE SYMBOLE DE « LA FEMME EN ARMES »	119
ENQUETE SUR UNE SOCIETE EN MUTATION.....	121
<i>L'égalité dans la différence</i>	122
<i>La conception du travail</i>	123
<i>Une politique égalitariste</i>	124
LA DYNAMIQUE DU CHANGEMENT	125
<i>Développement des relations horizontales et verticales</i>	125
<i>Evolution des cadres de référence</i>	126
<i>Interprétation de l'islam</i>	127
EVALUATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE	128
CONCLUSIONS	129
DE L'IMMIGRATION AU TRANSIT ? LA LIBYE, DANS L'ESPACE MIGRATOIRE EURO-AFRICAIN	131
LES MIGRANTS, ENTRE NECESSITE ECONOMIQUE ET ALEAS GEOPOLITIQUES.....	132

LES VIOLENCES ANTI-AFRICAINES, REVELATEURS D'UNE NOUVELLE DONNE	134
LES MUTATIONS DU SYSTEME MIGRATOIRE.....	136
<i>L'importance croissante de la circulation des Maghrébins</i>	138
<i>L'omniprésence des Egyptiens</i>	139
<i>Les échelles des migrations africaines</i>	140
CONCLUSION.....	144
UNE LECTURE DE LA LIBYE A TRAVERS SES PAYSAGES RURAUX. 146	
PAYSAGES URBANISES DE LA TRIPOLITAINE COTIERE.....	146
PAYSAGES DE « VIEILLES » CAMPAGNES : LA LECTURE DU JABAL TRIPOLITAIN ..	148
LA STEPPE TRIPOLITAINE : LE DEDOUBLEMENT DU PAYSAGE.....	149
PAYSAGES DU JABAL AL-AKHDAR : PASTORALISME ANCIEN ET DEPRISE RURALE	
.....	151
LE SAHARA HUMANISE : LA GEOMETRIE DES PAYSAGES OASIENS.....	152
CONCLUSION : LE PAYSAGE, « BOITE NOIRE » DES TRAVAUX ET DES JOURS	155
UNE AGRICULTURE PIONNIERE AU FEZZAN..... 156	
LA LOGIQUE DE L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET SES RUPTURES	156
UNE AGRICULTURE RADICALEMENT NOUVELLE.....	157
DEUX ACTEURS, TROIS FORMES D'EXPLOITATIONS	159
<i>Les complexes agricoles étatiques</i>	159
<i>Les périmètres de mise en valeur allotés</i>	160
<i>Les exploitations de mise en valeur individuelle</i>	161
LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES.....	162
<i>La marche vers les piémonts</i>	162
<i>Des créations ex-nihilo en zones vides</i>	163
<i>L'émergence d'une ceinture d'agriculture périurbaine autour de Sebha</i>	164
<i>La remise en honneur de vieilles complémentarités territoriales</i>	164
FONDEMENTS ET PORTEE D'UNE DYNAMIQUE AGRICOLE	165
<i>Essai de bilan chiffré</i>	165
<i>Les fondements d'un dynamisme</i>	166
<i>Les interrogations sur ce dynamisme</i>	166
CONCLUSION.....	167
LES LIBYENS ET LEUR PATRIMOINE..... 168	
UN PATRIMOINE QUI EMPRUNTE A TOUTES LES PERIODES.....	168
ARCHEOLOGIE ET TOURISME.....	169
LA MISE EN PLACE RECENTE D'UNE POLITIQUE DU TOURISME PATRIMONIAL.....	171
BIBLIOGRAPHIE GENERALE..... 174	